



HAL
open science

Le rôle de la radio rurale dans la communication pour le développement au Mali

Adama Kodjo

► **To cite this version:**

Adama Kodjo. Le rôle de la radio rurale dans la communication pour le développement au Mali. Sciences de l'information et de la communication. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2021. Français. NNT : 2021GRALL013 . tel-03457113

HAL Id: tel-03457113

<https://theses.hal.science/tel-03457113>

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Sciences de l'Information et de la Communication**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Adama KODJO

Thèse dirigée par **Bertrand CABEDOCHÉ**

préparée au sein du **Laboratoire GRESEC (Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication)**

École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines

LE RÔLE DE LA RADIO RURALE DANS LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU MALI

Thèse soutenue publiquement le **24 septembre 2021**, devant le jury composé de :

Monsieur Bertrand CABEDOCHÉ, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble Alpes, Directeur de thèse.

Madame Jocelyne ARQUEMBOURG, professeure en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris III –Sorbonne nouvelle, Présidente du jury.

Madame Dominique CARTELLIER, Maîtresse de conférences (émérite) habilitée à diriger des recherches en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble-Alpes, Examinatrice.

Monsieur Alain KIYINDOU, professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Bordeaux Montaigne, Rapporteur.

Monsieur Lamine Boubacar TRAORÉ, maître de conférences en anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali), Examineur.



Université GRENOBLE ALPES

École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines

THÈSE DE DOCTORAT

SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**LE RÔLE DE LA RADIO RURALE
DANS LA COMMUNICATION POUR
LE DÉVELOPEMENT AU MALI**

Présentée et soutenue publiquement le 17 septembre 2021

par

Adama KODJO

Sous la direction de Bertrand CABEDOUCHE

Cette thèse a été préparée au sein du Laboratoire

GRESEC - *Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication* -
ERA 608

Université Grenoble Alpes

Université Grenoble Alpes

École doctorale LLSH

Domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères

38 058 Grenoble

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni aucune improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

DÉDICACE

À mon père décédé en septembre 2020.

Merci pour la patience et les conseils.

REMERCIEMENTS

Cette thèse est le couronnement d'un engagement profond et personnel pris pour rendre service à l'enseignement supérieur. Il est rendu possible grâce à la direction de l'Institut Universitaire de Bamako. À ce titre, nous remercions le Directeur de cet institut Pr. Oumar Kamara, pour son esprit d'ouverture me permettant de retrouver la porte d'entrée de l'univers de la recherche. Merci à la Directrice adjointe de l'IUT, Madame TOURÉ Bintou SYLLA et à Issa SAMAKÉ, Secrétaire principal de ladite structure, pour les conseils, qui ont contribué l'armement moral de l'esprit. Les échanges sur mon thème de recherche avec les collègues de l'IUT de Bamako ont été très enrichissants pour l'aboutissement de ce travail, qu'ils soient remerciés pour cet esprit d'équipe.

Un grand merci à mon directeur de thèse Pr Bertrand CABEDOCHÉ, pour son accompagnement d'abord moral, puis technique et scientifique tout au long de ce travail.

Merci au coordinateur du programme de formation des formateurs, Sinaly DEMBELÉ, pour son accompagnement dans le financement des travaux de cette thèse et au Dr Lamine Boubakar TRAORÉ, pour son encouragement et sa disponibilité.

Mes remerciements également aux personnes citées sous-dessous :

Alpha Aliou Diallo, pour le soutien multiforme ;

Docteurs Jonas Charles NDEKE, Marina Matsanga Nziengui, Delcia Dembi Mboumba et El Hadji Malick NDIAYE, pour les différentes contributions enrichissant ce travail de thèse ;

Mohamed Assalia DIALLO et à Madame DIALLO Oukou DICKO, pour la facilitation des différents séjours doctoraux dans la ville de Grenoble ;

Mohamed CISSÉ et à Madame CISSÉ Ina Maiga ainsi qu'à OusmaneTraoré pour l'accueil tant chaleureux rendant agréable le séjour à Grenoble ;

Mohamed NABÉ et Madame NABÉ Fatou TRAORÉ, pour l'aide substantielle permettant de passer un agréable moment de recherche et de formation à Grenoble.

Merci à tous ceux de près ou de loin qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

CONVENTIONS D'ÉCRITURE

Références bibliographiques

Le travail a privilégié les lectures académiques de première main (articles scientifiques, ouvrages de chercheurs, thèses soutenues, œuvres d'auteurs, au détriment des références de seconde main ou écrits d'acteurs (exemples Missè Missè, Bertrand Cabedoche, André-Jean Tudesq, Armand et Michèle Mattelart, Hubert Etienne Momo et non Thierry Perret, Axelle Kabou). Les références en notes de bas de page dans le texte sont celles que le lecteur retrouvera dans la bibliographie générale en fin de document. Les références sont classées selon leur nature (ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles scientifiques, mémoire, thèses, HDR, rapports, liens de sites internet), par ordre alphabétique du nom de famille des auteurs et date de publication s'agissant du même auteur. Pour les sites internet, les dates de consultations sont indiquées dans les notes de bas de page et non dans la bibliographie. Les travaux de l'auteur ont été utilisés comme source secondaire au présent travail. Les références de l'auteur sont indiquées en fin de bibliographie.

Citations d'auteurs

Lorsqu'un auteur est évoqué pour la première fois, nous avons procédé directement à un renvoi de note de bas de page pour citer la référence complète : nom en majuscule, prénom minuscule, année de publication, titre de l'ouvrage en italique, ville de publication, éditeur, nombre de pages. Exemple : MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, p. 3. Lorsque le même auteur est cité pour la deuxième fois, la page consultée est précisée.

Pour les citations, le recours aux notes de bas de page est aussi effectué et la page d'où la citation est tirée est indiquée. Si une référence a déjà été citée, nous nous sommes contentés de reprendre en note de bas de page le nom, prénom, l'année de publication et le titre en la référence avec des points de suspension ; puis la page de la citation est mentionnée.

Lorsqu'une citation est longue (à partir de 3 lignes), elle est décalée du corps du texte et mise en italique, interligne simple.

Citations pour les entretiens semi-directifs

Pour les entretiens semi-directifs réalisés, les extraits sont choisis en fonction de leur pertinence ; puis, insérés dans l'analyse. Chaque *verbatim* s'accompagne du nom de son auteur, son statut et d'un verbe introducteur. Exemple : Adama Sango, directeur de la radio communautaire *Bendougou* de Bla, souligne que ...

Chaque *verbatim* est ponctué par une note de bas de page se présentant comme suit : prénom et nom de la personne interviewée, date et lieu de l'interview. Lorsqu'elles sont longues (à partir de 3 lignes), nous avons procédé à un saut de ligne avec un interlignage et une mise en page distinctives.

Sigles et expressions en langues étrangères

Les sigles utilisés pour la première fois dans le texte font l'objet d'une définition. Exemple : ORTM : *Office de Radiodiffusion Télévision du Mali*. Les sigles sont mis en italiques et un récapitulatif des sigles et acronymes utilisés avec leur explication sont proposés en fin de manuscrit. Les expressions en langues étrangères sont mises en italiques et expliquées, soit entre parenthèses, soit à travers une note de bas de page.

Organisation de chapitre

À l'introduction de chaque chapitre, trois éléments sont précisés : les objectifs, les auteurs et/ou concepts convoqués ainsi que la démarche méthodologique.

Noms d'émission, de médias, d'institutions et d'organismes

Les dénominations d'émissions, de médias, d'institutions et d'organismes sont systématiquement mises en italique. Exemple : *Banimonotié*, *Association mondiale des radiodiffuseurs communautaire*, *Haute autorité de la communication*.

Le temps de conjugaison

Le présent de l'indicatif a été privilégié comme temps de conjugaison tout au long de ce travail. Le futur simple a été utilisé pour annoncer la démarche et préciser ce qui sera fait.

Le choix des pronoms personnels

Pour ne pas alourdir le texte, le style impersonnel a été adopté même si le « nous » de modestie a souvent été utilisé. Tout comme le pronom indéfini « on ».

RÉSUMÉ

Le rôle de la radio rurale dans la communication pour le développement au Mali.

Signifiant de par sa généalogie l'évolution, le changement ou encore la croissance, l'expression développement connaîtra la popularisation après la deuxième guerre mondiale. La lutte de positionnement incarnée par le discours du président Harry S. Truman, qui se veut protecteur des pays dits sous-développés auxquels il est proposé le transfert de fonds, de technique et de technologie pour éradiquer la pauvreté dans les territoires concernées, marquera les esprits longtemps. L'apparition des mots et expressions tels que sous-développement, croissance zéro, décroissance, écodéveloppement ou encore développement durable visent à comprendre la complexité de l'évolution du monde, à partir de l'expression développement, qui se construit et se déconstruit en fonction des paradigmes. Pour Missè Missè, « les approches utilisées tendent, toutes, à faire du "développement" un simple synonyme d'expressions comme la "modernisation", la "croissance", le "progrès", "l'industrialisation", termes par ailleurs jamais définis. » Pour cet auteur, le terme développement apparaît telle une idéologie complexe. « Lorsque par contre l'on revendique une définition de ce mot, les experts, depuis Alfred Sauvy, restent très embarrassés et ambigus. Ils tentent alors de répondre par des formules qui expriment tantôt ce que le "développement" n'est pas comme le "sous-développement", tantôt un groupe de pays du "Tiers-monde", "en voie de développement", peu, moins ou non industrialisés et depuis peu, "pauvres". » Critiquée ou rejetée, l'idéologie moderniste se donne un second souffle lorsqu'elle convoque la communication comme un outil puissant pouvant combler les manques auxquels correspondent les changements de vocabulaire. Puisqu'il s'agit de mettre la communication en contribution pour atteindre les objectifs du développement, les médias sont appelés à jouer un rôle prépondérant.

Avec ce nouvel élan d'espoir porté sur les médias d'une manière générale et la radio en particulier pour le changement social, la promesse de développement pour les pays d'Afrique francophone semble être renouvelée dans les discours prononcés en faveur de l'ouverture démocratique des États. Au Mali, la nouvelle promesse pour l'émancipation des peuples aboutit en 1992 à un régime démocra-

tique. Cette ouverture démocratique a permis la prolifération des radios. Aujourd'hui, le pays compte plus de 300 radios émettant avec l'autorisation de la Haute autorité de la communication (HAC), pour une vingtaine de million d'habitants. Favorablement accueillie par les populations en soif de promesse démocratique, qui aboutirait à l'amélioration de leur cadre de vie, cette prolifération des médias s'est vite confrontée à la problématique de l'impréparation des animateurs et au questionnement de la volonté réelle des pouvoirs publics d'accorder aux acteurs une autonomie de gestion du secteur par l'autorégulation. Suite aux nombreux manquements constatés sur ce terrain et après des décennies de fonctionnement et d'expérimentations, l'heure est au questionnement du rôle que pourraient jouer les radios, surtout en milieu rural, pour un changement profitable aux audiences dans un paysage où les règles sont mal définies et leur application semble prendre du plomb dans l'aile. Pour autant, la recherche en sciences de l'information et de la communication nous prévient contre tout déterminisme technologique, lequel, en l'occurrence, érigerait la radio comme facteur, en soi, du changement social. De fait, l'utilité des techniques ou dispositifs de communication dépend de leur appropriation par les communautés que ces dispositifs sont censés représenter. Nos études quantitatives de terrain nous ont permis de comprendre la question d'appropriation des émissions radiophoniques par les communautés rurales. Des résultats obtenus de nos enquêtes de terrain réalisées dans les cinq régions administratives du Mali, nous constatons le décalage d'appréciation des émissions radiophoniques entre les groupes sociaux tels que les responsables d'ONG et de services étatiques, les communautés rurales et les animateurs de radio. Le décalage entre les points de vue exprimés illustre que l'efficacité radiophonique pour le changement social reste une question complexe.

Mots clés : *radios communautaires, communication, changement social, développement inclusif, Mali.*

ABSTRACT

The role of rural radio in communication for development in Mali.

Meaning by its genealogy evolution, change or even growth, the expression development will know the popularization after the Second World War. The positioning struggle embodied by the speech of President Harry S. Truman, who wants to protect the so-called underdeveloped countries to which the transfer of funds, technique and technology is proposed to eradicate poverty in the territories concerned, will mark the long spirits. The appearance of words and expressions such as underdevelopment, zero growth, degrowth, ecodevelopment or even sustainable development aim to understand the complexity of the evolution of the world, from the expression development, which is built and deconstructed in function of paradigms. For Missè Missè, "the approaches used all tend to make development a simple synonym of expressions such as modernization, growth, progress, industrialization, terms which are otherwise never defined. For this author, the term development appears like a complex ideology. When, on the other hand, a definition of this word is claimed, experts, since Alfred Sauvy, remain very embarrassed and ambiguous. They then try to respond with formulas which sometimes express what development is not like underdevelopment, sometimes a group of Third World countries, developing, little, less or not industrialized and more recently poor". Criticized or rejected, modernist ideology breathes new life into it when it calls upon communication as a powerful tool that can fill the gaps to which changes in vocabulary correspond. Since it is about harnessing communication to achieve development goals, the media are called upon to play a leading role.

With this new burst of hope brought to the media in general and the radio in particular for social change, the promise of development for French-speaking African countries seems to be renewed in the speeches given in favor of the democratic opening of states. In Mali, the new promise for the emancipation of peoples led in 1992 to a democratic regime. This democratic openness has allowed the proliferation of radio stations. Today, the country has more than 300 radio stations broadcasting with the authorization of the High Authority for Communication (HAC), for some 20 million inhabitants. Favorably received by populations thirsty for a democratic promise, which would lead to the improvement of their living environment,

this proliferation of the media quickly came up against the problem of the lack of preparation of the presenters and the questioning of the real will of the public authorities to grant the actors autonomy in the management of the sector through self-regulation. Following the many shortcomings observed in this field and after decades of operation and experimentation, it is time to question the role that radio stations could play, especially in rural areas, for a change that is beneficial to audiences in a landscape where the rules are poorly defined and their application seems to be gaining ground. However, research in information and communication sciences warns us against any technological determinism, which, in this case, would establish radio as a factor, in itself, of social change. In fact, the usefulness of communication techniques or devices depends on their appropriation by the communities that these devices are supposed to represent. Our quantitative field studies have enabled us to understand the question of the appropriation of radio broadcasts by rural communities. From the results obtained from our field surveys carried out in the five administrative regions of Mali, we note the discrepancy in the appreciation of radio broadcasts between social groups such as heads of NGOs and state services, rural communities and radio hosts. The gap between the views expressed illustrates that radio effectiveness for social change remains a complex issue.

Keywords : *communautary radio, communication, social change, inclusive development, Mali.*

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	13
ABSTRACT	15
SOMMAIRE	17
Introduction générale	19
PREMIÈRE PARTIE : Développement et communication, une complexité paradigmatique et une subordination relationnelle	
CHAPITRE I – Le développement, un paradigme à ramifications multiples..	53
1.1. Le développement, une notion encombrée d'instrumentalisations réductrices..	55
1.2. Le sous-développement, une lutte de positionnement, une stratégie interventionniste et de légitimation politique	63
1.3. Les premières confrontations du dialogue international, entre promoteurs inconditionnels et contradicteurs de l' <i>École de la modernisation</i>	74
1.4. Un premier concept critique : l' <i>éco-développement</i> , inspirateur de la dynamique des <i>Sommets de la terre</i>	81
1.5. Le <i>rapport Brundtland</i> , des réponses transversales pour un développement durable étendu à la planète avec les <i>Objectifs Mondiaux de Développement</i> (OMD)	91
1.6. La montée des controverses théoriques et activistes, autour du développement durable	95
Conclusion	111
CHAPITRE II – la communication pour le développement : l'antidote pour conjurer les échecs de développement	118
2.1. La communication pour le développement : une origine éclairée et des définitions multiples.....	121
2.2. La communication pour le « développement » : une référence discutée	130
2.3. La communication pour le changement : le nouveau champ de conceptualisation du « développement ».....	149
Conclusion.....	158
DEUXIÈME PARTIE : La radio rurale, une réputation référenciée d'un média à l'aune du changement	
CHAPITRE I – La radio rurale : un média de production audio et de diffusion par et pour le monde rural	165
1.1. La découverte de la radio.....	167
1.2. La radio rurale : une identité remarquée dans la communication pour le changement.....	181
1.3. Le fonctionnement de la radio rurale.....	185
1.4. Le personnel des stations de radios rurales.....	187
1.5. La grille des programmes : un document de référence d'offres journalières de produits radiophoniques.....	200
1.6. Financement et économie des radios rurales : des préoccupations à issue incertaine.....	205
1.7. L'environnement politique et juridique des pratiques radiophoniques : un contexte peut rassurant.....	208
Conclusion	213

CHAPITRE II : La diffusion et la réception des productions radiophoniques rurales.....	215
2.1. La diffusion des émissions : un moment de choix multiple.....	218
2.2. La synchronisation : un moment de communion entre radios et auditeur	224
2.3. Les outils de la réception : des dispositifs privilégiés.....	225
2.4. La réceptivité : un moment de reconnaissance, d'indifférence ou de rejet.....	228
2.5. Les émissions radiophoniques : la complexité d'évaluation de l'influence de la radio sur le quotidien des populations	237
CONCLUSION GÉNÉRALE	278

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Toute politique de développement trouve son explication en se référant aux groupes sociaux qui la suscitent et aux milieux qu'elle vise, aux changements qu'elle s'emploie à gérer, impulser ou encadrer.¹

La communication des radios rurales au Mali est influencée par l'État, les annonceurs locaux et les partenaires au développement, qui sont à la fois une des cibles et une des sources d'information du média. Traiter la question de la communication pour le développement social à la radio rurale conduit à une prospection caractéristique des sciences de l'information et de la communication. Ainsi, cette inscription disciplinaire nous avertit de ne pas surestimer les lectures de l'influence en fonction des seules théories de l'État et, parallèlement, de ne pas sacrifier à l'économisme et au technicisme.²

La notion de communication, qui a fait objet de plusieurs réflexions par les chercheurs, englobe « une multiplicité de sens »³. Notre étude propose un regard dans l'immense héritage issu des différents travaux effectués par les chercheurs de l'interdisciplinarité qui ont enrichi l'histoire des sciences de l'information et de la communication. Précisément, la discipline interpelle la question du développement chez les acteurs comme une succession, voire une juxtaposition confuse, de prénotions et concepts ambigus : *sous-développement* ; *modernisme* ; *diffusionnisme* ; *participation* ; *croissance zéro* ; *décroissance* ; *écodéveloppement* ; *développement durable*... Fruits de la distanciation accélérée avec l'interdisciplinarité, ces débroussaillages scientifiques obligent le chercheur à systématiquement interpellier les appellations objectivantes et les évidences, que les manuels⁴, états de la recherche et travaux à vocation généalogiques⁵, font particulièrement apparaître.

¹ HOUÉE, Paul, (1989), *Les politiques de développement rural: Des années de croissance au temps d'incertitude*, 2^e édition revue et augmentée (1996), Paris, INRA Economica, p. 22.

² MATTELART, Armand, MATTELART, Michèle, DELCOURT, Xavier (1984), *La culture contre la démocratie ? L'audiovisuel à l'heure transnationale*, Paris, La Découverte, 1984 (Coll. "Cahiers libres"), p. 52.

³ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, p. 3.

⁴ *Ibid.*, p.25-6.

⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), « Communication Internationale et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information - communication en France », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, GRESEC, <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2016-2-page-55.htm>, article mis en ligne en Octobre 2016.

Se référant aux lacunes et aux insuffisances conceptuelles de son objet et au consensus issu du *colloque international de Doula* tenu en Avril 2006, Missè Missè considère inappropriée aujourd'hui l'utilisation du paradigme *communication pour le développement* pour caractériser ce qu'il préfère désigner par la *communication pour le changement social*.

« Le "développement" apparaît comme un projet politique, qui rend problématiques les conditions de possibilité du changement de comportements ou de l'adoption d'attitudes favorables aux modèles d'innovation préconisés à partir d'un mode de fonctionnement qui ne laisse aucun espace de dialogue. »⁶

Dans la *communication pour le changement social*, syntagme nominal qu'il convient de retenir selon les préconisations émises par Jan Servaes⁷, la radio rurale, objet de notre étude, pourrait jouer un rôle prépondérant, surtout dans les pays dits « en développement », où l'état des infrastructures communicationnelles et leur fonctionnement suscitent les interrogations.

Ainsi, englobant plusieurs assertions (radio rurale, communautaire, participative, alternative, nationale, publique, associative, municipale, etc.), ce média spécifique qu'est la radio permet aux populations du monde rural, au-delà de ses fonctions classiques (informer, former, sensibiliser, éduquer) de faire irruption dans l'espace public, par exemple en participant directement et activement à la conception des grilles de programme, à la production des émissions et à la diffusion des messages. L'analyse contredit ainsi le paradigme de développement, tel que vu dans les années mille neuf cent soixante et mille neuf cent soixante-dix.⁸ Dans ces années en effet, les médias, surtout la radio, étaient considérés en soi comme instrument de développement pouvant transmettre aux populations des « *connaissances nécessaires au décollage économique. Cette perspective ayant donné peu de résultats, le discours s'est renouvelé dans les années 1970, à la suite notamment du fameux Rapport MC Bride* »⁹. Malgré ce renouvellement de discours, le « développement » n'arrive pas à s'échapper des critiques et rejets. Les critiques

⁶ MISSÈ, Missé, (2009), « La communication stratégique : de l'appui au développement à la promotion du changement social : une communication de connivence ? », *Les Enjeux de l'Information et de la communication* [En ligne], mis en ligne le 16 avril 2009, <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2009-supplement/pdf/Actes%20de%20Douala-Misse-pp14-35.html>, p. 24, consulté le 21 octobre 2017.

⁷ SERVAES, Jan, JACOBSON, Tom L., WHITE, Shirley A. (eds) (1996), *Participatory Communication for Social Change*, London, Sage.

⁸ MISSÈ, Missé, (2009), *op. cit.*, p.14.

⁹ CAPITANT, Sylvie, (2008), « La radio en Afrique de l'Ouest, un « média carrefour » sous-estimé ? L'exemple du Burkina Faso », *Réseaux*, vol. 150, no. 4, 2008, pp. 189-217, <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2008-4-page-189.htm>, p. 192, consulté le 5 novembre 2020.

sont consécutives au constat d'inefficacité du « développement » à opérer le changement social pour l'émancipation et la quiétude des communautés. Missè constate la complexité du mot « développement ».

*« Le terme « développement » ne désigne pas les mêmes phénomènes et il ne renvoie pas immédiatement aux mêmes référents pour tout le monde. »*¹⁰ Pour circonscrire l'ambiguïté terminologique mue en idéologie, l'auteur invite à la réflexion en faveur d'un autre paradigme pour le changement social. Prônant l'abandon de l'idéologie développementaliste, pour la quiétude sociale, Serge Latouche propose l'approche de la « décroissance » économique.

¹⁰ MISSÈ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 18.

Les débroussaillages pour la construction de la problématique de recherche

« Le mal ne peut pas atteindre le développement pour la bonne raison que le développement imaginaire ou mythologique est par définition l'incarnation même du bien. Le "bon" développement est un pléonasmе parce que développement signifie "bonne" croissance, parce que la croissance, elle aussi, est un bien et qu'aucune force du mal ne peut prévaloir contre elle. »¹¹

Ces deux phrases de Serge Latouche attirent l'attention sur le caractère complexe du développement, qui ne peut plus désormais être cautionné par son seul bon sens. Pour ce partisan de la décroissance, le développement incarné par la croissance économique est vide de sens. Le substantif « décroissance » n'apparaît pas sur un terrain vierge de développement. Le pari de la décroissance découle des résultats aussi bien confus que discutables des politiques de développement, conduites jusqu'ici et provoquant chez ces militants questionnements et désapprobation.

Le projet de développement pour les pays *pauvres* tel que présenté par le président américain Harry S. Truman en 1949 peut servir de référence pour situer l'ambiguïté entretenue par le discours développementaliste. Tantôt la lutte contre le sous-développement apparaît tel un devoir moral envers les plus vulnérables, tantôt elle se mue en une idéologie protectrice d'intérêts particuliers hégémoniques, chargés d'équivoques. Rencontrant ensuite une résonance théorique dans la pensée de Walt Whitman Rostow relative aux étapes de la croissance¹², le paradigme semble minimiser, voire combattre les forces internes, notamment culturelles pour un possible développement dont les populations locales sont censées être bénéficiaires. Le raisonnement de la Maison Blanche semble ainsi s'inspirer de la loi darwinienne dominée par le sens d'une distinction entre les hommes nommée « sélection naturelle ». La comparaison prend son sens, surtout lorsque le projet de développement états-unien priorise le contact avec les couches les plus aisées de la société, qui font la loi avec leur pouvoir, souvent au détriment des masses vulnérables considérées comme de simples entités consommatrices.

¹¹ LATOUCHE, Serge, (2003/1 n°121), « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, p. 23, <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-1-page-23.htm>, consulté le 10 Septembre 2019.

¹² ROSTOW, Walt Whitman (1960), *Stages of Economics Growth. A non-communist manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press.

« La posture [critique] offrira ainsi l'intérêt de réhabiliter les logiques d'acteurs, voire de prendre au sérieux les prétentions et compétences des "gens ordinaires", plutôt que de systématiquement les renvoyer à l'expression d'une illusion »¹³.

Dès lors se pose la question de l'efficacité de politiques d'aide proposées pour lutter contre la faim, la pauvreté, la maladie et gagner le procès intenté contre le communisme, accusé de tirer profit du malheur des autres. Cependant, les questionnements sur l'état de progrès de ces pays suscitent incompréhension et contraste chez Missè Missè par rapport au discours développementaliste, centré sur le transfert de technologie et l'investissement financier.

« Pour les masses populaires également, 60 ans de modèles de "développement" successifs sont probablement perçus comme la chronologie d'une exploitation et d'un appauvrissement sans fin. »¹⁴

Du rapport Meadows qui prône la « croissance zéro » à l'adoption par les organisations internationales de la notion de « développement durable », les pays dits « sous-développés » semblent faire écho sur le plan international, refusant ainsi les initiatives traitant leur quotidien sans eux.

« [...] la posture critique s'était au contraire aiguisée au nom du retour au réel, pour un plaidoyer frontal en faveur des cultures écrasées par les illusions de l'utopie libérale et diffusionniste. »¹⁵.

Après des décennies d'exercices visant à « améliorer les conditions de vie des populations africaines », consultante et détentrice du diplôme d'études approfondies en idéologie et mass-média, Axelle Kabou apparaît ainsi, telle une pourfendeuse des Africains et d'autres critiques, qui parlent du seul complot externe pour justifier le manque de progrès social en Afrique.

Pour Axelle Kabou, l'Afrique reste le premier responsable de son retard car, « aucun pays africain n'a, à ce jour, élaboré un projet de société clairement compris par ses populations au sens large. »¹⁶ La spécialiste en développement s'étonne de l'inexistence de « stratégie de développement impliquant activement les personnes concernées avec des résultats durables et incontestables. »¹⁷ Selon Axelle Kabou, ...

¹³ CABEDOUCHE, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 75.

¹⁴ MISSÉ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 22.

¹⁵ CABEDOUCHE, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 67.

¹⁶ KABOU, Axelle, (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan, p.13.

¹⁷ KABOU, Axelle, (1991), *ibid.*, p. 26.

« [...] les freins au développement résident officiellement dans la « forte imprégnation idéologique » des modèles de développement importés et le salut dans l'adoption de « voies de développement adaptés aux aspirations profondes des africains »¹⁸.

Cependant, l'autrice s'interroge quant à la volonté réelle des Africains à prendre la voie du progrès social, qui nécessite non seulement une prise de conscience des enjeux locaux, nationaux, internationaux mais aussi des efforts internes. Pour lever le doute, Axelle Kabou évoque un des freins au progrès social : *Vendredi*, personnage inventé par Daniel Defoe et incarné par le complexe d'infériorité et d'immobilisme.

« Le vendredisme est le propre d'une conscience humiliée inapte à affirmer avec dignité et dans les faits, et usant de subterfuges divers pour transformer la honte, la lâcheté, la médiocrité et la paresse en objets d'admiration. »¹⁹

Pour Axelle Kabou, « le vendredisme intellectuel » africain est une source d'inquiétude, car il dévalorise les capacités et les initiatives internes au continent. Albert Memmi avait développé une conception voisine dans son *portrait du Colonisé*, qui finissait par adopter l'attitude de soumission que les stéréotypes entretenus par le colonisateur dictaient au premier²⁰. Pour réussir tout projet visant le progrès social en Afrique noire, Axelle Kabou prône d'abord *le meurtre de Vendredi*, donc un changement de mentalité, mais « [...] surtout placer les individus face à leurs incontournables responsabilités. »²¹ Raisonnant comme un appel à la rupture avec tout paradigme historique de développement du continent, Kabou invite ainsi à une prise en main des questions de progrès social par les bénéficiaires eux-mêmes. Ce qui éviterait de considérer le développement comme une injonction venant de l'extérieur.

Cette dernière idée évoquée par Axelle Kabou semble jadis attirer l'attention des partisans du développement qui comptent désormais mettre l'accent sur la communication pour aboutir à la modernisation des pays appelés « tiers-monde ». Pour la réalisation du paradigme, les diffusionnistes tels que Willbur Schramm, Daniel Lerner porte leur espoir sur les techniques de communication.

« Ces deux pionniers avaient fondé leur grande foi aux médias dans le processus de "modernisation" à pâtir des succès apparents de la radio

¹⁸ KABOU, Axelle, (1991), *op. cit.*, p. 39.

¹⁹ KABOU, Axelle, (1991), *op. cit.*, p. 53-54.

²⁰ MEMMI, Albert, (1957), *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Buschet-ChaStel, Correa, p. 199.

²¹ KABOU, Axelle, (1991), *op. cit.*, p.27.

et du cinéma dans les activités de propagande durant la seconde guerre mondiale et de la télévision pendant la guerre froide qui a suivi. Il s'agissait de rééditer le même exploit pour introduire des changements fulgurants dans les pays du "Tiers-monde" ».²²

Pour autant, les SIC nous recommande une distanciation de l'idée que les seules techniques de communication et les médias constituent une force de changement social quelconque, car leur appréciation ne saurait se déconnecter de leur appropriation par les communautés au nom desquelles le changement est opéré.

Ainsi, notre travail interroge la possibilité pour les médias locaux au Mali de contribuer à l'essor d'un changement, qui placerait les acteurs du terroir au cœur du dispositif pour le progrès social.

Pays enclavé, malgré ses potentialités économiques énormes (or, terre agricole, fleuve Niger, etc.), le Mali n'est pas en marge des pays africains où la question de l'efficacité de la radio rurale à contribuer à l'essor du changement social ne cesse d'être sujet à réflexion.²³

Le changement social par la radio rurale au Mali conduit à relater l'état dans lequel évolue ce média dans un paysage riche et déséquilibré. La presse malienne dans son ensemble prend son envol après le soulèvement populaire de mars 1991, qui conduit le Mali à un changement de régime : de la dictature à la démocratie. Il convient de rappeler également le contexte international, avec, notamment, le discours de La Baule en 1990 qui a vu le président français, François Mitterrand, conditionner le recours à l'aide à ce glissement de régime vers une ouverture au multipartisme et au développement des médias, hors du secteur public.²⁴ La radio est le média qui a très vite su largement profiter de l'ouverture démocratique, avec l'apparition de plus de 300 stations FM sur l'étendue du territoire nation, même si le dispositif doit constamment se garder des tentatives de mainmise des pouvoirs en place, quels qu'ils soient.

Cette libéralisation, qui a conduit à la prolifération du média, pourra-t-elle seule relever les défis du changement social ? L'UNESCO estime que les médias locaux « *peuvent dresser un tableau cohérent du développement d'une région et*

²² MISSÈ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 17.

²³ PERRET, Thierry, (2005), « Médias et démocratie au Mali. Le journalisme dans son milieu », *Politique africaine*/1 (N° 97), p. 18-32., <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-1-page-18.htm>, consulté le 5 novembre 2020.

²⁴ http://www1.rfi.fr/actufr/articles/037/article_20103.asp, consulté le 5 novembre 2020.

*aider la population à définir des objectifs et des projets pour améliorer sa situation ».*²⁵

La recherche en SIC nous a habitués à ne pas considérer un dispositif technique – par exemple, la radio - comme facteur, en soi, du changement social. Son analyse doit s'inscrire en correspondance totale avec les logiques sociales qui traversent l'outil et caractérisent ce que Serge Proulx appelle « l'appropriation ».²⁶ Au Mali, certains facteurs endogènes à la radio n'ont souvent pas favorisé son appropriation par la population rurale. Souvent militants, jeunes chômeurs et instables, les bénévoles ...

*« [...] constituent la majorité de la main d'œuvre. Il est impossible qu'une équipe type composée d'un chef de station, des animateurs, d'un maintenancier, d'une secrétaire et d'un gardien, assume seule une permanente qualité à des émissions quotidiennes, outre les autres fonctions et responsabilités. »*²⁷

Pour Yacine Diaye, autrice du mémoire « Radios communautaires : outils de développement au Sénégal » soutenu à l'Université Paris 13 (Villetaneuse), le manque de formation aboutit souvent à des dérives consistant à « *diffuser des nouvelles non vérifiées, des rumeurs* »²⁸. Yacine Diaye remarque également l'absence de démocratie dans la production des émissions. Pour répondre à cette préoccupation, Yacine Diaye suggère plus d'implication des populations cibles dans la production des émissions, en les initiant aux techniques de collecte d'information.

Dans le repérage du rôle que pourraient jouer certains acteurs sociaux, *via* la radio, en faveur du changement social, nous avons construit notre réflexion en nous centrant d'abord sur l'émission à proprement parlé, par exemple en interrogeant la pertinence (utilité sociale des messages dans le contexte local) des émissions diffusées et leur régularité, susceptibles d'influencer les populations cibles pour un changement de comportement aboutissant à un mieux-être. Des études qualitatives ont été menées sur les représentations sociales des besoins réels des popu-

²⁵ <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-press-freedom-day/previous-celebrations/worldpressfreedomday2009001/themes/the-role-of-community-media/>, consulté le 20 octobre 2019.

²⁶ PROULX, Serge, MILLETTE, Mélanie, HEATON, Lorna, (2011) (dir.), *Médias sociaux, enjeux pour la communication*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.13.

²⁷ DIAGNE, Yacine, (2005), *Radios communautaires : outils de développement au Sénégal*, mémoire, DEA (diplôme d'étude approfondie), sous la direction de Caroline Ulmann, Université Paris 13(Villetaneuse), p. 34.

²⁸ TUDESQ, André-Jean, (2002), *L'Afrique parle, l'Afrique écoute, les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, p. 94.

lations par les programmeurs des émissions, à l'instar de la *théorie des besoins humains fondamentaux* élaborée notamment par l'économiste chilien Manfred Max-Neef²⁹. L'enquête quantitative, conduite ensuite auprès de certains auditeurs et des partenaires locaux œuvrant pour le progrès social, a ainsi permis de comprendre s'il y a ou non un décalage entre les différentes représentations des besoins et l'offre radiophonique proposée. Ainsi, les deux études (qualitative et quantitative) ont également servi à constater le niveau de satisfaction des populations, cibles des émissions, car pour Missè Missé,...

« [...] les modèles de communication, instrumentalisés par les agences de « développement », se voient donc ouvertement reprocher de n'avoir pas su provoquer les changements attendus par diverses institutions en charge d'améliorer le sort des populations »³⁰.

La formulation de la problématique

« [...] la plupart des radios locales sont très bien implantées dans le milieu dans lequel elles diffusent, notamment les radios associatives. Elles rendent ainsi de grands services à leurs auditeurs. »³¹

Dans notre étude, nous nous sommes penché sur les composantes majeures de la communication pour le changement social par la radio rurale au Mali. Nous avons particulièrement analysé les messages émis par la radio rurale à travers les grilles de programme et la réceptivité des émissions par les populations locales.

Il s'agit pour nous d'appréhender les aspects tels que la maîtrise du sujet, le respect de l'éthique et de la déontologie par les animateurs, qui sont d'importance capitale dans la production, car ils favorisent l'écoute et la réceptivité. Nous nous sommes également intéressé à l'organisation radiophonique et à son environnement car, ...

« [...] la séduction, la résistance et la structure du message peuvent être traversées par des conflits et contradictions, car ces médias classiques ne sont pas parcourus que par la seule logique des intérêts dominants. La prise en compte de leur rôle en tant que médiateurs invite

²⁹ MAX-NEEF, Manfred A. (dir.) (1993), *Desarollo a Escala Humana*, Montevideo, Nordan-Communicad-REDES (coll. "Ecotec"), rééd. de l'œuvre originale datant de 1978.

³⁰ MISSÉ, Missé, (2009), *op. cit.*, 23.

³¹ CAPITANT, Sylvie, (2008), *op. cit.*, 207.

ainsi à une relecture profondément dialectique des interactions entre culture de masse, publics populaires et rapports sociaux. »³²

Ainsi, nous avons interrogé la diffusion des messages radiophoniques qui pourraient impacter le contenu des émissions. Les auteurs de la discipline, qui ont étudié la question de la radio comme instrument susceptible de profiter aux communautés rurales, ont évoqué dans leurs travaux certains facteurs entravant une meilleure réceptivité des messages radiophoniques par les populations à la base. Ainsi, les travaux de Missé Missè, Raoul Germain Blé, Sylvie Capitant, Bertrand Cabedoche, Serge Théophile Balima, Marie-Soleil Frère, Lotfi Madani, Armand Mattelart, André-Jean Tudesq, Cees Jan Hamelink..., nous ont permis de mieux comprendre la contribution de la radio rurale dans le dispositif de lutte pour le changement social.

Missé Missè reconnaît la possibilité pour les médias locaux appelés *participatifs, alternatifs ou communautaires* de contribuer au changement social. L'auteur camerounais juge l'importance de ces médias dans leur système de dialogue avec les populations pour la participation directe de celles-ci à tout projet et programme locaux et pour tout processus de communication visant le changement social.³³ Abondant dans le même sens, Raoul Germain Blé depuis l'Université Houphouët-Boigny d'Abidjan doute de la possibilité pour « les *techniques extérieures seules* » de réaliser le changement dans le milieu rural³⁴. Sylvie Capitant la directrice adjointe de l'IEDES à l'université Paris1 Panthéon-Sorbonne regrette le recours à l'analogie du « complexe du tailleur » (quand c'est le client qui doit s'adapter au costume et non l'inverse), dans les études visant un terrain africain. Pour Sylvie Capitant, la réalité européenne citée comme exemple de réussite a très souvent surplombé les études concernant l'Afrique. Pour son rôle de traduction et de relais d'informations publiées par la presse en langues étrangères et sa capacité à tisser des liens entre les populations, Sylvie Capitant appelle la radio « *média de carrefour* ». Cependant, l'auteure souligne l'absence de sondage régulier de l'audience des radios. À lire ses travaux, ce manque se traduit par un risque réel de méconnaissance des préoccupations du public de la radio. Ce qui pourrait créer un décalage entre le message émis par les radios et les besoins réels pouvant contribuer au changement de comportement des populations.

³² CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 74.

³³ MISSÉ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 74.

³⁴ BLÉ, Raoul Germain, (2005), «Radio et animation rurale en Côte-d'Ivoire », *Communication*, <http://journals.openedition.org/communication/4153>, (Vol. 23/2) p. 3, consulté le 5 novembre 2020.

Dans le but de donner plus de légitimité aux messages médiatiques favorisant la réceptivité, lors du *forum mondial sur les droits à la communication* en décembre 2003 à Genève, le professeur émérite de l'Université d'Amsterdam Cees Jan Hamelink plaide en faveur du maintien de la diversité « *informationnelle et linguistique* ». Pour ce faire, Hamelink invite la société civile à plus d'implication dans la communication médiatique visant la formation citoyenne. L'auteur recommande ainsi ...

« [...] *que les médias ne soient pas tous entre les mêmes mains et que les moyens d'accès aux médias soient divers de manière à ce que tous les secteurs et groupes soient entendus* ». ³⁵

Pour plus d'efficacité des messages médiatiques et pour dépasser ce que recommandent les théories empirico-fonctionnalistes sans pour autant en renier une part de l'héritage en sciences de l'information et de la communication, Bertrand Cabedoche soutient la nécessité pour la presse au sens large, de...

« [...] *dépasser le confinement convenu du journalisme à des fonctions classiques d'alerte, d'organisation des réponses sociétales aux défis de l'environnement, de transmission de l'héritage culturel et social.* » ³⁶

C'est pourquoi, dans les paradigmes de changement, nous avons interrogé les missions assignées aux animateurs des stations de radios rurales et leur contexte d'application par les producteurs, les personnes ressource et les diffuseurs (techniciens) de messages. Cela nous a ainsi aidé à apprécier la consistance des missions à contribuer au changement.

Pour améliorer la production médiatique, les organisations onusiennes telles que l'UNESCO, l'UNICEF participent à la formation des journalistes et autres animateurs de radio. Malgré cette implication de ces organisations internationales en faveur des médias, le problème de formation reste toujours d'actualité.

« *L'afflux de journalistes sans qualification, la création spontanée de radios amatrices ont conduit à une déprofessionnalisation du secteur [...].* » ³⁷

Rapportant les propos d'un ancien directeur de la radio rurale ³⁸, Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère s'interrogent quant à l'adéquation entre les offres de

³⁵ <http://www.communicationsansfrontieres.org/l-observatoire/dossiers/droits-communication-point-vue-du-professeur-cees-hamelink/>, consulté le 5 août 2000.

³⁶ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 58.

³⁷ https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=POLAF_097_0018, consulté le 5 novembre 2020.

formations proposées et le besoin des animateurs de radio. Au-delà de cette question relative à la formation, notre interrogation s'étend à celle de la volonté politique des pouvoirs publics à accorder plus d'indépendance au secteur à partir de formes plus ouvertes de la régulation.

*« Si tout au Mali semble renvoyer à l'espace et à l'histoire, il faut convenir que ni l'un ni l'autre ne constituaient un berceau particulièrement favorable à l'éclosion de médias libres et démocratiques ».*³⁹

Dans ce travail, nous avons convoqué notamment les réflexions des acteurs comme Axelle Kabou, Elizabeth McCall, Mario Acunzo, Marzia Pafumi, Cleoffe Torres et Maria Stella Tirol, Lumko Mtimde, Marie-Hélène Bonin, Nkopane Maphiri, Kodjo Nyamaku, Mary Myers et Alfonso Gumucio Dagron.

Certains nous renvoient à des écoles de pensée qui se sont construites en réaction à l'universalisme incarné de l'ère coloniale, appelant sans doute salutairement à déconstruire toute une série de normes ethnocentrées, même s'il faut regretter un propos réactif quelque peu dichotomique et générique à l'égard duquel les sciences de l'information et de la communication nous ont aussi appris à nous distancier. Ainsi, constatant l'inefficacité des remèdes proposés pour le développement du continent, Axelle Kabou fait part de « l'état d'esprit de l'Africain », qui, ...

*« quel que soit le problème, se trouve presque toujours confronté à une solution non seulement inventé par l'Occident, mais, en plus, largement adoptée par d'autres parties du monde. »*⁴⁰ Sic

L'autrice nous intéresse cependant quand elle remarque que les initiatives internes au continent sont souvent caricaturées, voire ignorées. Il ne s'agit pas de rejeter tout ce que dit Axelle Kabou mais de prendre acte de ce que son discours est daté, relevant d'une « École de la dépendance » depuis discutée. Cette dernière approche critique se présente en effet encore empreinte d'une lecture opposant l'Afrique et l'Occident, alors que la discipline rejette toute théorie générale explicative de tout et recommande de travailler *in situ* et *pro tempore*. « *Tout ne se passe-t-il pas comme si l'Afrique préférerait encore perdre du temps à feindre de chercher des solutions endogènes à ses problèmes [...] ?* »⁴¹

³⁸ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *Médias et communications sociales au Burkina Faso, approche socio-économique de la circulation de l'information*, Paris, L'Harmattan, p. 97.

³⁹ https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=POLAF_097_0018, consulté le 5 novembre 2020.

⁴⁰ KABOU, Axelle, (1991), *op. cit.*, p. 35.

⁴¹ KABOU, Axelle, (1991), *ibid.*, p. 36

Pour l'UNESCO également, la lutte contre l'exclusion et de manière plus large, contre l'injustice passe nécessairement par la valorisation des ressources internes aux sociétés. C'est pourquoi, l'institution onusienne prône l'actualisation du système éducatif des pays membre car...

« [...] tant les formes que les causes des inégalités et de l'exclusion persistantes sont socio-historiques et, partant, diverses et complexes. Certaines différences entre les individus deviennent des vecteurs déterminants de l'exclusion et de l'inclusion, qui se recoupent de diverses manières pour produire des disparités et des inégalités dans des contextes sociaux ou des pays divers. »⁴²

Dans leur travail collectif et à l'initiative de la FAO, les spécialistes en communication pour le développement, Mario Acunzo, Marzia Pafumi et les chercheurs Cleoffe Torres et Maria Stella Tirol remarquent qu'au nom du progrès du monde rural...

« [...] la plupart des interventions s'articulent autour d'investissements et de technologies visant à améliorer les moyens de subsistance et les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. »⁴³

Alors même que la formulation pourrait laisser croire à un quelconque déterminisme technologique, largement dénoncé en sciences de l'information et de la communication⁴⁴, les auteurs ajoutent que la communication pour le changement devrait favoriser l'autonomisation des parties prenantes, redonnant ainsi place aux acteurs, à part entière.

« Le renforcement des capacités locales commence donc par l'identification des talents locaux, des bonnes pratiques et du savoir-faire au sein des communautés rurales. Cela nécessite la participation multipartite et la communication à double voie. L'autonomisation des populations, à la fois comme un moyen et une fin, est au cœur de cette approche du développement rural où l'information, la connaissance et la communication doivent être considérées comme des actifs stratégiques (FAO, 2010). »⁴⁵

Pour faciliter l'atteinte des objectifs du changement dans le milieu rural, les auteurs prônent « *l'Intégration des médias locaux ou traditionnels dans le dispositif de partage d'informations et des connaissances.* »

⁴² https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000217073_fre, consulté le 12 novembre 2019.

⁴³ ACUNZO, Mario PAFUMI, Marzia, TORRES, Cleoffe, STELLA TIROL, Maria, (2017), *Guide de référence, la communication pour le développement rural*, FAO, Rome, p. 12, <http://www.fao.org/3/i3492fr/i3492FR.pdf>, consulté le 13 mai 2020.

⁴⁴ MATTELART, Armand, (1991), *La communication-monde*, Paris, La Découverte. Et MATTELART, Armand (1995) « Nouvelles utopies, grandes inquiétudes. Une éternelle promesse : les paradis de la communication », *Le Monde Diplomatique*, novembre.

⁴⁵ ACUNZO, Mario, PAFUMI, Marzia, TORRES, Cleoffe, TIROL STELLA, Maria, (2017), *op. cit.*, p. 14.

Dans le but de favoriser l'émergence des voix du terroir pouvant influencer le processus d'élaboration et de diffusion des informations, l'autonomie de ces médias locaux, à notre sens, devrait être aussi une préoccupation des différents acteurs œuvrant pour le progrès social.

Dans leur brochure collective publiée par AMARC-Afrique et Panos Afrique Australe, les animateurs (agents) de ces organisations, Lumko Mtimde, Nkopane Maphiri, Kodjo Nyamaku et Marie-Hélène Bonin indiquent la présence d'un puissant lobbying entrepris par des organisations non gouvernementales, qui se développe dans des pays comme le Mali et le Burkina Faso. Pour une existence pérenne des radios communautaires, ce lobbying consiste à pousser les gouvernements à fournir des moyens financiers aux radios communautaires. Cependant, l'utilisation des fonds de l'État pour des entités publiques ou privées de radiodiffusion signifie que la lutte pour l'autonomisation de ces radios communautaires est loin d'être terminée, comme ces auteurs se sont inquiétés⁴⁶. Tout comme eux, Mary Myers, qui a soutenu sa thèse de doctorat sur le thème *Radio et les femmes rurales en Érythrée*, s'est aussi posée la question de l'autonomie financière des radios communautaires. Citant les différentes sources de financement des radios communautaires (ONG, gouvernement, annonceurs, parrainage, mécénat, prêt, organisations internationales, cotisation locale, etc.), Marie Myers expose les limites du média local à garantir son autosuffisance financière⁴⁷. Cette dépendance financière aboutirait souvent à influencer les programmes de la radio, a-t-elle constaté.

Nous avons ainsi étudié, les facteurs influents de la communication par la radio rurale pour comprendre leur impact sur le comportement des auditeurs. Il s'agit pour nous de cerner les enjeux liés aux points suivants :

- Les contextes d'élaboration de la grille des programmes, leur application ;
- Le rôle (attribut) des populations dans la gestion des stations ;
- Les mécanismes d'application du cahier de charge par les stations ;

⁴⁶ MTIMDE, Lumko, BONIN, Marie-Hélène, MAPHIRI, Nkopane, NYAMAKU, Kodjo, (1998), "What is Community Radio ? A Resource Guide" *Qu'est-ce que la radio communautaire ? Un guide de ressources*, AMARC Africa/Panos Southern Africa, trad. Google, http://www.apc.org/apps/img_upload/088c7d3f6ca314446d780a95e03d1957/What_is_CR___Final_edit.doc, consulté le 20 juillet 2020.

⁴⁷ MYERS, Mary, (2011), *Voices from Villages: Community Radio in the Developing World, A Report to the Center for International Media Assistance*, traduct. (Les voix des villages : la radio communautaire dans les pays en développement, Rapport au Centre d'assistance internationale aux médias), [http : //www.marysophiamyers.org/pdfs%20of%20my%20publications/1%20Voices.pdf](http://www.marysophiamyers.org/pdfs%20of%20my%20publications/1%20Voices.pdf), p. 26, consulté le 5 novembre 2020.

- Les contraintes endogènes et exogènes au média impactant la réceptivité ;
- Le rôle des autorités et des partenaires au développement dans la communication radiophonique, rurale.

Nous pensons qu'il est aussi nécessaire de faire état des rapports de pouvoir, ainsi que des jeux d'acteurs qui traversent aussi les populations ciblées comme bénéficiaires de la radio communautaire, que l'irruption puis le développement d'un outil et d'un support de communication, peuvent aussi révéler et réveiller, comme l'analyse Nicholas Barber⁴⁸.

Nous nous sommes ainsi posé la question suivante : en quoi tous ces facteurs cités pourraient influencer négativement les messages émis par la radio rurale à l'attention de son audience et démotiver cette dernière pour un changement social dont ils seraient équitablement bénéficiaires. Ces facteurs, qui feront l'objet d'études approfondies sont-ils plus importants que d'autres éléments dans le dispositif de communication pour le changement social par la radio ?

Les objectifs et questions de la recherche

La prolifération accélérée des radios au Mali et le manque de rigueur dans la régulation ont abouti à une situation où se pose la question de l'efficacité du média à relever le défi d'accompagnement des populations dans le changement de comportement pour leur bien-être. « *Même si les auteurs ne s'accordent pas toujours sur le rôle précis que la presse a pu jouer, ils s'accordent tous à reconnaître son rôle vital* »⁴⁹. Le journaliste, éditeur et essayiste américain, Michael Albert, n'a-t-il pas dénoncé ce qu'il qualifie de « flou du libéralisme » au sein des médias, consistant ainsi, à se livrer à une concurrence acharnée sans règle ? L'auteur va plus loin dans ses analyses, en traitant ce libéralisme d'opportunisme et de cynisme.⁵⁰ La situation créée par le manquement fréquent aux règles éthiques et déontologiques a jeté le discrédit sur le message radiophonique, en soi. Le témoignage du journaliste et auteur de plusieurs travaux sur les médias en Afrique, dont le Mali,

⁴⁸ BARBER, Nicholas, (2014), « Marginalized Communities and ICTs: The Case of Bagyeli Participatory Video and Mapping », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°15/2B, pp. 123-133, consulté le jeudi 1 octobre 2015, [en ligne] URL : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/11-Barber/index.html>.

⁴⁹ CAPITANT, Sylvie, (2008), *op. cit.*, p.196.

⁵⁰ ALBERT, Michael, (1997), « *What makes alternative media alternative?* » http://subsol.c3.hu/subsol_2/contributors3/alberttext.html, consulté le 5 novembre 2020 .

Thierry Perret est édifiant : « *ils conservent un profil militant et leur extrême politisation est souvent dénoncée* ». ⁵¹

Dans un pays où, comme nous l'avons déjà souligné, la qualité des infrastructures de communication (route, équipement de transport, réseau de télécommunication etc.) suscite bien des interrogations, nous pensons que la radio rurale pourrait jouer un rôle en faveur d'une audience variée et de plus en plus exigeante, à certaines conditions. « *Certaines radios se veulent attentives à leur public et tâchent d'adapter leur programme à ses attentes* » ⁵².

Dans ce travail de recherche, nous souhaitons mettre en exergue les points suivants :

- Les différentes productions faites et diffusées par la radio à l'attention des populations rurales (grilles de programme et le contenu des émissions) ;
- Les facteurs influençant négativement les messages radiophoniques ;
- La réceptivité du message radiophonique par les populations et leur adhésion pour un changement social ;
- Le partenariat entre les stations de radio, l'État, les annonceurs, et les partenaires au développement.

Pour le maintien, voire l'élargissement de l'audience aboutissant à un changement social favorisant le progrès, nous avons ainsi interrogé le rôle que pourraient jouer les animateurs des radios rurales et les acteurs tels que les instances de régulation, l'État, les partenaires du développement local...

Suite à l'engouement qu'a suscité la libération de l'espace médiatique et qui a abouti à l'explosion des radios au Mali, la question suivante se pose à nous : que pourrait être l'intérêt d'une prolifération exponentielle de la radio en général et celle appelée « participative » en particulier ? Constatant que la radio a suscité beaucoup d'espoir « *au cours des années soixante* », André-Jean Tudesq affirme que la radio est « [...] *apparue comme un moyen de développer le monde rural.* » ⁵³ Ainsi, nous posons une seconde question pour comprendre si cet espoir suscité par le média a effectivement profité aux populations rurales.

Cette dernière question suscite à son tour de nouvelles interrogations :

⁵¹ PERRET, Thierry, (2005), *op. cit.*, 23.

⁵² BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.105.

⁵³ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 167.

- Les populations rurales se reconnaissent-elles dans les messages radiophoniques qui leur sont destinés ?
- Que font-elles des messages radiophoniques reçus ? Ces derniers exercent-ils une influence sur le quotidien des populations rurales et si oui, de quelle nature se présente cette influence ?

L'énoncé des hypothèses

Notre première hypothèse est celle qui a suscité notre intérêt pour ce travail de recherche. Elle est née du désordre créé par la prolifération des radios et le manque de rigueur dans la régulation du média, donnant l'impression qu'animer une station est possible n'importe comment, par qui le veut. « *Le micro est utilisé par une très grande variété de personnes. Outre les journalistes, beaucoup d'enseignants, d'étudiants, ou d'hommes politiques se sont improvisés journalistes dans des radios privées* »⁵⁴, écrivait ainsi André-Jean Tudesq au début du millénaire. La situation aboutit à une évaluation fréquemment négative des messages radiophoniques par certains citoyens qui constituent une grande partie de l'audience. Cette nouvelle appréciation négative faite par l'audience rompt avec la traditionnelle crédibilité dont bénéficiaient jusque-là les communications radiophoniques et les animateurs. Nous pourrions ainsi mobiliser le concept *d'extranéité*, créé par le chercheur algérien Lotfi Madani, pour désigner la situation de décalage entre ce qu'un média propose pour désigner une population et le sentiment de méconnaissance de son identité, de ses vécus et de ses besoins ressenti par cette même population à la lecture de ce média.⁵⁵ Dans ces conditions, nous nous posons la question de savoir si la prolifération des radios a été une solution pour stimuler le changement positif de comportement. *A priori*, la réponse est, sans détour, négative. C'est pourquoi, nous affirmons :

- 1) La libéralisation des ondes de radios à elle seule ne peut aboutir à un changement social, car elle ne prend pas en compte la réalité des animateurs du média, qui, dans leur majorité, manquent de maîtrise des connais-

⁵⁴ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 95.

⁵⁵ MADANI, Lotfi, (1996), « Les télévisions étrangères par satellite en Algérie : formation des audiences et des usages », *Tiers Monde*, n° 146, avril-juin, p. 316- 324.

sances théoriques de base et de motivation salariale. Elle ne tient pas compte non plus des enjeux de pouvoir locaux.

Avec notre petite expérience à la radio régionale de l'ORTM de Gao, une station étatique à vocation rurale, nous avons pu observer souvent des difficultés dans la production et la diffusion des émissions dans le strict respect des grilles de programme. Par manque de nouveaux produits, une rediffusion est souvent proposée aux auditeurs ou à la place d'une émission supposant un effort de résonance avec l'audience, la musique emplit les plages, se présentant ainsi comme solution de facilité au même titre que le recours à d'autres formes d'animation, telles que des animations musicales vite expédiées et le recours pour meubler l'antenne aux appels téléphoniques (plages dites interactives). Le même constat se dégage dans les structures de radios privées, où l'effectif du personnel est encore plus réduit et la valeur est beaucoup accordée à la simple diffusion de la musique sans aucune plus-value, ce qui suscite des interrogations sur la quintessence des grilles de programme. Ainsi, nous proposons à titre d'hypothèse secondaire :

- 2) Le mode d'élaboration des grilles de programme et leur respect irrégulier ne favorisent pas la démocratisation des émissions et leur diffusion en vue d'influencer les pratiques sociales résultant à un changement de comportement.

La méthodologie

Armand et Michèle Mattelart, André-Jean Tudesq, Cees J. Hamelink, Guy Pelchaud, Jean-Paul Lafrance, Anne-Marie Laulan et Carmen Rico de Sotello nous aideront par leurs travaux à comprendre le rôle que pourrait jouer la radio rurale dans le processus de communication pour le changement. Nous nous appuyons ainsi sur les travaux de ces chercheurs identifiés pour la plupart en Sciences de l'Information et de la Communication pour mettre en perspective les discours des acteurs dans le domaine de la radio rurale. Faut-il le rappeler, la communication pour le développement n'est pas un sujet nouveau. Par contre, l'échec des paradigmes de l'École dite *du développement*, qui a abouti à de nombreux débats critiques autour du concept⁵⁶, nous impose une posture de distanciation vis-à-vis du rôle de la radio rurale pour un changement de comportement au Mali et une interpellation des jeux d'acteurs que cette mobilisation provoque sur le terrain. Ce

⁵⁶ MISSÈ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 14.

questionnement fait suite à l'observation d'une prolifération des médias que le Mali n'a cessé de connaître depuis 1991. Missé Missé attire notre attention sur « *l'instrumentalisation des outils et dispositifs de communication de masse et des technologies à des fins de promotion du « développement* »⁵⁷. La remarque de l'auteur consolide notre première hypothèse, qui vise à montrer que la prolifération des radios rurales, seule, ne peut aboutir à un changement social. Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère évoquent les contraintes exogènes et endogènes du support médiatique liées à la qualification des animateurs, l'éthique et la déontologie, qui impacteraient la réceptivité du message radiophonique. Pour une contribution au changement social, Missé Missé prône une rupture avec les paradigmes de développement et invite à favoriser le *dialogue* et la *participation* comme socle de tout processus de communication visant les communautés, un appel déjà lancé par l'UNESCO en 2010⁵⁸. Bertrand Cabedoche attire notre attention également en ce sens, rappelant le risque de décalage et d'ethnocentrisme des animateurs médiatiques qui auraient oublié que

« [...] *les significations, qui apparaissent comme « naturelles », ne sont jamais que les significations auxquelles les acteurs se sont progressivement habitués, culturellement, socialement, politiquement, dans leurs cercles d'appartenance* »⁵⁹.

Le *dialogue* et la *participation* pourraient aussi aider à éviter la méconnaissance des besoins des publics ou les attitudes de condescendance à leur encontre, qui provoquerait leur sous-évaluation, voire leur déni dans l'élaboration des programmes et émissions, car ...

« [...] *en Afrique, les publics sont peu visibles. On ne sait que peu de choses sur leurs pratiques, leurs attentes, leur mode de réception ainsi que le poids que peut occuper la parole médiatique* »⁶⁰.

L'idée priorisant l'implication des populations en amont et en aval de toute action visant à promouvoir le changement social dans une perspective dite *inclusive* correspond à notre deuxième hypothèse. Cette dernière soutient que, tels qu'ils se manifestent actuellement au Mali, les modes d'élaboration des grilles de programme et l'irrégularité du respect de celles-ci ne favorisent pas la démocratisation des émissions et leur diffusion en vue d'influencer les pratiques sociales vers un changement de comportement.

⁵⁷ MISSÉ, Missé, (2009), *ibid.*, p. 22.

⁵⁸ MISSÉ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 24-25.

⁵⁹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 40.

⁶⁰ CAPITANT, Sylvie, (2008), *op. cit.*, p. 199.

Pour comprendre l'impact de la radio rurale dans le processus de changement social, nous avons conduit une étude de terrain sur le contenu des communications radiophoniques et, parallèlement, sur les conditions de vie et de travail des animateurs du média des radios avant de nous intéresser aux audiences. Notre expérience de terrain comme journaliste-réalisateur à l'ORTM a également été un apport précieux pour nous, lors des études de terrain. Le choix des radios à étudier a été opéré de manière aléatoire, car nous n'avons pas encore de connaissances sur les programmes et les activités réelles des radios des zones d'études. Le manque d'informations sur ces radios ne nous permettait pas de mener en amont des études comparatives pour un choix de radios. Cependant, le document du ministère de l'Information, de la Communication et de l'Économie numérique, issu du recensement des radios émettant avec l'autorisation de l'État⁶¹, nous a été utile pour ce choix aléatoire. Ce choix prend en compte la typologie des radios : communautaires ou associatives, confessionnelles et commerciales. La typologie nous a permis de connaître les caractéristiques des audiences et de comprendre l'influence des messages diffusés sur les cibles. Le choix a aussi permis de prendre en compte la situation géographique des radios puisque notre étude cible les populations du monde rural.

Les populations et radios rurales enquêtées

Notre enquête concerne les radios rurales et leurs audiences dans cinq régions administratives du Mali (Kayes, Mopti, Ségou, Koulikoro et Sikasso) dont trois radios par région. Le choix de ces régions répond à deux préoccupations majeures.

La première attention est d'ordre scientifique. L'étude de terrain nous a permis de récolter des données, qui enrichissent les connaissances issues des travaux de recherche d'auteurs et des témoignages et rapports d'acteurs. Elle est nécessaire pour la vérification de nos hypothèses et pour comprendre les différentes difficultés de la radio rurale dans sa mission de contribution au progrès social.

La deuxième attention prend sa source au niveau de la densité d'activités dans les zones choisies. Ces régions se distinguent par leurs situations spécifiques : géographiques, démographiques, poids économiques et pratiques culturelles. Ainsi, située entre le Sénégal et Bamako et première région administrative du pays, Kayes est réputée pour son flux migratoire. La diaspora kayesienne en Europe contribue ac-

⁶¹ Pour lutter contre les radios pirates et d'autres émettant sans obtention de tous les documents administratifs, le ministère en charge de l'Information et de la Communication a élaboré en 2017 un document identifiant les radios autorisées par l'Etat du Mali à émettre.

tivement à l'essor de sa région d'origine. Ségou et Sikasso sont connues pour leur démographie élevée par rapport au reste des régions et pour les activités économiques basées sur l'agriculture, l'élevage et le commerce qui les caractérisent et dont la prise en compte nous permettra de mieux déterminer l'influence de la radio rurale sur les comportements des habitants. Située au centre du pays, Mopti, riche en activité fluviale, se trouve au carrefour des civilisations où vivent Dogons agriculteurs, Bozos pêcheurs, Peuls éleveurs et d'autres ethnies encore. Située à une cinquantaine de kilomètres de Bamako, Koulikoro est connue pour ses activités industrielles et sa potentialité agricole.

Le Mali compte aujourd'hui dix régions administratives, opérationnelles : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, et Taoudéni. Les deux dernières régions, Ménaka et Taoudéni, relevant jusqu'en 2012 successivement de Gao et de Kidal, sont moins peuplées. Outre Ménaka et Taoudéni, les trois autres régions Gao, Tombouctou et Kidal n'ont pas été retenues pour l'enquête de terrain, en raison, non seulement de leur faible densité démographique et d'activité économique mais aussi, et surtout, à cause de l'insécurité ambiante où la présence effective de l'administration dans certaines localités fait défaut. La création d'autres régions administratives est envisagée par les autorités politiques, mais nous pensons que cela ne pourrait influencer les résultats issus de nos enquêtes de terrain, car si elles prennent en compte la diversité culturelle et les différentes activités phares menées par l'ensemble des populations rurales du pays (agriculture, élevage, pêche, commerce, immigration), Le nouveau découpage étant administratif, à notre sens, ne pourrait directement influencer les habitudes des populations en termes d'écoute radiophonique et de pratiques quotidiennes.

Nos méthodes visant à aborder le terrain et collecter des données empiriques nous conduisent à privilégier la convocation de techniques telles que l'observation, le questionnaire et l'entretien.

L'enquête par questionnaire, entretien et observation, nous a guidé de manière à mieux cerner les messages radiophoniques et leur influence dans la vie quotidienne des auditeurs. Pour les questionnaires, nous avons mobilisé des questions fermées et ouvertes. En plus des questions fermées dont les résultats aboutissent à des réponses formulées en termes positif ou négatif, sans plus de latitude, nous avons aussi construit des questionnaires à choix multiples. Les questions ouvertes

offrent plus de possibilités aux animateurs et aux partenaires impliqués dans le développement local de pouvoir s'exprimer librement. Les réponses issues des questions ouvertes nous ont permis de prendre en compte les éléments qui nous avaient échappé jusque là.

En plus des questionnaires, nous avons prévu un guide d'entretien qui nous a aidé à avoir des informations supplémentaires.

L'observation nous a permis de valoriser les questions occultées lors de l'élaboration de nos questionnaires et guides d'entretien.

L'enquête de terrain nous a permis de mener des analyses quantitatives et qualitatives et de comparer les résultats. L'étude nous a permis d'enrichir la recherche théorique en matière de radio rurale et de notions de développement social par l'outil de communication. Les résultats nous ont servi à confirmer ou à infirmer nos hypothèses et à évaluer les discours et politiques des acteurs au regard de la connaissance scientifique, visant à améliorer le message radiophonique au profit de son audience, pour un changement positif de cadre de vie.

L'étude quantitative se justifie par la nature des questions à élucider par rapport à l'influence des émissions sur les populations et les attentes de ces dernières. Elle est aussi nécessaire pour des raisons d'objectivité dans l'analyse des opinions exprimées au niveau d'audiences larges et variées sur les différents territoires à enquêter. Elle nous a servi de cadre pour mieux cerner :

- le niveau de réceptivité des émissions diffusées et leur impact ;
- l'appréciation des auditeurs sur les offres (émissions) et les propositions d'amélioration;
- le niveau d'implication des habitants ruraux dans l'élaboration des grilles de programme et le fonctionnement de la radio.

Les régions concernées par l'enquête de terrain sont habitées par des populations urbaines et rurales. Le nombre d'habitants ruraux, objet de cette étude est estimé à 10 196461 personnes.⁶² Le nombre d'habitants ruraux de moins de 18 ans et de plus de 65 ans des régions enquêtées est environ 5492155⁶³. L'enquête

⁶²http://www.greatmali.net/IMG/pdf/jds_papier_traore_sountoura.pdf, consulté le 10 septembre 2021.

⁶³http://mali.countrystat.org/fileadmin/user_upload/countrystat_fenix/congo/docs/Annuaire%202014.pdf, consulté le 10 septembre 2021.

prend en compte seulement les citoyens âgés de 18 à 65 ans. Nous pensons qu'à l'âge de 18 ans, le citoyen est apte de comprendre les questions de changement et c'est aussi le temps requis pour le droit au vote pour l'élection des différents responsables politiques. 65 ans étant l'âge requis pour faire valoir son droit à la retraite⁶⁴, constitue aussi le début de la période de la moindre activité où les attentes de participation active pour le changement sont négligeables. Les habitants des régions (10 196461 personnes), moins les populations rurales à faible activité (5 492155) donnent un total de 4 704306 citoyens actifs pouvant participer efficacement aux actions de changement. Les 4 704306 habitants ruraux des régions retenues pour cette étude, constituent à notre avis, la cible essentielle des émissions radiophoniques. Les cinq régions retenues pour cette étude comptent 36 cercles dont 29 à vocation rurale. Cependant, parmi les 29 cercles, cinq ont fait objet de notre étude. Il s'agit des cercles de Mopti (sevaré et environ), Dioila, Kita, Bougouni (environ) et Bla. Le nombre d'habitants des cinq cercles est estimé à 1024475. La population active de ces localités est environ 472659 habitants. Notre enquête concerne au total 440 personnes, environ 0,04 % de la population active des cercles enquêtés. Les 440 personnes enquêtées constituent notre échantillon aléatoire. Cependant, nous pensons que cet échantillonnage bien qu'aléatoire permet de connaître l'influence des pratiques communautaires par les messages radiophoniques, selon les opinions exprimées par les populations et acteurs radiophoniques. Les stations de radio installées dans les zones rurales des cinq régions objets de cette étude sont au nombre 227⁶⁵. Cependant, dans les cinq cercles enquêtés diffusent 48 stations de radio dont 15 ont fait objet d'enquête. Les 15 stations enquêtées correspondent à 6.61 % des radios installées dans les zones rurales des régions enquêtées et 31.25% de stations de radio des cercles enquêtés.

Il nous est apparu nécessaire, pour cette étude, de comprendre les rapports existant entre les populations, cible des messages radiophoniques, et le média communautaire qu'est la radio rurale. Pour ce faire, nous avons prévu des questionnaires qui ont été adressés à 425 personnes sur l'ensemble du terrain étudié, soit un échantillon composé de 85 personnes par région. Cet échantillonnage aléatoire se justifie par le choix qui a été opéré de la méthode quantitative, laquelle,

⁶⁴ https://apimali.gov.ml/wp-content/uploads/2020/01/Loi-n2019-025-modification-Code-du-Travail-en-Republique-du-Mali_1.pdf, consulté le 10 septembre 2021.

⁶⁵ Décompte des radios régularisées et autorisées par la Haute autorité de la communication.

par l'administration des questionnaires, nous a permis de comparer les réponses des sujets enquêtés. La comparaison nous a fourni des éléments relatifs à la qualité de la réceptivité des messages radiophoniques, susceptibles de nous permettre de mieux saisir leur impact sur l'échantillon, conformément à la réalité locale.

Ainsi, nous avons adressé un questionnaire à une population composée de 60 personnes par région, soit 300 enquêtées pour l'ensemble des territoires concernées par notre étude.

La prise en compte des réponses de ces personnes a été développée en vue de nous permettre de procéder à une distinction des besoins par rapport aux messages radiophonique et leur influence.

En tant que partie prenante aux enjeux de développement, les ONG et les services étatiques œuvrant en faveur des populations locales ont également constitué une source d'information pour nous. Les informations délivrées par ces organisations locales sont effectivement de nature à contribuer à comprendre la lecture de ces représentations sociales sur les messages radiophoniques. C'est pourquoi nous avons impliqué huit ONG par région, soit environ 40 enquêtés se présentant avec au moins trois ans d'existence sur le terrain. Ce choix d'une existence à *minima* de trois ans se justifie, car nous pensons que cette durée d'existence suffit à permettre à une organisation intervenant localement d'apprécier l'influence des messages radiophoniques dans le milieu rural. Huit services étatiques locaux, soit 40 pour l'ensemble des régions choisies, ont aussi été concernés par notre étude.

Les 300 habitants ruraux, les 40 ONG, les 40 services étatiques et les 45 animateurs totalisent 425 enquêtes qui ont donc consacré notre échantillon aléatoire pour cette étude quantitative.

Notre étude qualitative a concerné les responsables. Nous l'avons choisie en fonction du nombre réduit de personnes concernées par l'étude et de l'objectif de recherche.

Elle nous a permis de mieux saisir :

- la qualification, les conditions de vie et de travail des animateurs ;
- l'existence ou pas d'un système de sondage de l'audience sur les émissions, leur impact et la prise en compte des résultats issus des études ;

- le niveau d'implication des habitants ruraux dans l'élaboration des grilles de programme et le fonctionnement de la radio.

Pour comprendre le système de dialogue existant entre la radio et l'audience rurale et la prise en compte des besoins des populations, des questionnaires ont été adressés à des animateurs socio-culturels du média et les techniciens, qui constituent la cheville ouvrière dans la production et la diffusion des messages radiophoniques.

La maîtrise des théories de base par un travailleur de la radio nécessite une formation afférente à l'exercice du métier. Pour comprendre le niveau de qualification (éthique et déontologique) des hommes du domaine, et tenir compte de leurs conditions de vie et de travail, au départ, nous avons établi des questionnaires que nous avons voulu adresser à 50 % du personnel de chaque station de radio. Mais sur le terrain, compte-rendu du nombre très réduit du personnel animateur dans certaines stations et l'instabilité constatée sur le plan effectif, nous avons précisé notre prévision en retenant trois agents du micro par radio pour notre enquête, soit 45 animateurs pour les cinq régions concernées par cette étude.

Pour les mêmes objectifs, un guide d'entretien a été élaboré à l'attention de trois responsables de stations par région, soit au total 15.

L'interprétation des résultats issus des enquêtes nous a conduit à une comparaison entre les deux types d'études (qualitative et quantitative). C'est la comparaison qui nous a conduit à réconcilier les avis sur ce que la radio rurale peut faire dans la communication pour le changement.

La présentation de la thèse

Pour répondre à notre questionnement et vérifier nos hypothèses, notre travail se présentera en deux parties composées de deux chapitres chacune. Dans la première partie, nous interrogerons l'historique du changement social. Cette interrogation nous permettra de comprendre la complexité du syntagme *changement social*. Le premier chapitre de la partie fait recours aux paradigmes de développement social, qui ont jalonné l'historique des sciences de l'information et de la communication. Dans le deuxième chapitre, référence sera faite aux médias, surtout à la radio rurale en tant que moyen de communication favorisant le changement social. « *La voie de sortie de crise est probablement l'approche participative véritable.* »⁶⁶

La deuxième partie de notre thèse soulignera les différentes productions proposées par la radio rurale au Mali et leur diffusion visant à opérer un changement social. Dans le premier chapitre de cette partie, nous aborderons la grille des programmes, leur mode d'élaboration et la gestion des stations. Dans le chapitre deux de la partie, il sera question des productions radiophoniques (émissions) en elles-mêmes, leur diffusion pouvant influencer les pratiques sociales et les auteurs endogènes et exogènes des messages.

⁶⁶ MISSÈ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 26.

PREMIÈRE PARTIE

**Développement et communication : une complexité
paradigmatique et une subordination relationnelle**

Avec une superficie de 1.241.238 km² et une population estimée à 14 528 662 (dont 50, 4 % de femmes contre 49, 6 % d'hommes) en 2009, le Mali compte aujourd'hui plus de 300 radio. « *La libéralisation de la radio s'est effectuée à la faveur de changements politiques profonds, liés à la démocratisation politique* »⁶⁷. Favorablement accueillie par les populations en soif de la promesse démocratique qui aboutirait à l'amélioration de leur cadre de vie⁶⁸, cette prolifération des médias s'est vite confrontée à la problématique de l'impréparation des animateurs et à la volonté réelle des pouvoirs publics d'accorder aux acteurs une autonomie de gestion du secteur par l'autorégulation. Suite à ces manquements et après des décennies d'activités, l'heure est au questionnement du rôle que pourraient jouer les radios, surtout rurales, pour un changement profitable aux publics, dans un paysage médiatique où les règles sont mal définies et où leur application semble prendre du plomb dans l'aile. Il y a quelque deux décennies, le professeur émérite de l'université de Bordeaux III, André-Jean Tudesq constate déjà que ...

« [...] *trop d'espoirs ont été placés dans le rôle éducatif de la radio, sous l'impulsion de sociologues américains, Daniel Lerner ou Wilbur Schramm, et de l'UNESCO, qui y voyaient un moyen d'accélérer le processus d'instruction et d'alphabétisation au cours des années 60 ; la radio est aussi apparue comme un moyen de développer le monde rural* »⁶⁹.

L'intérêt manifesté en faveur de la radio par les acteurs, qui a provoqué sa prolifération au Mali, ne peut être dissocié du sentiment populaire provoqué et alimenté par la promesse démocratique fondée sur le développement individuel comme collectif des communautés, censé améliorer le bien-être des masses populaires. C'est justement au nom du développement que les radios rurales au Mali se sont investies de leurs missions en faveur des populations pour le changement de leur cadre de vie.

Après des décennies de pratiques pour le développement, la promesse de jours meilleurs pour les populations au niveau national, voire continental, semble n'aboutir qu'à un résultat mitigé⁷⁰, suscitant des interrogations aussi bien chez les acteurs et que chez les auteurs dont les travaux de réflexions ouvrent les débats.

⁶⁷ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p.51.

⁶⁸ SEN, Amartya Kumar (2005), *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot et Rivages (coll. "Manuels Payot"), p. 12-25.

⁶⁹ TUDESQ, André-Jean, (2002), *ibid.*, p. 167.

⁷⁰ MISSÉ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 14.

Ainsi, plutôt que de rencontrer l'unanimité, la pratique pour le développement ne cesse de susciter méfiance, voire désapprobation⁷¹. La référence à cette lecture critique peut être retrouvée dans les différentes réflexions (*rapport du Club de Rome*, manifeste pour la « croissance zéro », slogan de la « décroissance », *rapport Brundtland*, etc.) sur les risques que court notre planète du fait de la pratique développementaliste. Le rejet et la méfiance se sont accentués, surtout dès lors que le développement s'est éloigné de son sens simplifié et originel, qui signifie pour l'essentiel une évolution, une transformation, un changement ou un progrès. La distanciation s'est concrétisée par l'évolution de l'expression, désormais considérée comme une idéologie.⁷²

Plutôt que d'admettre les critiques sur l'échec de l'idéologie développementaliste, les partisans de la croissance comptent souvent sur la communication pour remédier la tendance paradigmatique et inverser les rôles. Pour atteindre ses objectifs de changement, l'option est portée sur la diffusion linéaire de l'information et de la communication. Ainsi, la communication se voit attribuer une mission pour ressusciter le « développement » de ses cendres. Cependant, en tant qu'économiste théoricien de la décroissance, Serge Latouche ne cache pas son scepticisme face à ce paradigme, car : « dans tout cela, il s'agit de guérir un mal qui atteindrait le développement de façon accidentelle et non congénitale »⁷³.

Notre deuxième chapitre nous permettra de comprendre le paradigme de « développement », qui désormais porte l'espoir sur la communication pour combler ses insuffisances, surmonter les critiques et continuer à susciter de l'espoir. Missè Missè constate que les agences spécialisées du système des Nations Unies et d'autres structures en charge de la coopération internationale admettent l'importance de la communication dans leurs diverses activités, mais sur le plan conceptuel, l'appui de la communication aux programmes de « développement » manque de consensus, tant au sein de l'O.N.U que de ses démembrements.⁷⁴

⁷¹ LATOUCHE, Serge, (2003/1 n° 121), *loc. cit.*, p. 23,

⁷² CABEDOCHÉ, Bertrand, (2020), « *Éco-développement* », « *croissance zéro* », « *décroissance* », « *a-croissance* », « *objectifs du millénaire pour le développement* », « *objectifs pour le développement durable* »... *Les décalages et convergences entre discours politiques et discours scientifiques sur les enjeux planétaires à l'horizon 2030* », in Bertrand Cabedoche, « *Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4* » ©Unesco 2020 », rapport du séminaire-atelier de la sous-région Afrique centrale de Douala (22-24 octobre 2019), Paris, Unesco, janvier 2020.

⁷³ LATOUCHE, Serge, (2003/1 n°121), *op. cit.*, p. 23.

⁷⁴ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 16.

Pour Bertrand Cabedoche, le projet de modernisation manquerait l'adhésion des partisans de la diversité culturelle, regroupés autour de l'école de la *Théorie critique de la culture* d'une part, et les communautés bénéficiaires du « *développement* », d'autre part. Pour ces dernières, constituées en mouvements dits *non-alignés* et mouvements *critiques des dépendances*, les programmes de modernisation ne prendraient pas en compte leurs attentes pour le changement social. C'est pourquoi « *Certains dépendantistes vont d'ailleurs jusqu'à préconiser l'autosuffisance, le rejet de l'aide au développement.* »⁷⁵ Pour les partisans de la diversité culturelle artisans de l'école de la *Théorie critique de la culture*, le projet moderniste favoriserait la pensée unique au détriment des cultures locales. Les remarques du sociologue de l'Université de Lausanne Olivier Voirol font apparaître la communication pour le « *développement* » comme un rapport de force auquel les pays désireux du modernisme qu'affichaient les autres étaient réduits en simples acteurs passifs et consommateurs. Après le constat d'inefficacité dont le paradigme moderniste ferait montre, Missè Missè et Bertrand Cabedoche invitent à une réflexion critique vis-à-vis du paradigme de la « modernisation » : ces auteurs appellent à rompre avec la transmission linéaire de la communication et de l'information, telle que prônée par les figures de la *théorie des écarts*, l'empirico-fonctionnalisme et le diffusionnisme Walt Whitman Rostow, Daniel Lerner, Wilbur Schramm, Everett Rogers et Harold Dwight Lasswell.

Il s'agit désormais de réfuter tout déterminisme technique ou technologique pour le changement social. De ce fait, l'importance des techniques de communication ou des médias est tributaire de l'appropriation des messages diffusés par les communautés locales.

Dans le troisième chapitre de ce travail, nous parlerons du rôle que pourrait jouer la radio rurale dans la communication pour le changement social. Dans ce chapitre, il sera question d'évoquer le contexte d'apparition de la radio au Mali, l'environnement dans lequel elle évolue et les contraintes auxquelles elle fait face. Sylvie Capitant, André-Jean Tudesq, Marie-Soleil Frère, Serge Théophile Balima et Yacine Diagne notent que les contraintes seraient essentiellement liées aux déficits de qualification (formation) et de rémunération des animateurs des stations

⁷⁵ PELACHAUD, Guy, (2008), « Jean-Paul LAFRANCE, Anne-Marie LAULAN et Carmen RICO DE SOTELO (dir.), Place et rôle de la communication dans le développement international », Communication [En ligne], Vol. 26/2 | 2008, mis en ligne le 12 septembre 2013, janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/communication/515>, ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.515>, p. 3, consulté le 07.

de radio, à l'environnement politique et juridique défavorable et à l'interférence des autorités administratives dans les activités des organes d'autorégulation des médias. Pour ces chercheurs, les difficultés ainsi énumérées influenceraient la pratique radiophonique.

Chapitre I - Le développement, un paradigme à ramifications multiples

Introduction

« Si la notion de communication pose problème, celle de théorie de la communication ne le fait pas moins. Elle aussi est productrice de clivages⁷⁶ ».

Le premier chapitre de notre travail trouve sa justification dans le débroussaillage des différents paradigmes de « développement » qui ont jalonné l'histoire de la communication. Si ces paradigmes font aujourd'hui parfois l'objet de critiques⁷⁷, ils sont tout de même à l'origine d'un enrichissement de la discipline des sciences de l'information et de la communication. Cette section des sciences humaines et sociales est elle-même productrice de plusieurs significations concernant les notions de communication et de développement, conformément à la vocation non cumulative, parfois discutée⁷⁸, d'une discipline au sein de laquelle les énoncés théoriques anciens ne sont pas nécessairement effacés par les nouveaux, à la différence des sciences exactes. La multiplicité résulte aussi du caractère pluriel des ressources disciplinaires, qui ont marqué la trajectoire des sciences de l'information et de la communication.

« Située au carrefour de plusieurs disciplines, les processus de communication ont suscité l'intérêt de sciences aussi diverses que la philosophie, l'histoire, la géographie, la psychologie, la sociologie, l'ethnologie, l'économie, les sciences politiques, la biologie, la cybernétique ou les services cognitifs. »⁷⁹

Notre but n'est pas de recenser ou d'expliquer les différentes définitions ou sens des notions de communication et de « développement ». Il s'agit pour nous de souligner certaines propositions à vocation explicative de la notion *du développement*, qui ont inspiré et enrichi les sciences de la communication. Embrigadé dans la sphère de la communication par les promoteurs de la croissance, et décons-

⁷⁶ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, p. 4.

⁷⁷ CABEDOCHÉ, Bertrand (2016), « "Communication Internationale" et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information - communication en France », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°17/2, 2016, p.55 à 82, [en ligne] URL : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2016-dossier/04-Cabedoche/>, consulté le 21 octobre 2017.

⁷⁸ PUMAIN, Denise (2009) « Cumulativité des connaissances », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLIII-131 | 2005, mis en ligne le 04 novembre 2009, consulté le 29 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/357> ; DOI : 10.4000/ress.357

⁷⁹ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p.3.

truite par les auteurs de l'interdisciplinarité, la notion de « développement » n'a cessé d'alimenter les clivages, tant idéologiques que théoriques. Dans sa thèse de doctorat, Hubert Etienne Momo note : « *l'évolution de la communication pour le développement est étroitement liée aux conceptions successives du développement.* »⁸⁰ Si à l'origine du mot, l'on peut penser à un changement de situation et à une évolution ou encore à un processus de maturation biologique, la suite à retenir de l'histoire de la notion se prête à la confusion et à de différentes interprétations. Bertrand Cabedoche rappelle que l'expression *développement* avait été popularisée par le président Truman qui y avait vu une justification de la lutte contre la pauvreté, à l'origine de l'attrait du communisme qu'il s'agissait de contrer par des politiques d'affichage de l'aide aux pays dits « en voie de développement », par voie d'attribution de fonds et de transferts de technologie sur le modèle du plan Marshall pour l'Europe d'après-guerre⁸¹. La confusion s'est enrichie surtout des forces de réflexions développementalistes, incarnées par Walt Whitman Rostow, Daniel Lerner, Wilbur Schramm, Everett Rogers et Harold W. Lasswell. En servant de centre de gravité pour les débats, la question de développement donnera lieu à diverses réflexions jalonnées de différentes références objectivantes, telles que *croissance zéro*, *décroissance*, *écodéveloppement* ou encore *développement durable*. Notons que diverses expressions sont aussi utilisées pour désigner le concept *développement durable*. Il s'agit des expressions telles que *développement soutenable*, *développement supportable*, *développement irréversible*, *développement souhaitable*, *développement vivable* ou *viable*.

Ces différentes appellations ou changements de syntaxe témoignent aussi bien de l'évolution des écoles théoriques que des réadaptations des formulations des acteurs, dont les tactiques peuvent aussi se révéler d'ordre discursif. C'est pourquoi, malgré les différentes tentatives d'explications abouties ou en cours, la question de développement reste un sujet à discorde entre acteurs et auteurs, dont par exemple les clivages *anti et pro* croissance constituent une des manifestations⁸².

⁸⁰ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *Perspective herméneutique de la "communication pour le développement" : une analyse des stratégies communicationnelles du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles dans l'Ouest Cameroun*, thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication (sous la direction de Bertrand Cabedoche), Université Stendhal Grenoble 3, École doctorale N° 50, Langues, Littératures et Sciences humaines, GRESEC (Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication), www.theses.fr/2011GREN031/abes, p. 9, consulté le 24 juin 2019.

⁸¹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 65.

⁸² Les développements qui suivent bénéficient de la lecture de l'ouvrage alors en voie de publication de Bertrand Cabedoche, dont l'auteur nous a livré en primeur certains des éléments constitu-

1.1 Le développement, une notion encombrée d'instrumentalisations réductrices

La simplicité de compréhension apparente de la formulation de la référence en termes de « développement » tient aussi bien aux conditions de son apparition publique qu'à la nature objectivante de ses définitions. Totalement intégré dans la langue commune, le terme apparaît désormais naturalisé, dépourvu d'ambiguïté et de tout relent d'utopie, alors qu'il en est au contraire lourdement chargé.

1.1.1. Une origine significative

L'appellation objectivante *développement* peut être abordée sous plusieurs angles disciplinaires : philosophique, psychologique, sociologique, politique, économique..., pour ne citer que ceux-là. Le sujet apparaît aussi dans « *la pensée chrétienne de Saint Augustin à Teilhard de Chardin et dans la philosophie occidentale notamment au 19^{ème} siècle chez Coleridge et Schelling, Rousseau, Kant, Hegel, Leibniz et Comte* ». ⁸³ Introduite déjà au XVIII^e siècle, la dimension temporelle pour expliquer l'évolution de l'espèce humaine aboutit au XIX^e siècle à un résultat significatif, surtout avec les recherches en biologie, qui soulignent « *la lente progression des espèces vivantes au cours du temps, leur monté universelle, à sens unique, vers une complexité organique de plus en plus poussée* » ⁸⁴. Cette dernière période est riche en réflexion sur l'essence de l'homme et son parcours :

« *Ainsi naquit l'idée d'évolution, comme théorie explicative, synonyme alors de théorie de la descendance, reliant tous les vivants par une filiation générale ; de la sorte tous les êtres vivants actuels ne seraient que les ultimes descendants de lignées généalogiques, ayant divergé et s'étant transformées au cours des âges.* » ⁸⁵

Ainsi, la théorie de la descendance apparaît comme un schéma sur l'évolution humaine, formant une tentative de compréhension du processus de transformation subi par l'homme. Inspiré par la notion du temps d'Aristote, Saint Augustin trace l'évolution séquentielle du temps : le passé, le présent et le futur. « *Augustin confie ainsi à la mémoire les choses passées, à la vision les choses présentes et à*

tifs des épreuves avant publication : CABEDOCHÉ, Bertrand (2021), *Lire la communication-monde, De l'éclosion au décentrement*, Ottawa, Presses Universitaires d'Ottawa (hors collection).

⁸³ <https://docplayer.fr/84395365-Introduction-misse-misse-alain-kiyindou.html>, consulté le 01 juillet 2019.

⁸⁴ AUBERT, Jean-Marie, (1965), *Philosophie de la nature, propédeutique à la vision chrétienne du monde, nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Beauchesne et ses fils, p.124.

⁸⁵ AUBERT, Jean-Marie, (1965), *ibid.*, p.121.

*l'attente celles qui sont futures.»*⁸⁶ De cette triple présentation séquentielle du temps par Saint Augustin, nous retenons l'idée évolutive du temps où, graduellement, survient le changement. Cela sous-entend que le changement ne peut être évalué qu'à travers ces trois temps énumérés par Saint Augustin.

*« Ce changement radical de mentalité découvrant le Temps comme moyen essentiel de comprendre le monde, s'est largement répandu au XIX^{ème} siècle, au sein des deux grands courants idéologiques, issus du dualisme cartésien (leur lointain et inconscient ancêtre) : le Rationalisme idéaliste successeurs de Kant, surtout Hegel qui vit essentiellement dans l'histoire humaines l'évolution dialectique de la Pensée ; le Matérialisme qui interprétait par contre l'histoire dans le sens d'une évolution homogène d'une unique réalité, la matière[...] »*⁸⁷.

Les caractéristiques de l'idée évolutive du temps et le changement qui en découle sont aussi à constater dans la tentative d'explication de Teilhard de Chardin sur l'origine de l'homme. Selon ce penseur, ...

*« [...] aux profondeurs de temps où se place l'hominisation, la présence et les mouvements d'un couple unique sont positivement insaisissables, indécélables, pour notre regard direct, à tout grossissement »*⁸⁸

Hubert Etienne Momo dira que les théories évolutionnistes marquent l'idée de mouvement de l'esprit humain orienté vers le « *progrès technique* »⁸⁹ », qui, en soi, illustrerait l'idée de changement.

Ainsi, les recours successifs à la communication au XIX^e siècle, par les auteurs de l'interdisciplinarité prônant l'organisation du travail et l'amélioration de la production, présagent déjà une volonté de rationalisation et d'opérationnalisation des activités humaines pour un meilleur profit des biens et services. Armand et Michèle Mattelart nous édifient sur ces prescriptions interdisciplinaires, qui ont nourri les réflexions sur la communication au service de l'organisation sociale, du travail et de la croissance. Dans la plupart des cas, le discours tient la communication comme un moyen d'échange visant à organiser la société, le travail pour la production et la croissance.⁹⁰ Dès lors, l'attention est portée sur les enjeux du changement. Le même désir du changement va susciter des questionnements sur le

⁸⁶ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p. 67.

⁸⁷ AUBERT, Jean-Marie, (1965), *Philosophie de la nature, propédeutique à la vision chrétienne du monde*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Beauchesne et ses fils, p.125

⁸⁸ <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-theologique-2006-2-page-274.htm>, consulté le 24 octobre 2020.

⁸⁹ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p.70.

⁹⁰ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 5.

système de l'organisation sociale au centre duquel se place la production des biens et services.

L'invite de François Quesnay *dans la seconde moitié du XIX^e siècle* à la construction et à l'entretien des voies de communication, l'inauguration en 1794 du télégraphe optique de Claude Chappe, le projet de mécanisation des opérations de l'intelligence de Charles Babbage (machines à différence et analytiques, ancêtres des calculateurs électroniques), tous ces événements repris dans le discours politique participent d'une vision mobilisatrice des ressources techniques en faveur de la croissance économique, donc du changement. John Stuart, de *l'école de l'économie classique anglaise* présente dans ses analyses « *un modèle cybernétique de flux matériels avec les flux feedback de l'argent comme information* »⁹¹, pouvant servir l'organisation du travail. Dans sa conception sociale, Claude Henri de Saint-Simon suggère la réorganisation du système de production industrielle pour que le travail contribue à l'amélioration des conditions de vie. La société est, ici, assimilée à un *système organique* fonctionnant en réseau dont la réorganisation pourrait profiter à tout le monde. Les travaux de Herbert Spencer (1820-1903), ingénieur des chemins de fer devenu philosophe, vont contribuer à approfondir « *les réflexions sur la communication comme système organique* »⁹². Dans son travail, Herbert Spencer établit l'architecture de la nouvelle société, plus cohérente avec un saut d'interdépendance entre les hommes et la répartition des différentes fonctions. Dans la logique spencérienne, au nom du changement, la communication devait jouer un double rôle social : distributeur et régulateur. Menés au nom du progrès, qui, aujourd'hui, continue de nourrir les réflexions distanciées au sein des SIC, les travaux de François Quesnay, John Stuart, Claude Henri de Saint-Simon et Herbert Spencer apparaissent comme un engagement militant pour le changement social. Ces auteurs n'ont-ils pas privilégié la réorganisation du travail et de la production pour le changement ? Bien avant eux, les idées embryonnaires de changement social se trouvent dans les travaux de Ibn Khaldoun (1332-1406). Théoricien de l'histoire des civilisations et un des fondateurs de la sociologie politique, Ibn Khaldoun établit un rapport étroit entre changement social et *structures*

⁹¹. MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 6.

⁹² MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *ibid.*, p. 7.

économiques et sociale. Dans son œuvre *muqaddima* (prolégomènes), Khaldoun schématise l'histoire humaine⁹³.

« Ce schéma est centré autour de l'idée que les grands processus historiques sont sociaux et politiques et se structurent autour d'un mouvement cyclique : les sociétés d'un ordre rural fondé sur l'agriculture et l'élevage, caractérisées par une simplicité technologique et politique, évoluent vers un ordre urbain fondé cette fois-là sur l'artisanat et le commerce. Dans ce second ordre la technologie et l'organisation politique atteignent un degré de complexité remarquable. »⁹⁴

Le schéma dévoile les mutations sociales rurales provoquées par les pressions économiques et sociales internes et externes, qui ont abouti à l'établissement et au peuplement du monde urbain (villes). Cela traduit l'importance du rôle joué par les activités humaines (travail) dans l'évolution ou le recul de la démographie dans les territoires concernés par les mouvements.

Le mérite de la base de la « formulation des prémices d'une science positive des sociétés humaines » revient à Auguste Comte, l'ancien disciple de Saint Simon. Dans ses travaux baptisés *physique sociale*, Auguste Comte « conjugue le concept de division du travail avec les notions de développement, de croissance, de perfectionnement, d'homogénéité, de différenciation et d'hétérogénéité »⁹⁵. Pour le développement, la société est, ici, soumise à l'épreuve du respect des règles de la production, de la croissance et d'organisation. Un processus que Armand et Michèle Mattelart qualifieront de « véritable science de développement social. »⁹⁶

Ainsi, nous retenons que sur le plan généalogique, le développement engloberait l'idée de ce qui évolue, grossit, change et devient une évidence perceptible. Ici, le terme ne souffre d'aucune ambiguïté de compréhension, car il se présente déconnecté de toute appréciation idéologique.

La définition du mot nous permettra de mieux saisir son sens et comprendre les différentes interprétations du terme aboutissant à des sujets de discussions et de rejets.

⁹³ <https://journals.openedition.org/sociologies/2623?lang=en>, consulté le 22 novembre 2019.

⁹⁴ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p.70.

⁹⁵ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op.cit.*, p. 8

⁹⁶ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *ibid.*, p. 8.

1.1.2. Le développement et le social, un essai de définition et d'interprétation

Définir le mot *développement* est un exercice périlleux de par sa polysémie selon les époques et selon les espaces considérés de son déploiement. Cette complexité du mot se traduit par ses nombreuses définitions et interprétations aussi distinctes que variées, chacune suscitant immédiatement débats et contradictions irréconciliables. Pour les acteurs, l'enjeu est de plus en plus idéologique, dont on sait que les principales caractéristiques sont d'être une pensée partisane et polémique, dissimulatrice quant à sa nature même, jusqu'à se présenter comme le discours scientifique pour l'emporter de manière péremptoire sur les autres lectures⁹⁷. De la définition proposée par le dictionnaire français, *Le Robert illustré 2019*, nous retenons du développement la caractéristique d'une action de donner à quelque chose toute son étendue. Exemple : la distance développée par un tour de pédale de bicyclette. S'agissant d'un organe ou d'un organisme, le dictionnaire parle d'évolution, de croissance. Exemples : le développement d'un embryon, d'un germe. La dernière idée à souligner dans la compréhension de la définition du mot par le dictionnaire est le progrès en extension ou en qualité : par exemple, le développement d'une maladie, d'une entreprise.

De ces différentes définitions, nous retenons les mots construits tels que : évolution, croissance, progrès et constatons l'existence d'une similitude dans la compréhension entre les idées d'origine du mot et les définitions données par le dictionnaire.

Franck-Dominique Vivien estime que le développement *traduit une amélioration qualitative des conditions de vie.*⁹⁸

Missé Missé et Alain Kiyindou désignent le terme développement comme :

*« l'ensemble des transformations techniques, sociales, démographiques et culturelles, pensées et ou mises en œuvre pour accompagner la croissance de la production, dans le but de rendre meilleure la condition humaine. »*⁹⁹

⁹⁷ REBOUL, Olivier (1980), *Langage et idéologie*, Paris, PUF, introduction.

⁹⁸ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *Le Développement soutenable*, Paris, la Découverte, p. 59.

⁹⁹ <https://docplayer.fr/84395365-Introduction-misse-misse-alain-kiyindou.html>, consulté le 01 juillet 2019.

Dans cette dernière définition, nous retenons que le développement rime avec croissance économique, qui, à son tour pourrait contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations. Cependant, dans les années soixante, l'économiste François Perroux distinguait le *développement* de la *croissance* : ce dernier terme renvoyant à l'*homo economicus* désignait une lecture purement quantitative du progrès économique (« économaniaque », comme la qualifie Bertrand Cabedoche,) alors que le premier terme entendait témoigner de la prise en compte de l'humain et du social en considérant l'économie aussi d'un point de vue qualitatif¹⁰⁰.

Malgré la complexité du mot, nous pouvons dire que le développement est un ensemble d'activités socio-économiques visant à améliorer la production, la croissance, le profit (capital) et les conditions de vie des travailleurs.

Si les idées d'origine du terme *développement* et sa définition par le dictionnaire ne souffrent d'aucune ambiguïté ni de contradiction, la rupture viendra plus tard de la conception, de l'utilisation et de l'interprétation du mot. Elle sera surtout née de la représentation faite *du développement des sociétés humaines* et de sa conception biologique, qui prend sa marque (embryon) à partir de l'état dit *primitif* relevant de l'immature, avant d'atteindre l'étape supérieur, c'est à dire son âge adulte. Les préceptes évoqués trouveront une résonance particulière en ethnologie et en économie politique dans la seconde moitié du XIX^e siècle où la conception biographique de l'histoire humaines des sociétés est expliquée en étapes, *sans détours ni retours, sans régression* et le tout guidée par la volonté de progrès linéaire¹⁰¹. Après la théorie positiviste dite « des trois états » chez Auguste Comte¹⁰², l'expression la plus aboutie de cette conception séquencée du progrès économique se retrouve chez Walt Witman Rostow, auteur sur lequel nous reviendrons *infra*, qui deviendra la référence incontournable des pays du bloc de l'Ouest, au moins dans la première moitié des années soixante¹⁰³. À cette période, pour organiser la société et le travail, le socialisme, dont Karl Marx apparait le précurseur,

¹⁰⁰ PERROUX, François (1957), *Théorie générale du Progrès économique. I – Les mesures des progrès économiques et l'idée d'économie progressive. II – Les composants : 1 – La création ; 2 – La propagation. Les Cahiers de l'ISEA*, (série 1 "Le Progrès économique"), n° 1, 2, 3. PERROUX, François (1962), *L'économie des jeunes nations*, Paris, PUF. PERROUX, François (1964), *L'économie du XX^e siècle*, Paris, PUF ; PERROUX, François (1976), « Critique de la raison économique et de la raison statistique », *Économie appliquée*, XL (2), pp. 303-323.

¹⁰¹ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 9.

¹⁰² COMTE, Auguste (rééd. 1972), *La science sociale*, Paris, Gallimard (Coll. « Idées, nrf, n° 261 »).

¹⁰³ ROSTOW, Walt Witman, (1960), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil (coll. « Points », n° 16).

était la seule option préconisée offrant l'alternative. Pour Geneviève Azam, « *c'est à partir de la conception du lien entre économie et politique que les clivages principaux apparaissent [...]* »¹⁰⁴, autour de l'économie du marché comme organisation sociale. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans leur lutte contre le capitalisme qualifié de système d'exploitation des travailleurs par la bourgeoisie, les courants socialistes appellent les prolétaires à la résistance. Pour la quiétude sociale, le marxisme politique prône la fin du capitalisme. Geneviève Azam soutient que le mouvement ouvrier du dernier quart du XIX^e siècle et les voix d'opposition ont favorisé l'apparition de l'économie dite sociale, qui se veut humainement équilibrée.

*« [...] l'économie sociale se donne pour projet de résoudre la question sociale en réconciliant la justice et l'intérêt, la justice et la liberté, c'est-à-dire en recherchant une troisième voie entre socialisme et libéralisme, entre individualisme et collectivisme. »*¹⁰⁵

Pour ses promoteurs, l'émergence de *l'économie sociale* sonne sans doute le glas du socialisme et du libéralisme économiques, jugés incompatibles avec le progrès d'ordre économique et social, basé sur la concurrence, le marché, d'une manière générale, l'équilibre dans les échanges. « *Le terme d'économie sociale est alors clairement distinct de celui de socialisme [...].* »¹⁰⁶

La nouvelle vision qu'est *l'économie sociale* privilégie le *coopératisme* et le *solidarisme*, pour que capital et travail puissent être équitablement profitables à tous les acteurs économiques.

*« Mutuelles et coopératives sont dépouillées de tout contenu politique. Elles participent de la protection de la société contre les dégâts de la logique du marché, sans toutefois remettre en cause cette dernière. »*¹⁰⁷

À la fin du XIX^e siècle, contrairement aux préoccupations de l'économie sociale orientée vers la répartition équitable des richesses entre capital et travail, le *darwinisme social*, doctrine politique évolutionniste, prône le principe du règne du plus fort, au sein duquel les plus faibles de la société ne bénéficieraient d'aucune faveur de traitement de circonstance. Ici, ce sont les règles du marché de la production qui s'imposent à tout le monde, les plus faibles sont soumis à la volonté

¹⁰⁴ AZAM, Geneviève, (2003), « Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? » *La Découverte, Revue du MAUSS*, n°21, <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-151.htm>, p.153, consulté le 11 novembre 2020.

¹⁰⁵ AZAM, Geneviève, (2003), *op. cit.*, p. 53.

¹⁰⁶ AZAM, Geneviève, (2003), *op. cit.*, p. 52.

¹⁰⁷ AZAM, Geneviève, (2003), *op. cit.*, p. 155.

des plus forts¹⁰⁸. Pour le darwinisme social, la lutte des classes pour la vie, la distinction des groupes sociaux sont des faits naturels (loi de la sélection naturelle) nécessaires à l'évolution de la société, car comme l'affirme cette pensée, l'inégalité physique et intellectuelle entre les hommes est cosubstantielle à ceux-ci, depuis la naissance jusqu'à la mort. Soulignons en quelques mots que le darwinisme social et la conception lamarckienne de l'évolution (naturelle) des espèces ont largement influencé les travaux de Herber Spencer, lequel se veut chantre de la liberté individuelle, du progrès scientifique et prône l'évolution sociale sans restriction et la protection des couches dites vulnérables.

« À la fin du XIX^e siècle, le modèle de biologisation du social s'est transformé en sens commun pour caractériser les systèmes de communication comme agents de développement et de civilisation. »¹⁰⁹

La conception biologique de la société constituera une source de référence pour les théories diffusionnistes, qui préconisent la culture occidentale pour les autres nations désireuses d'amorcer leur développement.

[...] les peuples dits primitifs, les peuples-enfants, donc sous tutelle nécessaire, un horizon à leur développement futur, une trajectoire pour leur accession à l'âge adulte : seul le passage par les stades à travers lesquels ont transité les nations qui se disent civilisées est garant d'une évolution réussie.¹¹⁰

Notre recherche généalogique ne vise pas à présent l'historique des mouvements de lutte pour le changement social, mais il s'agit pour nous de présenter le caractère insaisissable du mot *développement* en tant qu'idée, dont l'incarnation vagabonde selon les théories et selon les pratiques et en fonction du temps et de l'espace.

Ainsi, Missè Missè attire notre attention sur l'utilisation faite, aujourd'hui, du terme « développement », dont les objectifs sont d'ordres politiques et géostratégiques, souvent en déphasage avec les pratiques sociales. *Le « "développement" apparaîtrait comme un projet politique, qui rend problématiques les conditions de possibilité du changement de comportements [...] »¹¹¹*. L'auteur ajoute qu'aujourd'hui, le terme développement n'a pas les mêmes significations pour tout le monde.

¹⁰⁸ BECQUEMONT, Daniel, (2005), « Darwinisme social et eugénisme anglo-saxons », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2005/2 (N° 183), p. 143-158. DOI : 10.3917/rhsho.183.0143. URL : <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2005-2-page-143.htm>, consulté le 6 janvier 2021.

¹⁰⁹ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁰ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *ibid.*, p. 9.

¹¹¹ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 24.

Il nous paraît nécessaire de comprendre ce qui a changé pour que le mot « *développement* » suscite méfiance, voire réprobation chez les auteurs contemporains de la discipline. Ce questionnement pourrait trouver une réponse dans l'instrumentalisation et l'internationalisation du terme après la deuxième guerre mondiale. C'est dire aussi que l'instrumentalisation et l'internationalisation du terme prennent leur marque dans le *développementalisme*, fortement incarné par le discours du président américain Harry S. Truman.

1.2. Le *Sous-développement*, une lutte de positionnement, une stratégie interventionniste et de légitimation politique

Les divergences nées de l'appréciation du terme « développement » prennent leur source loin dans l'origine même de l'appellation. Elles sont la résultante d'une instrumentalisation du mot par les instances gouvernementales et non gouvernementales. La nouvelle stratégie politique et idéologique de développement, basée sur une volonté de domination du monde, prend sa source aux États-Unis d'Amérique. Le discours du président Harry S. Truman en 1949 consacre le lancement de cette stratégie de conquête et d'hégémonie, masqué derrière la référence au devoir moral d'aide aux pays dits *sous-développés*. Comme l'écrit Bertrand Cabedoche, il s'agissait à la fois de briser l'attraction des victimes de la pauvreté pour le modèle politique et pour les pays du bloc de l'Est et d'étendre les zones d'influence, voire les marchés pour les acteurs politiques et économiques états-uniens¹¹². Ignorant les forces et les opinions internes des destinataires de l'aide, cette idéologie heurtera la sensibilité des acteurs, qui se manifesteront plus tard par la formation des mouvements appelés « non-alignés » et « dépendantistes ».

¹¹² CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 58.

1.2.1. Le sous-développement : la conquête d'une hégémonie par l'aide

La deuxième guerre mondiale a pris fin avec la défaite des nazis et de leurs alliés. Les États-Unis à la tête du bloc capitaliste et l'Union Soviétique communiste peuvent savourer leur victoire, tandis que leur affrontement s'affiche clairement avec l'entrée dans la Guerre froide. Pour continuer à s'imposer à l'international, les deux superpuissances montrent les muscles par idéologie (communisme, capitalisme) et populations interposées¹¹³. Face à une Europe à bout de souffle du fait de la guerre, la question d'une nouvelle stratégie de gestion des territoires dans les colonies se profile à l'horizon. « *La solution coloniale à l'europpéenne paraît de plus en plus très inefficace : selon les Américains elle fait le lit des idéologies révolutionnaires marxistes.* »¹¹⁴ Il faut donc rebattre les cartes de la géostratégie mondiale. La surprise viendra le 20 janvier 1949 du président américain, Harry S. Truman, qui dans son discours d'investiture pour son deuxième mandat à la tête de son pays, s'érige en un véritable défenseur des pays dits *sous-développés*. À l'image du plan Marshall utilisé pour la reconstruction de l'Europe d'après-guerre, le locataire de la Maison Blanche se propose pour endiguer la misère dans les pays pauvres. « *La référence enjoint concrètement de procéder à l'injection massive d'une aide financière temporairement limitée et au transfert technologique, pour accélérer le take-off.* »¹¹⁵ Selon cette vision états-unienne, il existe deux groupes de pays : les pays développés et les pays sous-développés. Les premiers ont le devoir moral d'aider les derniers à s'extirper de leur situation de misère inadmissible, notamment depuis que Josué de Castro a dénoncé le « scandale » du mur de silence autour de la faim dans le monde¹¹⁶. Pour ce faire, comme nous l'avons déjà relevé *supra*, la campagne sera non seulement financière mais aussi technologique, un plan Marshall deux, cette fois-ci non pas pour l'Europe, mais pour ces pays essentiellement latino-américains, asiatiques et africains. La machine pour le rattrapage du retard accumulé par les pays « sous-développés » est mise en branle. Les institutions internationales à savoir l'ONU et la *Banque mondiale* sont mises à contribution pour valider la décision de la Maison Blanche et la mettre en application.

¹¹³ MISSE, Misse, (2014), *op. cit.*, p. 6.

¹¹⁴ SERVET, Jean-Michel, (2010), *op. cit.*, p. 6.

¹¹⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 65.

¹¹⁶ De CASTRO, Josué (1949, rééd. 1952), *Géographie de la faim*, Paris, éditions ouvrières.

Le paradigme trouve son explication théorique dans le *développementalisme* ou *modernisme* élaboré par Walt Rostow déjà évoqué *supra* et préparé par les partisans du diffusionnisme et de l'empirico-fonctionnalisme (Lerner, Schramm, Rogers). Pour Walt Rostow, « *la société traditionnelle était le degré zéro de l'histoire et l'industrialisation comme un processus irréversible suivant obligatoirement le même chemin que celui tracé par les pays développés.* »¹¹⁷ Cette même idéologie incarnée, prosélite, conquérante¹¹⁸ avait déjà prévalu dans la justification des missions dites civilisatrices européennes dans les territoires colonisés au moment de la colonisation. « *Elle s'inscrit dans la croyance en l'extension planétaire de l'économie de marché et en la force civilisatrice de la technologie.* »¹¹⁹ Les partisans de la théorie moderniste dite de la modernisation soutiennent aussi que « *le progrès ne peut venir à la périphérie que de l'irradiation par les valeurs du centre.* »¹²⁰ Il faut rappeler que la *Périphérie* est incarnée ici, par la société traditionnelle, les pays sous-développés tandis que le *Centre* représente la valeur supérieure qu'est le Nord. Les appellations *Centre*, *Périphérie*, en tant que concepts de portée générale sont à mettre au compte de l'historien, Fernand Braudel¹²¹. Pour cet historien, les villes européennes, riches et développées constituent un bloc, un « *ensemble plus ou moins vaste des aires effectivement reliées par un flux régulier d'échanges économiques* ». ¹²² Fernand Braudel désigne par *l'économie-monde* ces aires d'échanges. *L'économie-monde*, correspondant au *Centre*, dans son expansion pourrait bénéficier à la *Périphérie* caractérisée par le *sous-développement*. Le postulat braudélien fait ainsi de « *l'économie-monde la colonne vertébrale du système mondial.* »¹²³ La relève de la réflexion braudélienne sera surtout assurée par Immanuel Wallerstein, qui schématise l'étape de la modernisation en trilogie, une segmentation autour de quatre catégories : *Centre*, *Périphérie*, *Semi-périphérie* et *Marge*. Cependant, Immanuel Wallerstein manquera d'explication précise sur la signification de cette dernière étape de la moderni-

¹¹⁷ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p.3.

¹¹⁸ BÉNÉTON, Philippe, 1975, *Histoire de mots. Culture et civilisation*, Paris, Presses de la FNSP ("Travaux et recherches de sciences politiques"), n° 35.

¹¹⁹ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

¹²⁰ MATTELART, Armand, MATTELART, Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 9.

¹²¹ Les développements suivants sont directement inspirés de l'ouvrage de notre directeur de thèse, ainsi référencé CABEDOCHÉ, Bertrand (en voie de publication), *Lire l'économie-monde. De l'éclosion au décentrement*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

¹²² FOSSAERT, Robert, (2003), « Le système mondial, vu des débuts du XXI^e siècle », *Hérodote*, 2003/1 (N°108), p. 9. DOI : 10.3917/her.108.0007. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-1-page-7.htm>, consulté le 7 décembre 2021.

¹²³ FOSSAERT, Robert, (2003), *op. cit.*, p. 12.

sation.¹²⁴ Pour l'économiste Samir Amin, le système capitaliste, évolutif, se confond avec l'*économie-monde* opposée à l'*empire monde*. Selon Samir Amin, l'*empire monde*, correspondant au mode de gestion antérieure, met en avant l'ordre politique et idéologique dans toutes les formes d'organisations sociale. Qualifiant l'*empire monde* de « *mode tributaire* », l'économiste franco-égyptien note que dans ce système de gestion, les lois de l'économie apparaissent telle une expression politique et idéologie. Quant à l'*économie-monde*, en tant que sujet manquant régulerait les rapports sociaux.¹²⁵

« *Les centres capitalistes dominants ne cherchent pas à étendre leur pouvoir politique par la conquête impériale parce qu'ils peuvent effectivement exercer leur domination par des moyens économiques. Les Etats des époques antérieures n'avaient pas la garantie des bénéfices de la dépendance économique de leurs périphéries éventuelles tant que celles-ci demeuraient hors du champ de leur domination politique.*»¹²⁶

Ainsi, les concepts convoqués *Centre*, *Périphérie* faciliteraient la compréhension de la démarche d'aide états-unienne en faveur des pays dits en *retard*.

Tout obstacle jonchant le parcours du développement est considéré, ici, comme un élément surmontable du processus, par exemple les adhésions psychologiques et culturelles qu'il convient de lisser.

Pour la réalisation du nouveau projet international états-unien d'aide, basée sur le transfert de fonds et de savoir technologique, les obstacles culturels sont minimisés, le rôle du bénéficiaire des offres étant réduit à celui d'un simple consommateur. La démarche unilatérale du locataire de la Maison Blanche d'intervenir en faveur des pays concernés sans accord préalable n'apparaît-elle pas comme un diktat venant d'une autorité supérieure ? La démarche trouve une explication théorique dans le *darwinisme social* incarnée par Herbert Spencer et Charles Darwin. Faussement attribué à Charles Darwin selon le professeur émérite, Daniel Becquemont, le *darwinisme social* basé sur la *sélection naturelle* incarnée par le phi-

¹²⁴ FOSSAERT, Robert, (2003), *op. cit.*, p. 12.

¹²⁵ AMIN, Samir, (1992). « Capitalisme et système-monde. », *Sociologie et sociétés*, p. 182, <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/1992-v24-n2-socsoc88/001008ar.pdf>, consulté le 8 janvier 2021.

¹²⁶ AMIN, Samir, (1992). *op. cit.*, p. 182 ;

losophe anglais Herbert Spencer ne permet pas l'aide aux plus pauvres. Daniel Becquemont explique que Charles Darwin rejeta « *vigoureusement l'idée d'une suppression de l'aide sociale et médicale aux êtres considérés comme les perdants dans la lutte pour la vie.* »¹²⁷

Cependant, l'idée édulcorée de soutien aux vulnérables ne doit pas occulter les enjeux de sauvegarde d'intérêts capitalistes qui ont motivé l'engagement états-unien. « *Il s'agit désormais de construire un nouvel ordre mondial qui consolide le système capitaliste en liant des minorités autochtones privilégiées, sur lesquelles il est possible de s'appuyer [...].* »¹²⁸

1.2.2. Les résonances de la désignation d'un état de sous-développement dans les territoires ainsi ciblés

L'initiative étatsunienne dans les pays étiquetés « sous-développés » est accueillie avec beaucoup de timidité, voire de méfiance. Le diagnostic, étant posé sans le malade, ne peut aboutir qu'à de mauvaises propositions de traitement dont les pilules seront difficiles à avaler. Missè Missè observe que « *le changement d'origine extérieure est institué comme problème public des anciennes colonies depuis la fin des années 1940.* »¹²⁹ Ainsi, les pays afro-asiatiques et latino-américains – *les dependencias* – tantôt désignés comme *pays non-alignés*, *groupe des 77*, *tiers-monde*, *progressistes de la tricontinentale*, *périphérie*¹³⁰ ..., multiplient les rencontres afin d'apporter une réponse commune au nouvel engagement états-unien jugé pernicieux, condescendant. Les contextes d'apparition des appellations *Non-alignés*, *Groupe des 77*, *Tiers-monde*, *Progressistes de la tricontinentale*, *Périphérie*, permettent de situer les enjeux auxquels les pays concernés en faisaient face. En 1955, à la conférence de Bandung, pour consolider l'indépendance nouvellement acquise et lutter contre le colonialisme et l'apartheid, les pays d'Asie et d'Afrique décident de mutualiser leurs efforts. Pour se faire entendre davantage sur la scène internationale, ces pays réclament une troisième voie distincte du bloc soviétique et du bloc occidental déjà existants.¹³¹ Les pays

¹²⁷ BECQUEMONT, Daniel, (2005), *op. cit.*, p. 2.

¹²⁸ SERVET, Jean-Michel, (2010), *op. cit.*, p. 6.

¹²⁹ MISSE, Misse, (2014), *op. cit.*, p. 2.

¹³⁰ CABEDOCHÉ, Bertrand (1990), *Les chrétiens et le tiers-monde. Une fidélité critique*, Paris, Khartala.

¹³¹ COLSON, Jean-Philippe, (1972), « Le « groupe des 77 » et le problème de l'unité des pays du Tiers Monde. » *Tiers-Monde*, tome 13, n°52, pp. 813-830, DOI :

concernés par la troisième voie recommandent à leur membre de rester à équidistance du bloc de l'Ouest incarné par les États-Unis et du bloc de l'Est représenté par l'Union Soviétique. La voie étant déjà balisée à Bandung, la conférence de Belgrade tenue en 1961 concrétise la création du mouvement des non-alignés, qui aspirent à l'autodétermination économique. Absents à Bandung, les pays latino-américains vont aussi créer leur propre mouvement appelé « *dependencias* ». ¹³² Déjà en 1952, pour plaider leur cause, des pays se réclament de la troisième voie dont les actions sont ignorées par les puissances occidentales. L'économiste et démographe français, Alfred Sauvy utilise l'expression « tiers-monde » pour désigner l'ensemble des pays inspirant à l'indépendance, à l'autodétermination politique et économique. Quant à l'appellation « groupe des 77 », elle est consécutive à la signature en 1963 de la déclaration commune par les pays du « tiers-monde », encore appelés les « pays en voie de développement » ¹³³ par Jean-Philippe Colson, professeur de droit public à l'Université de Montpellier I. « *Les origines du Groupe des 77 sont liées à la prise de conscience fondamentale du problème du sous-développement* ». ¹³⁴ Élargie à 97 pays, le groupe 77, « *la reconnaissance et l'application de nouveaux principes pour le commerce et l'aide internationale* » ¹³⁵ constituent les principales revendications de ce mouvement. L'origine de l'expression « progressistes de la tricontinentale » est à retrouver dans l'évolution radicale de l'esprit de la conférence de Bandung. La conférence afro-asiatique tenue au Caire en 1957 aboutit à la création de l'*Organisation de Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques* (OSPAA). Composée de représentants de mouvements de libération et de partis progressistes et révolutionnaires, indirectement appuyée par des pays indépendants d'Afrique, l'organisation s'élargit à l'Amérique latine.

Le passage d'une vision bi-continentale afro-asiatique à celle tricontinentale est à mettre en relation avec la prise en compte de la généralisation du mode néocolonial comme nouvelle forme d'exploitation impé-

<https://doi.org/10.3406/tiers.1972.1887>, www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1972_num_13_52_1887, consulté le 16 janvier 2021.

¹³² PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

¹³³ COLSON, Jean-Philippe, (1972), *op. cit.*, p. 819.

¹³⁴ COLSON, Jean-Philippe, (1972), *ibid.*, p. 818.

¹³⁵ COLSON, Jean-Philippe, (1972), *ibid.*, p. 820.

*rialiste récente pour l'Afrique et l'Asie et déjà ancienne en Amérique latine*¹³⁶.

La lutte contre le colonialisme, le néocolonialisme, l'impérialisme et le sionisme constituent les principaux objectifs des progressistes de la tricontinentale. À ces préoccupations tiers-mondistes, s'ajoutent le progrès social et la paix mondiale. Dans la conception braudélienne, la *Périphérie* correspond aux espaces géographiquement marqués par l'absence de progrès social, voire économique. Les expressions expliquées permettent ainsi de mieux cerner les préoccupations de toutes les entités de lutte pour l'autodétermination politique et économique favorisant le progrès social.

Ainsi, de l'avis des théoriciens de la *théorie de la dépendance*, l'appréciation des pays développés quant au retard ne correspond pas à la réalité du terrain. Ce qui invalide ou rend inefficace les solutions aux problèmes vécus sur le terrain que les États-Unis prétendent apporter, comme commencent à le déconstruire dès le milieu des années soixante les théoriciens dits de l'*École de la dépendance* : « *les problèmes du sous-développement ne sont pas attribuables à la mentalité "primitive" des peuples mais aux relations inégales entre le Nord et le Sud, entre les élites urbaines et les zones rurales du Sud.* »¹³⁷

Plutôt que d'être considérée comme une aide, la lutte contre le sous-développement est, ici, vue par les « dépendantistes » comme une imposition. Les théoriciens du paradigme de la *dépendance* soulignent que « *ce sont les pays développés qui imposent leur programme aux pays qu'ils aident, que ce soit en matière d'environnement, de droits humains, de droit de la femme, de bonne gouvernance, etc* »¹³⁸. Déjà, ce sentiment de désaccord ou de rejet systématique atteste que sur la forme et le fond, le projet états-unien ne peut se soustraire aux critiques, même s'il a mobilisé une majorité de médias états-uniens, voire ouest-européens pour justifier la nouvelle campagne anticommuniste.

Il s'agissait de convaincre les contribuables américains que le soutien à ces pays correspondait, non seulement à des raisons humanitaires (que la compassion chrétienne pouvait accepter en partie), mais aussi à

¹³⁶ <https://www.contretemps.eu/mai-68-espoirs-tricontinentale/>, consulté le 17 janvier 2021.

¹³⁷ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

¹³⁸ PELACHAUD, Guy, (2008), *ibid.*, p. 3.

*des intérêts bien compris des États-Unis s'ils voulaient éviter l'expansion du communisme.*¹³⁹

La prétention linguistique nous est étrangère, de conduire le débat stylistique ou syntaxique lié à l'expression *sous-développement*, les spécialistes du domaine s'en occuperont. Mais il nous apparaît important de souligner le caractère complexe et insaisissabilité de l'expression *sous-développement*, qui pouvait dissuader l'appropriation du message étatsunien par les destinataires locaux. Jean-Michel Servet note ainsi que « *les qualificatifs développé et sous-développé, dans leur sens politique ou socio-économique, ne sont pas répandus.* »¹⁴⁰ Ce qui sous-entend que ces qualificatifs pouvaient être interprétés différemment par les récepteurs, comme certains travaux de débroussaillage terminologiques en déconstruiront la dimension hypostatique plus tard¹⁴¹. Faisant part de son incompréhension de l'usage faite du *développement*, Missè Missè indique le manque de cadre contextuel de l'expression :

*« par la logique nominaliste, les approches utilisées tendent, toutes, à faire du "développement" un simple synonyme d'expressions comme la "modernisation", la "croissance", le "progrès", "l'industrialisation", termes par ailleurs jamais définis. »*¹⁴²

Si le mot *développement* prête ainsi à confusion dans ses parentés de substitution, le *sous-développement*, tel que conçu dans la pensée du président Truman n'échappe pas non plus à l'ambiguïté et à l'imprécision. Selon le dictionnaire français *Le Robert illustré 2019*, les pays sous-développés sont ceux qui ont une production insuffisante pour leur population, pour des raisons naturelles, historiques, techniques, financières, politiques. De cette définition, nous comprenons que le sous-développement est une question d'insuffisance de production couvrant les besoins de la population. De cette compréhension, nous nous posons la question de savoir de ce qu'il est advenu des productions africaines pendant la colonisation. Ne pouvaient-elles pas suffire pour les besoins des populations africaines de l'époque ? Notre préoccupation initiale ne renvoie pas à un rejet quelconque de la définition donnée dans ce document de référence qu'est *Le Robert illustré 2019*. Au contraire, ces explications du *sous-développement* nous permettent de nous

¹³⁹ SERVET, Jean-Michel, (2010), *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁰ SERVET, Jean-Michel, (2010), *ibid.*, p. 3.

¹⁴¹ CABEDOCHÉ, Bertrand (1987), *Conscience chrétienne et tiers-mondisme. Itinéraire d'une revue spécialisée, Croissance des jeunes Nations, dans le paysage politique et intellectuel en France, 1961-1986*, thèse pour l'obtention du doctorat d'état en sciences politiques, 1987, Université Rennes1, publiée par CRAP, Rennes, 1327 pages.

¹⁴² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 18.

saisir du questionnement lié à la proposition étatsunienne de combattre la faim, les maladies, la misère dans les pays où sévissent ces maux, à partir de l'hypothèse d'une autosuffisance économique autochtone, antérieure à la colonisation. L'homme de lettre et chantre de la négritude, Aimé Césaire n'a pas cessé de faire l'éloge de l'Afrique traditionnelle avant la colonisation, qu'il appelle « *les vieilles sociétés* ». Selon Aimé Césaire, ces sociétés traditionnelles ne connaissaient « *ni le mot échec, ni le mot avatar* »¹⁴³. Même si l'auteur verse dans l'écriture hagiographique dans sa description desdites sociétés, il nous paraît scientifiquement discutable en lisant les écrits des historiens consacrés¹⁴⁴ de penser que les populations traditionnelles vivaient dans la misère, du fait de la seule insuffisance de productions pour ses besoins.

L'injonction « à l'aide au bénéfice des pays sous-développés » trouve son sens dans le colonialisme et le darwinisme social, deux doctrines fondées sur des relations dominants et dominés, qui ont également inspiré les théoriciens de l'École dite *de la modernisation*. Rappelons que dans le colonialisme et le darwinisme social, c'est le pouvoir du plus fort qui prévaut, le faible, bon gré, mal gré s'y soumet. La décision unilatérale du locataire de la Maison Blanche Harry Truman laisse présager non seulement un lien de subordination entre États libres et États dépendants, mais ouvre déjà la voie à la critique du *néo-colonialisme*, très tôt déployée par Jean-Paul Sartre¹⁴⁵, avant que les nouveaux États au sens du droit international ne la vivent directement dans leur projet d'émancipation économique.

« *La première conférence asiatique a eu lieu à New Delhi le 12 mars 1947. Il était déjà question des problèmes liés à la décolonisation des pays asiatiques et des stratégies de solidarité entre les pays devenus autonomes. Deux ans plus tard, une autre rencontre dans la capitale indienne se tient en présence de l'Australie et des pays africains : Égypte et Éthiopie. Au cours de la même année un groupe rassemblant nations asiatiques, arabes et africaines se constitue à l'ONU pour mener une politique commune, notamment sur le plan colonial.* »¹⁴⁶

C'est à partir des années 1950 que les pays africains et asiatiques ont commencé à recouvrer leur indépendance. La situation ambiante pouvait logiquement alimen-

¹⁴³ CÉSAIRE, Aimé (1955-2004), *discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la négritude*, Paris, Présence africaine, p.25.

¹⁴⁴ KI-ZERBO, Joseph (1972), *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier.

¹⁴⁵ SARTRE, Jean-Paul (1964), *Situations, V. Colonialisme et néo-colonialisme*, Paris, Gallimard, (trans. Azzedine Haddour, Steve Brewer and Terry McWilliams, 2001, *Colonialism and Neocolonialism*, New York: Routledge).

¹⁴⁶ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p.50.

ter le sentiment de rejet systématique de tout projet ne prenant pas en compte les questions d'indépendance des peuples.

Sur le fond, l'aide proposée apparaît vite pour ce qu'elle était véritablement, en tant qu'instrument de lutte contre le communisme dont la référence avait déjà permis à certains leaders de la décolonisation politique de trouver des alliés « naturels » au sein du bloc de l'Est dans le combat pour l'indépendance. Organisées autour de lectures néo-marxistes, les représentations ainsi co-construites de la scène internationale avaient exacerbé le doute du point de vue des bénéficiaires d'aide quant à la sincérité du projet, lequel, de manière explicite, conditionnait l'octroi des aides financières dans la lutte contre la pauvreté au rejet expresse du communisme par les bénéficiaires. Missè Missè est ainsi autorisé à estimer que « *ce modèle du changement social est un marqueur de territoires et un enjeu de pouvoir, qui croise des références aux théories et à leurs effets de réalité, sans jamais tenir compte des indicateurs du terrain.* »¹⁴⁷ De fait, le programme de lutte contre la faim défini sur cinq années avait vite témoigné de son excès de confiance quand il avait ensuite fallu le renouveler au niveau des Nations-Unies, eu égard aux piètres résultats obtenus en comparaison de la rapidité des bénéfices du plan Marshall pour les bénéficiaires européens aux lendemains de la seconde guerre mondiale.

Une des incompréhensions soulevées par la question du sous-développement reste aussi culturelle. Logiquement considérées comme une barrière à l'esprit de progrès pour les tenants de l'École de la *modernisation*, les pratiques culturelles locales des pays devaient aussi être abandonnées en faveur de la « civilisation dite occidentale » de manière à irradier l'esprit de progrès et les comportements qui l'accompagnent et de nature à provoquer le *take off* des économies ainsi implémentées. C'est ce que Bertrand Cabedoche appelle la logique états-unienne du développement, qui se veut aussi une référence culturelle. Selon cette logique, comme l'analyse l'auteur, rappelant notamment les propositions d'Ithiel de Sola Pool :

« [...] *la première étape du développement est bien celle de la dépendance culturelle à l'égard des programmes étrangers. Mais c'est aussi*

¹⁴⁷ MISSE, Misse, (2014), *op. cit.*, p. 3.

la solution la plus économique, rapide, pratique pour l'entrée dans un cycle où les cultures nationales seront progressivement intégrées. »¹⁴⁸

Guy Pelachaud, maître de conférences et ancien professeur à l'IUT de l'Université du Mans note qu'en réaction, le souci de sauvegarde des cultures locales va même conduire certains pays latino-américains appelés *dépendencias*, au rejet de l'aide au développement et au prêche pour l'autosuffisance car, « *la souveraineté économique et politique, enfin, ne saurait se faire sans que soit brisée la domination culturelle qui caractérise les relations Nord-Sud* ». ¹⁴⁹ De leur côté, parmi les anciens pays colonisateurs, le risque de dépendance lié aux mécanismes de l'aide et du transfert de technologie a inspiré rapidement des lectures critiques vis-à-vis de l'axe Atlantique, notamment en France où l'accusation d'impérialisme chez les auteurs critiques s'est étendue à l'encontre des États-Unis, pourtant historiquement, non recensés parmi les états colonisateurs ¹⁵⁰.

Ainsi, le projet de lutte contre le *sous-développement* par le transfert de technologie et d'investissement financière apparaît au mieux comme une ambition utopique ¹⁵¹, irréalisable, au pire comme la traduction d'une volonté ferme de conquête de territoire et de domination, en concurrence avec le bloc communiste.

« Le développement s'investit ainsi d'une mission libératrice. Et, c'est en ce sens que l'on peut estimer que le changement de la sémantique n'entraîne pas automatiquement et fondamentalement la modification de la trame des anciens rapports coloniaux. »¹⁵²

Ainsi, le fossé est on ne peut plus grand dans l'interprétation du progrès social entre pays du Nord, *développés* et ceux du Sud, *sous-développés* et surtout, entre écoles théoriques, entre *école de la modernisation* et *école critique de la dépendance*. Ce qui va amener, sur fond de tension, les pays dits non alignés à réclamer à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, au nom de l'indépendance économique et politique, un nouvel ordre mondial de l'économie (NOE), puis de l'information et de la communication (NOMIC), en rupture avec les relations traditionnelles qui avaient jusque-là enfermé le Nord (dominant) et le Sud (dominé).

¹⁴⁸ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p.67.

¹⁴⁹ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

¹⁵⁰ KOJÈVE, Alexandre, 1947, *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris: Gallimard, Trans.: Kojève (1969), *The Reading of Hegel*, New York: Basic Books.

¹⁵¹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p.67.

¹⁵² MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p. 52.

Une nouvelle ère semble s'annoncer alors dans les relations entre les nations dont l'incarnation cette fois-ci passerait idéalement par le dialogue, mais aussi pour certains, par l'imposition de la force, jusqu'à provoquer une rupture définitive avec les pratiques coloniales, puis néo-coloniales.¹⁵³

La suite de notre travail nous permettra de découvrir des éléments de réponses à ce questionnement sur la manière dont le dialogue, voire la confrontation se sont engagés dans les relations dites internationales, en quête de légitimation universelle de ses actions par chacun des acteurs.

1.3 Les premières confrontations du dialogue international, entre promoteurs inconditionnels et contradicteurs de l'École de la modernisation

L'incompréhension de l'idéologie développementaliste par les théoriciens du paradigme de la dépendance sur les causes du *sous-développement*¹⁵⁴ et les remèdes états-uniens proposés pour secourir les pays dits « en retard » ont sans doute servi d'éveil relatif de conscience ou de déclic pour certains dirigeants des territoires concernés, jusqu'à la critique radicale des écoles dominantes de l'économie classique. Heurtés par l'injonction diffusionniste¹⁵⁵ et rostowienne au « dynamitage culturel » pour adopter les comportements de la modernité et accélérer ainsi le *take-off* jusqu'à aboutir rapidement au modèle développementaliste concrétisé par l'*American Way of Life*, certaines populations dites « en retard » se sont crispées autour de la promotion de leurs propres valeurs culturelles, relativisme culturel oblige. L'Unesco leur offre ainsi une première tribune, le premier Directeur général de l'Agence spécialisée des Nations-Unies, Julian Huxley proposant même une réécriture de l'Histoire, qui aurait été « débarrassée de tout ethnocentrisme ». À peine formulé, le projet avorte.

Mais ce réveil critique offre ainsi à ces nouveaux acteurs du droit international public, qualifiés jusqu'ici de pays en *retard*, de se faire un peu plus entendre sur la scène internationale, ce que quelques années plus tôt, le sommet de Bandoeng avait entamé derrière la bannière nouvellement déployée du *non-alignement*. La

¹⁵³ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3-4.

¹⁵⁴ PELACHAUD, Guy, (2008), *ibid.*, p. 3-4.

¹⁵⁵ LERNER, Daniel (1958), *The passing of traditional Society: Modernizing the Middle East*, Glencoe, The Free Press.

thèse critique du néocolonialisme, élargie par les théoriciens de l'*École de la Dépendance*, se faufile chez certains de ces dirigeants non-alignés, élargissant la critique des liens de sujétion maintenus par les anciens colonisateurs à celle de la lecture développementaliste imposée par les États-Unis.

Pour autant, bien qu'apparemment unis dans la critique s'agissant par exemple de s'opposer à l'ordre mondial issu de la seconde guerre mondiale, les pays non-alignés ne sont pas en mesure de définir d'une même voix et dans une même voie les contours de ce nouvel ordre qu'ils brandissaient comme un totem, sans réel projet commun de société mondiale¹⁵⁶. Malgré l'ouverture des débats aux pays *sous-développés*, le consensus sur la question de développement semble donc toujours être une équation difficile à résoudre.

Ainsi, au-delà du clivage entre l'*École de la modernisation* et une *École de la dépendance* inspirée des thèses néo-marxistes de l'École dite de *Francfort*, la question ne fait pas davantage unanimité entre développement économique et préoccupations environnementalistes. L'encombrement des débats sur ce terrain, jalonnés par quelques notes impressionnistes en même temps que significatives telles que le *rapport Meadows*, le *slogan de la décroissance*, le *concept d'écodéveloppement* peuvent servir de premiers points de repères à notre réflexion sur ce point. Les oppositions seront encore vives, à géométrie variable selon les acteurs considérés, même après que le *rapport Brundtland* a semblé définir un consensus sur le développement prenant en compte les aspirations de tous les acteurs, du Nord comme du Sud (c'est-à-dire développés, comme non développés).

Les années qui suivront le *rapport Brundtland* mettront encore le consensus à rude épreuve, ébranlé par le jaillissement à nouveau des polémiques entre, cette fois, d'un côté, approche développementaliste et de l'autre, approche environnementaliste.

¹⁵⁶ CABEDOCHÉ, Bertrand (2011), « Le rapport MacBride, conférence du consensus avant l'heure ? L'expérimentation refoulée d'une médiation politique originale, porteuse d'un espace public sociétal et des valeurs fondatrices de l'Unesco », *Les Enjeux de l'information et de la Communication*, 1/2011 (Vol. 2011), pp. 69-82, http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2011/Cabedoche/index.html et www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2011-1-page-56.htm, consulté le 21 octobre 2017.

1.3.1. Les oppositions doctrinales entre développement et environnement autour du *rapport Meadows*

Si l'on observe le travail généalogique entrepris par Bertrand Cabedoche, au-delà des prémisses d'une posture scientifique préoccupée par l'étude du développement humain en relation avec son environnement amorcée par Haeckel au XIX^e siècle et des premiers balbutiements d'un activisme écologique sous la forme de pétitions pour la protection de la faune et de la flore à partir des années cinquante aux États-Unis, c'est à partir du début des années soixante-dix que l'on peut véritablement parler d'écologie politique. Un repère symbolique s'impose avec, à ce moment, l'irruption médiatique spectaculaire de *Greenpeace*¹⁵⁷. Très vite au sein même des pays dits *du Nord*, la contestation interpelle le modèle de société libérale dominant, tel que vanté et promis par Walt Whitman Rostow au cours de la décennie précédente, selon la projection linéaire de l'évolution des économies garantie par l'auteur et adoptée par la Maison Blanche. Critique contre le dessein politique du projet, conduisant à l'asservissement de l'homme, voire à son aliénation¹⁵⁸, une pensée radicale s'enrichit alors d'une préoccupation écologique : tel qu'il se manifeste dans les pays industrialisés du Nord, le développement industriel ne pourrait plus être possible sans l'exploitation suicidaire des ressources naturelles dont la rareté attire soudain l'attention sur la nécessité de recadrer la production économique. Au-delà de la menace du développement sur les ressources naturelles, il convient aussi de souligner les effets de pollution ou de risque auxquels s'exposeraient les humains. L'appréhension conduit à des réflexions sur des éventuelles possibilités pour circonscrire des méfaits de la croissance. Au-delà de cette réflexion militante, dite « zégiste », appelant à la « croissance zéro », la pensée scientifique s'enrichit de nouveaux travaux, dont la première résonance symbolique dans l'espace public pour la période contemporaine est le *rapport Meadows* publié en 1970.

Certes, les premières réflexions sur les limites de la croissance économique sont à retrouver dans les travaux de Thomas Robert Malthus, mais son fondement scientifique est à mettre au compte de Sadi Carnot, auteur de la loi thermodyna-

¹⁵⁷ CABEDOCHÉ, Bertrand (2003), *Ce nucléaire qu'on nous montre. Construire la socialité dans le débat sur les énergies*, Paris, L'Harmattan, en particulier le chapitre « Les enjeux supranationaux du débat », pp. 441-534.

¹⁵⁸ MARCUSE, Herbert, 1964, *One-dimensional Man. Studies in the ideology of Advanced industrial society*, Boston, Beacon (trad. française MARCUSE, Herbert (1964), *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Éditions de Minuit.

mique.¹⁵⁹ Sans contrôle, Sadie Carnot révèle que les transformations « *non totalement réversibles* » de l'énergie « *en différentes formes* » ne sont pas sans conséquence sur l'économie dont le fondement reste la transformation. Serguei Podolinsky est une des premières figures à appliquer la loi thermodynamique à l'économie. Dans sa réflexion *économie énergétique*, Serguei Podolinsky *chercha à concilier socialisme et écologie*.¹⁶⁰

Serge Latouche établit bien le lien entre toutes ces réflexions parallèles¹⁶¹. Comme Bertrand Cabedoche, chez lequel il croit déceler de manière non fondée une opposition à sa propre conception théorique¹⁶², l'auteur précise que c'est dans les années soixante-dix que la question de l'économie par rapport à l'écologie est devenue une préoccupation majeure et diffuse.

Ainsi, en 1972, en opposition radicale au discours du président Truman, le groupe de réflexion sur « *les limites de la croissance* » de *l'Institut de Technologie de Massachusetts* dirigé par Donella et Dennis Meadows entreprend de mettre à mal « l'esprit de développement ». En effet, les travaux de ce groupe de réflexion, appelé *Club de Rome*, prédit bientôt dans le fameux *Rapport Meadows* les conséquences d'une croissance économique exponentielle et démographique dont les effets conduiraient à la rareté des ressources naturelles non renouvelables et à la dégradation des conditions de vie à l'horizon 2100. Pour éviter l'effondrement de la planète terre, le *rapport Meadows* plaide pour la « croissance zéro », thème que popularisent rapidement ensuite les activistes zégistes dont nous avons fait état, *supra*.

La proposition de « croissance zéro » fait aussitôt l'objet de critiques dont les plus acerbes venant des « pays du Sud », lesquels reprochent au *Club de Rome* de favoriser les pays riches et déjà développés au détriment de ceux appelés « sous-développés ».¹⁶³

« *Le Sud, au contraire, accorde la priorité à la problématique du développement, en contestant les nouvelles conditions imposées, sous pré-*

¹⁵⁹ LATOUCHE, Serge, (2010), *Le pari de la décroissance*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, p. 22.

¹⁶⁰ LATOUCHE, Serge, (2010), *ibid.*, p. 22- 23.

¹⁶¹ LATOUCHE, Serge, (2010), *ibid.*, p. 22- 23.

¹⁶² LATOUCHE, Serge (2001), « Les mirages de l'occidentalisation du monde. En finir une fois pour toutes avec le développement », *Le Monde Diplomatique*, mai.

¹⁶³ <https://reporterre.net/Le-rapport-au-Club-de-Rome-stopper-la-croissance-mais-pourquoi>, consulté le 21 août 2019.

*texte des dommages causés à l'environnement à l'économie du Sud criblée de dettes et privée de ressources [...] ». Le sud ne peut accepter que son développement puisse être arrêté afin de préserver l'environnement.*¹⁶⁴

Pour autant, parmi les habitants de cette partie « Sud » du monde, nombreux sont ceux qui vivent déjà la catastrophe humaine tant appréhendée par les auteurs critiques précurseurs, depuis les pays du Nord, en cas de rareté des ressources naturelles. Les catastrophes, déjà vécues au quotidien par ces populations du Sud nées de ces dérèglements mondiaux que négligent les développementalistes ont pour noms : guerre, faim, maladie, pauvreté, manque d'infrastructures sanitaires, routières, etc.

Mais dans un premier temps, les partisans de la croissance parviennent apparemment à assourdir, puis retourner le discours préventiviste et alarmiste du rapport Meadows. Ce revirement s'observe jusque dans le deuxième rapport des mêmes auteurs appelé *Stratégie pour demain* publié en 1974, dans lequel ils soutiennent désormais le besoin pour le monde d'une croissance dite organique.¹⁶⁵

Le rétropédalage du groupe du Club de Rome dans ce deuxième rapport ne met pourtant pas fin au débat sur le développement. L'apparition du concept *décroissance* témoigne du cheminement souterrain que la critique *zégiste* entreprend dans les cercles activistes, renforçant insidieusement la critique contre la boîte de pandore développementaliste. Ainsi, de la décroissance au développement durable, les lectures de la problématique du développement témoignent des décalages et convergences des discours politiques et scientifiques, comme l'analyse encore Bertrand Cabedoche¹⁶⁶.

¹⁶⁴ SACHS, Ignacy, (1997), *L'écodéveloppement, stratégie pour le XXI^e siècle*, Paris, La découverte, p. 20.

¹⁶⁵ VIVIEN, Franck-Dominique, 2005), *op. cit.*, p. 9-10.

¹⁶⁶ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2020), « *“Éco-développement”, “croissance zéro”, “décroissance”, “a-croissance”, “objectifs du millénaire pour le développement”, “objectifs pour le développement durable”... Les décalages et convergences entre discours politiques et discours scientifiques sur les enjeux planétaires à l'horizon 2030* », in Bertrand Cabedoche, “Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4)©Unesco 2020”, rapport du séminaire-atelier de la sous-région Afrique centrale de Douala (22-24 octobre 2019), Paris, Unesco, janvier 2020.

1.3.2. La « décroissance », un slogan politique à implications théoriques

En concomitance avec le *rapport Meadows*, les partisans de la décroissance économique, « un slogan politique à implications théoriques »¹⁶⁷, militent à leur tour en faveur d'une réduction de la production et de la consommation, car « [...] l'insuffisance des ressources naturelles et les limites de la capacité de régénération de la biosphère nous condamnent [...] »¹⁶⁸ à un changement de mode de vie.

Pour les partisans du slogan, à l'origine de la misère se trouve la croissance à laquelle il faut impérativement renoncer, l'objectif étant d'éviter à la planète terre l'injustice et la destruction. Ici, la coexistence entre *décroissance*, *croissance*, *progrès* et *développement* est jugée inadmissible. Le *développementalisme* ayant fait échec, sans concession, il doit tout simplement laisser la place à la *décroissance*.

*En toute rigueur, il conviendrait de parler d'« a-croissance », comme on parle d'« a-théisme », plutôt que de « dé-croissance ». C'est d'ailleurs très précisément de l'abandon d'une foi ou d'une religion qu'il s'agit : celle de l'économie, de la croissance, du progrès et du développement.*¹⁶⁹

Si, pour Karl Max, le facteur déterminant de la société est économique, pour Jacques Ellul dont les travaux ont inspiré les « décroissants », c'est plutôt la *technicité*. C'est ce que Jean-Pierre Jézéquel appelle le « *déclassement de l'économie au rang de superstructure, la véritable infrastructure étant maintenant la technique* ». Convoitée par les puissances, la *technicité* souffre le reproche émis par Jacques Ellul d'être à l'origine de tous les maux (croissance, domination, dépendance, destruction...) de notre planète.

*La technique a un rapport étroit avec la rationalité : c'est la recherche du moyen le plus efficace dans tous les domaines. Le développement technique s'exprime donc autant dans le domaine matériel que dans l'immatériel, en particulier dans le domaine de l'organisation sociale*¹⁷⁰.

Réactualisant la thèse de Jacques Ellul, Serge Latouche cite la double filiation de la décroissance : la prise de conscience de la crise écologique et la critique de la

¹⁶⁷ LATOUCHE, Serge, (2016), « *Les précurseurs de la décroissance* » une anthologie, Neuvy-en-champagne, Le passager clandestin, p. 9.

¹⁶⁸ LATOUCHE, Serge, (2010), *op. cit.*, p. 135.

¹⁶⁹ LATOUCHE, Serge, (2010), *ibid.*, p. 17.

¹⁷⁰ <http://www.journaldumauss.net/?Jacques-Ellul-ou-l-impasse-de-la>, consulté le 21 août 2019.

technique, du développement.¹⁷¹ Ainsi, nous retenons que la technicité, le développement, la croissance, le progrès, partageant la même idéologie capitaliste se trouvent aux antipodes du slogan des décroissants.

Quant à la croissance démographique, les décroissants attirent l'attention sur la pression qu'exercerait un monde surpeuplé sur les ressources naturelles en raréfaction. Cependant, Serge Latouche ne se fait pas d'illusion sur cette question sensible.

*Les prises de positions sur le sujet sont toujours passionnelles car, touchant à la fois aux croyances religieuses, au problème du droit à la vie, à l'optimisme de la modernité avec son culte de la science et du progrès, elles risquent de dérapier très vite vers l'eugénisme, voire le racisme au nom d'un darwinisme rationalisé.*¹⁷²

À défaut de pouvoir proposer des solutions crédibles pour parvenir à une décroissance démographique, tangible, l'auteur prévient qu'il serait aussi inapproprié de n'envisager « *la question que sous l'angle quantitatif* ». Pour le moment, l'espoir repose sur le scepticisme et dans la confiance en une autorégulation du phénomène, les limites des ressources naturelles aideront à guider les consciences.

Aujourd'hui, les partisans de la « croissance zéro » et de la « décroissance » semblent prêcher dans un désert où les opinions favorables à des paradigmes tels que *l'écodéveloppement* ou *le développement dit durable ou soutenable* restent majoritaires. Toutes ces prises de positions différentes attestent que les questions de développement et de croissance ne font pas l'unanimité au niveau international. Du coup, ces controverses éloignent la croissance d'un sens universel et univoque surtout, lorsque l'idée est utilisée pour parler de développement. Et le traitement de la problématique de croissance à ce niveau sans la prise en compte des réalités locales de chaque continent ou région, voire État, reste encore sujet de débats et objet de rejets.

¹⁷¹ LATOUCHE, Serge, (2010), *op. cit.*, p. 15.

¹⁷² LATOUCHE, Serge, (2010), *ibid.*, p. 136.

1.4 Un premier concept critique, l'éco-développement, inspirateur de la dynamique des *Sommets de la terre*

Le souci de transcendance des divergences provoquées par l'interpellation des théories du développement et le questionnement de leur réussite à l'international conduit bientôt les Nations-Unies à prendre en compte les réalités inhérentes aux continents afro-asiatiques et latino-américains auxquelles le problème de « retard » est imputé dans la théorie économique classique.

L'idée d'ouverture visant à traiter collectivement la problématique de développement dans le respect de l'écosystème se concrétise finalement avec la tenue en juin 1972 à Stockholm de la Conférence internationale des Nations Unies sur *l'environnement humain*, encore appelée *sommet de la terre*. Le lancement de ce premier sommet correspond à la première publication du *rapport Meadows*. Le sommet de la terre de Stockholm va servir de cadre à la création du programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et à l'apparition du concept *d'écodéveloppement*.

1.4.1. L'Écodéveloppement : un concept mort-né

Utilisé pour la première fois par le secrétaire général de l'O.N.U, Maurice Strong, *l'écodéveloppement* apparaît tel un appel à la protection de l'environnement face à son inévitable surexploitation à des fins de production et de satisfaction de demande sociale aussi irréversible.

*L'écodéveloppement se voulait une stratégie de développement, fondée sur l'utilisation judicieuse des ressources locales et du savoir-faire paysan applicable aux zones rurales isolées du tiers-monde. En quelque sorte l'existence des vestiges d'une économie traditionnelle écologiquement équilibrée fournissait à ces régions une occasion de ne pas s'engager dans la croissance déprédatrice des ressources et du milieu, de récuser les modèles venus de dehors et plus particulièrement du Nord — qu'il fût capitaliste ou socialiste — et de faire mieux. C'est-à-dire assurer à ses habitants un mode de vie et un niveau de consommation satisfaisants sans pour autant exploiter jusqu'à épuisement la nature et sans compromettre l'avenir des générations futures.*¹⁷³

¹⁷³ <https://www.cairn.info/strategies-de-l-ecodeveloppement--9782708220492-page-11.htm>, consulté le 8 novembre 2020.

La théorisation ou la popularisation de *l'écodéveloppement* est à mettre au compte de l'économiste d'origine polonaise, Ignacy Sachs, lequel établit le lien entre le dilemme de satisfaction des besoins sociaux pour ce qui est de plus en plus alors désigné comme constituant *le tiers-monde* et la nécessité de respecter l'environnement pour les futures générations. Vu comme une option concurrente, constitutive de l'alternative avec le système de développement symbolisé par les États-Unis, *l'écodéveloppement* correspond bien aux cosmologies africaines, comme l'analyse Bertrand Cabedoche¹⁷⁴, renvoyant notamment aux travaux de la philosophe Séverine Kodjo-Grandvaux : ...

« Contrairement à la cosmologie occidentale moderne, qui a transformé la nature en ressources et en matière inerte à disposition des humains, les cosmologies africaines définissent la nature en un ensemble vivant, dynamique et ouvert »¹⁷⁵.

Mais comme le relève Bertrand Cabedoche, le concept d'*écodéveloppement* ne rencontre pas le succès attendu auprès des dirigeants africains. Selon l'auteur, le concept, qui aurait pu sensibiliser à une troisième lecture, ne parvient pas à s'immiscer dans le débat, dichotomiquement enfermé entre les deux options célébrées par l'*École du développement* d'une part et l'*École de la dépendance*, d'autre part.

Sous l'influence de cette dernière ressource théorique, les décideurs du Sud aurait peut-être pu adhérer au concept d'éco-développement si les pays du Nord avaient donné l'exemple. Dans une vidéo postée sur le site de l'université virtuelle environnement et *développement durable* (UVED), le chercheur Eric Berr de l'Université de Bordeaux affirme que c'est par faute de véritable adhésion des pays économiquement puissants à *l'écodéveloppement*, déjà appliqué dans certaines communautés villageoises du tiers-monde, que le concept connaît ensuite un réel essoufflement, au profit du nouveau concept de *développement durable* sur lequel nous reviendrons *infra* pour en identifier les enjeux.¹⁷⁶

¹⁷⁴ CABEDOCHÉ, Bertrand (2020), *Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4*, Paris, Unesco 2020 (dit rapport Cabedoche, sous-région Afrique centrale de Douala, 22-24 octobre 2019).

¹⁷⁵ KODJO-GRANDVAUX, Séverine (2017), « L'Afrique est le berceau de l'écologie », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/17/l-afrique-berceau-de-l-ecologie_5230953_3232.html, p. 1, consulté le 22 mai 2021.

¹⁷⁶ https://www.canalu.tv/video/canal_uved/3_origine_et_histoire_du_concept_d_ecodeveloppement_t.19061, consulté le 8 novembre 2020.

L'échec de l'écodéveloppement auprès des pays du Sud témoigne d'abord de la suspicion généralisée dont leurs leaders font de plus en plus preuve vis-à-vis des propositions venant du Nord, dont le décryptage en termes de rapports de force se révèle de plus en plus comme dépendant d'autant de stratégies pour laisser inchangés les rapports de domination, au profit des dirigeants du Nord, firmes multinationales en premier lieu.

À titre d'exemple, le récent conflit imposé à la Libye, dont les corolaires ont déstabilisé la zone sahélo-saharienne (Mali, Burkina-Faso, Niger, Côte-d'Ivoire), renforce les lectures d'une géopolitique figée autour de la mainmise occidentale sur le continent, à laquelle l'Afrique ne parvient toujours pas à se défaire. Avant l'intervention militaire étrangère en Libye, la rhétorique occidentale dans les principaux pays développés présente le *Guide* libyen comme un dictateur qui entend exterminer une partie de son peuple pour faire taire les voix dissidentes pour la liberté surtout à Benghazi.¹⁷⁷ Embarqués dans cette instrumentalisation rhétorique, la plupart des *mainstream médias* états-uniens et européens s'emploient alors au décompte des morts occasionnées par le conflit opposant le pouvoir libyen aux rebelles avant l'intervention des puissances.¹⁷⁸ L'assassinat du Guide de la Libye ne met pas fin à la situation infernale du pays, mais dans les *mainstream médias*, nous constatons le décompte morbide auquel ces médias nous avaient habitués se raréfier. De ce constat, nous interrogeons à l'époque, l'indépendance et l'efficacité de ces médias dans la diffusion des informations révélant les pertes en vie humaine occasionnées par les opérations militaires menées en Libye par la France, les États-Unis, la Grande Bretagne, l'Italie et le Canada.

Une partie de la population africaine aurait pu applaudir à l'initiative d'intervention militaire française initiée par le président français Nicolas Sarkozy et qui a abouti à la mort du dictateur libyen. Cependant, le *panafricanisme* dont le colonel Kadhafi avait pu sembler un promoteur idéalisé dans son rêve d'une *Grande Libye* et de ses déclarations en faveur d'une fédération des forces africaines, par exemple autour d'une monnaie unique ou d'un satellite d'information autonome pour tout le continent, forçait la considération. Pour faire taire les armes en Libye, les tenta-

¹⁷⁷ HADDAD, Saïd, (2012), « La fin de l'État des masses ou les incertitudes libyennes », *L'Année du Maghreb*, URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/1519> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1519>, consulté le 29 mars 2021.

¹⁷⁸ KHERAD, Rahim, (2013), « Réflexions sur les conflits libyen et malien au regard des droits de l'homme et du droit humanitaire », *Civitas Europa*, p. 89-107. DOI : 10.3917/civit.031.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-89.htm>, consulté le 29 mars 2021.

tives de médiations sous régionales, voire continentale initiées par l'UA ont été acceptées par le Guide de la révolution, mais rejetées par la rébellion soutenue par le bloc occidental.¹⁷⁹ Mais, certains de ces Africains (mauritaniens, sud-africains) finissent par approuver l'intervention étrangère sur le sol libyen¹⁸⁰, tant les frasques du « Guide de la révolution Jamahiriya » décourageaient les enthousiasmes et les adhésions.

« L'organisation panafricaine est également soumise à des contradictions internes : trois de ses États membres (dont l'Afrique du Sud) ont voté la résolution 1973 et la réserve commune exprimée à l'égard du CNT commence à se fissurer : les 22 avril et 28 mai, la Gambie et le Sénégal reconnaissent le CNT, alors que le 6 juin, le président mauritanien, [...] déclare à l'AFP que Kadhafi ne peut plus diriger la Libye »¹⁸¹

Pour autant, le balancier ne s'est pas déplacé inconditionnellement. Les lectures se sont affinées dans la compréhension des raisons souterraines des condamnations du régime libyen par les dirigeants états-uniens et ouest européens. À la justification droits-de-l'homme, s'ajoute la préoccupation économique de la gestion future des ressources libyennes (pétrole), devenues objet de convoitise et de concurrence entre pays dominants, dépendants en termes d'approvisionnement vis-à-vis des ressources fossiles et des hausses des coûts sur les marchés mondiaux¹⁸². Qui plus est, l'intervention militaire sur le sol libyen n'a rien résolu, déstabilisant le Sahel et ouvrant le boulevard à l'immigration sauvage, si mortifère du point de vue des individus comme des nations de départ.

« L'intervention de l'OTAN n'a donc permis d'atteindre qu'un seul objectif, celui poursuivi essentiellement par la France et le Royaume-Uni, le renversement de Mouammar Kadhafi ; elle n'a en revanche pas produit les effets bénéfiques escomptés pour le peuple libyen. »¹⁸³

Le sentiment chez le simple citoyen africain peut ainsi se renforcer que toute proposition venant du Nord masque autant de tentatives manipulatrices pour maintenir la domination des populations du Sud.¹⁸⁴

Dans les pays francophones d'Afrique notamment, l'exaspération peut donner lieu à un scepticisme systématique, dont certains élans se conjuguent par un senti-

¹⁷⁹ HADDAD, Saïd, (2012), *op. cit.*, p. 7.

¹⁸⁰ HADDAD, Saïd, (2012), *ibid.*, p. 89-107.

¹⁸¹ HADDAD, Saïd, (2012), *ibid.*, p. 19.

¹⁸² <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2011/08/Libye-l%E2%80%99heure-d%E2%80%99un-bilan-critique.pdf>, <http://jacques-tourtaux-over-blog-com.over-blog.com/article-libye-l-heure-d-un-bilan-critique-82703220.html>, consulté le 29 mars 2021.

¹⁸³ KHERAD, Rahim, (2013), *op. cit.*, p. 89-107.

¹⁸⁴ MISSÉ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 22.

ment généralisé de fatalisme. Axelle Kabou observe ainsi qu'en Afrique noire, *le mythe d'impuissance est ancré dans les esprits*. Pour venir à bout du phénomène, Kabou juge qu'il faudra procéder à une nécessaire action de désintoxication sur plusieurs générations, car le mal est profond.

« Aussi, le développement est-il perçu à tous les échelons comme une aspiration irréalisable par soi-même ou comme un dessein contrecarré par des forces d'une puissance considérablement supérieure à celle des Africains »¹⁸⁵.

La tâche est immense car, selon l'auteur, les dirigeants du Nord n'aident pas à dépasser ce fatalisme ambiant, alors même que l'Afrique ne manque pas d'initiatives délibérément ignorées par les puissances étrangères :

« Les Africains ne sont pourtant ni muets ni manchots. Il y a, il faut le dire, une longue tradition d'évitement quand il s'agit de traiter des problèmes concernant l'Afrique »¹⁸⁶.

Au final, les théories complotistes s'emparent de la problématique du développement, érigeant paradoxalement toute initiative venant du Nord comme une manipulation, qu'il s'agisse de soutenir le modèle rostowien du développement états-unien ou sa critique avec l'éco-développement. Il faut dire que les confusions sont particulièrement entretenues par les stratégies discursives à géométrie variable des dominants. Anne-Marie Laulan attire particulièrement notre attention sur le double langage des acteurs des entreprises internationales, qui entendent bien perpétrer leur loi dans leur périmètre d'activités, voire au-delà et n'hésitent pas à mobiliser les concepts à géométrie variable, selon leurs intérêts :

« Il y a tout d'abord l'attitude de ces entreprises polluées capables d'adopter un discours vertueux fondé sur des principes éthiques intransigeants et validé par des rapports « certifiés ». Il y a celles qui préfèrent provisionner des fonds pour payer les amendes après avoir utilisé toutes les ruses juridiques pour contourner la législation ».¹⁸⁷

Malgré ce sentiment d'impuissance constaté chez certaines populations dominées, subissant désormais toutes les formes d'exploitation, y compris des ressources environnementales, les rencontres internationales témoignent bientôt de certains espoirs, tels que les *Sommets de la terre*, non sans quelques ambiguïtés et nouvelles oppositions, pour tenter de contrôler et réduire les effets nocifs du développement. Cependant, les exercices théoriques incarnés par ces différents sommets de la terre semblent à leur tour rencontrer des difficultés dans

¹⁸⁵ KABOU, Axelle (1991), *op. cit.*, p. 8.

¹⁸⁶ KABOU, Axelle (1991), *ibid.*, p. 39.

¹⁸⁷ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 6.

l'appropriation de leur démonstration et, partant dans leur concrétisation au niveau de leur mise en œuvre. À cette occasion, depuis les Nations-Unies, Bertrand Cabedoche témoigne des évolutions et polémiques dans les prises de conscience et rappelle le glissement des concepts dans ces Sommets mondiaux¹⁸⁸. Ainsi, si le 1^e *Sommet de la terre* de Stockholm en 1972 consacre la réflexion autour du concept d'*éco-développement*, élaboré par Ignacy Sachs et son équipe, en 1987, le concept de *Développement durable*, jugé plus « politiquement correct », supplante la première référence lors du Sommet de la terre de Rio de Janeiro de 2002.

1.4.2 Les Sommets de la terre : une « boîte à réflexion » porteuse de conceptions philosophiques ambiguës

Le premier *Sommet de la terre* de Stockholm en 1972 a permis de légitimer les décisions prises dans le sens de ce qui pourrait s'apparenter à une gouvernance mondiale de l'environnement. Ladite gouvernance peut être illustrée avec la création du *programme des Nations-Unis pour l'environnement* (PNUE). Soulignons que le *Sommet de la terre* se veut une rencontre décennale au cours de laquelle les questions du développement et de l'environnement sont abordées par les dirigeants du monde.

Depuis son institutionnalisation en 1972, cinq sommets se sont déjà écoulés (Stockholm 1972, Nairobi 1982, Rio de Janeiro 1992, Johannesburg 2002, Rio+20 en 2012), mais les divergences de points de vue sur le devenir d'un monde au développement respectueux de son environnement persistent, voire y explosent expressément. Jugé plus « politiquement correct » que le concept d'*écodéveloppement*, *Développement durable* supplante cette dernière référence à partir de la publication en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations-Unies* du rapport *Notre avenir à tous*, dit *Rapport Brundtland*, du nom de la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Nous reviendrons *infra* sur ce rapport. Retenons pour l'instant que ledit concept de *développement durable* fournit bientôt la base de la réflexion du *Sommet de la Terre* de Rio de Janeiro en 1992.

Ces sommets déçoivent vite, tant celui de Nairobi que celui de Rio de Janeiro. Dans ce contexte, Johannesburg réactive les espoirs, consacrant les *Objectifs du*

¹⁸⁸ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, pp. 55-82.

Millénaire pour le Développement (OMD)¹⁸⁹. Le cap est nouveau, visant à améliorer de manière significative les conditions de vie des populations (accès à l'eau potable et l'assainissement), en harmonie avec la croissance économique et l'environnement. Au-delà des chefs d'États et de gouvernement, Johannesburg a aussi pu réunir pour la première fois à un sommet de la terre des responsables d'entreprises, syndicats et d'ONG¹⁹⁰ invités au cœur même des débats : un partenariat public-privé. Léa Sébastien et Christian Brodhag ajoutent que *la culture a fait son entrée à Johannesburg, la diversité culturelle étant consacrée comme une des composantes du développement durable*.¹⁹¹.

Sur le terrain, la déception est donc tout aussi grande que les espoirs suscités par le renouveau des concepts et la relance de l'espoir promis avec le *Sommet de Johannesburg*. L'heure est au désenchantement¹⁹², qui ne sera pas véritablement dépassé ensuite, jusqu'au Sommet de Rio+20, en 2012.

Pour le professeur Franck-Dominique Vivien, Rio+20 ne consacre qu'un sommet de révision du *rapport Brundtland* sur lequel nous reviendrons *infra*, pour mieux en révéler les enjeux. Comme précédemment, soumise à la critique, la rhétorique développementaliste ne parvient pas à dépasser le stade d'une pure construction théorique, déconnectée des aspirations de toutes les sensibilités sociales (riches, pauvres) pour sa mise en œuvre.

Serge Latouche soutient que la réalisation des possibilités théoriques se heurte souvent à des obstacles rendant la pratique hors de portée de certains états¹⁹³. La liste des problèmes minant le monde ainsi établie par les chefs d'État et de gouvernement des cent quatre-vingt-douze pays membres de l'ONU en septembre 2000 à New York parle d'elle-même témoignant de l'incommensurabilité de la tâche.

Dans cette liste déjà figuraient en bonne place les questions d'environnement, d'assainissement et de lutte contre la pauvreté. L'heure n'est certainement pas encore au bilan mais les chiffres du PNUD en 2008 montrent que la reprise en boucle de ces problèmes ne

¹⁸⁹ LATOUCHE, Serge, (2003), *loc. cit.*, p. 24.

¹⁹⁰ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p. 27.

¹⁹¹ SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (dossier 3/2004), « A la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Développement durable et territoires*, Association DD&T, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1133> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1133, p. 4, consulté le 19 avril 2019.

¹⁹² https://www.canalu.tv/video/canal_uved/5_le_developpement_durable_au_sommet_les_grandes_conferences_internationales_de_stockholm_a_rio_20.19063, consulté le 8 novembre 2020.

¹⁹³ https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/12/13/serge-latouche-la-decroissance-verse-le-travailler-moins-pour-travailler-mieux_5397115_1652612.html, consulté le 29 août 2019.

*semble pas se démarquer résolument d'un pur exercice rhétorique sans impact réel sur le concret.*¹⁹⁴

Nous reviendrons sur les oppositions doctrinales, témoignant des tensions dont le *Sommet de la terre* de Rio de Janeiro se fait l'écho en cette dernière décennie du XX^e siècle. Observons déjà une première piste explicative, suggérée par certains auteurs, quant aux fondements même de la négociation dans les pays occidentaux. Ainsi, Léa Sébastien et Christian Brodhag jugent que l'approche *compétitive*, dite *distributive* ou encore *gagnant-perdant*, correspond à des expressions culturelles caractéristiques d'un environnement occidental. Or, cette culture de la négociation dans la compétition ne convient pas quand il s'agit de sauvegarder l'intérêt général et collectif, le résultat aboutissant à ce que les acteurs plus puissants obtiennent plus de gains par rapport aux plus faibles.

*[...] la négociation est fondée sur la compétition, la rivalité, l'opposition, le marchandage, et favorise des comportements distributifs, où satisfaire ses propres besoins est la seule chose qui compte, peu importe ce que veut l'autre*¹⁹⁵.

Pis. Même si cette approche de la négociation répond aux attentes des deux parties, dans son expression dite « coopérative » ou « gagnant-gagnant », elle ne répond pas davantage aux enjeux plus globaux. L'exclusion de cette approche par Léa Sébastien et Christian Brodhag se justifie par ses limites en cas de négociation collective, « *car des attitudes compétitives réapparaissent au moment du partage* » des intérêts. Au nom de la préservation de l'intérêt collectif, les deux chercheurs semblent privilégier une approche mixte (compétitive et coopérative) de la négociation, mais qui se heurte au nombre d'acteurs disparates impliqués dans la démarche quand la négociation s'étend à l'échelle planétaire. D'où cette invite par les auteurs à une solution, qui prend en compte les *problèmes soulevés par les conflits de valeur morale, et [...] à une réflexion à la place des acteurs « faibles » et des « acteurs absents »*.¹⁹⁶

Sont ainsi qualifiés d'acteurs faibles, ceux dont les capacités (*charisme, pouvoir, relations*) de négociation ne sont pas suffisantes pour s'imposer à tous les niveaux (choix, culture, intérêt). Ce qui veut dire que les acteurs faibles sont invités à la table de négociation pour simplement une légitimation du processus, qui se veut participatif. Il faut comprendre par conflits de valeur morale, les divergences nées

¹⁹⁴ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p. 52.

¹⁹⁵ SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (dossier 3/2004), *op. cit.*, p. 7.

¹⁹⁶ SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (dossier 3/2004), *ibid*, p. 8.

des différentes perceptions et appréciations des idées, théorie et pratiques (représentation sociale), il s'agit du *regard que portent les hommes sur les éléments naturels dont ils dépendent*. La culture et l'environnement immédiat sont déterminants à l'établissement et à la manifestation de cette valeur morale. Enfin, les acteurs absents sont constitués par l'écosystème (vivants biologiques), les humains se trouvant dans les situations de pauvreté, de faim et la génération future dont les intérêts doivent être préservés par le monde contemporain.

Léa Sébastien et Christian Brodhag soutiennent ainsi que les différentes approches de la négociation (*compétitive, coopérative, mixte*) restent au service des plus forts et sauvegardent leurs intérêts, en accord avec la vision du monde dit « développé ». Logiquement, selon ces deux auteurs, seule la prise en compte de la valeur morale, ainsi que celle des acteurs faibles et absents pourraient garantir la voie au développement durable.

Sur le terrain, les pratiques de la déforestation provoquées au Brésil par l'agriculture sur brûlis semblent donner valeur à cette disqualification philosophique. Pour bénéficier de terres agricoles et pastorales : la forêt brésilienne, l'Amazonie se retrouvant très souvent victime de ravages causés par des feux. La dernière destruction de cet écosystème a débuté, coïncidence des agendas, à la veille du sommet des pays les plus industrialisés du monde, le G7 tenu en Aout 2019 à Biarritz. Face à ce qu'il qualifie d'inaction de son homologue brésilien pour circonscrire le feu, l'indignation du président Emmanuel Macron, organisateur de la rencontre, laisse apparaître à la surface les divergences de points de vue entre Paris et Rio autour de la référence au développement durable. Ainsi, le *rapport Brundland*, qui prône la conservation de la nature, évoque le pouvoir des gouvernements dans la lutte contre la déforestation. « *Les gouvernements peuvent endiguer la destruction des forêts tropicales et des autres réservoirs d'espèces biologiques, tout en assurant la mise en valeur économique des mêmes forêts.* »¹⁹⁷ Mais est-il seulement possible, aujourd'hui, de penser à la fin de cette pratique de déforestation en faveur de l'agriculture et de l'élevage sans la prise en compte de la valeur morale de ces *acteurs faibles*, pour qui la destruction de leur écosystème est le seul moyen pouvant leur garantir la subsistance ? Ignacy Sachs avait déjà soutenu que la solidarité envers la génération future ne pouvait avoir de sens que

¹⁹⁷ https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 21 aout 2019.

si elle bénéficie aussi aux acteurs faibles d'aujourd'hui, ceux que l'on baptise désormais les « *déshérités* ».

Ignacy Sachs avait ainsi perçu la difficile cohabitation entre le monde *darwiniste* et le *développement durable*.¹⁹⁸ Fidèle à sa ligne doctrinale, l'auteur continue à afficher sa crainte face au *libéralisme outrancier*, qui, selon lui, constitue précisément l'un des freins principaux au développement viable de la planète et des hommes qui la peuplent. C'est pourquoi, l'auteur incite à une réflexion de fond pour arriver à bout des obstacles.

Ainsi, sans même déjà entrer dans les oppositions de doctrine, le questionnement du développement durable s'est-il enlisé dans la mise à distance à l'égard des procédures de l'échange. Pour relever les nombreux défis locaux, nationaux et internationaux, nous ne doutons pas du rôle que pourraient jouer le *dialogue*, la *négociation* et le *consensus*. Mais cela supposerait donc prendre en compte et les valeurs morales qui définissent et encadrent la finalité profonde de l'échange et inviter à la négociation toutes les différentes parties prenantes, c'est-à-dire les acteurs faibles et absents, tel que l'imposerait la recherche du consensus autour du développement durable. À cela s'ajoutent la prise en compte nécessaire des aspirations profondes des acteurs faibles et absents et leur respect par les plus forts.

À la fin des années 1980, au nom du *dialogue*, de la *négociation* et du *consensus*, lors de différents foras internationaux, les représentants des pays *sous-développés*, supposés caractériser ces « acteurs faibles », sont donc invités à prendre part aux débats relatifs aux questions de développement. Cependant, citant Francesco Mezzalama, Missè Missè affiche son scepticisme quant à l'effectivité et l'efficacité de la nouvelle démarche, qui se veut pourtant présentée comme innovatrice autour de la convocation des principes de *dialogue*, *négociation*, *consensus*. L'approche a été saluée par Francesco Mezzalama. Cependant,

« [...] F. Mezzalama "(1994) relève, citant un rapport interne de l'ONU, que chacun de ces fora est « a club of people from industrialized countries". Même si la participation à ces rencontres a ensuite été élargie à des personnalités du Tiers-monde, cet expert onusien s'interroge sur le degré d'ouverture de ces grandes messes pour spécialistes occidentaux. »¹⁹⁹

Le dialogue, la négociation et le consensus sont alors en phase d'expérimentation, constituant une posture novatrice dans les relations internationales. Ils aboutissent

¹⁹⁸ SACHS, Ignacy, (1997), *op. cit.*, p. 87.

¹⁹⁹ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 16.

à la fin des années 1980 à une volonté commune plus efficace de lutte contre les maux de notre planète. Le *rapport Brundtland* est la matérialisation de cette recherche nouvelle de consensus. Mais l'appropriation de ce rapport ne se fait pas sans critique. Ce qui veut dire qu'à ce stade de notre travail, l'unanimité sur la question de « développement » relève de l'idéal et d'abstrait.

Dans ce contexte de segmentation d'idées opposées, la radio semble se retrouver dans un environnement déjà conflictuel, donc défavorable. Dès lors, que peut-on attendre d'un média appelé à servir les communautés pour un « développement » aussi entaché d'ambiguïté ? De ce fait, nous interrogeons l'utilité de la prolifération caractérisant les radios au Mali dont les acteurs semblent être mal préparés pour relever les attentes de « développement » formulées par le *rapport Brundtland*.

1.5 Le *rapport Brundtland*, des réponses transversales pour un développement durable étendu à la planète avec les *Objectifs mondiaux de développement (OMD)*

Pour parler du rôle de la radio rurale au Mali dans la pratique sociale, nous explorons d'abord la littérature existant pour discuter la notion de « développement » auquel la radio semble être rattachée.²⁰⁰ Cette démarche nous permet d'expliquer en quoi des notions largement plébiscitées comme le « développement durable » seront finalement rejetés dans notre travail quand il s'agira d'étudier les légitimités dont peuvent se prévaloir les radios communautaires au Mali.

L'urgence environnementale et l'ambition développementaliste se sont conjuguées dès le début des années quatre-vingts pour la poursuite de la réflexion sur les possibilités de sauvegarde de l'écosystème en harmonie avec la croissance économique. Pour ce faire, l'ONU met en place en 1983, *la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED)*, un groupe de réflexion constituée d'experts dirigée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Avant la publication du rapport de la commission *Brundtland* en 1987, l'ONU déclare dans l'article premier de sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986 que le développement est un droit pour tout individu et tout peuple. La résolution onusienne confère à ces entités humaines citées le droit inaliénable *de...*

²⁰⁰ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 167.

« [...] participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement. »²⁰¹

1.5.1. L'institutionnalisation du développement pour la planète tout entière

La déclaration prouve l'institutionnalisation, du moins sur le plan international, du développement pour tous les peuples, individuellement comme collectivement. Elle résonne aussi telle une injonction à laquelle les États membres de l'organisation ne pourraient se soustraire. Contrairement au premier *rapport Meadows* qui prônait un monde sans croissance et le slogan zégiste des partisans de la décroissance, la déclaration onusienne soutient ainsi l'idée de l'irréversibilité du développement pour toutes les nations. Les résultats d'études de la commission dirigée par Gro Harlem Brundtland, encore appelés rapport *Brundtland* ou *Notre avenir à tous*²⁰² publié en 1987, à la fois témoignent de la volonté irréversible des pays aspirant à la croissance et dans le même temps, appellent à plus de responsabilité dans la gestion des ressources environnementales disponibles mais menacées par les activités humaines.

« *Aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, c'est une nouvelle ère de croissance économique, une croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et environnementalement durable.* »²⁰³

Malgré cette ouverture en faveur de la croissance, la commission Brundtland tire la sonnette d'alarme : notre planète est menacée de disparition du fait de l'homme.

Les gens ont été deux fois plus nombreux à souffrir de catastrophes dites naturelles pendant les années 70 qu'au cours des années 60. Ce sont les cataclysmes que l'on associe le plus directement à la mauvaise gestion de l'environnement et du développement – soit la sécheresse et les inondations – qui ont fait le plus de victimes et qui ont enregistré l'accroissement numérique le plus fort. Pendant les années 60, la sécheresse avait touché chaque année quelque 18,5 millions de personnes. Pour les années 70, ce chiffre est passé à 24,4 millions. Quant aux inondations, les chiffres sont respectivement de 5,2 millions et de 15,4 millions par an. Le nombre des victimes de cyclones et de séismes est lui aussi monté en flèche, à mesure que les pauvres ont été de plus

²⁰¹ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p. 56.

²⁰² SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (dossier 3/2004), *op. cit.* p. 2.

²⁰³ https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 21 aout 2019.

en plus nombreux à se construire des abris précaires sur des terrains douteux.

[...] Les années 80 semblent tristement ouvrir la voie à une nouvelle décennie de crises. Pour la majorité d'entre eux, les pays en développement ont actuellement un revenu par habitant inférieur à celui enregistré au début des années 80. La montée de la pauvreté et du chômage a accentué la pression sur les ressources, car un plus grand nombre de personnes ont été amenées à compter directement sur ces ressources. Beaucoup de gouvernements ont ralenti leurs efforts pour protéger l'environnement et pour inscrire les considérations écologiques dans la planification du développement²⁰⁴.

Nous avons maintenu la citation dans sa longueur car notre souci est d'insister sur la nature alarmiste du rapport nécessitant une intervention d'urgence. Au même moment, nous avons voulu si possible éviter les écueils d'interprétation que le message pourrait subir. Dans ce travail, il ne s'agit pas pour nous d'exposer le contenu du *rapport Brundtland* à propos duquel de nombreuses communications ont été faites. L'universitaire Franck-Dominique Vivien note que « *la littérature qui traite* » la notion de développement soutenable « *est en constance augmentation et offre une déclinaison presque infinie* ». ²⁰⁵ Notre intérêt pour ce rapport émane de l'accueil favorable dont il a d'abord bénéficié, puis de certaines appréciations mitigées au moment de son appropriation.

1.5.2. Une institutionnalisation liant développement et environnement

Désormais donc, l'avenir du monde se joue autour du nouveau concept qu'est le *développement durable*, appelé à la fois à relancer la croissance économique à tous les niveaux (local, national, international), à combattre l'inégalité sociale et à susciter l'espoir pour toutes les générations. La démarche prend aussi en compte la question environnementale et elle devrait contribuer à aplanir l'équivoque créée autour de la question du développement pour tous en harmonie avec la nature. Selon le dictionnaire français, *Le Robert illustré 2019*, le développement durable est ce *qui correspond aux besoins présents et ne compromet pas la satisfaction de ceux des générations futures*. La définition donnée au concept dans le *rapport Brundtland* est : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

²⁰⁴

https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 21 août 2019.

²⁰⁵ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p. 3.

L'ancien secrétaire général de l'ONU, Maurice Strong, participe bientôt à l'homologation de l'appellation *développement durable*, encore traduit littéralement de l'anglais sous la désignation *développement soutenable*, née de la requalification de *l'écodéveloppement*.

Pour que le *développement durable* soit une réalité pour tous, dans son adresse, le *rapport Brundtland* préconise sans équivoque le retour au multilatéralisme, une voie nécessaire désormais, pour relever les défis de l'heure.

*Le défi de trouver des voies de développement durable devait nous fournir l'élan – en fait une nécessité impérieuse – pour chercher des solutions multilatérales et une restructuration de la coopération économique internationale. Ce qui a permis de passer par-dessus les obstacles des souverainetés nationales, les stratégies limitées par l'appât du gain et les cloisons séparant les diverses disciplines scientifiques*²⁰⁶.

Cependant, en mars 1987 à Oslo, dans son avant-propos au rapport, Gro Harlem Brundtland fait état de difficultés rencontrées par sa commission à trouver un consensus sur les sujets clés abordés.

*Les problèmes de population – pressions démographiques, droits de la personne – et les relations existant entre ces problèmes et le paupérisme, l'environnement et le développement se sont avérés des questions les plus difficiles qu'il nous a fallu affronter.*²⁰⁷

La remarque n'est pas anodine. Témoignant de ce que, malgré le changement d'appellation, les thèses invitant à lier développement et environnement, comme l'appel au multilatéralisme pour accélérer les prises de conscience et la mise en œuvre des actions concrètes eu égard à l'urgence et aux enjeux, sont loin de faire l'unanimité. Par exemples : déni des fondements de l'action, suspicion contre ses intentionalités véritables, remise en cause de la stratégie..., les réserves surgissent bientôt, tout aussi radicales que les options proposées, obligeant à de nouveaux efforts de conceptualisation et d'institutionnalisation.

²⁰⁶

https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 21 août 2019

²⁰⁷

https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 21 août 2019.

1.6 La montée des controverses théoriques et activistes autour du *développement durable*

Le *rapport Brundtland* avait suscité beaucoup d'espoirs pour les *développementalistes*. Le document prenait aussi en compte la question de la protection de la nature, susceptible de satisfaire cette fois les *environnementalistes*. Après sa publication, plusieurs reproches ont été faits au rapport pour son ambiguïté et ses insuffisances. Parmi les critiques figurent entre autres : la lexicologie et la sémantique, la dimension sociale, l'absence de norme contraignante et l'esprit développementaliste au détriment de l'environnement.

1.6.1. Le procès en imposture théorique et conceptuelle

Si un consensus sur le développement semblait être trouvé avec la production du *rapport Brundtland*, l'appropriation du document suscite bientôt critiques et rejet. Les critiques les plus acerbes du *rapport Brundtland* viennent notamment des partisans de la décroissance.

Ainsi, Serge Latouche ne fait pas de distinction entre l'esprit qui a présidé à la création du concept de *développement durable* et l'idéologie développementaliste qui l'a précédé. Pour l'économiste critique, le nouveau concept dit de *développement durable* a une vocation d'affabulation, visant à faire perdurer l'énigmatique échec de cette idéologie : « *il s'agit encore d'un bricolage conceptuel visant à changer les mots à défaut de changer les choses, mais cette fois, on a affaire à une monstruosité verbale du fait de l'antinomie mystificatrice de l'expression.* »²⁰⁸

Le professeur émérite ne comprend pas les attributs du *développement soutenable*, qui se veut à la fois économique, socialement équilibré, écologique et futuriste. Pour Serge Latouche, ces différents sujets regroupés dans le rapport Brundtland sont aux antipodes : « *ce n'est pas l'environnement qu'il s'agit de préserver pour les décideurs, mais avant tout le développement.* »²⁰⁹ Le professeur ne parvient pas non plus à saisir le *rapport Brundtland*, qui se donne la mission de satisfaire tous les acteurs en scène, aux intérêts variés et multiformes, d'où le pessimisme de ce partisan de la décroissance. Le *développement durable* consacre selon lui un pseudo concept : « *un concept qui satisfait le riche et le pauvre,*

²⁰⁸ LATOUCHE, Serge, (2003), *loc. cit.*, p.24.

²⁰⁹ LATOUCHE, Serge, (2003), *ibid.*, p. 27.

*le Nord et le Sud, le patron et l'ouvrier, etc., est un mauvais concept. »*²¹⁰ C'est pourquoi, Latouche prône la fin du développement durable, qu'il qualifie de « *mortifère* ». Comme une ironie, le partisan de la décroissance conclut sa réflexion sur une note d'espoir fondée sur un développement qui serait heureusement *non durable et insoutenable*, seule possibilité, selon lui, pour mettre fin à l'extinction des ressources naturelles déjà durement éprouvées du fait des activités économiques de l'homme.

Comme pour Serge Latouche²¹¹, le rejet de la référence au développement est radical chez Franck-Dominique Vivien, quel que soit l'adjectif qui lui est ajouté, le qualificatif de durable ne faisant pas exception.

Pour Franck-Dominique Vivien, au lieu d'être une solution pour le bien être humain telle que présentée par le *rapport Brundtland*, le *développement soutenable* devient le problème. Au-delà de l'instabilité du concept (*soutenable, supportable, irréversible, souhaitable, vivable, ou encore viable*), Franck-Dominique Vivien cite les multiples définitions et interprétations qui ont caractérisé la notion. Selon cet universitaire, la notion « [...] *mobilise une pluralité de références et d'approches ; les indicateurs censés en rendre compte sont en débat ; les objectifs à atteindre sont problématiques [...]. »*²¹²

L'auteur fait remarquer que la discipline économique ne peut se dérober de tout discours normatif, auquel l'organisation de la société ne peut à son tour se soustraire. Or, précisément, pointe l'auteur en tant que faiblesse du *rapport Brundtland*, *Notre avenir à tous* manque d'une règle normative dont l'application aboutirait au respect de l'esprit du rapport. Ici, la difficulté à déterminer avec certitude en termes de coût et de mesure des dommages causés à la nature du fait de l'homme est aussi évoquée, posant ainsi, la question de redevance environnementale car : « [...] *les objets naturels ne présentent pas encore toutes les caractéristiques des biens économiques, ce qui empêche que les relations marchandes jouent pleinement leur rôle régulateur. »*²¹³

La précaution appelant à l'institution d'une norme de référence ne ferme pas le débat pour autant. Ainsi, Yves Saillard prévient du caractère incertain des normes

²¹⁰ LATOUCHE, Serge, (2003), *op. cit.*, p. 30.

²¹¹ LATOUCHE, Serge (2001) « Les mirages de l'occidentalisation du monde. En finir une fois pour toutes avec le développement », *Le Monde Diplomatique*, mai 2001.

²¹² VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p. 4-5.

²¹³ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p.47

et dont l'application pourrait souvent susciter « *incohérence et conflits* ». Au-delà, l'auteur attire l'attention sur le cycle de vie des normes qui n'est pas sans fin : « [...] *elles connaissent des phases d'émergence, de stabilité et de contestation lorsque leur fonction de coordination n'est plus remplie.* »²¹⁴

Par ailleurs, Yves Saillard souligne le caractère juridiquement non contraignant des normes, même si elles sont avant tout une référence de comportement pour ses adhérents. Ce qui témoigne de la corrélation entre les questions de norme et celle de la morale, voire l'éthique. Ainsi, eu égard à l'absence de règle contraignante relevant du droit international dans l'application des principes édités dans le document, la piste de la morale et de l'éthique semblent être privilégiée. Or, les questions de morale et d'éthique relèvent du bon sens de la personne, du groupe d'individus appelés à apprécier la situation à laquelle les acteurs sont tenus de réagir. Or, de nombreux travaux, relevant de l'anthropologie sociale²¹⁵ comme des sciences de l'information et de la communication²¹⁶, ont déjà montré le caractère relatif, voire idéologique et à géométrie variable, de la référence au « bon sens » ou au « sens commun ». Ce qui sous-entend que chaque acteur ou groupe humain est sensé apprécier le *développement durable* selon sa compréhension et son état d'âme. « *Les objectifs chiffrés annuels de croissance 5% à 6% pour les pays en développement et 3% à 4% pour les pays industrialisés* »²¹⁷, avancés par la CMED, accordent en soit une marge d'appréciation et pour l'application du *rapport Brundtland*, selon la morale et l'éthique, qui guident la logique sociale des individus. Ce qui veut dire que l'application des principes du *développement soutenable* est une affaire de pratiques sociales et des individus, qui ne peuvent être généralisées. C'est pourquoi Léa Sébastien et Christian Brodhag ne comprennent pas les initiatives venant de l'extérieur au nom de la conservation de la nature, souvent en déphasage avec les pratiques sociales locales de gestion des ressources naturelles.

Pourtant, l'histoire nous a montré que nombreuses sont les communautés traditionnelles dont l'existence repose sur un système durable de gestion des ressources naturelles. À partir de l'établissement collectif

²¹⁴ SAILLARD, Yves, (2008), *Éléments d'une analyse économique des normes*, Grenoble, Maison des Sciences de l'Homme-Alpes, p.21.

²¹⁵ GEERTZ, Clifford (2002), *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, PUF, (Coll. "Sociologie d'aujourd'hui").

²¹⁶ CABEDOCHÉ, Bertrand (2017), "Note about common sense and academic knowledge", pp. 201-205, in Simone Tosoni, Nico Carpentier, Fausto Colombo and all. (ed.), *Media Practice and Everyday Agency in Europe. Interventions and Intersections*, Milano, Università Cattolica del Sacro Cuore Press, 2017.

²¹⁷ VIVIEN, Franck-Dominique, *op. cit.*, p.20

*d'une série de règles sociales, un régime de propriété commune est mis en place, système particulier de propriété qui assure la disponibilité sur le long terme des ressources collectives.*²¹⁸

Au lieu d'impliquer les acteurs locaux dans la gestion de leur environnement, ces auteurs se désolent de la pratique des agents de l'extérieur, qui consiste à proposer aux populations autochtones des compensations généralement financières, pour que celles-là se détournent peu à peu de l'exploitation de la nature.

D'autres auteurs semblent ne pas s'arrêter à la seule dimension endogène dans leur évaluation des options, ouvrant désormais l'alternative. Par exemple, Serge Latouche propose un retour à la diversité culturelle pour nourrir l'après-développement : ce cheminement est nécessaire après le constat des désastres écologiques et humains, au nom d'un développement distopique. Bertrand Cabedoche en précise la dimension :

« Il s'agit de replacer le politique, le social, mais aussi le philosophique et le spirituel au sens des préoccupations, les options s'offrant multiples, dégagant au sein des différentes expressions culturelles déjà existantes, celles de nature à construire une véritable alternative à l'hyperproductivisme et à l'hyperconsommation. La démarche peut ainsi s'appeler l'umran (épanouissement) en référence à Ibn Kaldûn, swadeshi-sarvodaya (amélioration des conditions sociales de tous) comme chez Gandhi, ou bamtaare (être bien ensemble) partagée par les Toucouleurs... Avec ce multiculturalisme qualitatif, qui se revendique « de transformation », plutôt qu'un multiculturalisme quantitatif, « de consommation », l'important est de signifier la rupture avec l'entreprise actuelle de destruction, perpétuée au nom du développement ou de la mondialisation »²¹⁹.

Quoi qu'il en soit, désormais, les critiques formulées contre le *rapport Brundtland* concernent également l'équilibre social et humain, jugé sous représenté ou moins abordé dans le document.

²¹⁸ SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (dossier 3/2004), *op. cit.*, p. 2.

²¹⁹ CABEDOCHÉ, Bertrand (2009), « Confondre les représentations stéréotypées de l'Afrique dans les médias transnationaux ? Une démarche épistémologiquement problématique », pp. 213-234, in Alain Kiyindou, Jean-Christien Ekambo, Ludovic-Robert Miyouna (dir.) *Communication et dynamiques de globalisation culturelle*, Paris, L'Harmattan, <http://questionsdecommunication.revues.org/276>, juin 2009.

1.6.2. La critique sociale du *rapport Brundtland*

La critique à l'encontre du *rapport Brundtland* s'est donc également engagée contre l'équilibre social que le document prétend défendre. Selon Léa Sébastien et Christian Brodhag, la question de *l'harmonie entre les êtres humains* évoquée dans le rapport Brundtland perd du sens dans son appropriation. Pour ces chercheurs, le rapport Brundtland entretient une ambiguïté sur la dimension sociale du développement.

La sphère sociale du développement durable se retrouve alors « prise en tenaille » entre l'approche écocentrée (se donnant pour objectif la protection de tous les êtres vivants) et l'approche anthropocentrée (visant exclusivement le bien-être de l'homme)²²⁰.

Les adeptes de l'approche écocentrée estiment que *le droit à l'existence des non humains* est une question de bon sens dont la préservation devient un devoir pour l'homme. Pour les partisans de l'approche anthropocentrée, la question de la croissance économique apparaît une priorité, qui assure prioritairement « *le bien être humain* ». « *Dans ce cas, c'est la sphère environnementale qui est plus que centrale dans le débat* »²²¹, ce qui rend difficile le mariage entre les deux visions dans la mise en œuvre du développement soutenable pour tous.

Sébastien et Brodhag mentionnent que dans *les objectifs stratégiques* du développement durable, l'harmonie entre les *êtres humains*, soutenu par le *rapport Brundtland* est reléguée à une simple volonté de satisfaction des *besoins essentiels* de l'homme. Ce qui fait dire à ces deux chercheurs que « *la dimension sociale paraît engloutie dans le mélange confus de la protection de l'environnement et du développement économique* »²²², un gout inachevé même dans les travaux « *scientifiques, car les aspects sociaux ne sont abordés que « "du bout des lèvres" ou dans un désordre inextricable* », soutiennent-ils.

Progressivement, après les déceptions nées notamment des récents *Sommets de Johannesburg* en 2002, puis *de Copenhague* en 2009 (sur lesquels nous reviendrons *supra*), les nouvelles propositions autour du *développement durable* s'adonnent ainsi à un nouvel exercice d'équilibre de haute voltige, pour tenter d'apaiser les tensions nées des lectures disparates, voire opposées, des priorités organisées autour du concept.

²²⁰ SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (2004), *loc. cit.*, p. 2.

²²¹ SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (2004), *ibid.*, p. 9.

²²² SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (2004), *ibid.*, p. 2.

Ainsi, comme le rappelle Bertrand Cabedoche, la référence se retrouve bientôt enrichie par l'économiste chilien Manfred Max-Neef, le sociologue Antonio Elizalde et le philosophe Martín Hopenhayn, avec l'appui de la fondation Dag Hammarskjöld, autour de la *théorie des besoins humains fondamentaux*²²³ : certains des principes sur lesquels repose l'organisation sociale doivent être repensés et de nouveaux axes doivent être dégagés autour des catégories existentielles des besoins humains (être, avoir et faire). *Développement durable* se dote alors d'une dimension universelle. Sa lecture érige alors ces besoins comme interdépendants, interactifs et non hiérarchisés, contrairement à ce qu'avaient longtemps affirmé les théories du Canadien Abraham Maslow. Parallèlement, la lecture oblige théoriquement à rompre avec les cartographies Nord-Sud autour desquelles s'étaient précédemment cristallisées les oppositions entre développementalistes et environnementalistes, exigeant cependant une rupture radicale avec les relations de dépendance technique et financière et culturelle entretenues par les puissants.

En fait, l'exercice de réconciliation des besoins n'est pas nouveau, la question des équilibres renvoyant historiquement aux théories de John Maynard Keynes et de ses partisans, ainsi que par des recherches des économistes néo-classiques du développement.

Le scepticisme des partisans de la décroissance, les difficultés de réconciliation entre adeptes d'approches *écocentrée* et *antropocentrée* témoignent de ce que les controverses sur le « développement » ne s'arrêteront pas avec le *Rapport Brundtland*. Avec tant de critiques, même avec la contribution des médias appelés à promouvoir le rapport, l'espoir fondé sur ce document semble se réduire.

À son tour, l'investissement porté sur les médias pour aboutir au progrès social respectueux de l'esprit dudit rapport semble aussi faire l'objet de critiques de réserves de même nature, tant ce pari utopique suppose de ruptures, à commencer par la distanciation vis-à-vis du diffusionnisme dominant.²²⁴

Pour échapper à la logique de la camisole de force, inhérente au "développement durable du sous-développement", les moyens de communication pourraient donc se situer résolument en rupture par rapport à

²²³ MAX-NEEF, Manfred A., ELIZALDE, Antonio, HOPENHAYN, Martín (1993), *Desarrollo a Escala Humana*, Montevideo, Nodan-Comunidad/REDES (coll. "Ecotera").

²²⁴ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 77.

*l'approche diffusionniste du changement, dont les logiques sociales dominant encore la coopération internationale.*²²⁵

Au Mali, pour favoriser le changement social, beaucoup d'espoirs restent cependant fondé sur les radios locales. Malgré la prolifération en cours de ce média (radio) dans le pays, nous interrogeons leur efficacité pour opérer le changement social. Cette interrogation se justifie par l'impréparation des animateurs de radio et les insuffisances relatives à l'implication des communautés locales dans le processus de production et de diffusion. Ainsi, les débats sur le progrès social porté par le *Rapport Brundtland* auraient des ramifications avec des équations complexes aux-quelles John Maynard Keynes et ses partisans et les économistes néo-classiques du développement ont proposé leurs réponses.

1.6.3. Le renvoi aux interprétations keynésiennes et néo-classiques de l'économie

Pour un développement durable, les partisans de la théorie keynésienne de l'économie comptent sur la réconciliation entre l'équilibre social et efficacité économique. Pour John Maynard Keynes, le système capitaliste tel qu'il évolue est voué à la crise. En guise d'illustration, l'économiste cite l'inadaptation des investissements globaux à court terme et le chômage chronique qui en découle, obligeant à l'intervention permanente de l'État dans le système économique. Cette intervention s'avère nécessaire, affirme-t-il, pour soutenir l'investissement et sauvegarder les emplois. Pour stimuler la croissance et la création d'emplois à long terme, Keynes préconise un investissement fort dans le système économique, qui permettrait l'épargne²²⁶. Pour la validation de sa thèse, Keynes compte sur la consommation des masses populaires. C'est pourquoi il invite à concilier équité sociale et efficacité économique.²²⁷

Dans le but de maintenir l'équilibre entre investissement, épargne et équité social, les keynésiens soulignent ainsi la nécessité de l'intervention de l'État dans le système économique. Pour les néo-classiques des années 1950, les problèmes d'équilibre ne se posent plus désormais dans la seule production macroéconomique. Selon la vision néo-classique, celle-ci « *ne produit qu'un seul bien à l'aide* » du capital et du travail. Ce dernier est présenté par la main d'œuvre gran-

²²⁵ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 30.

²²⁶ KEYNES, John Maynard, (2019), *Un traité sur la monnaie*, Paris, Classiques Garnier, p. 3-6.

²²⁷ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p. 33.

dissante qu'assure la croissance démographique. Le capital dépendant ici de l'investissement devient une question de choix d'un *planificateur*. Ce dernier fait le choix de la quantité de production qui ne sera pas consommée mais sera transformée en capital. Il s'agit, donc, de maintenir ce cycle pour la constance économique et la croissance à long terme.

Franck-Dominique Vivien constate que ce schéma néoclassique conçu dans les années 1950 n'est plus d'actualité, car il ne prend pas en compte la question de la raréfaction des ressources naturelles²²⁸, devenue aujourd'hui une préoccupation majeure impliquant les multinationales. Dans les années 1970, Walt Whitman Rostow observe lui aussi l'épuisement *des hydrocarbures*, le problème de « *gestion des déchets nucléaires ou le changement climatique* ». Qualifiant ces problèmes de désastre, ce développementaliste conditionne la croissance économique à la résolution de ces menaces sur ces ressources.²²⁹

Les auteurs néo-classiques de ces mêmes années 1970 n'admettent la nuisance de la production sur l'environnement qu'à court terme. Selon eux, à long terme, les richesses créées par la croissance pourraient permettre l'investissement pour la conservation de la nature. Cette idée traduirait la croissance économique à court terme comme une menace pour l'environnement, qui pourrait être solutionnée à long terme par les richesses engrangées et la technique. En se référant à la courbe dite de *Kuznets*, ces économistes comptent sur la croissance à long terme pour venir à bout de l'inégalité économique. Il faut signaler que les soutiens du courant néoclassique comptent désormais la nature parmi les actifs du capital à conserver. La croissance économique à long terme devient, ainsi, le moteur, régulateur de la société en harmonie avec son environnement.

À la lecture de ces différentes interprétations théoriques de l'économie (keynésiennes et néoclassiques de l'économie), la production et la croissance économique constituent les principales préoccupations des forces en réflexion. Les communautés effacées des champs de préoccupations majeures semblent être réduites en une simple société de consommation. Ce qui nous fait dire que les interprétations keynésiennes et néoclassiques de l'économie sont chargées de condescendance et favorisent au même moment l'idéologie développementaliste. Or, le « développement », se confondant à l'idéologie est loin de faire l'unanimité.

²²⁸ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p.35

²²⁹ ROSTOW, Walt Witman, (1970), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil (coll. « Points », n° 16).

« *Le "développement" ne peut être ni une évidence, ni un contrat d'adhésion.* »²³⁰

Malgré la méfiance suscitée et le rejet de cette idéologie, les développementalistes ne manquent pas d'idées pour expliquer ce qu'ils considèrent comme avantages de la croissance économique à long terme.

La thèse de la compensation de la dégradation des ressources naturelles par la croissance économique à long terme a été consolidée avec les études de Gene Michael Grossman et Alan B. Krueger pour qui, « *les émissions polluantes augmentent en fonction du revenu par être jusqu'à une certaine limite, puis, décroissent, traçant ainsi la courbe en U inversé.* »²³¹ La thèse semble cadrer avec les principes du développement durable, favorable à une harmonisation entre croissance économique et exploitation des ressources naturelles profitable à toutes les sociétés (actuelles et futures).

*« Dans son esprit même, le développement durable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité. »*²³²

D'où l'adhésion des organisations internationales, telles que la *Banque Mondiale*, le PNUÉ... à la thèse de la vision néo-classique des années 1970. Précisément, au nom de la protection des ressources naturelles et de l'équilibre social à long terme, le développement soutenable invite les multinationales ou entreprises nationales ou locales des pays à plus d'actions et de responsabilité. Les institutions financières internationales et les organisations œuvrant pour le développement sont aussi appelées à la contribution.

*« [...] la Banque mondiale est en mesure de soutenir des projets et des politiques viables de l'environnement. [...] le Fonds monétaire international devrait soutenir des objectifs de développement plus vastes et à plus long terme que ce n'est le cas actuellement : la croissance, les buts sociaux et les répercussions environnementales. »*²³³

Pour le financement des projets et programmes, ces institutions internationales encouragent les États, les organisations non gouvernementales, les associations

²³⁰ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 24.

²³¹ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p. 40.

²³² https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 21 aout 2019.

²³³ https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 21 aout 2019

œuvrant pour le changement à prendre en compte la dimension développement et environnement.

Mais déjà, « l'altruisme » de ces structures économiques et financières, est discuté. Pour Léa Sébastien et Christian Brodhag, l'engagement de ces institutions en faveur du *développement soutenable* relève d'abord d'un souci propre à ces structures : « [...] elles chercheraient leur propre durabilité, en servant à la fois l'environnement et le développement, le tout grâce au progrès technologique. »²³⁴

L'élan de soutien à la croissance capable de réguler le développement pour tous connaît ensuite un net recul, sous divers coups de butoir, dont la remise en cause de la thèse dite du « ruissellement »²³⁵, c'est-à-dire d'une croissance économique dont, en rapport avec la courbe en U inversé, les effets finiraient par avoir des effets positifs sur le social et l'environnement, à long terme.

1.6.4. Le constat de l'échec de la régulation par la croissance

La thèse de la croissance aboutissant à la courbe en « U inversé » de la pollution environnementale ne peut être généralisée, car elle se révèle inefficace à court terme et pour toutes les situations locales²³⁶.

Et pourtant, la référence a pu séduire certains chefs d'état de pays du Sud, dont le rejet des thèses environnementalistes peut désormais être qualifié d'historique, comme le rappelle Bertrand Cabedoche. L'auteur explique ainsi pourquoi le consensus mou proposé depuis le *Sommet de Rio de Janeiro* autour de la référence au *Développement durable* ne s'est en fait jamais épargné des tensions entre acteurs de la scène internationale.

Selon l'auteur, la *Conférence des Nations-Unies de Cocoyoc* au Mexique en 1974 avait déjà semé les germes d'une opposition radicale qui, depuis les arènes des Nations-Unies, hypothéquera ensuite la convergence entre *développementalistes* et *environnementalistes*. C'est en effet à ce moment en effet que l'opposition à l'*éco-développement* d'Ignacy Sachs s'était manifestée expressément, portée à la fois par les États-Unis et par un certain nombre de représentants des pays du Sud :

²³⁴ SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (dossier 3/2004), *op. cit.*, p.3.

²³⁵ VETTRAINO, Jean, (2018), « Arnaud Parienty, Le mythe de la théorie du ruissellement ». *Revue Projet*, La Découverte, (N° 368), p. 92-93. DOI : 10.3917/pro.368.0092. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2019-1-page-92.htm>, consulté le 9 janvier 2021.

²³⁶ <https://www.senat.fr/rap/r03-233/r03-23333.html>, consulté le 12 novembre 2019.

Le rejet par les États-Unis qui plaçaient toujours la priorité au développement témoignait de la pression des lobbys industriels, pour lesquels l'attention à l'environnement constituait une contrainte. Ce rejet renforçait celui de certains États du Sud : ceux qui entendaient profiter de la manne pétrolière dont leur sous-sol dégorgeait (on parlait alors de "mentalité texane"). La préoccupation environnementaliste avait même pu être perçue comme une attaque contre ceux qui entendaient profiter de la présence massive d'énergie fossile sur leur territoire pour, à leur tour, engranger le développement grâce à leurs exportations » D'autres dénonçaient une préoccupation de pays riches : « notre pollution, c'est la misère »²³⁷.

En considération de ce contexte historique, le *Sommet de Johannesburg* de 2002, qui consacre les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD), constitue même une régression de l'entente pour Bertrand Cabedoche :

« D'un côté, la priorité est mise sur les questions de l'environnement (convention sur le climat, convention sur la biodiversité, convention sur la diversification) ; de l'autre, les questions de développement prédominent, le ruissellement devant aussi produire ses effets positifs pour l'environnement à plus long terme »²³⁸.

Le paroxysme est ainsi atteint avec le fiasco du *Sommet de Copenhague* en 2009, qui s'achève avec d'un côté, le refus des pays développés de prendre le moindre engagement, les États-Unis en tête de la fronde au nom du rejet du multilatéralisme dont Donald Trump ne fera ensuite que reprendre le flambeau, non sans provocation ni hargne. En face, certains autres pays, confrontés à la priorité de l'éradication de la pauvreté, refusent alors de « payer la note de l'écoresponsabilité dont ils se désolidarisent.

Selon Bertrand Cabedoche, les nouvelles prises de conscience surgissent cependant des *petits états insulaires en difficulté* (PIED), durement touchés par les changements climatiques et qui n'hésitent plus à s'engager totalement (par exemple pour passer à 100% d'énergies alternatives d'ici 2030 dans le cadre du *Sommet Action Climat*.) Lors de la 7^e *Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique* (TICAD), le secrétaire général des Nations-Unies, António Guterres, a encore rappelé :

²³⁷ CABEDOCHÉ, Bertrand (2003), *op. cit.*, p. 458.

²³⁸ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2020), « "Éco-développement", "croissance zéro", "décroissance", "a-croissance", "objectifs du millénaire pour le développement", "objectifs pour le développement durable"... Les décalages et convergences entre discours politiques et discours scientifiques sur les enjeux planétaires à l'horizon 2030 », in Bertrand Cabedoche, "Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4)©Unesco 2020", rapport du séminaire-atelier de la sous-région Afrique centrale de Douala (22-24 octobre 2019), Paris, Unesco, janvier 2020.

« L’Afrique dispose d’une autorité morale particulière sur la question du changement climatique : « elle contribue peu au réchauffement planétaire, mais elle subit en première ligne ses conséquences dévastatrices ».

Sur le terrain, tandis que les États-Unis de Trump se désengagent de toute proposition s’inscrivant dans une logique multilatérale – Accords de Paris dit COP21 sur le climat de 2007 compris – l’Afrique revient ainsi à la pointe de la sensibilité nouvelle aux Objectifs du Développement Durable (ODD) à partir de constats dont les illustrations sont criantes. Bertrand Cabedoche en rappelle ainsi l’un d’entre eux, à titre symbolique :

« Quatre-vingts pour cent des réserves mondiales de coltan sont situées en République démocratique du Congo, où l’extraction de ce minéral stratégique pour la fabrication des smartphones pollue les eaux et les sols. Le continent qui contribue le moins à l’effet de serre paie un lourd tribut à des dérèglements causés par les pays les plus riches »²³⁹.

Le constat semble ainsi se généraliser, n’opposant plus populations du Nord et populations du Sud, mais gaspillage des ressources et modèles de développement et de consommation, au Nord comme au Sud. Ainsi, les États-Unis, mais aussi la Chine, l’Inde ... sont aujourd’hui cités comme les gros pollueurs de carbone au monde.

En guise d’exemple à la limite de la courbe en « U inversé », Franck-Dominique Vivien cite la pollution du fait de « l’émission de gaz carbonique et la production de déchets ménagers croissant au rythme des revenus par tête ».²⁴⁰

Pour leur part, les écologistes économiques dont Nicholas Georgescu-Roegen, Antoine Missemer²⁴¹ ont recours à la thermodynamique pour dénoncer la thèse néo-classique de la création de richesses à laquelle est reprochée l’ignorance de la réalité biophysique. Par thermodynamique, il faut comprendre *le processus de transformation d’un point de vue énergétique*.²⁴² Selon lesdits écologistes, les activités économiques reposent sur l’exploitation des sources de *basse entropie*

²³⁹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2020), « “Éco-développement”, “croissance zéro”, “décroissance”, “a-croissance”, “objectifs du millénaire pour le développement”, “objectifs pour le développement durable”... Les décalages et convergences entre discours politiques et discours scientifiques sur les enjeux planétaires à l’horizon 2030 »...

²⁴⁰ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p.35.

²⁴¹ HARRIBEY, Jean-Marie, (2013), « Antoine Missemer - Nicholas Georgescu-Roegen, pour une révolution bioéconomique suivi de la science économique à la bioéconomie de Nicholas Georgescu-Roegen. » *Économie rurale*, p. 125, URL: <http://journals.openedition.org/economierurale/4413>, DOI: 10.4000/economierurale.4413, consulté le 9 janvier 2021.

²⁴² VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p.61.

(ressources matérielles et énergétiques) et de *haute entropie* (déchets et rejets divers). C'est pourquoi, ils désignent les sources de basse entropie, qui servent de production de biens et de services et les éléments de haute entropie d'être à l'origine de l'épuisement des ressources naturelles et de la pollution. Or, remarquent-ils : « *la loi d'entropie ne dit rien de la vitesse et de la manière dont ces dégradations énergétiques et matérielles adviennent* ». ²⁴³ Ainsi, préconisent-ils une règle pouvant limiter quantitativement l'exploitation des ressources naturelles et la pollution environnementale. La concrétisation de cette préconisation sur le terrain du développement semble se heurter à la volonté capitaliste, partisane de la croissance, encouragée par les climato-sceptiques.

Bertrand Cabedoche renvoie lui aussi au « *nouvel esprit du capitalisme* », décrypté par l'école pragmatique de sociologie ²⁴⁴ pour discuter de la pertinence des thèmes de la diversité culturelle ²⁴⁵ et du *green washing*, dont les entreprises privées se sont emparées et parées au nom de la *Responsabilité sociale des entreprises* et au service du *Développement durable* (sic). L'auteur parle d'« *embellissement social* » ²⁴⁶, constitutif du détournement même de la critique qui leur était adressée, par les dirigeants de la nouvelle « *société liquide* », provoquée par la mondialisation des marchés et dont Zygmunt Bauman avait précédemment décrypté les enjeux ²⁴⁷.

Au-delà même de ces débats d'auteurs, développés sur fonds de la dérégulation climatique (acidification des océans, sécheresse, canicule, ouragan, risque

²⁴³ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, pp. 62-63.

²⁴⁴ BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO, Ève (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimart (nrf).

²⁴⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, ALEMANNI P., Sylvie (2011), « Suicide as the ultimate response to the effects of globalisation. France Télécom, psychosocial risks and communicational implementation of the global workplace », (avec Sylvie Alemanni P.), *Intercultural Communication Studies Journal* (International Association for Intercultural Communication Studies). Guangzhou and Macao Polytechnic University (China) and University of Rhode Island, Kingston, USA, Vol. XX, Issue 2, august 2011, pp. 24-40. <http://www.uri.edu/iaics/content/2011v20n2/04SylvieP.AlemanniBertrandCabedoche.pdf>. Et

CABEDOCHÉ, Bertrand (2014), « Culture du chiffre et responsabilité sociale : le déplacement de la charge de l'incertitude sur le facteur humain à France Télécom », pp. 21-40, in Valérie Lépine, Fabienne Martin-Juchat, Chrystelle Millet-Fourrier, (dir), *Acteurs de la communication des entreprises et des organisations. Pratiques et perspectives*, Grenoble, PUG, (Coll. « Communication, médias et sociétés »).

²⁴⁶ CABEDOCHÉ, Bertrand (2018), « TIC et RSE, des dispositifs techniques, rétiologiques et idéologiques réifiés pour le report de la charge de l'incertitude sur la ressource humaine, à l'heure de la mondialisation et de la "société de l'information" », préface pp. 7-21, à l'ouvrage de Farid Toumi, Khadija Youssoufi (coord.), *L'organisation au prisme des TICS et de la RSE*, Agadir, Maroc, Publications de LARLACO, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr et Association Marocaine des SIC (AMSIC).

²⁴⁷ BAUMAN, Zygmunt (2000), *Liquid Modernity*, Cambridge: Polity Press; Malden: Blackwell Publishers Inc.

d'inondation) du fait des activités économiques, une partie de la jeunesse se mobilise aujourd'hui au-delà des frontières, pour lutter contre les phénomènes de pollution. L'espace public s'emplit ainsi de problématiques, qui, depuis le *Club de Rome* en 1970, avaient été relativement circonscrites aux débats entre experts.

1.6.5. Le renouveau de l'activisme militant, au-delà des débats d'auteurs

La mobilisation de jeunes activistes à l'international pour attirer l'attention des décideurs sur la dégradation environnementale aboutissant au constat de cause de dérégulation climatique semble intéresser les médias d'une manière générale et la radio en particulier.

Au Mali, certes, le paysage radiophonique a évolué en termes de prolifération de stations de radio, mais l'impréparation des acteurs, qui a précédé la libéralisation du média sonore permet d'interroger l'efficacité des animateurs pour relever le défi environnemental en faveur des communautés rurales essentiellement dépendantes des aléas climatiques.

Accusées à tort ou à raison, la production et la croissance économique se trouvent au centre des reproches de la nouvelle génération d'activistes pour la pollution ayant pour effet la dérégulation climatique. Le nouvel activisme pour le climat permet aussi de douter de l'efficacité des acteurs de la radio rurale au Mali dans la compréhension des enjeux climatiques, leur prise en compte au bénéfice des populations locales.

À la fin de la deuxième décennie du troisième millénaire, la nouvelle mobilisation militante semble porter comme un cri du cœur un plaidoyer pour la protection de notre environnement. Il est encore trop tôt pour souligner l'effet de cette mobilisation sur le paradigme développementaliste, qui divise aussi les politiques. La conférence de Paris sur les changements climatiques tenue en 2015, appelée COP 21 (21^e conférence des parties) a permis de constater cette récente divergence politique au plus haut sommet. Réunis pour cette conférence, les 195 pays parviennent à un accord sur le climat avec un objectif de réduction du réchauffement mondial entre 1,5°C et 2°C à l'horizon 2100.

Deux ans après la signature de cet accord par les participants, le retrait en 2017 des États-Unis, un des pays les plus pollueurs de l'entente, produit l'effet d'une douche froide sur son applicabilité. Ce retrait états-unien renforce sans doute la

position des « climato-sceptiques », pour lesquels l'influence du gaz à effet de serre sur la température de la planète terre doit être relativisée. Faute de consensus, pour les partisans du développement, la responsabilité de l'homme dans le changement climatique reste un sujet à discussion. Au-delà de la phase théorique consistant en sa ratification par les États, l'accord de Paris tarde à se concrétiser sur le terrain du développement. Ce constat d'inertie fait l'objet de dénonciations, par exemple en septembre 2019 au siège des Nations-Unies, par une délégation de jeunes conduite par Greta Thunberg. Par le dépôt d'une plainte dite non contraignante adressée au comité des droits de l'enfant, le groupe de jeunes reproche à cinq pays signataires de l'Accord de Paris, dont la France, l'Argentine, le Brésil, la Turquie, l'Allemagne, l'inaction pour le climat même s'ils ne comptent pas parmi les premiers états pollueurs de la planète.

Dans le résumé de son *Rapport spécial, réchauffement à 1,5°C, destiné aux enseignants*, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) alerte sur l'urgence d'actions en faveur du climat. Selon le rapport, les 15°C de la température actuelle de la surface de la terre sont menacés d'augmenter par l'émission des gaz à effet de serre. Les constants suivants sont avancés pour expliquer les causes de cette dégradation climatique.

*« La lumière du soleil traverse l'atmosphère et réchauffe la surface de la terre, générant une émission de rayonnement infrarouge. Une partie de cette chaleur, renvoyée vers l'espace, est ensuite piégée dans l'atmosphère par les gaz à effet de serre, puis réémise vers la surface de la terre. Ces gaz à effet de serre comprennent la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote et l'ozone. Ils se comportent ainsi comme une « couverture », piégeant la chaleur et entraînant une augmentation de la température de la basse atmosphère. Sans les gaz à effet de serre, la température moyenne de la surface de la terre serait de -18°C [...] ».*²⁴⁸

Le GIEC prévient : le changement climatique tel qu'il se présente aujourd'hui, si rien n'est fait pour stopper le cours, influerait sur la qualité de la vie terrestre. Pour produire son rapport, le GIEC dit se référer aux travaux scientifiques existant sur la nature en général et le climat en particulier.

Ainsi, depuis le premier *rapport Meadows*, des différents *Sommets de la terre*, les conclusions du rapport du *Club de Rome*, la définition de l'*écodéveloppement*, avec la diffusion du slogan de la *décroissance* et des préconisations du *rapport*

²⁴⁸ http://www.oce.global/sites/default/files/2019-04/1.5degree_FR_final_LR.pdf, consulté le 13 septembre 2019.

Brundtland, nous lisons une préoccupation constante chez certains acteurs et une problématique généreusement discutée chez les auteurs : la nécessité d'aborder les enjeux à bras le corps et l'urgence d'actions en vue de mieux penser les équilibres, humains et naturels de la planète. Le débat est donc engagé. Certes, les divergences demeurent, rebondissent, logiquement, tant conceptuelles que politiques. Elles s'opposent aussi bien quant aux priorités et quant aux méthodes à traduire en actes. À la source de ces divergences, demeure le questionnement des appellations *développement* et *croissance*.

Pour l'instant, malgré les critiques et les luttes militantes, l'idée développementaliste parvient à résister et ne semble ne céder en rien à aucun autre paradigme, quelles que soient les pertinences scientifique et sociale de celui-ci.

Conclusion : *développement, progrès, la nécessaire déconstruction terminologique*

Le premier chapitre de notre travail nous a permis de comprendre ce qu'est le développement, par ses prescriptions à l'origine et son évolution dans le temps et dans l'espace. Ce décryptage de la notion « développement » était nécessaire pour cerner les enjeux liés à l'idéologie et comprendre davantage la légitimité à laquelle la radio communautaire au Mali s'arroge pour justifier ses actions, voire son existence. Rappelons qu'au Mali, la concrétisation de la libéralisation des médias en général et de la radio en particulier en 1992 a suscité beaucoup d'espoirs pour le « développement » local. Consécutive au choix de régime de gouvernance démocratique, cette libération s'est effectuée sans organe de régulation efficace, a conduit à la prolifération de la radio dans le pays. Cependant, l'impréparation des acteurs radiophoniques permet d'interroger l'efficacité de la radio à relever les nombreuses attentes des communautés rurales aspirant à la quiétude sociale, effet d'amélioration de cadre de vie commune. Nous rappelons aussi que le choix de régime de gouvernance démocratique au Mali résulte de promesses d'émancipations et de progrès sociaux confondus délibérément ou inconsciemment au « développement ». À l'origine, le terme développement semble être dispensé de toute mise en cause, donc de toute contradiction. « Le « bon » développement est un pléonasme parce que développement signifie « bonne » croissance, parce que la croissance, elle aussi, est un bien et qu'aucune force du mal ne peut prévaloir contre elle. »²⁴⁹

Les incompréhensions et les contradictions suscitées par l'appellation objectivante *développement* résultent en partie de l'échec avéré de ce qu'il faut bien appeler « l'idéologie du développement », telle qu'imaginée par les États-Unis avec l'*École de la modernisation*. En pleine guerre froide, il s'agissait sur le modèle du plan Marshall d'engranger les bénéfices d'une politique d'aide financière et de transferts technologiques pour entraîner dans le sillage du modèle états-uniens des populations accédant à l'indépendance politique et susceptibles d'être séduites par le communisme. L'échec sur le terrain et les critiques radicales, nées de l'*École de la dépendance*, avant celles formulées, d'abord discrètement, par les théoriciens *de la décroissance* ont provoqué la suspicion autour de la référence

²⁴⁹ LATOUCHE, Serge, (2003), *loc. cit.*, p. 23.

même au terme de « développement ». Le colloque de Douala, organisé en 2006 par plusieurs Universités francophones d'Afrique et l'Université Grenoble Alpes témoigne de cette mise à distance par les universitaires eux-mêmes, qui préfèrent parler de *changement social*, plutôt que de *développement*. Professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université de Douala et co-organisateur du colloque avec Bertrand Cabedoche, Missè Missè résume ainsi le positionnement distancié de la discipline académique : « le « développement » ne peut être ni une évidence, ni un contrat d'adhésion. L'évolution du vocabulaire doit être mise à profit, pour envisager le changement ».²⁵⁰

Quant au progrès auquel s'identifie souvent le « développement », le terme nécessite certaines clarifications liées à l'évolution des attitudes au sein de la société civile. Ainsi, Bertrand Cabedoche nous montre que sa résonance a profondément évolué au sein des sociétés contemporaines : d'une adhésion sans limite au XIX^e siècle, qui voyait la gestion des risques subis par les personnes abandonnée à la *responsabilité individuelle*, l'idéologie du progrès avait été obligée de composer, d'abord avec le principe de *mutualisation sociale* des risques après les années vingt, puis avec l'imposition des mécanismes et protocoles de *l'auto-contrôle*, quand l'homme dans ses maladresses et déraisons avait failli en compromettre l'évidence du bénéfice pour la société des hommes. La problématique s'est finalement retrouvée totalement bousculée dans la dernière moitié du XX^e siècle, provoquant le questionnement même des bienfaits du progrès avec celui de « l'aventure scientifique », conditionnant cette dernière au respect du *principe de précaution* souvent compris comme l'exigence du « risque zéro », avec l'avènement des grandes catastrophes, écologiques et humaines.²⁵¹

En ce dernier quart du XX^e siècle, les critiques formulées à l'encontre de l'idéologie développementaliste trouvent d'abord leur fondement dans l'insatisfaction des attentes économiques d'abord. Les promesses avaient été effectivement déçues, qui s'étaient exprimées en termes de décollage (*take-off*) pour les pays sous-développés : pour répondre aux critiques liées au « scandale de la faim dans le monde » comme l'avait dénoncé Josué de Castro, on avait cru être en mesure de renouveler la rapidité des bénéfices du plan Marshall, tel qu'il avait été observé en Europe en quelques années d'après-guerre, avec cette fois la croissance des jeunes nations. Au siècle précédent, le positivisme d'Auguste

²⁵⁰ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 24.

²⁵¹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2013), *op. cit.*, pp. 97-134.

Comte avait servi d'argumentaire et de caution théorique à « l'humanisme colonial », lequel avait organisé la conquête au nom d'une conception *incarnée, conquérante et prosélyte* de la *Civilisation* et du *Progrès*²⁵², que les pouvoirs locaux se montraient incapables d'administrer, enfermés dans l'état théocratique qui les gouvernait alors. L'ordre à apporter par le colonisateur apparaissait nécessaire dans les territoires colonisés pour que les populations puissent profiter de leurs activités. Un siècle plus tard, Walt Whitman Rostow fournissait les mêmes lectures linéaires du progrès et de la croissance, dont a alors besoin l'idéologie du développement. Les « étapes de la croissance », séquencées par l'auteur, appelaient en effet l'interventionnisme des pays développés dans les territoires nouvellement décolonisés, englués par l'incapacité des pouvoirs locaux à mettre de l'ordre dans leurs territoires. Pour le décollage économique des pays du tiers monde, le même argument justifiait désormais l'aide, pour le développement des états nouvellement décolonisés.²⁵³

Aujourd'hui, le décollage économique de pays tels que la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Singapour, la Thaïlande, l'Inde semble devenu effectif, sans que pour autant, il ait fallu procéder au dynamitage culturel que recommandaient les logiques de l'*École de la modernisation* au début de la seconde moitié du XX^e siècle ou les thèses diffusionnistes de Daniel Lerner.

L'idée de « développement » s'est ainsi détachée de son incarnation européenne, voire états-unienne. Ignacy Sachs prévient ainsi rapidement qu'il « [...] *serait illusoire d'attendre du Sud qu'il résolve ses problèmes sociaux tant qu'il persistera à copier les modes de vie et les modèles de consommation du Nord mal adaptées à ses propres réalités* ». ²⁵⁴

Dans sa thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication, Hubert Momo ajoute que le contexte historique même de l'apparition du mot « développement » suffit à disqualifier une « *construction intellectuelle* » qui ne peut plus prétendre avoir « *la maîtrise complète de la réalité sur laquelle elle prétend se projeter* », alors que les conditions de son application ont changé.²⁵⁵

²⁵² BÉNÉTON, Philippe (1975), *Histoire de mots. Culture et civilisation*, Paris, Presses de la FNSP (Coll. "Travaux et recherches de sciences politiques", n° 35).

²⁵³ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 69.

²⁵⁴ SACHS, Ignacy, (1993), *L'écodéveloppement*, Paris, Syros, p. 56-57.

²⁵⁵ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p. 76-79.

De manière tout aussi affirmée, Missè Missè stigmatise ce qu'il qualifie « d'idéologie perverse », qui associe christianisme, colonialisme et développementalisme²⁵⁶. Des expressions culturelles préexistaient, qui témoignaient de formes d'unités et d'ouverture dans la diversité, au lieu de cette idéologie niveleuse. Le *bahaïsme* par exemple s'est propagé à travers le monde sans pour autant s'associer à des actes d'oppression, de colonialisme ou d'autres formes d'exploitations de l'homme au détriment des cultures locales des adhérents. Ainsi, l'ouverture culturelle du *bahaïsme* n'aurait pas empêché cette religion de mobiliser des milliers d'adeptes à travers le monde. Ici, la question de foi bahaïe se dissocie de toute autre considération idéologique. Dans les colonies africaines, contrairement à l'esprit bahaï, le christianisme a ainsi servi le colonialisme en s'imposant, au détriment des cultures locales considérées antéchrist. Dès l'instant, nous comprenons la critique de l'interventionnisme développementaliste né de cet héritage colonial, à laquelle procède le professeur Missè Missè. Pour ce chercheur, au lieu d'aider les pays africains, le développementalisme a au contraire desservi le continent par la destruction culturelle et l'endettement, sans véritables retombées profitables aux populations locales. L'auteur précise que l'idée développementaliste a davantage renforcé l'inégalité sociale existant entre riches et pauvres en favorisant les premiers au détriment de ces derniers. Nous rappelons que cette distinction entre pauvre et riche constitue le fondement même du darwinisme social (section naturelle), idéologie consolidée par le capitalisme. Dressant le constat de son échec, Missè Missè en appelle à une prise de distance avec le paradigme développementaliste, qui, selon lui, a suffisamment fait preuve d'inefficacité et de déception vis-à-vis de l'amélioration des conditions de vie des populations locales. « *Pour les masses populaires également, 60 ans de modèles de « développement » successifs sont probablement perçus comme la chronologie d'une exploitation et d'un appauvrissement sans fin* ». ²⁵⁷

L'homme de lettres Aimé Césaire note qu'une civilisation est décadente, lorsqu'elle est incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement²⁵⁸. Pour l'économiste Serge Latouche, la mise en question du concept de

²⁵⁶ MISSÈ, Misse, KIYINDOU, Alain (2009), « Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes : bilan et perspectives », *Les Enjeux de l'Information et de la communication*, <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/wp-content/uploads/2019/02/Enjeux-SupplA2009-Actes-de-Douala.pdf>, p. 9, consulté le 12 janvier 2019.

²⁵⁷ MISSÈ, Misse, KIYINDOU, Alain (2009), *op.cit.*, p. 22.

²⁵⁸ CÉSAIRE, Aimé (1955-2004), *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la négritude*, Présence africaine, Paris, p.7

développement relève d'une subversion cognitive, qui est « *le préalable et la condition de tout vrai changement politique, social et culturel* ». ²⁵⁹ Réunis en octobre 2006 à Chevilly-Larue, les participants au débat du café-philosophie admettent que le « développement », même avec le changement des terminologies, semble plutôt renvoyer à « *un business d'un pouvoir politique et financier* » qu'à un progrès au bénéfice de l'humanité. ²⁶⁰ Nous comprenons là une distinction plus éclairante qui se dégage entre développement et progrès.

Car si le développement en tant qu'idéologie suscite encore méfiance et réprobation, l'idée de progrès n'a pas été totalement disqualifiée, dès lors qu'elle s'est émancipée du seul registre économique et quantitatif pour observer une perspective plus qualitative, englobant l'humain et son environnement.

Les mobilisations terminologiques semblent désormais dépasser ces seules logiques quantitativistes de l'économie classique. Pour Franck-Dominique Vivien par exemple, le « développement » se doit de traduire « *une amélioration qualitative des conditions de vie* » ²⁶¹ et la croissance devait être comprise comme un accroissement de la quantité des biens et des services, entendus comme condition du « bien-être » humain. Mais sur ces deux terrains, les références ont toutes deux failli.

Dans son rapport de restitution d'un débat du café-philosophie de Chevilly-Larue ²⁶², l'ethnologue Michel Perrin établit lui aussi une distinction entre développement et progrès. Pour Perrin, le « développement » aboutit à l'évolution quantitative et qualitative d'une action, tandis que le « progrès » sous-entend « *l'amélioration d'une situation* ». Au moment où une amélioration peut englober l'idée de qualité, les interprétations des deux mots apparaissent floues. Pour faire la distinction entre « développement » et « progrès », l'auteur s'interroge sur le profit des acteurs bénéficiaires du « développement » et du « progrès ». Il conclut en soulignant que le « développement » profiterait à l'investissement, aux finances, à la croissance économique tandis que le « progrès » accorderait plus d'importance à

²⁵⁹ LATOUCHE, Serge, (2004), *Survivre au développement*, Paris, Mille et une nuits, département de la librairie Arthème Fayard, p.11.

²⁶⁰ PERRIN, Michel, (2006), *Le développement est-il source de progrès ? Essai de restitution du débat du café-philosophie de Chevilly-Larue*, <https://cafes-philosophie.org/2011/03/le-developpement-est-il-source-de-progres/>, consulté le 31 juillet 2019.

²⁶¹ VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *op. cit.*, p. 59.

²⁶² PERRIN, Michel, (2006), *Le développement est-il source de progrès ? Essai de restitution du débat du café-philosophie de Chevilly-Larue*, <https://cafes-philosophie.org/2011/03/le-developpement-est-il-source-de-progres/>, consulté le 31 juillet 2019.

l'amélioration des conditions de vie des consommateurs ou populations. Aujourd'hui, apparemment, l'homme profite des acquis du progrès scientifique. Cependant, ce profit ne se passe pas sans conséquences néfastes sur la vie humaine et l'environnement. Les problèmes écologiques et les différentes catastrophes résultant de l'utilisation des fruits de ce qu'est appelé progrès scientifique et technique peuvent servir d'exemples.

Ainsi, détaché de toute évaluation de la qualité de vie, la référence au « progrès » devient elle aussi suspecte. Son observation peut même être considérée comme un problème, par exemple pour les partisans de la *décroissance*. Serge Latouche en propose même l'abandon, comme du terme « développement », pour ce que les deux expressions renvoient à des modèles nuisibles pour l'homme, comme pour son environnement.²⁶³ Même en cas de réalisation de « progrès », son appréciation devient relative en fonction des logiques sociale et professionnelles.

Ainsi retrouve-t-on aujourd'hui des accents critiques quant aux terminologies, que les pourfendeurs du colonialisme avaient déjà su exprimer, Aimé Césaire faisait déjà part de son incompréhension vis-à-vis du « progrès », qu'il comparait à une oppression : « [...] *c'est le détenteur des "vertus chrétiennes" qui brigue - et s'en tire fort bien - l'honneur d'administrer outre-mer selon les procédés des faussaires et des tortionnaires* ». ²⁶⁴

Malgré les différentes rencontres internationales organisées surtout par les organisations onusiennes (sommets de la terre, rapports sur le problème environnemental) pour aplanir les divergences et trouver des solutions idoines aux maux de notre planète, les positions sur la question de « développement » semble irréconciliables. Au lieu d'une reconnaissance d'échec d'idéologie, et d'une réflexion sur une alternance paradigmatique, les développementalistes fondent désormais leur espoir sur l'information et la communication pour remédier aux manquements constatés dans la pratique, qui ont suscité méfiance et rejets jusque dans le rang des masses populaires.

Dans notre deuxième chapitre, nous aborderons cet intérêt manifesté en faveur de l'information et de la communication pour sauver ce qui reste des vertiges de l'idéologie développementaliste dans le but de sa pérennisation. L'antidote développementaliste composée de l'information et surtout de la communication, aussi

²⁶³ LATOUCHE, Serge, (2010), *op. cit.*, p.17.

²⁶⁴ CÉSAIRE, Aimé (1955-2004), *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la négritude*, Paris, Présence africaine, p. 29.

robuste soit-elle, semble susciter des doutes quant à son efficacité. Le chapitre I de notre thèse a permis de comprendre les différents paradigmes du « développement » et leurs limites. Cette partie de notre travail a aussi permis de comprendre les enjeux liés à l'idéologie développementaliste très complexe mais toujours discutée.

Embrigadée dans la sphère du « développement », la radio communautaire semble aussi porter les espoirs d'une idéologie tant discutée. Mais l'impréparation à différents niveaux des acteurs radiophoniques du monde rural au Mali, les insuffisances de démocratisation dans l'élaboration des grilles de programmes radiophoniques, le paysage politico-judiciaire et administratif défavorables constituent un risque, voire une menace à la réalisation de ces nouveaux espoirs développementalistes portés sur l'information et la communication auxquelles la radio communautaire s'inscrit.

CHAPITRE II – La communication pour le *développement* : l'antidote pour conjurer les échecs de *développement*

Introduction

Les différentes réflexions sur la notion de « développement » et les critiques émises contre ces mêmes études (*croissance zéro, décroissance, rapports Meadows* et *Brundtland*, etc.) sont autant d'illustrations attestant de la complexité de l'équation développementaliste. Les divergences théoriques et idéologiques ont favorisé l'apparition des mots et expressions tels que décroissance, croissance zéro, écodéveloppement ou *développement durable*. Cette liste non exhaustive illustre le fait que la question de développement reste une équation à plusieurs variantes insaisissables. Malgré les différentes rencontres internationales organisées surtout par les organisations onusiennes (sommets de la terre, rapports sur le problème environnemental) pour aplanir les divergences et trouver des solutions idoines aux maux de notre planète, les positions sur la question de développement semblent irréconciliables. Dans les années 1960, au lieu d'une reconnaissance d'échec d'ordre idéologique et d'une réflexion en vue de la mise en place d'une alternative paradigmatique, les développementalistes Daniel Lerner, Wilbur Schramm et Everett Rogers ont porté leur espoir sur l'information et la communication²⁶⁵ pour remédier aux manquements constatés dans la pratique,²⁶⁶ qui ont suscité méfiance et rejets jusque dans le rang des masses populaires.²⁶⁷ La vision technologique du « développement » est aussi marquée par les réflexions de Lucian Pye et de Ithiel de Sola Pool. L'idée de réussir le « développement » par la « diffusion des innovations dans les pays du tiers-monde a été aussi mise en question par les auteurs tels que Herbert Schiller, Lee Ruggles et Seymour Lipset Martin. Cependant, Missè Missè prévient qu'au début des années 1980, la prescription développementaliste avait déjà évolué dans les réflexions de Everett Rogers.

« Cet auteur nous donne des éclairages sur les conditions de possibilités de l'adoption des innovations [...]. Même si cette approche vise en réalité des effets de démonstration, elle tend « à susciter la prise de

²⁶⁵ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 17-18.

²⁶⁶ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 77.

²⁶⁷ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 22.

conscience » de l'intérêt des innovations préconisées par les populations et les décideurs. »²⁶⁸

Malgré ce rétropédalage de Everett Rogers, les discours des acteurs d'organisations non gouvernementales, des responsables politico-administratifs et d'animateurs radiophoniques au Mali, trouvant une légitimation dans les réflexions de Lucian Pye et de Ithiel de Sola Pool, semblent être aujourd'hui marqués par la croyance messianique aux outils de l'information et de la communication pour réussir le « développement ». L'intérêt renouvelé pour les techniques de communication pour réussir le changement est aussi manifeste chez Régis Debray et Pierre Lévy.²⁶⁹

« La recherche de solutions à l'impasse du « développement » et la nécessité de constituer un discours de légitimation politiquement correct au « Nord » et dans certains cénacles au « Sud » sont probablement, à l'origine de deux évolutions dans ce champ : l'intérêt renouvelé pour la communication du « développement » d'une part, la prise en compte de la puissance des questions sociales et anthropologiques, en termes de comportements, d'autre part. »²⁷⁰

Dans notre deuxième chapitre, il sera question de cet intérêt manifeste en faveur des techniques de l'information et de la communication pour sauver ce qui reste des vertiges de l'idéologie développementaliste dans le but de sa pérennisation. « La communication pour le développement » apparaît tel un antidote pour les développementalistes cités *supra*. Pour aboutir à la modernisation, la solution ainsi proposée par les développementalistes est aussi sujet de débats et critiques. Serge Latouche soutient que « dans tout cela, il s'agit de guérir un mal qui atteindrait le développement de façon accidentelle et non congénitale »²⁷¹ Les différentes réflexions des partisans de la *Théorie critique de la culture* apparaissant tel un soutien pour la diversité d'opinion, voire culturelle, ne rimerait pas avec la théorie développementaliste.

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà parlé de l'incompréhension qu'a suscitée l'idéologie développementaliste dans les pays du « tiers-monde ». Cette incompréhension nous l'avons déjà dit, fait suite au constat par ces pays dits « en

²⁶⁸ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 19.

²⁶⁹ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p. 154.

²⁷⁰ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 14.

²⁷¹ LATOUCHE, Serge, (2003), *loc. cit.*, p.23.

retard » du choix unilatéral des programmes de « développement » leur concernant par les responsables des pays du Nord.²⁷²

Dans le présent chapitre, le paradigme faisant de la communication l'épine dorsale pour réussir le développement n'est pas totalement rejeté par les pays du « tiers-monde », qui préconisent plutôt l'autodétermination dans le domaine de l'information et de la communication pour aboutir au changement social espéré. Optant pour l'autodétermination culturelle et l'autosuffisance économique, ces pays revendiqueront un nouvel ordre mondial de la communication, qui aboutira à des contestations au sein de l'UNESCO de Ahmadou Mahtar M'Bow. Mais la revendication des pays du « tiers monde » s'est formulée dans un espace largement discuté par théoriciens (Théorie critique de la culture et École de la modernisation). Dans ce chapitre, il s'agit aussi pour nous de mettre l'accent sur les propositions théoriques critiques, accordant place aux phénomènes de médias dits « alternatifs ». L'étude permet de comprendre les corrélations existant entre « communication pour le développement » surtout au Mali et les attentes des populations dont les radios communautaires semblent se préoccuper malgré le paysage radiophonique marqué par l'impréparation des acteurs et l'environnement politico-juridique défavorable.

Pour cerner le paradigme « communication pour le développement » et les critiques qu'il a suscitées, nous convoquerons à nouveau les réflexions des auteurs tels que Guy Pelachaud, Pierre Zémor, Olivier Voirol, Pavlic Breda, Cees J. Hamelink, Jean-Pierre Esaulniers, Armand et Michèle Mattelart, Missè Missè, Bertrand Cabedoche, André-Jean Tudesq, Sylvie Capitant, Marie-Soleil Frère et Serge Théophile Balima. Pour le changement social, Missè Missè et Bertrand Cabedoche soutiennent la nécessité de rupture avec le postulat développementaliste. Pour ce faire, Missè Missè propose la conceptualisation du champ du « développement ».

Conceptualiser le champ du « développement », c'est-à-dire sortir du pragmatisme et du nominalisme, suppose des ruptures avec les postulats de départ, formulés par la théorie des écarts ou plus généralement par la logique évolutionniste : la corrélation des innovations et du changement (par exemple les médias et les technologies), la différenciation et la diffusion des innovations, le transfert et le changement d'origine

²⁷² PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

*exogène (par exemple l'aide et la coopération au « développement »).*²⁷³

Ainsi, pour le changement, Missè Missè priorise le dialogue, la participation, la réception. Tout comme Missè Missè, André-Jean Tudesq, Sylvie Capitant, Marie-Soleil Frère, Serge Théophile Balima place les communautés au cœur du processus de la communication pour le changement. Pour ces auteurs, les médias appelés participatifs, alternatifs, communautaires, associatifs ou ruraux pourraient contribuer dans le processus de communication pour le changement. C'est pourquoi Sylvie Capitant invite à la rupture avec l'eurocentrisme qu'incarnent les études des médias africains. Quant à Marie-Soleil Frère, l'auteure rappelle la nécessité de « *décoloniser* » les médias en Afrique pour que ceux-là puissent répondre à l'appel pour le changement.

2.1 La communication pour le développement : une origine éclairée et des définitions multiples

L'apparition de l'expression « communication pour le développement » résulterait de l'échec de l'idéologie moderniste. Plutôt que d'admettre cet échec, les développementaliste comptent désormais sur la communication pour promouvoir et perpétuer leur idéologie.²⁷⁴ Le paradigme bénéficie de l'adhésion remarquable de Francesco Mezzalama, inspecteur du système des Nations unies de 1993 à 2002, qui, par exemple « *attribue le faible impact des programmes des agences de l'ONU à l'intégration insuffisante de la communication comme une composante des activités.* »²⁷⁵ La croyance aux techniques de communication pour le « développement » est également remarquable dans les réflexions des philosophes français Régis Debray et Pierre Lévy.²⁷⁶ Pour la compréhension de l'expression, il est important de convoquer plusieurs définitions. L'objet de la définition est d'éclairer notre travail et non de prétendre à l'exhaustivité, qui paraîtrait fastidieuse et lourde pour ce travail.

²⁷³ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 19.

²⁷⁴ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 17.

²⁷⁵ MISSÈ, Missè (2014), « Les théories critiques en communication pour le changement social : regard critique », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/931> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.931>, consulté le 03 avril 2021.

²⁷⁶ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 98-99.

2.1.1. La Communication pour le développement : à la source du paradigme

L'origine du recours à la communication pour valoriser ou susciter le développement est à rechercher dans les discours modernistes et diffusionnistes. Les traits caractéristiques de l'importance accordée à la communication pour la production peuvent être retrouvés à la fin du XVIII^e siècle dans *la division du travail* dont Adam Smith apparaît l'auteur de la première formulation scientifique. Ici, le rôle attribué à la communication dans l'organisation du travail dans les services et dans la structuration des espaces économiques est plus que significatif.

« *Dans la cosmopolis commerciale du laissez-faire, la division du travail et les moyens de communication (voies fluviales, maritimes et terrestres) riment avec opulence et croissances.* »²⁷⁷

Armand et Michèle Mattelart soulignent qu'ensuite, à « *la fin du XIX^e siècle, le modèle de biologisation du social s'est transformé en sens commun pour caractériser les systèmes de communication comme agents de développement et de civilisation.* »²⁷⁸

Dans ce contexte, Daniel Lerner, Wilbur Schramm et Everett Rogers, apparaissent comme les promoteurs du modernisme pour propager l'idée de communication pouvant susciter le développement.

« *Selon la théorie de ces "modernistes", les techniques et méthodes communicationnelles employées relèvent d'un modèle linéaire, allant du haut vers le bas, axé sur l'individu et non sur la société et destinées à changer les mentalités en s'appuyant sur les médias de masse.* »²⁷⁹

Daniel Lerner fait le lien entre le progrès économique de l'Iran, de la Turquie, du Liban, de l'Égypte et de la Jordanie et la consommation des produits médiatiques, surtout états-uniens par les élites des dits pays. Ce qui indique la primauté des médias états-uniens dans tout processus de développement. L'idée de Daniel Lerner est revalorisée par Ithiel de Sola Pool et Wilbur Schramm selon lesquels les médias jouent un rôle de premier plan dans le processus de la modernisation. Pour Wilbur Schramm, l'échec des programmes de développement est imputable

²⁷⁷ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p.5.

²⁷⁸ *Ibid.*, p.9.

²⁷⁹ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

au déficit de partage des informations. Bertrand Cabedoche synthétise la pensée de ces auteurs :

« *Les mass médias commerciaux offrent l'image de la modernité et stimulent l'envie d'y accéder, pour l'établissement de la démocratie, dans des pays alors dits en voie de développement.* »²⁸⁰

Ces différentes prescriptions diffusionnistes prônent la consommation des produits médiatiques états-uniens pour toute nation désireuse du modernisme. Il faut noter que ces prescriptions ont surtout eu un écho favorable après la deuxième guerre mondiale. En effet, après la deuxième guerre mondiale, pour lutter contre la pauvreté *nid* du communisme et assoir l'hégémonie de son pays, le locataire de la Maison Blanche, Harry S. Truman comptait sur les transferts de technologies dont les technologies de l'information et du savoir-faire états-unien.

Dans cette théorie du transfert, les médias sont appelés à jouer un rôle essentiel. Pour Harold D. Lasswell, le rôle des médias dans la diffusion des messages de propagande rime avec la démocratie, voire la gestion gouvernementale des opinions de masse. Cependant, l'introduction de la théorie de diffusion en faveur du développement est à mettre au compte de Everett Rogers. Ce chercheur américain met en évidence la dépendance de la modernisation à la diffusion des outils de technologie. Pour connaître le changement aboutissant à la modernisation, Rogers réaffirme la nécessité de transcender le mode de vie traditionnel. « *L'approche vulgarisation/diffusion des informations est basée sur le paradigme de la modernisation et la théorie de la diffusion de Rogers.* »²⁸¹ Cette transmission se fait de manière verticale du sommet vers le bas, c'est-à-dire des détenteurs du savoir technologique vers les consommateurs désireux de vivre le développement appelé par Hubert Etienne Momo « *les utilisateurs finaux des résultats de la recherche.* » Quant aux Nations unies, elles attribuent un rôle essentiel à la communication pour tout développement humain. Ainsi, les pratiques des pays en *voie de développement* jugées anti-développementalistes et non productives devraient être remplacées ou complétées. Par le développement de la communication en ce sens, il s'agit d'une substitution de la culture locale par celle des Etats-Unis, d'où la comparaison de cette idéologie à l'esprit colonial faite par Guy Pelachaud maître de conférence à l'Université du Mans.

²⁸⁰ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 65.

²⁸¹ MOMO, Hubert Etienne, (2011), *op. cit.*, p. 168.

« Cette idéologie, essentiellement étatsunienne, a pris le relais de l'esprit colonial des pays européens ; elle s'inscrit dans la croyance en l'extension planétaire de l'économie de marché et en la force civilisatrice de la technologie. D'une certaine façon, les médias de masse ont pris le relais de l'esprit missionnaire. »²⁸²

Dans un ton presque élogieux, Pierre Lévy se réjouit de l'ère de la communication numérique, appelée par l'auteur tantôt « nouvelle science de l'intelligence collective », tantôt « nouveau champ. » Pour Pierre Lévy, les technologies de l'information et de la communication, surtout l'internet, a ouvert la voie à l'acquisition des connaissances et opéré un changement de cadres organisationnels des entreprises, voire des sociétés. Louant le rôle joué par les technologies de l'information et de communication, Pierre Lévy porte son espoir sur ces techniques pour promouvoir à l'international ce qu'il qualifie de « valeurs et de pratiques du développement humain ».

« L'étude de l'intelligence collective constitue une interdiscipline qui vise à faire dialoguer les savoirs sur l'homme ainsi que les traditions techniques et artistiques afin de mieux comprendre, et peut-être d'améliorer, les processus d'apprentissage et de création collective. »²⁸³

Pour autant, l'optimisme de Pierre Lévy né de l'évolution technologique tranche avec le scepticisme du philosophe Jean-François Lyotard déjà annoncé dans son rapport sur le savoir dans le monde industriel à l'époque « postmoderne ». Interrogeant la légitimité du savoir dans la société postmoderne, l'auteur note la forte influence des techniques et techniques, bousculant ainsi les pratiques culturelles et leur transmission.

« The grand narrative has lost its credibility, regardless of what mode of unification it uses, regardless of whether it is a speculative narrative or a narrative of emancipation. The decline of narrative can be seen as an effect of the blossoming of techniques and technologies since the Second World War, [...]. »²⁸⁴

²⁸² PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

²⁸³ LÉVY, Pierre, (2003), « Le jeu de l'intelligence collective », *Sociétés*, p. 105-122. DOI : 10.3917/soc.079.0105. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-2003-1-page-105.htm>, consulté le 6 avril 2021.

²⁸⁴ https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/59483321/Literary_Theory_-_An_Anthology_Blackwell20190601-94544-fbkrbp.pdf?1559451927=&response-content-disposition=inline%3B+filename%3DSECOND_EDITION.pdf&Expires=1617900992&Signature=egpia2BA4Phxsuqc6a8vgzJqhfSx1-gWfwmEalt4ahtWO6zyP3PI6PyMu7qu9lwEbXoJOivhjsnk~rTDWV1nsVaQ92t4ilUWU7OROMOQ5Y6sXZQwnrdO-l6qU077~8VW51pxgbxYg-d6GXmVvDVHhowNa0Fw4Gzh4ttfJ30dWhky-3SFTu1IJR0lxx4JRMkLBhKN0RhMP0eT7oo1Is2jdF1C5F9uO~30URVjmduYZqilu5ndBqvwQ-KaVO9eNuY0w1pVJWxYwnBsLqLGgslJMqiuPJPuXNKabMXDulNS-9xCGJcGL9EI-ObbFhSNMWPv6hgkK0zjKjOiwW6y~dsrYA__&Key-Pair-

Armand et Michèle Mattelart Armand et Michèle Mattelart rappellent que Jean-François Lyotard « en déduit la fin de la crédibilité des grands récits et leur décomposition. »²⁸⁵

Pour sa part, le philosophe Régis Debray fait le pont entre divers éléments tels que l'idéologie, la politique, la culture et les médias. Dans sa réflexion « Cours de médiologie générale », ce philosophe souligne le rôle des médias dans le changement social²⁸⁶, même si l'auteur se défend de tout déterminisme technique.²⁸⁷

*« Fin des confortables textes-à-textes, il faut sortir des mots, mouiller sa chemise, ouvrir, ô honte, des manuels d'apprentis. Passer de la Sorbonne aux Arts et Métiers. Déchoir. Mais à quelle matérialité faudra-t-il s'initier ? Vers quelle catégorie d'objets ou d'appareils se tourner ? À ce stade, un bon à tout faire surgit d'emblée : les « médias ». Le mot s'impose tout seul. La chose aussi, qui enfle à vue d'œil : la presse écrite, parlée et audiovisuelle. Les mass-médias. C'est du tout-cuit, à prendre ou à laisser. On moralise là-dessus, pour ou contre. On sociologise. On prophétise. »*²⁸⁸

Armand et Michèle Mattelart constatent que l'approche médiologique prônée par Régis Debray est une reprise des intuitions de Marshall McLuhan...

*« a puissamment contribué à cassé un postulat hérité de la culture de « l'homme typographique », la priorité du contenu sur la forme, en insistant sur le fait que le médium lui-même détermine le caractère de ce qui est communiqué et mène à un niveau type de civilisation. »*²⁸⁹

L'idée de « l'homme typographique » fait à la fois allusion au changement opéré par l'imprimerie et à l'écriture alphabétique à laquelle l'homme se réfère pour sa formation. Dans tous les cas, pour le progrès social et l'émancipation collective ou individuelle des communautés, Armand et Michèle Mattelart notent l'attachement manifeste des auteurs cités *supra* à l'idée de la communication.

*« Cette idée est aujourd'hui suspecte : la communication est victime de trop de communication [...]. Ce trop de communication a produit l'implosion du sens, la perte du réel, le règne des simulacres. »*²⁹⁰

Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA#page=374, consulté le 8 avril 2021. Traduction texte : le grand récit a perdu sa crédibilité, quel que soit le mode d'unification qu'il utilise, qu'il s'agisse d'un récit spéculatif ou d'un récit d'émancipation. Le déclin du récit peut être vu comme un effet de l'écllosion des techniques et des technologies depuis la Seconde Guerre mondiale.

²⁸⁵ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 96.

²⁸⁶ DEBRAY, Régis, (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard, p. 77.

²⁸⁷ <https://www.monde-diplomatique.fr/1999/08/DEBRAY/3178>, consulté le 7 avril 2021.

²⁸⁸ https://mediologie.org/ancien-site/cahiers-de-mediologie/06_mediologues/debray.pdf, consulté le 7 avril 2021.

²⁸⁹ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 99.

²⁹⁰ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 102.

Pour le professeur émérite en science de l'information et de la communication, Missè Missè, une des raisons du recours à la communication se situe dans « *la recherche de solutions à l'impasse du "développement" et la nécessité de constituer un discours de légitimation politiquement correct au "Nord" et dans certains cénacles au "Sud".* »²⁹¹ Ainsi, Missè établit un lien direct entre la communication pour le développement et la politique nationale de communication publique. Conduite par les pouvoirs publics, cette dernière se soucie plutôt de la cohérence des schémas et plans de développement, de leurs visibilité et lisibilité au niveau national et international. Pour « *réduire les ambiguïtés lexicales et la grande confusion d'ordre théorique découlant de la variété des expressions utilisées* »²⁹², elle a recours à la pédagogie pour diffuser les actes posés par l'administration publique. En tant que moyen pour le changement d'ordre général, elle est ainsi récupérée dans le champ du « développement ». Son utilisation est aujourd'hui élargie aux autres acteurs impliqués dans le processus de développement local, national ou international. Missè Missè rappelle que l'expression communication du « développement » est d'origine multidisciplinaire. Ce qui atteste le caractère insaisissable de l'expression à l'image du développement pour lequel elle est appelée à la rescousse. Néanmoins, sa définition nous permettra de mieux la comprendre.

²⁹¹ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 14.

²⁹² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 14.

2.1.2. Une esquisse de définition de la communication pour le développement

Armand et Michèle Mattelart notent que la notion de communication recouvre plusieurs sens.²⁹³ De sa racine latine *munus*, Pierre Zémor, ancien consultant en management et en communication politique, enseignant à l'École des hautes études commerciales et à Sciences-Po, retient de la communication des expressions telles que : rencontre des individus, échange et partage communautaire.²⁹⁴ Toutes ces conceptions s'inscrivent dans la même logique : la communication contribue, par principe, à l'amélioration de la compréhension et au bien-être des participants. Pour autant, la conviction d'Armand Mattelart par exemple, associe communication et guerre : « la communication, ça sert d'abord à faire la guerre ».

Les Nations unies situent l'importance de la communication dans les activités d'émancipation des individus. Se préoccupant de l'émancipation des individus, la « Communication pour le développement » se distingue ainsi des autres formes de communication. Pour l'organisation internationale, l'émancipation passe par l'échange et la compréhension des informations, la négociation et la participation à des discussions publique à de différents niveaux (local ou national). Déjà en 1997, dans l'article 6 de sa résolution 51/172, l'Assemblée générale de l'ONU apporte son soutien aux ...

*« systèmes de communication réciproque, qui facilitent le dialogue et permettent aux communautés de prendre la parole, d'exprimer leurs aspirations et leurs préoccupations et de participer aux décisions concernant leur développement. »*²⁹⁵

« La communication pour le développement » est ainsi considérée comme un processus de transformation et d'autonomisation devant aboutir à un changement social. Tenu du 25 au 27 Octobre 2006 au siège de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome, le premier *Congrès mondial sur la Communication pour le développement* se veut plus précis sur la définition de l'expression. Dans la définition dite de consensus, les congressistes retiennent que la communication pour le développement est un processus social d'échange ...

²⁹³ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 3.

²⁹⁴ ZÉMOR, Pierre, (1995), *La communication publique*, Paris, Presse Universitaire de France, (coll. "Que sais-je ?"), p. 3.

²⁹⁵ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000192110>; consulté le 02 mai 2020.

« [...] *faisant appel à une gamme étendue d'outils et de méthodes. Elle vise aussi à susciter le changement à différents niveaux, notamment par l'écoute, le développement de la confiance, le partage des connaissances et des compétences, l'élaboration de politiques, la discussion et l'apprentissage en vue de changements significatifs et durables. Elle se distingue complètement des relations publiques et de la communication des entreprises.* »²⁹⁶

Pour Colin Fraser, qui a accumulé des expériences au sein de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et Sonia Restrepo-Estrada, spécialiste en communication pour les femmes et les enfants, la communication pour le *développement* est un processus impliquant les techniques de communication et les médias pour une prise de conscience individuelle et collective du vécu. Cette prise de conscience conduirait à comprendre les potentialités pour le changement. La finalité est de ... :

« [...] *résoudre les conflits, développer des consensus, d'aider les gens à planifier des actions en vue du changement et du développement durable et à acquérir les connaissances et compétences dont ils ont besoin pour améliorer leurs conditions et celles de la société, et d'améliorer l'efficacité des institutions.* »²⁹⁷

Dans leur travail collectif et à l'initiative de la FAO, les spécialistes en communication pour le développement, Mario Acunzo, Marzia Pafumi et les chercheurs Cleoffe Torres et Maria Stella Tirol distinguent la communication pour le *développement* des autres types, tels que la communication d'entreprise, la communication interne ou organisationnelle.²⁹⁸ Cette distinction est établie par la fonction principale de la communication pour le *développement*, qui est de permettre aux populations sans exclusion d'accéder aux informations, aux savoirs, aux techniques de communication et de promouvoir les échanges entre acteurs sociaux pour la participation collective aux actions de *développement* local ou national. L'approche participative, l'éducation des adultes, les médias communautaires sont des expressions utilisées pour caractériser ladite forme de communication. Ces différentes définitions mettent en avant les techniques de communication et les médias dans le processus de changement social. Harold D. Lasswell désigne les moyens de communication comme « des instruments de gestion gouvernementale » dont la « propagande » apparaît le seul élément nécessaire à l'adhésion de

²⁹⁶ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000192110>; consulté le 02 mai 2020.

²⁹⁷ ACUNZO, Mario, PAFUMI, Marzia, TORRES, Cleoffe, TIROL STELLA, Maria (2017), *Guide de référence, la communication pour le développement rural*, Rome, FAO, p. 14, <http://www.fao.org/3/i3492fr/I3492FR.pdf>; consulté le 13 mai 2020.

²⁹⁸ ACUNZO, Mario, PAFUMI, Marzia, TORRES, Cleoffe, TIROL STELLA, Maria (2017), *op. cit.*, p. 14.

masses. Ici, les médias sont assimilés à des services de propagande à la solde des pouvoirs politiques dans leur gestion des opinions publiques.²⁹⁹

À ce stade, Missè Missè souligne que la communication pour le développement est un élément de la politique nationale de la communication publique. Or, la communication publique « *n'a point vocation à occuper totalement l'espace public d'un pays, même si elle se situe sur la place publique et s'y déroule sous le regard du citoyen.* »³⁰⁰ Pour Pierre Zémor, la communication publique se confond avec celle des institutions publiques.³⁰¹ Récupérée dans le champ du *développement*, la communication publique consiste à veiller sur la relation entre gouvernants et gouvernés. Aujourd'hui, l'utilisation de cette forme de communication est élargie à d'autres acteurs se disant œuvrer en faveur du *développement*. Il s'agit des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales, qui ont recours à cette forme d'échange appelées par Missè « *la communication en appui aux programmes ou la communication organisationnelle* ». Cette forme de communication dont le but est la réussite technique des programmes et projets est qualifiée par l'auteur de normative et pragmatique. L'objectif final de la communication organisationnelle, explique l'auteur camerounais, est ...:

« [...] *d'organiser la conduite, les attitudes, les comportements et les pratiques des populations en vue de l'adoption des normes souhaitées par les programmes et projets de "développement", généralement en rupture avec les compétences de vie locales, tout en assurant le marketing des organisations émettrices, dont s'occupent leurs chargés de la Communication extérieure.* »³⁰²

Ainsi, Missè Missè note que les agences admettent l'importance de la communication dans leurs diverses activités, mais sur le plan conceptuel, l'appui de la communication aux programmes de « *développement* » manque de consensus, tant au sein de l'ONU que de ses agences spécialisées. Le professeur émérite camerounais observe également « *l'absence d'une référence claire à la communication comme un pré requis au succès des programmes de « développement.* »³⁰³ Ainsi, nous retenons que la communication pour le développement s'appliquerait sur un terrain social où les pratiques locales pourraient favoriser, ou pas, la réception et la compréhension des messages. C'est pourquoi, le rôle attribué à la communica-

²⁹⁹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 58 .

³⁰⁰ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 15.

³⁰¹ ZÉMOR, Pierre, (1995), *op. cit.*, p.5.

³⁰² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 16.

³⁰³ MISSÈ, Missè (2009), *ibid.*, p. 16.

tion comme une panacée aux problèmes de développement n'échappe pas aux critiques.

2.2 La communication pour le « développement » : une référence discutée

Du point de vue des diffusionnistes ou modernistes comme s'empresse de le rappeler Armand et Michèle Mattelart, le recours à la communication devrait favoriser l'atteinte des objectifs du « développement » dans les pays en *retard*.³⁰⁴ Les techniques de communication, les transferts technologiques et du savoir étasuniens devraient contribuer à matérialiser la modernisation. Missè Missè, Bertrand Cabedoche et Guy Pelachaud, constatent qu'il s'agirait d'une transmission linéaire des informations. Bertrand Cabedoche note parallèlement que le projet de modernisation ne parvient pas à entraîner l'adhésion des partisans pour la diversité culturelle incarnés par l'école de la *Théorie critique de la culture* d'une part, et les communautés bénéficiaires du « développement », au contraire.³⁰⁵ Les remarques de Olivier Voirol, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne (Suisse) font apparaître « la communication pour le développement » comme un rapport de force auquel les pays désireux du modernisme étaient réduits en simples acteurs passifs et consommateurs.³⁰⁶ Ironie du sort, en formant des mouvements distincts tels que le mouvement des Non-alignés, ces pays dits *sous-développés* revendiquent bientôt leur indépendance culturelle et économique en même temps que politique. Soutenu pour certains de ses représentants par les théoriciens de la dépendance les représentants des pays de l'hémisphère sud réclament alors dans les années soixante-dix le nouvel ordre international de l'information et de la communication dont le questionnement au sein de l'Unesco donnera naissance au rapport controversé appelé *McBride*. L'engagement de ces différents mouvements (*théorie de la dépendance, Théorie critique de la culture, critique du néo-colonialisme, mouvement en faveur du non-alignement...*) sur la scène internationale illustre le poids de la communication pour la modernisation.

³⁰⁴ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 9.

³⁰⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 65.

³⁰⁶ VOIROL, Olivier, (2012), « Quel est l'avenir de la théorie critique ? », *Questions de communication* [En ligne], 21 | 2012, mis en ligne le 01 septembre 2014, p. 107-122, <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/6601>, consulté le 07 mai 2020.

Au Mali, l'adhésion des pouvoirs politiques à l'idéologie de la « communication pour le développement » s'est surtout manifestée en 1993. Pour s'approprier le principe d'autonomisation des communautés sur le plan interne et encourager l'implication et l'engagement de tous pour le progrès, à la faveur du changement de régime, d'une nature à l'origine dictatoriale à une configuration vers un système démocratique, le Mali élabore en octobre 1993 un document consacrant sa *Politique nationale de la communication pour le développement* (PNCD). L'élaboration de ce document vise alors à rompre avec la transmission verticale de l'information et de la communication. Malgré l'actualisation de celui-ci en 2010³⁰⁷, les résultats obtenus en faveur des populations sur le terrain restent toujours sujets à discussion, occasionnée par le coût humain et les promesses de modernisation synonyme de développement social, mais non tenues. « *Pour les masses populaires également, 60 ans de modèles de "développement" successifs sont probablement perçus comme la chronologie d'une exploitation et d'un appauvrissement sans fin.* »³⁰⁸

Cette dernière formulation négative du professeur Missè Missè annonce déjà les difficultés d'adhésion des pays dits « en retard » à l'idéologie moderniste considérée comme une menace pour les cultures locales.

³⁰⁷ KONÉ, Soumana, (2017), communication pour le développement (cas du Mali), thèse (sous la direction de Jean Pierre ILBOUDO, Issaka BAGAYOGO), Ins-titut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako, p. 71.

³⁰⁸ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 22.

2.2.1 Le poids de l'École de la modernisation

« [...] les tentatives d'élargissement des concepts nouveaux à d'autres sociétés ne sont pas non plus sans quiproquos culturels, et le glissement des concepts d'une société à une autre peut paraître contraignant du fait même de leur caractère exclusivement endogène, lié à une réalité culturelle quelconque ou à des contingences historiques. »³⁰⁹

Pour la *modernisation* entendue comme synonyme du développement social, les diffusionnistes privilégient les techniques de communication, le transfert de technologie et les médias.³¹⁰ Selon cette idéologie étasunienne, surtout incarnée par les partisans de...

« l'école du développement ou de la modernisation », « [...] les techniques et méthodes communicationnelles employées relèvent d'un modèle linéaire, allant du haut vers le bas, axé sur l'individu et non sur la société et destinées à changer les mentalités en s'appuyant sur les médias de masse. »³¹¹

En d'autres termes, il s'agit de remplacer la culture des nations dite en « retard » par celle des États-Unis, ouvrant à la modernisation de toutes les sociétés contemporaines sur le modèle de l'*American way of life*. L'utilisation des médias et des techniques de communication devrait permettre l'atteinte de cet objectif. Pour autant, les SIC nous recommandent une distanciation à l'idée que les outils de communication pourraient opérer à eux seuls un quelconque changement. N'opérant pas dans un désert de sens comme le souligne Bertrand Cabedoche, l'utilisation de ces techniques et outils devrait s'inscrire dans la logique, qui traverse les pratiques sociales des récepteurs, car...

« [...] les significations, qui apparaissent comme "naturelles", ne sont jamais que les significations auxquelles les acteurs se sont progressivement habitués, culturellement, socialement, politiquement, dans leurs cercles d'appartenance. »³¹²

Fervent critique de la société industrielle, Jacques Ellul met en évidence le rôle de la technicité dans l'aliénation des peuples. Le sociologue protestant ne nie pas les bienfaits apportés par le progrès technique, mais s'insurge contre le développement des techniques, qui selon lui compromet « la liberté d'action de l'homme, et

³⁰⁹ KAMARA, Oumar, (2019, n°4), « Lieux de diffusion et de promotion des arts comme tentative d'accommodation aux enjeux des industries créatives au Mali, la culture de l'innovation, une identité des industries créatives », *Toussour*, Bamako, Institut culturel afro-arabe, p. 11.

³¹⁰ MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *op. cit.*, p. 18.

³¹¹ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

³¹² CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 66.

plus gravement encore sa liberté de jugement. »³¹³ Pour autant, c'est la restriction de cette liberté de réflexion et d'action par les techniques de communication et les médias que prônent les partisans du modernisme. Philippe Merlo-Morat, professeur des universités, spécialiste de la littérature espagnole contemporaine, explique les caractéristiques du modernisme se résumant à l'évolution des pratiques culturelles en présence pour l'autre inconnu souvent idéalisé.

« *Le modernisme se caractérise par une répulsion pour tout ce qui renvoie au quotidien et, au contraire, une recherche incessante de la beauté et de la perfection des formes.* »³¹⁴

Donc, le choix pour le modernisme se traduit ainsi par le renoncement au moins en partie de ses propres pratiques culturelles. Les conditions à respecter pour le modernisme peuvent susciter des interrogations, mais intéressés par les promesses de jours meilleurs pour les communautés, le choc culturel semble ne pas préoccuper les pays du « tiers-monde ». Cependant, la longue période d'attente sans espoir soutenable pour la réalisation du modernisme fait douter comme nous l'avons déjà évoqué *supra* des nations dites « en retard » revendiquant l'appellation préférentielle de pays « non-alignés » de la faisabilité du projet pour le changement social par les techniques de l'information et de communication telles prônées par les diffusionnistes-empirico-fonctionnalistes.

S'opposant à l'acculturation unidirectionnelle, qui tarde à opérer la modernisation promise, les « non-alignés » vont jusqu'à réclamer sur le plan international un nouvel ordre international de l'économie.³¹⁵

Cette posture des non-alignés relève-t-elle d'un réveil brusque ou d'une prise de conscience des conséquences de l'idéologie moderniste ? Les réponses à la question pourraient varier selon le camp où l'on se trouve, mais la démarche des *non-alignés* n'apparaît pas sur un terrain totalement vierge en critique. L'idée trouve son sens dans les travaux des partisans de la *Théorie critique* de la culture.

³¹³ <http://www.journaldumauss.net/?Jacques-Ellul-ou-l-impasse-de-la>, consulté le 21 août 2019.

³¹⁴ MERLO-MORAT, Philippe, (2013), « II – Le modernisme », *Littérature espagnole contemporaine*, <https://www.cairn.info/litterature-espagnole-contemporaine--9782130621317-page-21.htm>, p. 21-28. Consulté le 9 avril 2021.

³¹⁵ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3 .

2.2.2 La *Théorie critique de la culture* : une distanciation radicale

Les esquisses de distanciation vis-à-vis du paradigme moderniste et diffusionniste sont d'abord nourries des réflexions des partisans de la *Théorie critique* de la culture. Au début des années trente, Max Horkheimer dessine les principaux traits de la *Théorie critique* de la culture. Pour ce sociologue allemand, le processus de réification, déjà constaté par Marx comme un attachement aveugle à la marchandise, n'épargne désormais aucun secteur des activités sociales y compris la connaissance. Ici, le processus est assimilé au positivisme. Les phénomènes sociaux y sont considérés comme figés, dissociés et distants et leur analyse se fait en dehors de toute logique liée aux pratiques ou mouvements d'ensemble social. Le risque de cette tendance, souligne Max Horkheimer, est le découpage du monde social en segments isolés et leur désorganisation. Il s'agit bien là d'aboutir à la fragmentation des pratiques sociales et évacuer toute perspective de la totalité sociale. « *D'autant que le domaine de la connaissance est instrumentalisé dans le cadre d'une société capitaliste cherchant à objectiver et contrôler le monde par le recours à la science.* »³¹⁶ Dans un programme de recherche interdisciplinaire en science sociale, Max Horkheimer expose les méfaits de la réification sur la culture :

« [...] *les phénomènes culturels, que ce soit la musique, la littérature, les loisirs, ou encore le cinéma, apparaissent comme la proie des processus de réification propres au capitalisme moderne.* »³¹⁷

La décennie quarante constitue le second moment de la *Théorie critique* où le concept d'*industrie culturelle* prend corps. Avec Theodor W. Adorno, désormais associé à Max Horkheimer, la période est caractérisée par la mise en cause du paradigme culturel des années précédentes. Ainsi, les questions culturelles sont abordées sous l'angle du rapport de force entre dominants (Nord) et dominés (Sud) et un système de marché où les marchandises produites ailleurs sont écoulées en faveur des consommateurs. Theodor W. Adorno et Max Horkheimer parlent ainsi du cercle infernal de domination culturelle, œuvrant sous la bannière de la modernisation :

« [...] *la culture, initialement attachée à l'idée d'émancipation, d'"élévation" individuelle et collective, d'absence de finalités écono-*

³¹⁶ VOIROL, Olivier, (2012), op. cit., p. 109.

³¹⁷ VOIROL, Olivier, (2012), op. cit., p. 109.

miques immédiates et lieu d'un rapport sensible de l'humain à lui-même et à ses semblables, devient un "objet" banalisé de production et de consommation soumis aux principes de l'industrie moderne, avec ses modes spécifiques de rationalisation et de valorisation économique. »³¹⁸

Interrogeant plus tard les fondements de l'*École du développement*, qui ne s'inscrivent ni dans la recherche de la vérité ni dans la volonté profonde d'un progrès pour tous, Bertrand Cabedoche reconstruit la formulation de la pensée critique.³¹⁹ L'auteur pointe ainsi l'assimilation des produits culturels, des magazines, des films et programmes de radios aux symboles de l'industrie culturelle par l'*École de Francfort*, dont les préoccupations se justifient par l'empreinte dévorante du système, lequel se traduit par la « *sérialisation, standardisation et division du travail* ». Ainsi, Bertrand Cabedoche résume les arguments de cette école critique, ébauchés par Max Horkheimer et Theodor Adorno : « *s'emparant des produits culturels et informationnels à l'échelle de la planète, l'industrie culturelle les dégrade en précipitant leur chute dans la marchandise.* »³²⁰

Après la deuxième guerre mondiale, Herbert Marcuse prend le relais du travail de sappe de l'entreprise moderniste entamé par l'*École de Francfort*. C'est cette période que l'universitaire Olivier Voirol qualifie de troisième moment de la théorie critique, surtout avec la publication d'*Éros et civilisation* d'Herbert Marcuse en 1955.³²¹

Nous rappelons que la décennie quarante comme nous l'avons noté *supra* constitue le deuxième moment de la théorie critique.

Concernant le troisième moment de la théorie critique dont il est ici question, Herbert Marcuse constate que le monde s'y est retrouvé dans l'irrationalité d'un modèle d'organisation de société, qui, au lieu de servir l'homme, le transforme en une machine de production et de consommation. Herbert Marcuse désigne les médias comme étant à l'origine de cette aliénation. Pour l'auteur, « *Les médias dominants travaillent à configurer la société unidimensionnelle, ils suppriment l'espace de la pensée critique.* »³²² La reconstruction de la théorie critique, telle qu'abordée par Theodor W. Adorno, Max Horkheimer et Herbert Marcuse, sera amorcée dès la fin des années 50 par Jürgen Habermas. Constituant le quatrième moment de la

³¹⁸ VOIROL, Olivier, (2012), *ibid.*, p. 110-111.

³¹⁹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 70.

³²⁰ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *ibid.*, p. 71.

³²¹ VOIROL, Olivier, (2012), *op. cit.*, p. 111.

³²² CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 71.

théorie critique, cette reconstruction prend corps en 1962 par la publication de l'œuvre d'Habermas intitulé *l'Espace public*.³²³ En observant la dégradation contemporaine – sous l'effet de la marchandisation croissante de l'information – de cet espace public apparu au XVIII^e et au XIX^e siècle dans les sociétés bourgeoises de l'Europe de l'Ouest, dans sa publication, reconnaissant la forte influence historique du matériel sur l'humain, Jürgen Habermas propose une autre appréhension de la *praxis*. Désignant le monde contemporain comme une période de *reféodalisation de la société*³²⁴, ce théoricien en sciences sociales privilégie le langage et l'argumentation pour aboutir à une entente nécessaire en politique et en démocratie.

L'esprit *habermassien* prônant la démocratisation de la *praxis* apparaît sur un terrain déjà encombré par le poids des théoriciens de la modernisation.

Regroupés autour de l'*École de la dépendance*, les contestataires de cette théorie de la modernisation comptent désormais faire entendre leurs opinions sur le plan international. Les thèses de l'*École de la dépendance*, notamment avec la critique de l'impérialisme porté par les médias de l'hémisphère nord, contribuent significativement à la mise en doute des préconisations de l'idéologie moderniste. La suite de notre travail permettra de mieux expliquer l'apport de cette *École de la dépendance*, traduit en appui pour le mouvement des Non-alignés, qui trouvera dans cette élaboration critique les éléments renforçant sa visibilité sur la scène internationale à partir des années soixante-dix.

³²³ VOIROL, Olivier, (2012), *op. cit.*, p. 112.

³²⁴ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 71.

2.2.3 Le mouvement des non-alignés : la critique du rôle attribué aux médias par l'École de la modernisation

La conférence de Bandung tenue en avril 1955 aboutit à l'apparition du terme de non-alignement, donnant naissance lui-même à l'appellation objectivante de *tiers-monde*. Après la deuxième guerre mondiale, dans les sillages de la guerre froide opposant le bloc soviétique et le bloc occidental, la trentaine de pays asiatiques, nouvellement souverains et de pays africains, à la recherche de leur accession au rang d'acteurs à part entière du droit international public décident de mettre en commun leurs efforts pour l'accession accélérée à l'indépendance de l'ensemble des autres colonies. Ainsi, sous le *leadership* de la Birmanie, de l'Inde du pandit Nehru, de l'Égypte du colonel Gamal Al Nasser et du Ghana de Kwame Nkrumah se rassemblent à Bandung quinze pays d'Asie, neuf pays du Proche-Orient et six pays africains. Sont aussi présents à Bandung des dirigeants de mouvements de résistance anticoloniale.

« Dans un communiqué final, les participants revendiquent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et condamnent le colonialisme et l'apartheid. Ils proclament l'égalité souveraineté des peuples et des nations, le respect des droits humains et de la Charte des Nations unies, et soulignent la nécessité d'une coopération économique et culturelle entre leurs pays. Expriment leur inquiétude devant l'état de tension permanente du monde bipolaire, ils proposent de procéder à un désarmement et d'interdire l'arme nucléaire et les armes de destruction massive. »³²⁵

Pour une conception élargie du mouvement des non-alignés, il faut attendre la conférence de Belgrade tenu en 1961. *« Vingt-cinq pays d'Asie, d'Afrique et du Proche-Orient ont participé à sa création, ainsi que la Yougoslavie. »³²⁶* Cependant, déjà en 1952, pour désigner l'ensemble des pays ne souhaitant s'aligner sur aucun des blocs, soviétique comme occidental et cherchant à se frayer une troisième voie, l'économiste et démographe français, Alfred Sauvy utilise l'expression « tiers-monde », une référence au Tiers-État sous l'ancien régime en France. *« Car enfin, ce tiers-monde ignoré, exploité, méprisé comme le Tiers-État, veut, lui aussi, être quelque chose. »³²⁷*

³²⁵ https://www.monde-diplomatique.fr/publications/manuel_d_histoire_critique/a53274, consulté le 11 janvier 2021.

³²⁶ <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/mouvementdesnonalignes>, https://www.monde-diplomatique.fr/publications/manuel_d_histoire_critique/a53274, consulté le 11 janvier 2021.

³²⁷ <https://www.futura-sciences.com/sciences/questions-reponses/epoque-contemporaine-vient-expression-pays-tiers-monde-5496/>, consulté le 11 janvier 2021.

Selon Guy Pelachaud, maître de conférence à l'Université du Mans, les pays latino-américains absents à la conférence afro-asiatique de Bandung vont créer leur propre mouvement de libération appelé les *dependencias* qui prennent bientôt l'habitude d'élargir leur influence au-delà de ce seul continent en organisant des rencontres tricontinentales, lesquels regroupent les mouvements progressistes d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

S'érigeant en véritable soutiens du *tiers-monde*, les théoriciens du paradigme de la dépendance s'emploient au rejet de la théorie diffusionniste, reprise dans l'*École du développement* considérée comme irrespectueuse de la culture locale des bénéficiaires. Pour les théoriciens de l'*École de la dépendance*, la destruction des cultures locales par les dominants des pays du Nord ne favorise pas la souveraineté économique et politique des pays auxquels les propositions d'aides sont faites. Au contraire. « *Tant que les médias seront contrôlés par les pays du Nord, ils ne pourront jouer le rôle de vecteur de changement social.* »³²⁸ Les théoriciens de l'*École de la dépendance* soutiennent ainsi que le diagnostic du *retard*, à la base de la théorie moderniste constitue déjà une lecture biaisée. Le sous-développement des pays non-alignés n'est pas lié à une question de mentalité « *primitive* » comme l'admet la théorie développementaliste telle soutenue par Walt Whitman Rostow,³²⁹ mais le retard est à comprendre dans les relations inégales existant d'une part entre le Nord et le Sud, et d'autre part entre les élites des zones urbaines et celles du monde rural rural. Cette posture critique discrédite ainsi la chaîne de décisions prises de manière unilatérale et verticale de bas en haut au nom du *développement*, jugée en déphasage avec les réalités territoriales respectives. Les théoriciens de l'*École de la dépendance* vont jusqu'à fondamentalement remettre en question la promesse incarnée par l'*École du développement*. Ils n'hésitent pas à qualifier certains pays donateurs d'expansionnistes, voire d'impérialistes.

« *La base commune qui réunit les critiques de la vision perspective prédominante est fondée sur l'hypothèse que le système capitaliste mondial ne saurait être réduit à une juxtaposition de formations "nationales" (ou locales) autonomes, parce que la structure et les fonctions de ces formations locales dépendent elles-mêmes des structures du*

³²⁸ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, 4.

³²⁹ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

*système mondial et du jeu des forces qui en déterminent l'évolution globale. »*³³⁰

Selon Guy Pelachaud, certains « dépendantistes » tels que Samir Amin, André Gunder Frank, Fernando Henrique Cardoso optent pour le rejet de toute aide au *développement* et préconisent l'autodétermination culturelle, gage selon eux de tout progrès.

La préconisation de l'*École de la dépendance* semble bénéficier de l'adhésion des pays du « tiers-monde », car ces derniers revendiqueront désormais un nouvel ordre économique international, synonyme d'étape pour la prise en compte des aspirations d'indépendance dans les choix culturels, politiques et financiers des forces locales ou nationales.

Nous notons que cette demande des non-alignés balisée par l'*École de la dépendance*, constitue une étape d'une série pour l'autodétermination politique et économique. La série de revendications aboutira à la mise en place par l'Unesco d'un groupe de réflexion dirigé par Sean MacBride dont les travaux porteront son nom (*Rapport McBride*). Cependant, l'esprit de l'autodétermination préconisée par les théoriciens de l'*École de la dépendance* partagé par les non-alignés, sera marqué plus tard par des divergences d'approches dans sa phase pratique. Tous les non-alignés réunis par exemple à Alger étaient d'accord sur le constat d'un déséquilibre Nord-Sud au niveau de la circulation mondiale de l'information, mais tous ne se sont pas inscrits dans les pas de cette École de la dépendance. Ce décalage d'approches entre théoriciens de l'*École de la dépendance* et non-alignés est à constater dans l'adhésion de ces derniers à l'idéologie diffusionniste, voire au déterminisme technologique pour la modernisation.

« La rupture était latente entre ces approches à dominante diffusionniste et des lectures nourries à l'école de la dépendance, lesquelles liaient alors, dans leur critique radicale des théoriciens de la modernisation, dépendance culturelle, dépendance politique et dépendance économique. »³³¹

Nous parlerons de ce *Rapport Mc Bride infra*. Pour l'instant, il est question pour nous d'évoquer l'hypothèse du nouvel ordre économique international censé bénéficier aux non-alignés. Ainsi, réunis à Alger en septembre 1973, les non-alignés

³³⁰ AMIN, Samir, (1985), *La déconnexion, pour sortir du système mondial*, Paris, La Découverte, p. 17-18, <http://excerpts.numilog.com/books/9782707115881.pdf>, consulté le 10 avril 2021.

³³¹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), 2011/1 n° 12/1, *op. cit.*, p.73.

vont revendiquer un nouvel ordre économique international.³³²

La revendication des non-alignés aboutira en 1974 en partie, au moins au niveau de l'ordre du jour des rencontres des Nations unies, car dans ses résolutions 3201 et 3202/ S-VI et 3362/S-VII, au cours de sa sixième session extraordinaire, les Nations Unies adopteront la déclaration instituant le nouvel ordre économique international (NOEI).

L'Unesco avait déjà pris le devant en 1972 en convoquant la réunion des experts sur la politique et la planification de la communication. Cette primeur de l'Unesco est ainsi instituée, car cette date de 1972 ne consacre ni une résolution, ni une déclaration générale de l'Unesco. Il s'agit plutôt de prises de conscience concomitantes au sein du système des Nations unies. Dans leur rapport, les experts de l'Unesco « *soulignent un certain nombre de problèmes relatifs à l'information et à la communication, décrits comme des aspects d'un nouveau colonialisme culturel.* »³³³ Pavlic Breda, sociologue slovène, pédagogue et spécialiste de la communication et Cees J. Hamelink, professeur émérite en communication internationale à l'Université d'Amsterdam notent qu'il s'agissait fondamentalement de promouvoir une évaluation critique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur développement. Pour la réalisation du nouvel ordre économique mondial, lors du symposium de Tunis en mars 1976, les non-alignés vont s'entendre sur la nécessité d'instaurer un nouvel ordre international de l'information et de la communication, sans plus le définir. Leur constat s'établit ainsi :

« [...] *l'autosuffisance en sources d'information est tout aussi importante que l'autosuffisance technologique, car la dépendance dans le domaine de l'information freine à son tour le développement économique et politique.* »³³⁴

La question d'autodétermination culturelle, telle que prônée par les non-alignés et contredisant la philosophie de *l'École du développement*, rencontra cependant des oppositions au sein de l'Unesco. Les débats houleux, qui ont caractérisé la dix-neuvième conférence générale de cette agence spécialisée des Nations unies tenue à Nairobi témoignent de positions tranchées et radicalement opposées sur le plan international. Bertrand Cabedoche rappelle par exemple combien une pro-

³³² BRED A, Pavlic, HAMELINK, Cees J, (1985), *Le Nouvel ordre économique international: économie et communication*, Paris, les ateliers de l'Unesco, p. 16, <https://docplayer.fr/49060834-Le-nouvel-ordre-economique-international-economie-et-communication-par-breda-pavlic-et-cees-j-hamelink.html>, consulté le 12 mai 2020.

³³³ BRED A, Pavlic, HAMELINK, Cees J, (1985), *op. cit.*, p. 16.

³³⁴ BRED A, Pavlic, HAMELINK, Cees J, (1985), *ibid.*, p. 21.

position du bloc de l'Est énoncée en ce milieu des années soixante-dix avait failli faire capoter la conférence générale de l'Unesco d'alors :

« [...] *la suggestion soviétique d'une accréditation pour pratiquer le journalisme à l'étranger avait fait polémique. L'ordre du jour n'avait repris qu'à la garantie que les états resteraient maîtres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de communication, qu'il fallait seulement appuyer.* »³³⁵

Faute de consensus pour une déclaration prenant en compte des préoccupations des uns et des autres liées au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, le directeur général de l'Unesco, Ahmadou Mahtar M'Bow s'était finalement contenté de signaler une étude sur le sujet, afin de connaître les problèmes de la société contemporaine plutôt que de soumettre le *rapport McBride* à débat au moment de sa publication en 1980. Initialement, pourtant, le rapport McBride devait fédérer les états membres à partir du travail de la commission spécialisée qui avait mis en place à partir de 1976 pour tenter, en vain, de définir ce que devait constituer ce Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication et dont le *rapport McBride* aurait porté la conclusion des travaux.³³⁶

2.2.4 Le *rapport McBride* : un document de consensus mort-né

Notre démarche ne consiste pas à détailler les différentes tensions liées au rapport McBride. Il s'agit pour nous d'illustrer les difficultés pour la communauté dite internationale à s'accorder pour satisfaire les besoins d'autodétermination culturelle et d'autosuffisance économique tributaires de l'information et de la communication selon les non-alignés. Cette divergence avait atteint son paroxysme au sein de l'Unesco, appelé à s'impliquer pour un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Pour l'atteinte de ses objectifs, l'Unesco avait mis en place une équipe de réflexion présidée par l'Irlandais, Sean MacBride comme noté *supra*. L'équipe de réflexion avait été désignée sous le nom *Commission McBride* ou *Commission internationale d'étude des problèmes de la communication*(CIC). Ratifié par la commission « culture et communication » de l'Unesco en octobre 1980,³³⁷ le *rapport McBride* devait à l'origine apporter des solutions aux multiples questions liées à l'information, à la communication.

³³⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), 2011/1 n° 12/1, *op. cit.*, p.71.

³³⁶ BREDA, Pavlic, HAMELINK, Cees J. (1985), *op. cit.*, p. 21.

³³⁷ DESAULNIERS, Jean-Pierre, (1981), « *Sean Macbride et al. Voix multiples, un seul monde. Communication et société aujourd'hui et demain* , 1980 », In: Communication Information, volume

« *La prise en compte des différences entre systèmes politiques, économiques et culturels nationaux ; la reconnaissance de l'autonomie et du pluralisme des acteurs ; la réaffirmation du principe de non-ingérence... Présentaient suffisamment de gages pour que la Conférence générale de l'Unesco, réunie à Belgrade peu après la publication du rapport McBride, adoptât la référence.* »³³⁸

Pour autant, le processus qui avait émaillé l'élaboration dudit rapport au fur et à mesure de son élaboration témoignait déjà de défiance systématique et idéologique des acteurs, apparue finalement au grand jour au moment de sa publication. « *Le Nomic était devenu brûlant, associé aux revendications des Non-alignés avec la conférence d'Alger en 1973.* »³³⁹ Tantôt l'on parle de fuite de document non authentique, tantôt c'est le vol et la diffusion d'un rapport intermédiaire qui est signalé pour expliquer la tension qui naît bientôt autour du projet :

« *Produisant un texte final éloigné du document intermédiaire dérobé qui avait déjà circulé, le rapport McBride aurait pu profiter d'une même ambivalence des lectures. Les précautions discursives, les notes et annexes contradictoires devaient l'épargner de la confusion liée aux convocations instrumentalisées et polysémiques du Nomic. [...] La diffusion sauvage du rapport intermédiaire avait installé un a priori défavorable.* »³⁴⁰

Tout semblait être orchestré pour dévaloriser le rapport final, voire en empêcher l'apparition. La production finale avait même exacerbé les dissensions, malgré les précautions méthodologiques et rédactionnelles qui l'avaient caractérisé. Jean-Pierre Desaulniers, professeur au département de communications de l'Université du Québec à Montréal note que personne ne se réjouissait du rapport finalisé. Les Soviétiques remarquaient dans le *rapport McBride* que les terminologies occidentales ne rimaient pas avec la dynamique de communication communiste. Pour les Occidentaux, le rapport contenait des germes de restriction à la liberté d'expression, principe fondamental d'une démocratie. Les non-alignés trouvaient ledit document très léger, car ne permettant pas « *une refonte complète du circuit de communication* »³⁴¹ existant.

Pour autant, Jean-Pierre Desaulniers vantait alors les mérites du rapport qui, selon lui, prenait en compte tous les problèmes de communication de l'époque. « *Il a pris en considération tous les aspects "visibles", les a sériés et leur a attribué des*

4 n°1, 1981. pp. 156-158, www.persee.fr/doc/comin_0382-7798_1981_num_4_1_1162, consulté le 19 mai 2020.

³³⁸ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), *op. cit.*, p.73.

³³⁹ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), *op. cit.*, p.72.

³⁴⁰ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), *op. cit.*, p.74.

³⁴¹ DESAULNIERS, Jean-Pierre, (1981), *op. cit.*, pp. 156-158.

causes politiques directes. »³⁴² Jean-Pierre Desaulniers souligne que le *rapport McBride* ne faisait pas l'unanimité, mais, en cas d'attaque du texte par un camp adverse, c'est tout le reste du public qui prenait sa défense. Bertrand Cabedoche remarque que le seul point du rapport faisant l'objet d'acceptation par tous avait été la recommandation relative à la mise en place d'un Centre international pour l'étude et la planification de l'information. Ledit centre devait « *promouvoir les systèmes nationaux de communication, l'équilibre et la réciprocité de l'information internationale.* »³⁴³

S'inscrivant dans la dynamique de l'esprit d'autodétermination culturelle telle que prônée par les non-alignés lors du sommet dit Nord/Sud organisé à Cancun au Mexique en 1981, le président français François Mitterrand avait réaffirmé la nécessité d'un nouvel ordre mondial au bénéfice des pays du tiers monde où sévissait la misère.

Cependant, historien de l'art, le professeur Oumar Kamara constate que « rares sont les promesses et les recommandations qui aboutiront, même mues en slogans. »³⁴⁴ Le climat ainsi instauré autour du *rapport McBride* censé être une référence pour le *Nomic* allait aboutir au retrait des Etats-Unis de l'Unesco en 1984. Un an plus tard, ils avaient été suivis par la Grande-Bretagne. Par ce retrait de l'Unesco, le locataire de la Maison Blanche, Ronald Reagan entendait défendre les intérêts des opérateurs économiques étasuniens. Pour Reagan, le *Nomic* « *équivalait à une nationalisation des médias au moment où s'engageait la dérégulation de la télécommunication, au profit des opérateurs états-unis.* »³⁴⁵ Mauvaise gestion, déficit de perception et d'analyse, atteinte à la liberté de diffusion des informations, les reproches ne manquaient pas pour justifier ce départ de l'organisation onusienne. Bertrand Cabedoche note que la secousse au sein de l'Unesco provoquée par ce départ de membres particulièrement influents avait fortement impacté le devenir du *Nomic*.

« *Conceptuellement disqualifiée, politiquement stigmatisée, abandonnée ou désespérément revendiquée, la référence au Nomic avait été discrètement évacuée de l'Unesco dans les années 90.* »³⁴⁶

L'auteur constate que des cendres du *Nomic*,³⁴⁷ il n'est resté que la question de la libre circulation de la communication et la future ouverture de voies de réflexion

³⁴² DESAULNIERS, Jean-Pierre, (1981), *op. cit.*, pp. 156-158.

³⁴³ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), *op. cit.*, p. 73.

³⁴⁴ KAMARA, Oumar, (2019, n°4), *op. cit.*, p. 11.

³⁴⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), *op. cit.*, p. 75.

³⁴⁶ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2011), *ibid.*, p. 76.

sur la sécurité des journalistes à l'étranger. Pour Bertrand Cabedoche, il convient de parler de la mise sous séquestre du *Nomic* et non de sa « mort », car le *Nomic* n'a jamais été brûlé, ni même tué. Il faut noter que la mise sous séquestre du *Nomic* relève de la volonté unanime des pays membres de l'Unesco et de la plus haute direction générale même de l'agence spécialisée des Nations Unies, comme le souligne Bertrand Cabedoche. Cette mise sous séquestre exprime visait ainsi à atténuer les critiques dirigées contre l'Unesco, et ce dès l'élaboration et la diffusion du *rapport McBride*, puis au renforcement ensuite de l'évolution des positions tranchées des pays membres de l'Unesco. Avec sa contribution de 25 % au budget de l'organisation onusienne contre 12 % pour la Russie, le retrait états-unien constituait un manque à gagner très sérieux et fortement déstabilisant pour l'Unesco.

Les démarches de séduction orchestrées par l'organisation internationale par la suite pour le retour des Etats-Unis peuvent trouver leur origine dans ce manque à gagner en termes de finance budgétaire et de représentativité politique internationale de l'agence spécialisée des Nations unies. Le débat sur le *Nomic* et ses conséquences nous ont ainsi permis de comprendre que les pratiques et les jeux diplomatiques internationaux ne s'accordent pas nécessairement toujours avec les logiques culturelles ou scientifique. Elles sont aussi marquées par les rapports de force entre états. Des débats suscités par le *Nomic*, nous constatons que l'on est encore loin de l'autodétermination culturelle et économique voulue par les non-alignés, car dans le contexte de transfert de technologie et de savoir pour le « développement » des nations dites en *retard*, la rupture avec l'idéologie moderniste n'est pas un acquis. La libre circulation de la communication retenue du *Nomic* pourrait-elle seule inverser la tendance dans la gestion des affaires des États aspirant à l'autodétermination économique et culturelle ? Ces États étant jadis presque absents du processus de production et de diffusion des informations, la dite libre circulation de la communication ne pourrait que légitimer les forces déjà dominantes. Dans tous les cas, la mise sous séquestre du *Nomic* laisse un goût inachevé concernant les résultats auquel pourraient aboutir l'application effective de ce document. Aujourd'hui, l'idée d'autodétermination politique, économique et culturelle, qui a servi au *non-alignés* et aux théoriciens de la dépendance pour réclamer le *Nomic* semble évoluer, dans le cadre d'un monde devenu multipolaire et de

³⁴⁷ DESAULNIERS, Jean-Pierre, (1981), *op. cit.*, p. 156.

technologies de l'information et de la communication faisant fi des frontières en devenant numériques.³⁴⁸

Quoi qu'il en soit, l'échec des actions de « développement » dans les pays du Sud que l'appellation tiers-monde ne suffit plus à désigner ne peut plus être imputé à un manque de communication, comme l'avait autrefois suggéré Wilbur Schramm, promoteur des thèses de l'*École de la modernisation* et de la « communication pour le développement ».³⁴⁹ Sur la dernière question, le professeur émérite, Missè Missè nous fait part de ses doutes.

*« Nous pensons que l'impérialisme technologique et le messianisme communicationnel, à l'œuvre dans notre champ de recherche, ne peuvent pas assurer un changement social durable sur le continent africain, en Amérique du Sud et en Asie, à partir de politiques publiques et des pratiques quotidiennes de "développement" qui consistent essentiellement en dons et en prêts, destinés à y renforcer l'extraversion durable. »*³⁵⁰

Pour le progrès social, Missè Missè invite à faire la distinction entre la communication du « développement » préconisée par Wilbur Schramm, Daniel Lerner, Harold W. Lasswell et le véritable changement social. Pour aboutir au changement social, Missè Missè place les bénéficiaires du progrès au centre de tout processus d'émancipation. Ici, plutôt que d'être consommateurs, ces bénéficiaires deviennent acteurs actifs, participant aux actions de changement. Quant à la communication du « développement », Missè Missè note qu'elle relève de la politique nationale de communication publique. Or, la communication publique, initialement linéaire, récupérée dans le champ du développement, opère pour le changement social général, constate Missè. Précisément, pour le changement social, malgré les différentes distinctions entre ces expressions, le Mali s'est inscrit à l'école de la « communication pour le développement. » À ce point de notre développement, il apparaît intéressant d'analyser ce que, concrètement pour ce pays de l'Afrique subsaharienne, la référence peut signifier.

En faveur du vent de la démocratie qui a soufflé en 1991 au Mali, le pays s'est en effet doté en octobre 1993 d'une politique nationale de « communication pour le développement ». Le document élaboré à l'issue d'ateliers prône la rupture avec la linéarité de communication et souligne l'importance d'une démarche inclusive où

³⁴⁸ LAÏDI Zaki, (2003/10 Tome 399) « Vers un monde multipolaire », *Études*, p. 297-310, DOI : 10.3917/etu.994.0297. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2003-10-page-297.htm>, consulté le 12 janvier 2021.

³⁴⁹ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 17.

³⁵⁰ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 20.

toutes les couches socio-professionnelles, surtout rurales pourraient se sentir concerné par les projets et programmes dont ils sont bénéficiaires.³⁵¹ Malgré son appropriation relative par les acteurs étatiques, non étatiques et les améliorations dont a fait l'objet le document de Politique nationale de « communication pour le développement », les résultats obtenus restent un sujet à discussion, très controversé, au point que la référence se présente insaisissable.

2.2.5 Le document de Politique nationale de communication pour le « développement » du Mali : une référence insaisissable

« Sur le terrain, On retrouve alors une filiation forte entre communication du « développement » et communication politique. »³⁵² Par cette affirmation, Missè Missè prévient du rapport complexe existant entre communication du « développement » et communication politique. Selon l'auteur, le champ du « développement » se confond avec l'espace public éminemment politique, où les jeux d'acteurs (pouvoirs publics, partenaires institutionnels, les populations) sont caractérisés par des rapports de force. Dès lors, la question se pose sur la possibilité d'émancipation des populations et leur implication effective dans les actions nécessaires pour leur autonomisation. Dans l'élaboration de sa *Politique nationale de communication pour le développement* (PNCD), le Mali semble mettre l'accent sur l'implication et la participation des populations locales dans les actions de progrès, mais les possibilités d'émancipation et d'autodétermination des communautés est sujet à discussion.

L'élaboration de la Politique nationale de *communication pour le développement* (PNCD) au Mali en 1993 sous l'appui technique et financier de la FAO et du Pnud est consécutive au changement de régime qu'a connu le pays en 1992. La démocratisation du pouvoir entamée suite à la révolution de mars 1991 n'a guère épargné le secteur de l'information et de la communication, retenu par les autorités du Mali comme un moyen pouvant faciliter l'accès au « développement ». Ledit document de *Politique nationale* visait à rompre avec la tradition de diffusion verticale des communications et instaurer le dialogue entre les acteurs censés promouvoir le développement et les bénéficiaires. D'où la volonté de légitimation des projets et programmes pour le « développement », car ...

³⁵¹ <http://www.fao.org/3/t3870f/t3870f01.htm#avant>, consulté le 22 juin 2020.

³⁵² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 22.

« [...] le monde rural se sentait étranger au développement imposé et refusait sa collaboration lorsqu'elle lui était demandée ; les opérations de vulgarisation, du fait des méthodes utilisées, perdaient toute crédibilité. »³⁵³

Dans la définition retenue par les participants à la rencontre d'élaboration du document, « la communication pour le développement » apparaît tel un processus social privilégiant le dialogue et le consensus entre les acteurs impliqués en faveur du « développement. » Les médias joueraient un rôle important dans ce processus, en tant qu'instrument de communication. Cependant, comme le soutient le document, le rôle principal reviendrait aux individus et aux institutions sous forme de partenariat. L'objectif ultime, souligne le document de politique nationale de communication pour le développement ...

« [...] est de permettre aux populations rurales de mieux maîtriser leur environnement, y compris l'agriculture, la santé, l'habitat et les autres facteurs dont dépend la qualité de leur vie, en liaison avec l'action gouvernementale. »³⁵⁴

À la lecture de ce que nous venons d'observer, nous comprenons que la politique nationale de la communication pour le développement limiterait l'indépendance des communautés dans la définition et la réalisation des projets et programmes les concernant, car elles sont toujours directement ou indirectement influencées par l'état et ses partenaires. Plutôt que de traiter le fond des problèmes pour l'autonomisation des populations, ...

« [...] la PNCD sert de cadre de référence et d'orientation évolutif et flexible pour tous les partenaires nationaux et les intervenants extérieurs. Elle permet à tous de s'insérer dans un cadre cohérent, respectueux de la souveraineté de l'Etat malien. »³⁵⁵

Dans la PNCD, se profile la référence à la plénitude d'implication des populations bénéficiaires du « développement » comme l'élément essentiel pour la réussite des projets et programmes. C'est pourquoi, nous pensons que la PNCD est aussi un document de gestion des opinions publiques et d'orientation des actions de « développement » par le gouvernement, ce que Missè Missè appellera « la communication stratégique ». Pour autant, note l'auteur, ...

« [...] enfermée dans la logique causale, la communication stratégique part, non pas d'une volonté de résolution des ruptures de communication clairement identifiées entre les parties prenantes, mais d'une stra-

³⁵³ <http://www.fao.org/3/t3870f/t3870f01.htm#avant>, consulté le 22 juin 2020.

³⁵⁴ <http://www.fao.org/3/t3870f/t3870f01.htm#avant>, consulté le 22 juin 2020.

³⁵⁵ <http://www.fao.org/3/t3870f/t3870f01.htm#avant>, consulté le 22 juin 2020.

*tégie de message destinée à la mise en acceptabilité forcée du "développement" ».*³⁵⁶

Malgré les différentes améliorations subies par la PNCD de 1993 et la création d'une agence gouvernementale pour promouvoir les objectifs du document, les résultats obtenus en faveur des populations bénéficiaires du développement restent sujet à caution.

*« Vu les impacts prévus dans les documents et les impacts à peine perceptibles dans la réalité des faits, il serait impossible d'affirmer que rien n'a été fait, quoiqu'il en reste énormément. »*³⁵⁷

Pour Missè Missè, la communication du « développement » apparaît comme un champ politique où *« la temporalité est l'élément structurant de la tension, entre le temps court et le temps long. »*³⁵⁸ La mesure de l'impact du « développement » relèverait du temps court. Or, *« le temps court est celui du causalisme et des habiletés techniques et instrumentales à transférer ».*³⁵⁹

Ce temps court, selon Missè Missè, est caractérisé par l'actualité, les évaluations hâtives des projets et programmes, l'exigence de bilan et la levée de fonds. Quant au temps long, il est caractérisé par un *« changement de comportements individuels et collectifs et organisationnels »* et *« l'esprit critique et de l'histoire. »*³⁶⁰ Le temps long priorise surtout la participation communautaire et l'appropriation des innovations par ces dernières. À travers les deux temps définis, nous pouvons ainsi comprendre pourquoi tant d'écart se présente entre les intentions pour le changement social énoncées dans les projets et programmes et les pratiques sociales, révélant l'inefficacité des initiatives pour le progrès. Pour sortir de la situation d'inefficacité créée par ces initiatives pour le changement, Missè Missè invite à conceptualiser le champ du « développement » et des ruptures avec la théorie des écarts et la logique évolutionniste. La conceptualisation convoque ainsi un autre paradigme centré sur le *changement social*, dont les acteurs clés sont aussi les bénéficiaires directs des actions posées. La suite de notre travail permet d'expliquer davantage l'idée liée à cette conceptualisation et le sens à accorder aux médias, surtout « participatifs » ou « alternatifs » dans le processus de changement. Nous rappelons qu'au Mali, la prolifération des radios communautaires

³⁵⁶ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 21.

³⁵⁷ KONÉ, Soumana, (2017), *op. cit.*, p. 139.

³⁵⁸ Missè (2009), *op. cit.*, p. 24.

³⁵⁹ Missè (2009), *op. cit.*, p. 24.

³⁶⁰ Missè (2009), *op. cit.*, p. 24.

est consécutive au changement de régime de gouvernance démocratique. Ainsi, la radio apparaît tel un média susceptible de contribuer au changement social. Mais la qualification des acteurs radiophoniques, leur cadre d'activités et l'environnement politico-juridique suscitent des interrogations concernant l'efficacité des radios communautaires à relever les défis de changement social.

Pour l'instant, pour évoluer dans ce travail de thèse, les explications concernant la conceptualisation du champ du « développement » s'imposent à nous.

2.3 La communication pour le changement social : le nouveau champ de conceptualisation du « développement »

Née de la rhétorique développementaliste, la communication pour le « développement » prend sa source dans la théorie des écarts incarnée par Walt Whitman Rostow et actualisée par Daniel Lerner, Wilbur Schramm et Everett Rogers, comme indiqué *supra*. Nous rappelons que ces auteurs ont porté leur espoir sur le transfert de technologies et du savoir-faire culturel occidental, surtout étasunien pour conduire au modernisme les nations dites en *retard*. Cette confiance portée sur les outils et techniques de communication pour aboutir au changement a été renouvelée après la deuxième guerre mondiale.

Précisément, c'est la communication pour le « développement » qui devait assurer la transmission de l'héritage de l'idéologie moderniste.

La définition dite consensuelle retenue de la communication pour le « développement » lors du congrès mondial de Rome en 2006 cité *supra* met aussi un accent particulier sur le rôle important des outils et méthode de communication, lesquels facilitent le dialogue dans le processus de changement social. Elizabeth McCall, consultante des Organisations des Nations Unis, soutient que...

*« La communication pour le développement privilégie les systèmes et processus de communication qui permettent aux individus de délibérer et de s'exprimer sur les questions importantes pour leur bien-être. »*³⁶¹

Cette communication du changement à terme devait conduire à l'émancipation des populations locales. L'objectif d'émancipation étant difficile à atteindre et soumise à des critiques, la communication pour le « développement » s'est successi-

³⁶¹ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000192110>, consulté le 27 mai 2020.

vement retrouvée sur des champs de remédiation. Malgré les différentes remédiations, la communication pour le « développement », étant éminemment politique selon Missè Missè, peine à conduire les populations jusqu'à *la terre promise* qu'est la modernisation, censée assurée le bien-être des peuples en *retard*. Serge Latouche nous rappelle que « *toutes ces innovations conceptuelles visent à faire entrer une part de rêve dans la dure réalité de la croissance économique* ». ³⁶² Ainsi, pour sortir de l'ornière, Missè invite-t-il à la conceptualisation du champ du « développement ».

Cet effort de reconceptualisation appelle à un changement de terminologie et d'orientation.

2.3.1 La communication pour le changement social : les références pour la reconceptualisation

« *La nouvelle communication pour les changements sociaux doit s'inscrire dans le champ de la culture, de la subjectivité, de la croyance.* » ³⁶³

Selon un proverbe bamanan ³⁶⁴ : « *il est impossible de coiffer une personne absente* ». Autrement dit, il serait infructueux de s'occuper du problème d'une tierce personne sans elle. L'assertion locale accorderait la latitude et la responsabilité à l'individu dans le choix de ce qu'il souhaiterait être ou vivre. En outre, c'est dire que rien de valable ou d'efficace ne serait ou devrait être fait sans son implication. Dès lors, l'individu occuperait le cœur de tout mouvement de changement le concernant.

Dans le processus de conceptualisation, le rôle de l'individu ou des bénéficiaires du changement apparaît prépondérant. Ici, l'on ne pense pas à la figuration pour légitimer les projets et programmes de changement, mais il s'agirait plutôt de préserver pour la communauté bénéficiaire toute la plénitude de son pouvoir de décision concernant son cadre de vie.

Apparue sur fond de critiques de la communication pour le « développement », la communication pour le « changement social » se veut une nouvelle méthode d'approche basée sur le dialogue, la participation inclusive et la délibération en toute indépendance. ³⁶⁵

³⁶² LATOUCHE, Serge, (2003), *loc. cit.*, p. 23.

³⁶³ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 31.

³⁶⁴ Bamanan est un groupe ethnique du Mali.

³⁶⁵ <http://www.fao.org/3/a1476f/a1476f00.pdf>, pp. 21-22, consulté le 14 janvier 2021.

« La forme de participation la plus développée est l'autogestion. Ce principe suppose le droit à la participation à la planification et à la production du contenu des médias. Toutefois, tout le monde ne souhaite pas ou ne peut pas être associé à leur mise en œuvre pratique. Ce qui est plus important, c'est que la participation soit possible au niveau des prises de décision concernant les sujets abordés dans les messages et sur les procédures de sélection. »³⁶⁶

Pour faciliter la participation, le professeur en communication Jan Servaes et la sociologue Patchanee Malikhao portent leur espoir sur les débats démocratiques et sans tabous à de niveaux différents : individuels, associatifs et institutionnels. La communication pour le changement recommanderait aussi l'autocritique par les acteurs (États, partenaires au « développement »). La réflexion sur le changement social devrait également prendre en compte la question de la circularité de l'information et de la communication.

« Si la finalité du changement social est de rendre meilleur l'avenir des peuples et des nations, le modèle de la circularité doit dominer notre champ d'investigation, afin d'y créer des interstices pour l'émergence d'une véritable philosophie politique du développement, dont la base est le dialogue des cultures et des civilisations. »³⁶⁷

Ainsi, la conceptualisation pose la question d'acceptabilité des messages par les populations qui devraient s'y reconnaître et s'approprier à long terme. Selon Missè Missè, la réception des communications par les communautés dépend en partie de la crédibilité sociale de l'auteur du message et de son contenu. Cela implique la nécessité d'adaptation des messages— contenus et formes — pour le changement à la compréhension des personnes cibles. Pour l'adhésion des populations aux débats de changement social, les déterminants sociaux et anthropologiques joueraient un rôle essentiel. Le processus de la communication participative souligne l'importance de l'identité culturelle des communautés locales et de démocratisation et de participation à tous les niveaux : international, national, local et individuel. Il s'oriente vers une stratégie, non seulement inclusive, mais émanant en grande partie des récepteurs.³⁶⁸ Il s'agit aussi d'instaurer un climat de dialogue entre partenaires (ONG, structures institutionnelles) et les communautés locales et aboutir à une prise en compte des pratiques sociale dans les stratégies de communication.

³⁶⁶ <http://www.fao.org/3/a1476f/a1476f00.pdf>, p. 5, consulté le 14 janvier 2021.

³⁶⁷ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 25.

³⁶⁸ <http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/ar/libros/edicion/media/09Chapter5.pdf>, consulté le 16 juin 2020.

Au moment où les personnes « *refusent probablement d'être traitées comme de simples consommateurs d'idées, de modèles et de pratiques "importées" qui leur paraissent destinés à mettre leur culture en péril, à nier leur existence en tant que personnes* »³⁶⁹, la rupture est prônée comme une exigence de cohérence entre le vécu des populations et l'énonciation moderniste. Le changement méthodique n'épargne pas la politique de gestion des affaires publiques assurées par l'État, car il s'agit d'une rupture totale avec le système de gouvernance verticale du pouvoir et d'une valorisation des forces locales mises au cœur de tout changement social. La rupture influencerait les acteurs institutionnels du modernisme, appelés à adopter une autre posture impliquant l'humilité, l'écoute et la négociation. L'idée ainsi proposée est à l'antipode de la préconisation de Harold Dwight Lasswell, qui privilégie la propagande dans la gestion des affaires publiques et la diffusion linéaire des informations afin d'opérer la modernisation. Tout comme Missè Missè et Bertrand Cabedoche, Jan Servaes et Patchanee Malikhao invitent eux aussi à une autre approche plus inclusive de la communication, en rupture avec la théorie diffusionniste.

*Le modèle participatif, quant à lui, intègre les concepts dans le cadre de la multiplicité. Il souligne l'importance de l'identité culturelle des communautés locales, de la démocratisation et de la participation à tous les niveaux – international, national, local et individuel. Il conduit à des stratégies largement orientées sur les 'récepteurs' traditionnels.*³⁷⁰

En cohésion avec la théorie des partisans de la dépendance soulignée *supra*, en Amérique latine par exemple, Paulo Freire réaffirme la nécessité d'une rupture avec la diffusion linéaire de l'information. Dans son œuvre *pédagogie de l'opprimé*, ce pédagogue brésilien souligne l'inefficacité de la prescription diffusionniste pour le modernisme. Pour Paula Capra, professeure en communication, journalisme et études Latino-Américaines de l'Institut Supérieur des Médias – Université Paris X, le modèle de communication prôné par Paulo Freire ...

*« cherche à agir sur la domination sociale à partir de la déconstruction des principes verticalistes par lesquels elle se soutient. Il s'agit d'organiser la population en groupes qui discutent de leur propre réalité pour ensuite agir sur celle-ci. »*³⁷¹

³⁶⁹ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 26.

³⁷⁰ <http://www.fao.org/3/a1476f/a1476f00.pdf>, p. 5, consulté le 14 janvier 2021.

³⁷¹ Capra, Paula, (2007), « L'originalité de la communication participative en Amérique Latine », Hermès, *La Revue*, 2007/2 (n° 48), p. 135-144. DOI : 10.4267/2042/24114. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2007-2-page-135.htm>, consulté le 24 juillet 2021.

La rupture ainsi proposée engage à une redéfinition du rôle des médias dans la communication pour le changement.

2.3.2 Les médias dans le processus de changement

« *Nous pensons que l'impérialisme technologique et le messianisme communicationnel, à l'œuvre dans notre champ de recherche, ne peuvent pas assurer un changement social durable sur le continent africain, en Amérique du Sud et en Asie, à partir de politiques publiques et des pratiques quotidiennes de "développement" [...] ».*³⁷²

Pour comprendre ce qu'est un média, il est important de définir le mot, *a minima*. Francis Balle souligne que le média est un moyen, un outil, une technique ou un intermédiaire, qui permet aux hommes de s'exprimer ou de s'adresser aux autres. Francis Balle affirme que la définition du média peut être aussi formulée en fonction de l'usage faite du média. C'est pourquoi, l'auteur avance que le média est un « *organe d'information ; moyen de divertissement, d'évasion ou de connaissance ; support ou vecteur ou chefs-d'œuvre artistiques.* »³⁷³ De ces définitions, nous retenons qu'un média est un moyen de communication de masse. Selon Francis Balle, les médias ne sont que des techniques et leur utilité dépendrait de l'usage qui serait fait d'eux. Balle rappelle que le média est souvent insaisissable. « *Et la destinée d'un média [...] connaît des accidents, elle rencontre des bifurcations et elle change souvent de direction.* »³⁷⁴ Parmi les médias traditionnels de masse, il est important de citer la presse, radio, la télévision, l'affichage, le cinéma et aujourd'hui, l'internet. Chacun des médias cités a ses spécificités par rapport aux autres, mais notre objectif ici, n'est pas de faire la distinction entre ces moyens de communication. Cependant, notons que l'efficacité de tout média dépendrait de ses capacités à mobiliser et fédérer les forces internes et externes dans le processus du changement.

Pour contribuer à l'instruction et à l'alphabétisation des populations au cours des années 60, rappelons après André-Jean Tudesq que les sociologues Daniel Lerner, Wilbur Schramm et l'Unesco ont tous porté leur espoir sur le média de masse qu'est aussi la radio apparue tel un moyen pour développer le monde rural.³⁷⁵ André-Jean Tudesq qualifie de « *trop* » cet espoir porté sur la radio, car, selon l'analyse de l'auteur, comme des distanciations confirmées ensuite par Missè Missè et Bertrand Cabedoche, les résultats obtenus apparaissent peu reluisants. Pour Mahmood Mamdani, les études concernant l'Afrique sont émaillées

³⁷² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 20.

³⁷³ BALLE, Francis, (2004), *Que sais-je ? Les médias*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 3-4.

³⁷⁴ BALLE, Francis, (2004), *op. cit.*, p. 5.

³⁷⁵ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 167.

d'eurocentrisme. Pour ce chercheur en sciences politiques, cet eurocentrisme a abouti à la « *tendance récurrente à analyser l'Afrique de manière analogique.* »³⁷⁶ Sylvie Capitant, sociologue, maître de conférences à l'Université Paris 1, affirme que l'analyse des médias africains n'échappe guère à cet eurocentrisme :

« [...] *une partie de la recherche menée sur les médias en Afrique n'a pas été assez attentive au contexte particulier du champ médiatique africain. Or, ce contexte est non seulement la clé explicative des faiblesses de la presse écrite mais aussi de sa force et de son inventivité.* »³⁷⁷

C'est pourquoi, tout comme Mahmood Mamdani, elle invite à l'analytique et à l'historique inhérents à l'Afrique afin de prendre suffisamment en compte les spécificités sociales du continent. Quant à la chercheuse belge, Marie-Soleil Frère à la recherche de la cohérence entre les pratiques médiatiques et celles des populations locales, elle rappelle la nécessité de « désoccidentaliser » en Afrique les sciences de l'information et de la communication.

« *Jeter sur les médias africains un regard qui se départisse le plus possible de références occidentales à prétention universelle, tout en n'étant pas dupe de la manière dont des spécificités locales peuvent être (et ont été) invoquées pour justifier des pratiques contraires à la liberté de la presse et aux droits de l'homme en général, constitue une tâche épineuse, mais essentielle.* »³⁷⁸

À cette inquiétude soulignée par Marie-Soleil Frère, Sylvie Capitant ajoute la faible connaissance du public des médias africains favorisée par l'eurocentrisme entraînant ainsi les journalistes du continent à l'imitation, d'où l'incohérence souvent entre les messages diffusés et les pratiques locales. Au-delà de cette situation, Sylvie Capitant regrette aussi la rareté des études concernant le public des médias, surtout en Afrique de l'Ouest. « *On ne sait que peu de chose sur leurs pratiques, leurs attentes, leur mode de réception ainsi que le poids que peut occuper la parole médiatique.* »³⁷⁹

Ceci est cependant de moins en moins le cas.³⁸⁰ Pour Elizabeth McCall par exemple, la communication pour le changement social fait toujours l'objet de réflexion. Cependant, la spécialiste en communication des organisations des Nations unies affirme que toute réussite des programmes et projets est aujourd'hui

³⁷⁶ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 197.

³⁷⁷ CAPITANT, Sylvie (2008), *ibid.*, p. 199.

³⁷⁸ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *Journalismes d'Afrique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 22.

³⁷⁹ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 199.

³⁸⁰ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 198.

tributaire du dialogue communautaire et de l'utilisation « *des mass-médias et d'autres formes de communication et de promotion pour diffuser des informations et des idées motivantes.* »³⁸¹ Pour autant, la nouvelle approche pour le changement social met en doute l'efficacité des médias de masse comme outil ou technique pouvant opérer un changement en faveur des communautés. Au centre de ce doute se situent les questions d'autonomisation et d'instrumentalisation de ces médias de masse. Ici, il faut souligner que l'indépendance de ces médias n'est pas toujours évidente, car le choix des sujets de communication pourrait être influencé par les différentes représentations de pouvoir socio-politique animatrices de l'espace médiatique.

*« Ils sont toujours apparus comme des instruments travaillant généralement dans la connivence avec les pouvoirs sociaux prescripteurs du "développement". »*³⁸²

Les communications publicitaires et les missions de relations publiques assurées par ces médias de masse ne permettraient pas d'être à l'abri d'éventuelle instrumentalisation de ces outils par différents pouvoirs en place. Bertrand Cabedoche note l'ambivalence du message publicitaire et par la même occasion, met en cause sa neutralité.

*« [...] au-delà de son intention marchande plus ou moins affichée et directement décodable, il peut aussi traduire des internationalités plus opaques. »*³⁸³

En guise d'exemple illustrant l'opacité du message publicitaire, Bertrand Cabedoche cite la globalisation prônée par « *les décideurs de l'économie mondiale* », qui, selon l'auteur, traduit une idéologie capitaliste. Or, nous avons déjà noté *supra* la complexité de cette idéologie rejetée ou discutée par les partisans de la décroissance, les théoriciens de l'*École de la dépendance* ou encore les auteurs de la *Théorie critique de la culture*.

« Récupérant ainsi la critique même qui lui était adressée de ne pas considérer l'humain dans ses aspirations profondes, le discours des puissants de l'économie mondiale prône désormais l'homme autonome, connecté, polycompétent, hyper-réactif, bref mobile, c'est-à-dire en me-

³⁸¹ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000192110>, consulté le 27 mai 2020.

³⁸² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 29.

³⁸³ CABEDOCHÉ, Bertrand (2020), préface à CWAKO MONKAM, Gervais, BOTETEME MUNNÉ BATET, José, *Globalisation de la communication publicitaire Enjeux et pratiques en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan (coll. "Communication et civilisation").

sure de réagir en temps réel à la moindre inflexion des marchés mondialisés et hyperconcurrentiels. »³⁸⁴

Au-delà des questions d'autonomisation et d'instrumentalisation, c'est le peu d'impact des messages diffusés par les médias de masse sur le quotidien des communautés qui est aussi décrié, car ces communications auraient « *peu d'effets sur le changement de comportements en faveur du "développement"* ». ³⁸⁵

Déjà dans les années 1970, en Amérique latine, les auteurs tels que Paulo Freire et Lopez Vigil soulignaient la nécessité de la prise en compte des forces locales, seules capables d'apporter des réponses aux besoins locaux. Pour ce faire, la recherche latino-américaine « *se focalise notamment sur les expériences de communications radiophoniques appelées participatives, dialogiques, éducatives, populaires ou alternatives.* » ³⁸⁶

Ainsi, au nom de l'efficacité du processus de changement social, Missè Missè, Marie-Soleil Frère tout comme André-Jean Tudesq et Sylvie Capitant proposent le recours à des « médias de proximité », dits « participatifs » ou encore « alternatifs ». Pour Jean Pierre Ilboudo, conseiller régional de l'Unesco en information et communication, il s'agit d'un changement de paradigme.

« Désormais l'accent sur l'aspect éducatif cède la place à la dimension interactive et à l'apport mutuel. C'est le processus de communication qui est valorisé ainsi que les actions en présence. Alors que l'ancien système était basé sur l'approche thématique, la nouvelle formule de la radio rurale obéit au principe de l'intégration et de la globalité. »³⁸⁷

2.3.3 Les « médias participatifs » ou « alternatifs » : une possibilité de communication sur mesure

« S'ils se libèrent de la logique du lit de Procuste, les médias peuvent alors accompagner le changement social durable. »³⁸⁸

³⁸⁴ CWAKO MONKAM, Gervais, BOTETEME MUNNÉ BATET, José, (2020), *Globalisation de la communication publicitaire Enjeux et pratiques en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan (coll. "Communication et civilisation").

³⁸⁵ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 23.

³⁸⁶ Capra, Paula, (2007), *op. cit.*, p. 135-144.

³⁸⁷ <http://www.fao.org/3/x6721f/x6721f38.htm>, consulté le 22 août 2021.

³⁸⁸ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 29.

Dans un ouvrage collectif, sous la direction de François Jost, les auteurs, tous universitaires, proposent une transition dans le processus d'élaboration et de diffusion des messages médiatiques. La proposition mettrait fin à la linéarité dans la diffusion des communications où « *l'auditeur passif et assujéti au rythme de la grille des programmes élaborée par la station.* »³⁸⁹ Il s'agit de faire place à un média « *délinéarisé* », où l'auditeur pourrait « *composer sa propre programmation au gré de ses envies.* »³⁹⁰ Loin de ne constituer que des récepteurs passifs des informations et communications, les publics se retrouveraient désormais au contraire au centre de toutes les activités de changement le concernant. Ce qui sous-entend que les médias ne pourraient dorénavant tirer leur légitimité qu'au sein de publics considérés également comme acteurs au sens plein du terme.

C'est dire que dans le processus de changement social, les publics sont à la fois les bénéficiaires et acteurs principaux du changement avec lequel les médias appelés « participatifs », « alternatifs », « de proximité » ou « communautaire » doivent compter. Missè Missè souligne l'importance du concept de médiation dans la communication pour le changement. Pour Missè, le concept de médiation rendrait intelligible le rôle de la communication sociale dans l'espace public et mettrait en contribution les médias dans la gestion sociopolitique dudit espace. Il s'agit pour la médiation de permettre d'assoir ...

« [...] *les conditions de partage du sens, à partir de la circulation de la parole, des attentes et des compétences spécialisées, émanant des usagers, des citoyens et du public, ainsi que des partenaires institutionnels au "développement"* ». ³⁹¹

Pour opérer le changement social, Marie-Soleil Frère note l'inefficacité des seules implications des professionnels des médias, des leaders d'opinion et de spécialistes des politiques publiques. C'est pourquoi, Marie-Soleil Frère estime ...

« [...] *nécessaire que les points de vue et suggestions des communautés visées soient exprimés, entendus et pris en considération.* » ³⁹²

³⁸⁹ JOST, François, EVENO, Patrick, FARCHY, Joëlle, LAGNY, Michèle, LEFEBVRE, Thierry, ROUQUETTE, Sébastien, (2012), *50 fiches pour comprendre les médias*, 2ème édition, Paris, Bréal, p. 45.

³⁹⁰ JOST, François, EVENO, Patrick, FARCHY, Joëlle, LAGNY, Michèle, LEFEBVRE, Thierry, ROUQUETTE, Sébastien, (2012), *ibid.*, p. 45.

³⁹¹ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 29.

³⁹² FRÈRE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 308.

Il s'agit pour ces médias de rendre la parole à ceux qui en sont traditionnellement privés et au nom desquels s'exprimaient d'autres acteurs à cause de leur privilège social ou de leur pouvoir.

Pour faciliter le dialogue et la participation, la radio apparaîtrait ainsi le média de proximité se situant au cœur du dispositif de communication pour le changement social. Au Mali, le changement de régime qu'a connu le pays en faveur de la démocratie en 1991 n'a guère épargné les médias. Aujourd'hui l'accent est même mis sur la prolifération incontrôlée des radios, car celle-ci se développe sans règles clairement prédéfinies. Et le rôle que ces radios pourraient jouer dans le quotidien des communautés constitue un sujet de réflexion.

C'est donc dans ce tohu-bohu que les radios « communautaires », « rurales », « associatives », « participatives » ou « alternatives », etc., tentent bon an mal an de se distinguer des autres médias. Le chapitre trois de la deuxième partie de notre travail nous permettra de comprendre ce que ces radios font dans le processus de la communication pour le changement social.

Conclusion

Pour comprendre l'expression « la communication pour le développement », il était important pour nous de connaître les origines de l'idéologie indissociable du paradigme développementaliste, identifié surtout à travers le programme de la Maison Blanche essentiellement constitué de transferts de technologie et du savoir aux nations dites en *retard*.³⁹³ Dans le but de perpétuer et de dynamiser cette idéologie, les développementalistes avaient porté leur espoir sur la communication. Pour les modernistes et diffusionnistes tels que Daniel Lerner, Wilbur Schramm, Everett Rogers et Harold Dwight Lasswell, l'échec des politiques de « développement » résidait dans le déficit communicationnel. Cependant, Missè note que...

*« le "sous-développement chronique des pays du Tiers-monde", la persistance de nombreuses fractures socioéconomiques, ne sauraient seuls invalider les performances des outils et dispositifs de communication sociale en appui au « développement » ».*³⁹⁴

³⁹³ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 65.

³⁹⁴ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 31.

Fondée sur la transmission linéaire des informations et communications, l'École de la modernisation, comme les pratiques qu'elle a inspirées, ne sont pas restées longtemps à l'abri de vives critiques.

L'illustration peut être faite à travers les opinions des partisans de la *Théorie critique de la culture*, qui opte pour la diversité culturelle et la valorisation des pratiques sociales, locales. L'avènement des mouvements des *non-alignés* et de *l'École de la dépendance* a ainsi constitué le point de rassemblement de la contestation contre la pratique moderniste, et ouvert la voie à la transformation des populations de réceptrices et agents passifs de consommation en acteurs à part entière de ces dynamiques de communication. L'engagement des mouvements pour l'autodétermination politique, économique et culturelle, qui a abouti, en autres, à l'élaboration du controversé *Rapport McBride* et les critiques des partisans de la diversité culturelle nous font comprendre que la communication pour le « développement » ne fait pas l'unanimité sur le plan international comme national, voire local. D'où l'invite des auteurs tels Missè Missè, Bertrand Cabedoche, André-Jean Tudesq, Mahmood Mamdani, Marie-Soleil Frère, Sylvie Capitant à la réflexion pour un autre concept susceptible de conduire au changement social souhaité au profit des populations bénéficiaires.

*« Ainsi, les problématiques en sciences de l'information – communication ouvrent pêle-mêle et de manière non exhaustive à l'interpellation du rôle de la communication pour le changement social, à l'échelle régionale, continentale, voire intercontinentale ; aux jeux croisés entre médias classiques et médias sociaux, locaux, nationaux et transnationaux pour la construction des espaces publics, politiques et sociétaux [...] »*³⁹⁵

La conceptualisation propose la rupture avec les lectures en termes de circulation linéaire des communications et valorise les forces locales, le dialogue, la participation inclusive pour le changement.

Les médias de proximité appelés « participatifs », « alternatifs », « communautaires », « associatifs » ou « ruraux » se présentent à priori providentiels pour contribuer au nouveau processus de communication pour le changement.

La deuxième partie de notre travail nous édifiera davantage sur le rôle que ces médias pourraient jouer, surtout la radio rurale sur laquelle nous avons choisi maintenant de concentrer notre analyse.

³⁹⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 65.

DEUXIÈME PARTIE

**La radio rurale, une réputation référencée d'un média,
à l'aune du changement social**

Dans cette deuxième partie de notre travail, il sera question de l'apparition de la radio en tant que média et son contexte d'évolution au Mali. Le travail ne vise pas à faire l'historique de la radio, mais consiste plutôt à relater les contraintes dans lesquelles les hommes de médias tentent bon an mal an de rendre service aux populations locales. Il s'agit pour nous de comprendre l'efficacité de la radio locale dans un environnement riche en diversité radiophonique, mais souvent défavorisé par l'impréparation des animateurs du média, l'interprétation des textes juridiques par les forces endogènes et exogènes au média et la lenteur des réformes juridiques et politiques. Il sera surtout question de l'influence que pourraient avoir ces différentes contraintes sur la production, la diffusion et la réception des émissions radiophoniques.

André-Jean Tudesq, Sylvie Capitant, Marie-Soleil Frère, Serge Théophile Balima, Francis Balle, Cees James Hamelink ont tour à tour souligné le rôle joué par la radio en Afrique où les infrastructures de communication (routes, réseaux de télécommunication) dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont en pleine restructuration et dont les politiques de dynamisation n'échappent aux critiques. Tout en parlant de l'importance de la radio communautaire pour les populations rurales, les auteurs ont aussi établi des constats concernant les insuffisances de ces médias.

Dans le premier chapitre de cette partie, nous parlerons du contexte d'apparition, d'organisation, d'évolution et de perspectives de la radio au Mali.

Dans le chapitre suivant de notre travail, il sera question de la diffusion des émissions, leur réception. Il sera question d'interroger l'usage public de la raison et la participation des citoyens aux expériences de changement social.

Chapitre I – La radio rurale : un média de production audio et de diffusion par et pour le monde rural

Média de proximité et d'accès facile, la radio rurale au Mali est restée longtemps une affaire de l'État. Représenté par les stations publiques, le monopole absolu de l'État sur la radiodiffusion connaît une souplesse d'usage avec la création de la Radio rurale de Kayes en 1987. Cependant, il faut attendre l'année 1992, c'est-à-dire l'ère dite de la démocratie, pour parler de la libéralisation et plus tard de la prolifération de la radio dans le pays. Aujourd'hui, riche de sa diversité en matière de statut et de sa prolifération, la radio semble devoir se confronter difficilement à l'impréparation des animateurs de ses différentes stations. Expliquée tantôt par l'animation de stagiaires sans solde appelés « bénévoles » et engagés pour une durée indéterminée, tantôt soumis par le manque de financement ou par l'absence de consultation préalable des populations dans l'élaboration des programmes, l'impréparation des acteurs aboutit à un paysage radiophonique dont les produits font souvent l'objet de disqualification.

La situation ne varie pas avec les environnements politique et juridique souvent défavorables, lesquels constituent aussi une préoccupation majeure des hommes de média.

Pour autant, le contexte de précarité ne décourage pas les acteurs radiophoniques, qui optent pour la débrouillardise afin de rendre service à des audiences souvent mal connues, du fait de la rareté d'étude à son sujet.³⁹⁶ Pour Sylvie Capitant, la mauvaise connaissance de l'audience pourrait impacter l'identification des besoins réels des populations en matière d'émission. Tout en vantant le succès dont la radio a fait montre, Sylvie Capitant baptise la radio de « média de carrefour ».

« La radio fait actuellement le lien entre le rural et l'urbain, entre les populations alphabétisées et illettrées, francophones et locutrices des langues nationales. Mais la radio fait aussi le lien entre différents types

³⁹⁶ CAPITANT, Sylvie (2008), « La radio en Afrique de l'Ouest, un « média carrefour » sous-estimé ? L'exemple du Burkina Faso », *Réseaux*, vol. 150, no. 4, 2008, pp. 189-217, <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2008-4-page-189.htm>, consulté le 12 juin 2020.

de médias, notamment avec la presse écrite dont les interactions avec la radio seront particulièrement soulignées dans les lignes qui suivent. »³⁹⁷

Tout comme la chercheuse, les auteurs tels que Francis Balle, André-Jean Tudesq, Marie-Soleil Frère, Serge Théophile Balima et Yacine Diagne notent l'importance de la radio, mais ils soulignent parallèlement les contraintes auxquelles le média fait face.

Pour parler du contexte national des radiodiffuseurs, nous aurons surtout recours à des textes juridiques du pays et rapports d'institutions telles que *Friedrich-Ebert-Stiftung*, *Fesmedia Afrique*, *la Société Ouverte pour l'Afrique Occidentale (OSIWA)*. L'écrit de Thierry Perret, ancien correspondant de *Radio France Internationale* en Afrique de l'Ouest, aidera à enrichir notre travail.

L'analyse des travaux d'enquêtes que nous avons réalisées sur le terrain, a permis d'enrichir notre littérature concernant la radio rurale. Pour ce travail de terrain pouvant aider à cerner la qualification des animateurs, leurs conditions d'activités, nous avons élaboré un questionnaire adressé à 45 animateurs de radio, soit neuf agents par région. Nous rappelons que les régions administratives du pays, retenues pour ce travail de terrain dans les zones rurales sont au nombre de cinq. Dans le plan de notre thèse, nous envisagions conduire notre travail d'enquête auprès de quatre radios rurales par région. Contraint par le contexte d'insécurité au Mali et la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus, nous avons décidé de ne retenir que trois radios par région. Par exemple, pour cause d'insécurité, nous avons opté d'enquêter à distance les radios rurales implantées à Konna, une localité où les « djihadistes » font la loi. Les enquêtés de cette localité au nombre de huit ont été sollicités par téléphone pour l'administration du questionnaire et du guide d'entretien. C'est-dire qu'outre le questionnaire, nous avons aussi élaboré un guide d'entretien que nous avons adressé à 15 responsables radiophoniques. Nous avons effectué le travail de terrain début avril à fin mai 2020. Pour faciliter les contacts avec nos différentes cibles à enquêter, nous avons eu recours aux différents correspondants de l'ORTM exerçant dans les localités prévues par nos études. Excepté le cas de la localité de Konna évoqué *supra*, pour le reste de nos études, nous avons pu administrer en face à face notre guide d'entretien pour enregistrer et noter les différentes interventions des responsables radiophoniques.

³⁹⁷ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, pp. 189-217.

L'utilisation du logiciel *SPSS (Statistical Package for the Social Sciences)* nous a ainsi permis de compiler les données recueillies sur le terrain d'enquête. L'interprétation des résultats obtenus a permis d'analyser les données et de les comparer avec les réflexions d'auteurs et d'acteurs concernant la radio d'une manière générale et en particulier la radio rurale. Outre le questionnaire et le guide d'entretien, les données empiriques ont aussi servi dans la compréhension du fonctionnement de la radio rurale et le paysage qui l'entoure. Pour faire preuve de progrès dans notre démarche pour cette thèse, des études plus approfondies concernant la radio s'imposent à nous. Pour la compréhension, nous pensons nécessaire de résumer le processus qui a animé la radio, ainsi devenue média au service des populations. La définition de la radio va nous permettre d'aborder le contexte national d'apparition et d'évolution du média, ainsi que ses perspectives politico-juridique.

1.1 La découverte de la radio

Notre étude ne consiste pas à faire l'historique de la radio. Les documents existant sur l'histoire de la radio pourraient procurer plus d'informations. Il s'agit pour nous d'offrir un bref aperçu sur certaines étapes techniques qui ont permis à la radio de devenir un média de portée populaire.

1.1.1 Les expériences techniques des pionniers de la radio

L'annonce de « *l'existence d'une onde associée aux oscillations électriques et magnétique* »³⁹⁸, invisible à l'œil nu, faite en 1864 par l'Écossais James Clerk Maxwell, permet en 1887 à l'Allemand Heinrich Hertz d'expérimenter la découverte. Ce travail de Heinrich Hertz permet de produire des ondes électromagnétiques, lesquelles autorisent ensuite l'apparition de la télégraphie et de la téléphonie sans fils. La découverte de la « radiodétecteur » en 1890 par le Français Édouard Branly et baptisée « cohéreur » par l'Anglais Oliver Lodge conduit à l'ère des premiers récepteurs pour la production à distance d'ondes électromagnétiques. En 1892, l'Anglais William Crookes travaille à l'utilisation d'ondes « hertziennes » pour la transmission des messages. Lodge et Hertz utilisent des petites antennes dipôles ou appelées antennes boucles. Cependant, la systématisation du recours à l'antenne long-fil est à mettre au compte du Russe Alexandre Popov.

³⁹⁸ JOST, François, EVENO, Patrick, FARCHY, Joëlle, LAGNY, Michèle, LEFEBVRE, Thierry, ROUQUETTE, Sébastien, (2012), *op. cit.*, p. 38.

En mars 1896, Alexandre Popov parvient à transmettre des messages à distance (250 m). Multipliant les expériences, l'Italien Guglielmo Marconi parvient en 1896 à transmettre les messages radio à plus d'un kilomètre. Déposant le premier brevet en radiodiffusion, Guglielmo Marconi réalise en 1899 « *la première transmission télégraphique hertzienne trans-Manche, puis, en 1901, transatlantique.* »³⁹⁹ Les réussites techniques expérimentales permettent ainsi aux populations de bénéficier des premières émissions radiophoniques.

³⁹⁹JOST, François, EVENO, Patrick, FARCHY, Joëlle, LAGNY, Michèle, LEFEBVRE, Thierry, ROUQUETTE, Sébastien, (2012), *op. cit.*, p. 38.

1.1.2 La radiodiffusion : un début prometteur pour une consommation de masse à l'international et en Afrique

La réalisation de la première émission de radiodiffusion date de 1906. Réalisée à Massachusetts, cette émission est à inscrire au compte du Canadien Reginald Fessenden. À Paris, à Bruxelles, et à Berlin, c'est l'Américain Lee de Forest qui est retenu pour ses prouesses dans la transmission sonore des émissions. En janvier 1906, c'est la retransmission depuis le *Metropolitan Opera* de New York par Lee de Forest qui attire l'attention dans le processus de diffusion. Pour le chercheur Francis Balle, c'est pendant la première guerre mondiale que la radio en tant que média fait son entrée dans l'histoire. Francis Balle donne l'exemple de l'annonce par la radio depuis le croiseur *Aurore* de la prise de la tête de la résistance au gouvernement légal par le soviet de Petrograd. Avant l'annonce, Francis Balle souligne que le gouvernement légal avait déjà fait briser les machines imprimant les journaux qui lui étaient défavorables.⁴⁰⁰ Pour les premières transmissions régulières, il faut attendre novembre 1919, date de l'initiative prise en ce sens par la *Nederlandse Radio-Industrie* à La Haye.⁴⁰¹ En 1920, les auditeurs états-uniens peuvent, pour la première fois, suivre à la radio, une campagne présidentielle et le 2 novembre à Pittsburg, l'élection de Warren G. Harding à la présidence des États-Unis est annoncée par la *Westinghouse Company*. « En novembre 1921, le premier journal radiophonique est diffusé depuis la tour Eiffel. »⁴⁰²

En Afrique, l'installation de la radio intervient d'abord dans les ex-colonies britanniques, surtout en Afrique du Sud en 1924, au Kenya en 1928, en Sierra Leone et au Nigeria en 1932. Les radios dans ces pays servent de relais d'émissions à la *British Broadcasting Company* (BBC), devenue *British Broadcasting Corporation* en 1927.⁴⁰³ Il faut attendre octobre 1940 pour la diffusion à Accra d'émission locales en anglais et en langues du terroir. L'installation des stations de radio dans les zones d'influence française est à l'initiative des tenants du pouvoir. Par exemple en avril 1931 à Madagascar, l'installation de la station est l'œuvre du gouverneur ; à Brazzaville en avril 1936, c'est un Européen qui est cité ; au Congo

⁴⁰⁰ BALLE, Francis, (2004), *op. cit.*, p. 24.

⁴⁰¹ JOST, François, EVENO, Patrick, FARCHY, Joëlle, LAGNY, Michèle, LEFEBVRE, Thierry, ROUQUETTE, Sébastien, (2012), *op. cit.*, p. 39.

⁴⁰² BALLE, Francis, (2004), *op. cit.*, p.24.

⁴⁰³ TUDESQ, André-Jean, (1999), *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses/ édition marketing S.A., p5.

Belge, les pères jésuites en sont en 1937 à l'origine.⁴⁰⁴ Dakar va connaître sa première radio en 1939.

« *Pourtant la radio, bien qu'établie dès 1924 en Afrique du Sud, en 1928 au Kenya, fut d'abord une radio anglaise, portugaise, ou française en Afrique, plus qu'une radio africaine.* »⁴⁰⁵

André-Jean Tudesq souligne qu'avec l'avènement des indépendances, toutes ces radios font l'objet de transferts aux nouveaux pouvoirs (États) et constituent une composante du système politique au service des dirigeants, du parti unique et de l'armée. À l'instar de ces pays africains cités, le Mali n'est pas resté en marge dans l'acquisition de la radio.

1.1.3 La voie du Mali dans l'histoire de la radio

L'historique de la radio malienne commence en 1956 par la création de *Radio Soudan*. Cette radio peut alors émettre pour les populations de Bamako et ses environs. Avec l'accession du Mali à l'indépendance, *Radio Soudan* est rebaptisée *Radiodiffusion nationale du Mali*.⁴⁰⁶ Avec l'inauguration de la télévision nationale en septembre 1983, subventionnée par l'État libyen, la *Radiodiffusion nationale du Mali* change à nouveau d'appellation, devenant la *Radiodiffusion télévision du Mali* (RTM). En 1992, la RTM change de statut juridique en devenant un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de personnalité morale et d'autonomie de gestion. Avec le changement de statut, la RTM porte désormais le nom de l'*Office de radiodiffusion télévision du Mali* (ORTM). Aujourd'hui, au-delà de ses deux chaînes de télévision, l'ORTM fédère la *Radio nationale* couvrant 80% du territoire national⁴⁰⁷, 9 radios à vocation régionale ou rurale. Le pluralisme radio-phonique dans le pays commence en 1987 avec l'autorisation de la création de la *Radio Rurale de Kayes*, signée par le gouvernement. L'autorisation est consécutive à la signature d'un protocole entre le gouvernement malien et deux ONG italiennes.

« *Une loi de janvier 1983 confirmait le monopole sur la radio de l'Office des postes et télécommunication habilité à autoriser une radio privée, ce dont seule la radio de Kayes a profité.* »⁴⁰⁸

⁴⁰⁴ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 5.

⁴⁰⁵ TUDESQ, André-Jean, (1999), *ibid.*, p. 5.

⁴⁰⁶ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *Les organes audiovisuels publics en Afrique, Mali*, Dakar, Initiative de la société ouverte pour l'Afrique Occidentale (OSIWA), p. 10.

⁴⁰⁷ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *op. cit.*, p. 8.

⁴⁰⁸ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 22.

La chute du régime dictatorial en mars 1991, déjà précédée par le discours de La Baule en 1990 par lequel François Mitterrand prône la nécessité pour les pays francophones d'amorcer le pas vers un régime démocratique, favorise la libéralisation des ondes de radios.⁴⁰⁹ L'ordonnance du 15 janvier 1992 du gouvernement de transition avec un décret d'application par la suite ouvre la voie à la création des radios privées. Aujourd'hui, le pays compte 376 radios bénéficiant de l'autorisation de diffusion de la HAC, organe régulateur. Selon André-Jean Tudesq, la radio reste le premier média en Afrique. Pour Francis Balle, le succès fulgurant de la radio est tributaire de son accessibilité pour tous.

Pour la compréhension, nous pensons nécessaire de définir la radio, dont le succès est souvent vanté par des auteurs tels que Francis Balle, André-Jean Tudesq, Marie-Soleil Frère, Serge Théophile Balima, Sylvie Capitant, et Yacine Diagne.

1.1.4 La radio : un essaim de définition pour la compréhension du média

Pour parler de la spécificité de la radio, Francis Balle estime que ce média ne peut se prévaloir d'aucune invention, ni pour l'information, ni pour le divertissement et ne procède à aucun changement des règles du jeu dans les exemples cités par l'auteur. Cependant, Francis Balle concède que la radio se distingue, surtout en 1945, par sa capacité d'influence, par la propagande. L'auteur souligne aussi les démêlés de la radio avec le pouvoir politique favorisant ainsi le chemin de la liberté.⁴¹⁰

Tout comme David Sarnoff, fondateur de la *National Broadcasting Corporation* (NBC), Francis Balle appelle la radio « *la grande route des sons* » Pour l'auteur, les messages de ce média sont reçus simultanément à leur émission. Il remarque également que les messages émis par la radio « *atteignent instantanément tous les membres d'une population dispersée, qu'ils se trouvent chez eux ou ailleurs, qu'ils soient seuls ou rassemblés* »⁴¹¹ André-Jean Tudesq ajoute que la radio est le média qui émet le plus au quotidien et dans la durée et peut vite et fréquemment fournir des informations. La diversification de ses émissions pose la question de la radio en tant instrument d'intégration. Cette même diversité d'émissions peut être source de différences ou d'antagonismes « *locaux avec les radios locales en*

⁴⁰⁹ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 13.

⁴¹⁰ BALLE, Francis, (2004), *op. cit.*, p. 23.

⁴¹¹ BALLE, Francis, (2004), *op. cit.*, p. 24.

FM ou de disparités sociales et cosmopolitisme avec les radios internationales. »⁴¹² Marie-Soleil Frère note que la radio constitue un instrument de politique gouvernementale. C'est ce qui explique, selon elle, que le colonisateur français s'y investisse en installant des stations de radio dans toutes les capitales relevant de sa domination.⁴¹³ Serge Théophile Balima rejoint Marie-Soleil Frère pour qualifier la radio d'auxiliaire de gouvernement au Burkina Faso. Cette qualification est ainsi faite parce que...

*« [...] l'utilisation des langues nationales apparaît, dans ce contexte, comme une solution au problème de communication entre gouvernants et gouvernés, entre francophones et non francophones. »*⁴¹⁴

Sylvie Capitant appelle la radio un « média de carrefour », du fait de son accessibilité par les populations. Sylvie Capitant parle de trois dimensions pour expliquer la question d'accessibilité. Il s'agit de : ...

*« [...] l'accessibilité territoriale, l'accessibilité culturelle et l'accessibilité économique. Or, au prisme de ces trois dimensions, le média « radio » s'avère être le média de loin le plus accessible, capable de dépasser en partie des clivages [...]. »*⁴¹⁵

Cela s'explique par le recours à la radio par des acteurs endogènes et exogènes pour reproduire dans les différentes langues du terroir certaines informations et communications déjà diffusées par la presse, la télévision, etc.

Ces différentes définitions faisant état de l'importance de la radio ne doivent pas pour autant nous conduire à occulter la diversité du paysage radiophonique. Bien qu'évolutive en fonction des pays, cette diversité doit être soulignée. Elle nous permettra de faire la distinction entre les autres radios et la radio rurale objet de notre étude. Dans la suite de notre travail de thèse, il nous faut donc évoquer cette distinction existant entre radio publique relevant de l'État et radio privée détenue par les particuliers. Il sera aussi question du statut disparate de ces radios.

⁴¹² TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 133.

⁴¹³ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 68.

⁴¹⁴ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 173.

⁴¹⁵ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 203.

1.1.5 La radio : une diversité radiophonique de plus en plus soulignée

« *Le système d'information d'une société est un indicateur de son degré de développement et des caractères de son évolution* »⁴¹⁶

Au Mali, comme nous l'avons déjà souligné, la diversité radiophonique est déjà effective en 1987 avec l'apparition de la *Radio rurale de Kayes*. La dynamique retrouve son point d'orgue avec le basculement du pays dans un régime démocratique en 1992, ouvrant parallèlement la voie à la libéralisation des radios. « *La libéralisation de la radio s'est effectuée à la faveur de changements politiques profonds, liés à la démocratisation politique.* »⁴¹⁷

La démocratisation du régime conduit ainsi à la prolifération des radios. Ainsi, en 2013, le ministère en charge de l'Information et de la Communication établit une liste de 700 radios autorisées par arrêtés interministériels. Cependant, l'*Autorité malienne de régulation des télécommunications /Tics et poste* (AMRTP) dénombre 525 chaînes de radio en modulation de fréquence dont 375 émettant régulièrement.⁴¹⁸

Quant à la *Haute autorité de la communication* (HAC), elle parle de 376 radios bénéficiant de ses autorisations.⁴¹⁹

Parmi ces stations émettant, nous avons les radios publiques ou étatiques et les radios privées. Ces dernières sont constituées d'entreprises commerciales, de radios communautaires, associatives, confessionnelles, rurales. Les statuts de ces radios sont théoriquement disparates, mais se confondent souvent dans la pratique. « [...] *les distinctions théoriques établies ne sont pas aussi nettes qu'il n'y paraît. Les frontières entre les différents types de radios sont poreuses.* »⁴²⁰ Dans son mémoire pour l'obtention du diplôme d'étude approfondie en communication à Université Paris 13 (Villetaneuse), Yacine Diagne soutient que toutes ces radios sans distinction émettent des messages pour le changement social. Pour Yacine Diagne, la concurrence et les charges fragilisant financièrement certaines radios communautaires les contraignent à se détourner souvent de leur mission sociale :

⁴¹⁶ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 6.

⁴¹⁷ TUDESQ, André-Jean, (2002), *ibid.*, p. 51.

⁴¹⁸ Baromètre des médias africains, (2016), *première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali*, Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p. 26.

⁴¹⁹ <http://hac.ml/>, consulté le 5 août 2020.

⁴²⁰ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 45.

une entorse à leur statut. « *En réalité elles sont toutes obligées de mener des opérations commerciales plus ou moins dissimulées pour survivre.* »⁴²¹ Ainsi, la connaissance des statuts de ces différentes radios même s'ils relèvent de la théorie, va nous permettre de cerner les spécificités de chaque type de station et surtout leur poids dans le processus de la communication pour le changement.

1.1.5.1 La radio publique

Au Mali, la mission de l'audio publique sonore (radios) de l'État pour l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations est assurée par la *Radio nationale* et neuf autres radios à vocation régionale ou rurale. La *Radio Nationale* est appelée à couvrir l'ensemble du territoire du pays, même si sa capacité de couverture est aujourd'hui estimée à 80 %.⁴²² Quant aux neuf autres stations, leur service se limite à l'espace géographique pour lequel elles ont été installées. Huit de ces neuf radios sont installées dans les chefs-lieux de régions à savoir Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Les huit radios régionales relèvent de la direction des Radios rurales, siégeant à Bamako. Cependant, chaque station régionale est dotée d'une équipe dirigée par un chef de division, selon l'organigramme de l'ORTM. La neuvième station, la *Chaine II*, installée dans la capitale du pays, émet pour les populations de Bamako et des environs. Il faut rappeler que ces différentes radios relèvent de l'ORTM. Cette structure engrange des ressources financières à travers les prestations de services et est aussi subventionnée par l'État, qui met souvent à sa disposition des équipements et des agents.

Pour André-Jean Tudesq, les radios publiques ont un accès plus facile aux informations et sont les plus écoutées, grâce à la diversité des émissions disponibles et à leur faculté d'adaptation aux préoccupations quotidiennes d'auditeurs hétéroclites. La diversité des émissions et l'accessibilité à la radio se justifient aussi à travers les langues utilisées sur les ondes. « [...] *la chaine nationale diffuse en neufs langues africaines (dont le bambara et le peul), en français, en anglais et en arabe.* »⁴²³ La capacité de couverture de la *Radio nationale*, les diversités linguistiques et les variétés d'émissions favorisent la stabilité de sa vaste audience composée d'auditeurs urbains et ruraux. La radio nationale publique peut : « [...] *éviter*

⁴²¹ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 50.

⁴²² Baromètre des médias africains, (2016), première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali, Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p. 26.

⁴²³ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 45.

une dilution de l'écoute nationale dans les identités nationales renforcées [...] et le mieux assurer une fonction éducative et culturelle. »⁴²⁴ Les stations régionales de l'ORTM œuvrent elles aussi en faveur de la diversité linguistique. En fonction des groupes linguistiques les plus représentatifs des populations régionales, des agents locaux maîtrisant les langues du terroir sont recrutés. Ces agents assurent l'animation à la radio dans les différentes langues des communautés suivant une grille des programmes préétablie pour la cause.

La proximité géographique du monde rural, la diversité linguistique, les émissions diffusées en application de la grille des programmes dite adaptée assignent ainsi les stations régionales à cette vocation rurale.

Le mode d'élaboration de la grille des programmes des radios et leur application feront l'objet de notre étude telle qu'elle sera présentée dans le présent chapitre. Cependant, une distinction doit être immédiatement signalée entre ces stations régionales à vocation rurale et la *Radio nationale* diffusant pour tout le territoire national. En tout état de cause, ces différentes radios participent toutes de la communication publique de l'État.

« [...] *la communication publique est la communication formelle qui tend à l'échange et au partage d'informations d'utilité publique, ainsi qu'au maintien du lien social, et dont la responsabilité incombe à des institutions publiques ou à des organisations investies de missions d'intérêt collectif* ». ⁴²⁵

Cependant, Pierre Zémor constate que l'espace public censé être un cadre d'expression des libertés ne saurait être à l'abri des manipulations, dès que sont ignorés « l'intérêt général et les droits de l'homme. » ⁴²⁶

Il est à noter cependant que le service radiophonique au Mali n'est pas l'apanage des seules stations publiques. Les services privés de radiodiffusion aussi occupent une place importante dans le champ de la communication pour le changement social.

⁴²⁴ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 45.

⁴²⁵ ZÉMOR, Pierre, (1995), *op. cit.*, p.5.

⁴²⁶ ZÉMOR, Pierre, (1995), *ibid.*, p. 6.

1.1.5.2 La radio privée

La *Radio rurale de Kayes* et la radio *Bamakan* constituent les premières stations privées à émettre avec l'aide des ONG italiennes. Si la *Radio rurale de Kayes* émet en toute légalité depuis 1987, en revanche, *Bamakan* commence à diffuser sans autorisation.

« Refusant d'obéir à l'ordre de la police d'arrêter leur émission, les responsables de la radio *Bamakan*, qui bénéficiaient de l'appui de plusieurs journaux [...], ont toutefois négocié avec le gouvernement de transition en suspendant leurs émissions ; elles ont repris le 13 septembre 1991 avec un accord verbal du ministère [...]. »⁴²⁷

Pour Marie-Soleil Frère, les freins du pluralisme radiophonique concernant le secteur privé sont à la fois techniques et politiques. Les freins techniques sont imputés au nombre restreint de fréquences disponibles pour chaque État. Les freins politiques résident dans la volonté des autorités de maintenir leur contrôle sur les radios, car tout comme André-Jean Tudesq, Marie-Soleil Frère estime que ce média est, de loin, « le plus populaire, le seul permettant d'atteindre des franges considérables de la population vivant en milieu rural. »⁴²⁸

La libéralisation totale des médias en 1992 profite beaucoup au secteur privé de la radiodiffusion. Le manque de réglementation claire ou de rigueur conduit à la prolifération tous azimuts des radios privées. L'*Union des Radios et Télévisions libres du Mali* (URTEL), une association qui fédère certaines radios privées, comptabilise plus de trois cent vingt-cinq radios émettant en modulation de fréquence sur l'ensemble du territoire.⁴²⁹ Le ministère en charge de l'Information et de la Communication retient 700 radios autorisées par arrêtés interministériels. Cependant, l'*Autorité Malienne de Régulation des Télécommunication /Tics et Poste* (AMRTP) dénombre 525 chaînes de radio en modulation de fréquence dont 375 émettant régulièrement, comme déjà noté *supra*. Ces différents chiffres attestent de l'instabilité des chiffres et du manque de règles de suivi et de contrôle dans la création des radios privées, même si le gouvernement tente de prendre le problème à bras le corps en créant la *Haute autorité de communication* (HAC) par l'ordonnance n° 2014-006/P-RM, ratifiée par la loi n° 2015-018 du 4 juin 2015 por-

⁴²⁷ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 52.

⁴²⁸ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 129.

⁴²⁹ www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2013/07/Etude_Urtel_Final_juin_11_2013.pdf, consulté le 01 juin 2020.

tant modification et ratification de l'ordonnance du 21 janvier 2014. Nous reviendrons sur les missions de la HAC en tant qu'organe régulateur de l'espace média.

« Les organes audiovisuels sont soumis au régime de l'autorisation conformément à l'article 17 de la loi N° 2012-019/du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle. Ce régime libéral est justifié par la nécessité d'identifier les promoteurs, de fixer leurs contributions dans les missions de service public contenues dans les cahiers de charges. »⁴³⁰

Ainsi, il convient maintenant de parler des statuts disparates des radios privées. Se distinguent ainsi la radio commerciale, la radio communautaire ou associative, la radio confessionnelle, la radio rurale.

○ **La radio commerciale**

Au Mali, l'article 2 du décret n°2016-0586/PM-RM du 12 août 2016 stipule que « *la radio commerciale a pour vocation principale la production et la vente de prestations de communications radiophoniques.* »⁴³¹ L'article 7 de ce décret interdit aux partis politiques, associations et groupements de partis politiques d'exploiter une radio commerciale, que ce soit directement ou par personne interposée. L'information soutient ainsi le but totalement lucratif de la radio commerciale. Dès lors, nous comprenons les affirmations de Marie-Soleil Frère, selon laquelle les radios commerciales au départ diffusent beaucoup d'émissions musicales avant de commencer à informer les auditeurs.⁴³² Pour la consultante Mary Myers, spécialiste en communication qui a soutenu sa thèse de doctorat sur le thème Radio et les femmes rurales en Érythrée, de nos jours, les radios commerciales proposent à leurs auditeurs des services à vocation communautaire.⁴³³ Cependant, Yacine Diagne fait cas de la spécificité des radios commerciales:...

« les opérateurs de ces radios privées monopolisent les droits de contrôle sur la radio, tandis que leurs gestionnaires, leurs personnels et leurs auditeurs n'ont pas la liberté de s'exprimer sur l'organisation. »⁴³⁴

⁴³⁰ www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2013/07/Etude_Urtel_Final_juin_11_2013.pdf, consulté le 01 juin 2020.

⁴³¹ <http://hac.ml/>, consulté le 2 juin 2020.

⁴³² FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 130.

⁴³³ MYERS, Mary, (2011), *Voices from Villages: Community Radio in the Developing World, A Report to the Center for International Media Assistance* (Les voix des villages : la radio communautaire dans les pays en développement, Rapport au Centre d'assistance internationale aux médias), https://www.cima.ned.org/wp-content/uploads/2015/01/CIMA-Community_Radio-Report_Final-06-30-11.pdf, Washington, Le Centre d'assistance internationale aux médias (CIMA), p. 35, consulté le 5 novembre 2020.

⁴³⁴ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 20.

Yacine Diagne ajoute qu'en cas de conflit entre la station et le public, la méthode de règlement serait externe, échappant à toutes solutions internes discutées et adoptées. Il faut noter la vocation totalement lucrative de la radio commerciale, opposant à la radio confessionnelle.

- **La radio confessionnelle**

Les stations confessionnelles sont musulmanes, protestantes et catholiques. Elles se présentent comme des radios à but non lucratif. Au Mali, c'est le décret n°2016-0627/P-RM du 25 août 2016 qui détermine les règles fixant le cahier de charges des services privés de radiodiffusion sonore non commerciale. Le chapitre II de ce décret est consacré au régime particulier des radios confessionnelles. L'article 40 de ce chapitre retient 5 axes pour la diffusion des programmes d'intérêts religieux à savoir :

« [...] *informations et enseignement religieux ; activités confessionnelles ; cérémonies et activités culturelles, éducatives et sociales ; cultes, liturgie, prières, veillées et chants religieux ; l'histoire de la religion.* »⁴³⁵

Cependant, l'article 41 du même chapitre confère la possibilité à la radio confessionnelle de diffuser des programmes d'ordre général avec une grille des programmes contenant au moins 30 % d'émissions non religieuses.

« *Les émissions non religieuses doivent contribuer à l'information, à l'éducation du public, au développement socio-économique du pays.* »⁴³⁶

L'article offre ainsi la possibilité aux stations confessionnelles de dépasser leur seule mission principale de prêches pour contribuer à la communication pour le changement social. Se référant à André-Jean Tudesq, Yacine Diagne note que : « [...] *Les médias africains, quelle que soit leur vocation privée ou publique, commerciale ou à but non lucratif, relaient tous des messages de développement.* »⁴³⁷ L'article 41 cité trouve tout son sens dans cette citation. Ledit article permet ainsi à la radio confessionnelle d'élargir son offre de service en diversifiant ses émissions. La diversification des offres favorise l'élargissement des audiences par l'adhésion d'autres couches socio-professionnelles, qui, au départ, ne trouvent pas leur compte avec une radio confessionnelle dont toutes les émissions sont intégralement religieuses. Il faut souligner que les stations confessionnelles sont installées

⁴³⁵ <http://hac.ml/>, consulté le 2 juin 2020.

⁴³⁶ <http://hac.ml/>, consulté le 2 juin 2020.

⁴³⁷ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 45.

dans les zones urbaines (les radios *Espoir*, *Dambé* à Bamako etc.), périurbaines (Radio *Reine de la paix* à Kati) et rurales (*Beledougou* à Kolokani, *Parana* à San etc.). Ces stations installées dans les zones rurales portent ainsi une double casquette, car elles sont confessionnelles et rurales. Au nombre des radios rurales à but non lucratif, s'ajoute la radio communautaire ou associative.

- **La radio communautaire ou associative**

Tout comme la radio confessionnelle, les radios communautaires ou associatives au Mali relèvent du régime de la radio non commerciale, donc à but non lucratif. Pour l'*Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires* (AMARC), la radio communautaire peut être rurale, coopérative, participative, libre, alternative, populaire et éducative.⁴³⁸ AMARC ajoute que les pratiques de la radio communautaire peuvent être musicales, militantes ou les deux à la fois. Elle doit être une radio faite pour les communautés et gérée par elles-mêmes.

*« La radio communautaire se caractérise par la participation active de la communauté dans les processus de création nouvelles, information, divertissement et matériel adaptés à la culture, et cela en mettant l'accent sur les questions et les préoccupations locales »*⁴³⁹

L'aire d'installation de la radio peut être variée. Il est possible de trouver les stations de radio communautaires dans les villes comme dans les villages, c'est-à-dire qu'elle peut être urbaine ou rurale. En rapport avec notre étude, ce sont les radios se trouvant dans les villages qui suscitent notre intérêt. Les caractéristiques de la radio communautaire peuvent être également vérifiables dans le cas de la radio associative. Ainsi, il nous paraît logique de nous arrêter davantage à la radio rurale, entité fédératrice de toutes les radios évoluant dans le monde rural. Outre les radios commerciales, communautaires ou associatives, confessionnelles, le paysage radiophonique malien est aussi occupé par les radios pirates dont nous expliquons ci-dessous les significations.

- **Les radios pirates**

Est appelée radio pirate une station émettant sans autorisation des instances habilitées pour la cause. Pour André-Jean Tudesq, il s'agit des radios amateurs pirates, diffusant sans licence. À l'aide d'un « *petit émetteur artisanal fait avec du*

⁴³⁸ <https://amarc.radio/fr/quest-ce-que-la-radio-communautaire/>, consulté le 05 juin 2020

⁴³⁹ <https://amarc.radio/fr/quest-ce-que-la-radio-communautaire/>, consulté le 05 juin 2020

matériel de récupération »⁴⁴⁰, les radios pirates diffusent dans des villages durant quelques heures.

L'information de proximité et la musique constituent les éléments essentiels de diffusion.

Installées en faveur d'un manque d'organe d'autorégulation efficace, les radios pirates font aujourd'hui objet de pression par la *Haute Autorité de la Communication*. « *La Haute autorité de la communication (HAC) a décidé de fermer près de 50 radios privées qui émettent, selon elle, illégalement.* »⁴⁴¹ Cependant, tout en prônant le dialogue entre les parties, l'*Union des radios et télévisions libres du Mali* (URTEL) s'oppose à toute idée de fermeture brandie par la HAC. L'URTEL justifie son opposition à la fermeture de ces radios par leur importance sociale pour les communautés.

Ces radios pirates émettent tant pour les populations urbaines, que pour les communautés rurales.

C'est-dire que les radios pirates peuvent aussi répondre à l'appellation de « radio rurale ».

Nous rappelons que la radio rurale représente un intérêt particulier pour notre travail de thèse. C'est pourquoi nous mettons un accent particulier sur cet outil et ses implications pour comprendre le processus de changement auquel la radio au Mali est censée y prendre part. Le développement suivant de ce travail permet de définir la radio rurale et cerner ses missions, ses cibles.

⁴⁴⁰ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 53.

⁴⁴¹ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170417-mali-dizaines-radios-pirates-libres-collimateur-hac-urtel>, consulté le 7 mars 2021.

1.2 La radio rurale : une identité remarquée dans la communication pour le changement

Dans la nomenclature de la radio rurale au Mali, nous retenons donc comme constitutives de notre terrain les radios communautaires, associatives, confessionnelles, régionales, et les stations portant l'appellation de « Radio rurale ». La définition de l'expression et la connaissance de ses missions nous permettront de mieux cerner la radio rurale dans le processus de communication pour le changement social.

1.2.1 La radio rurale : une définition de compréhension

À notre avis, définir la radio rurale n'est pas une chose aisée à cause de ses composantes constituées de différentes stations théoriquement à vocation non lucrative et de la confusion née de la pratique. C'est ainsi que Yacine Diagne nous prévient :

« Dans le monde médiatique sénégalais et africain, dans les rapports des organisations internationales la notion de radio communautaire est d'usage courant. Elle s'impose par son évidence même, comme si elle allait de soi ; comme si les frontières entre les radios communautaires et les autres formes de radios étaient nettes et franches. Il n'en est rien. Les différentes formes de radios forment un continuum. Et il n'est pas aisé de tracer les limites entre les différentes manières de faire de la radio. »⁴⁴²

Malgré cette difficulté annoncée, pour lever l'équivoque, nous pensons qu'une définition *a minima* s'impose. La radio rurale peut être définie comme un moyen de communication de masse dont la préoccupation première est l'amélioration des conditions de vie des habitants du monde rural. Média de proximité, la radio rurale se veut avant tout un moyen de communication reflétant la vie des communautés rurales. Les émissions de la radio rurale sont produites par les animateurs locaux pour les populations rurales.

« [...] tantôt radios publiques, tantôt radios privées, elles peuvent dans l'un comme dans l'autre cas présenter un caractère de radio communautaire. Leur principale caractéristique est de donner la parole aux ruraux pour parler à d'autres ruraux ; la fonction de communication l'emporte [...]. »⁴⁴³

⁴⁴² DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 14.

⁴⁴³ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 78.

Avant de progresser dans la réflexion, notons qu'au Mali, des radios portent directement l'appellation « Radio rurale ». Conformément à ses missions, cette dernière n'existe que pour le monde rural et ne sert que pour les populations installées sur cette aire géographique où elle émet.

La population desservie est souvent directement ou indirectement impliquée dans la création et la gestion de la radio.

Cependant, certaines radios ne portant pas cette appellation relèvent aussi de la radio rurale de par leurs missions et leur zone d'installation géographique. Il s'agit surtout des radios communautaires, associatives. Ainsi, nous retenons que les radios rurales au Mali sont publiques, appartenant à l'État et privées dont les promoteurs se retrouvent en association et partagent le même centre d'intérêt.

1.2.2 La radio rurale : une mission rendue par et pour la population rurale

Dans un pays comme le Mali où les infrastructures routières et les moyens de transports sont presque dérisoires, qui plus est, autour desquelles se greffe aujourd'hui l'insécurité, la radio rurale pourrait servir de trait d'union entre les populations à l'habitat dispersé et réduire les effets d'isolement. Sylvie Capitant estime ainsi que la radio « *jette un pont entre des populations très diverses qui ordinairement se rencontrent peu.* »⁴⁴⁴ Média privilégié lorsqu'il s'agit de s'adresser aux populations rurales, la radio rurale trouve le salut dans la démocratisation de ses émissions.

*« D'abord conçue comme moyen d'information et d'éducation, la radio rurale conçue pour les ruraux, ne s'est implantée, ne s'est intégrée dans les sociétés rurales que lorsqu'elle a été aussi produite, au moins partiellement, par les ruraux. »*⁴⁴⁵

André-Jean Tudesq affirme que la démocratisation s'est opérée suite à l'abandon par les pouvoirs publics de leur monopole sur l'information et la communication destinés aux populations. L'auteur soutient ainsi que le constat d'échec du modèle linéaire de la communication, provoqué par la production des émissions dans les grandes villes dans des langues inadaptées pour le monde rural, contribue également à cette mutation de la radio rurale. Aujourd'hui, André-Jean Tudesq en conclut à la force de la radio qui réside dans sa capacité de mobiliser les auditeurs et

⁴⁴⁴ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 209.

⁴⁴⁵ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 77.

à susciter l'intérêt des populations en tant acteurs clés et actifs dans le processus de changement pour un cadre de vie meilleure. Cependant, l'auteur constate que les radios rurales appartenant aux pouvoirs publics de l'État souffrent parfois d'ambiguïté, car elles sont considérées par certains ruraux comme la voix du gouvernement.

Pour autant, pour le gouvernement, ces radios rurales représentent la voix des paysans. En tout état de cause, la radio rurale au Mali apparaît en tant qu'instrument de communication animé essentiellement en langue du terroir, mais l'idée de gestion concertée préconisée en matière de station de proximité semble relever plus de la théorie que de la pratique. Le constat trouve sa justification dans la faible implication des populations au niveau de la prise de décision relative à la gestion de la radio, bousculant le concept de station communautaire. La question se présente ainsi, légitime : pour l'efficacité du service radiophonique, l'implication des communautés dans la gestion de la radio n'aiderait-elle pas à mieux connaître l'audience et ses besoins ?

1.2.3 L'audience de la radio rurale

Selon l'URTEL, depuis 1994, environ 90 % de la population du Mali s'informe à partir de la radio. Cela n'est pas un fait de hasard pour un pays à 70 % de population analphabète et fortement caractérisé par la tradition orale. L'utilisation des langues locales dans la production et la diffusion des émissions fait de la radio un espace de partage à la portée des populations desservie.⁴⁴⁶

Soutenant la même idée, Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère précisent que l'importance de la radio pour le monde rural réside dans la persistance de l'analphabétisme, qui exclut les populations locales de l'accès à la communication écrite.⁴⁴⁷ L'accès simple et facile à la radio est aussi lié au coût modeste des postes récepteurs et leurs accessoires (batterie, piles). Quant à l'audience de la radio rurale, elle se révèle tout naturellement composée de communautés rurales. Yacine Diagne souligne :

« [...] les autorités, les annonceurs, les cadres et employés des collectivités, des associations et des ONG locales ou étrangères font partie

⁴⁴⁶ www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2013/07/Etude_Urtel_Final_juin_11_2013.pdf, p.4, consulté le 01 juin 2020.

⁴⁴⁷ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 173.

*de l'auditoire tout en étant partie prenante au fonctionnement de la radio. Ils sont à la fois producteurs et consommateurs. »*⁴⁴⁸

Pour Sylvie Capitant, l'audience des radios est mal connue, car peu visible dans les études menées sur les médias en Afrique.

*« Il faut se référer à des sondages réalisés ponctuellement par les radios internationales mais qui se limitent pour la plupart aux grandes villes et dont les résultats souffrent d'un manque de diffusion. »*⁴⁴⁹

Abondant dans le même sens, André-Jean Tudesq affirme que trente ans après l'indépendance, les stations de radios nationales n'ont toujours pas travaillé à connaître le public de leurs émissions.⁴⁵⁰ Néanmoins, l'auteur constate une évolution dans l'étude de l'audience favorisée par la demande publicitaire et l'ancrage croissant des radios rurales. Pour autant, la rareté des études statistiques sur l'audience ou leur faible représentation dans les recherches concernant les médias africains poussent à occulter certaines pratiques et attentes du public de la radio.⁴⁵¹

À notre avis, l'insuffisance dans la connaissance de l'audience peut également favoriser l'amateurisme.

Ici, l'amateurisme est entendu dans ce choix arbitraire d'émissions à présenter au public par certains animateurs, sans n'avoir aucunement sondé au préalable l'opinion des populations sur l'utilité de la décision prise. En cas de persistance dans la durée, ledit amateurisme pourrait constituer une faiblesse vis-à-vis de la vocation de la radio rurale basée sur la gestion concertée.

⁴⁴⁸ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 29.

⁴⁴⁹ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 200.

⁴⁵⁰ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 198.

⁴⁵¹ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 199-200.

1.3 Le fonctionnement de la radio rurale

En tant que média participatif et de proximité, le fonctionnement de la radio rurale devrait s'inspirer du système de gestion démocratique impliquant les communautés pour lesquelles le service est offert. Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère constatent que les stations de radio par rapport à la presse « *apparaissent moins comme la création d'un seul homme [...]* ». ⁴⁵²
Le fonctionnement diffère selon les statuts des radios.

Dans les stations régionales publiques de l'État à vocation rurale, l'organigramme prévoit un chef de division. Un chef des programmes est nommé pour le suivi des émissions, conformément à la grille élaborée. Un autre chef, cette fois-ci technique, assure la maintenance des équipements et la gestion du personnel relevant de son sort. Sous le contrôle du chef de division, un comptable est chargé de la gestion des recettes et des dépenses. Le chef de division est aidé par un secrétaire et un chauffeur est aussi mis à sa disposition. Un gardien veille sur les lieux. La direction centrale des radios rurales publiques se trouve à Bamako. La gestion de toutes les stations régionales lui incombe. Il est aussi appelé à gérer les programmes de la radio nationale élaborés spécifiquement pour le monde rural. Le directeur de la radio rurale à son tour rend compte au directeur général de l'office de radiodiffusion télévision du Mali. Tous les responsables de la radio rurale sont nommés sur décision du directeur général installé à Bamako.

Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère affirment que les nominations aux postes de directions sont basées sur des critères politiques. ⁴⁵³ L'organisation hiérarchique relativement longue ainsi décrite illustre bien le fait que ces stations ne sont pas assez autonomes. « *Si un effort de décentralisation a été réalisé dans plusieurs pays [...], la radio publique reste le plus souvent très centralisée [...]*. » ⁴⁵⁴ Le manque d'autonomie peut affecter l'efficacité de la radio. Pour illustrer cela par un exemple, sous couvert d'anonymat, un responsable de la station régionale publique nous a confié, lors de notre enquête de terrain, que depuis 2012, la station où il travaille ne produit plus d'émissions, faute de frais de mission de

⁴⁵² BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.86.

⁴⁵³ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.86.

⁴⁵⁴ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 89.

production que la direction de la *Radio rurale* installée à Bamako met habituellement à leur disposition.

Par conséquent, la programmation de la radio est principalement constituée de rediffusions, car la station n'est pas non plus autorisée à ordonner ce genre de dépense à partir de recettes locales.

Nous reviendrons sur la question des rediffusions d'émissions dans le chapitre 4 de notre travail. Il est à noter que les différentes stations publiques régionales sont encouragées par des auditeurs constitués en association, dont les propositions sur les émissions et leur diffusion sont souvent prises en compte après analyse par l'administration locale.

Le tableau change avec les radios rurales communautaires ou associatives. Ici, au nom de la communauté, l'association est responsable du fonctionnement de la station, car elle est à la fois détentrice de la propriété et du matériel de la radio.

Yacine Diagne soutient que « *c'est parmi les membres de l'association de la radio, qui est une personne morale dotée de la personnalité juridique, que sont recrutés tous les acteurs de la radio.* »⁴⁵⁵ Les organes de direction de la radio communautaire sont composés de ces acteurs.

Ces organes sont composés d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'un comité exécutif ou de coordination, d'un groupe de bénévoles et du personnel.

Cependant, Yacine constate que souvent, dans toutes les instances de la radio, la représentativité de la communauté fait défaut. L'auteur souligne également l'usurpation fréquente de rôles par certains membres de l'association, cumulant ainsi plusieurs fonctions pour eux seuls.⁴⁵⁶ Le cumul des fonctions et le manque de représentativité des communautés dans toutes les instances entachent l'image de la station qui se veut participative, donc inclusive. Ainsi, nous retenons que l'efficacité du personnel ou des animateurs est aussi tributaire du fonctionnement cohérent des organes de direction des stations rurales, qu'elles soient publiques ou privées. L'efficacité dans l'animation radiophonique découle aussi de la qualification du personnel de radio, leur effectif et leur condition de vie (rémunération).

⁴⁵⁵ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 38.

⁴⁵⁶ DIAGNE, Yacine, (2005), *ibid.*, p. 47.

1.4 Le personnel des stations de radios rurales

Le personnel des stations se distingue par sa formation ou qualification, son nombre et la motivation de ses membres, dont le salaire occupe une place non négligeable. La situation du personnel varie selon les radios.

1.4.1 Le personnel des stations rurales : des équipes aux formations et qualifications disparates

D'une manière générale, le travail à la radio rurale est assuré par deux catégories de personnes : le personnel permanent et les bénévoles. Ces deux catégories sont composées essentiellement de journalistes, d'animateurs, de techniciens et de gestionnaires. Dans certaines radios rurales privées, il est difficile de faire la distinction entre journalistes, animateurs et techniciens, ces trois agents exerçant à la fois la même fonction. Lors de notre passage à la radio communautaire *Jiamako* de Dioila dans la région de Koulikoro, nous avons pu observer ce cumul de rôles par un animateur au microphone, occupant aussi de l'aspect technique. La situation n'est pas un cas isolé, car à la radio *Arc-en-ciel* de Bougouni, un animateur nous a confié être aussi technicien.

*« Il est impossible qu'une équipe type composée d'un chef de station, des animateurs, d'un maintenancier, d'une secrétaire et d'un gardien, assume seule une permanente qualité à des émissions quotidiennes, outre les autres fonctions et responsabilités. »*⁴⁵⁷

Venant de divers horizons (étudiants, diplômés sans emploi, enseignants, pay-sans, artistes etc.), beaucoup d'animateurs mettent leur service à la disposition de la radio, sans pour autant suivre un cursus de formation correspondant aux activités menées. Marie-Soleil Frère signale que les radios communautaires et religieuses du monde rural ne disposant souvent que de bénévoles, manquent de personnel qualifié.⁴⁵⁸ André-Jean Tudesq soutient que le manque en formation des animateurs de radio locale peut aboutir à la diffusion d'informations erronées par les dits agents. Pour autant, la problématique de formation ou de qualification pour les animateurs n'est pas due au manque d'école en la matière, car *l'Institut national des arts*, dont l'existence date de 1963, forme des cadres en animation socio-culturelle. Les stations publiques disposent généralement des sortants de cet institut, recrutés par l'État. Aujourd'hui, l'État a recours à des diplômés formés

⁴⁵⁷ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 34.

⁴⁵⁸ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 137.

dans les écoles de communication et de journalisme, conformément aux qualifications exigées par le service radiophonique relevant de son ressort. Les diplômés sont appuyés par d'autres agents recrutés localement pour leur maîtrise des langues du terroir. Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère soutiennent que le recours à des spécialistes est dicté par la variété des émissions (éducation, santé, agriculture, élevage, culture, divertissement, information etc.) et par la pression liée à la concurrence.⁴⁵⁹ Abondant dans le même sens, André-Jean Tudesq ajoute que désormais, « [...] *la direction des radios d'État a besoin de professionnels de valeur plus que de militants politiques* [...] »⁴⁶⁰

Mais avec la prolifération des radios, beaucoup d'animateurs et de techniciens usurpent le titre de journaliste. Cette usurpation de titre est souvent liée à l'attention particulière dont bénéficient les journalistes, auprès du gouvernement aussi bien que de l'opposition,⁴⁶¹ voire du public. « *Les journalistes diplômés sont très peu nombreux dans les entreprises radiophoniques privées* »⁴⁶² L'article 4 de la loi n° 00-046 du 07 juillet 2000 stipule qu'est journaliste le titulaire d'un diplôme de journaliste ou d'un diplôme d'études supérieures avec une année d'expérience professionnelle dans la collecte, le traitement et la diffusion des informations à travers les médias de masse.⁴⁶³

André-Jean Tudesq constate que, de fait, beaucoup de journalistes ont été formés sur le tas. Cependant, d'autres journalistes ont bénéficié de formation dans leur domaine dans les pays occidentaux et dans la sous-région. La création de l'École Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication au Mali depuis 2015 peut aussi aider à inverser la tendance dans le domaine de la formation journalistique. Cependant, Thierry Perret fait part de son scepticisme, né avec la prolifération de certaines écoles de formations.

« *Depuis quelques années, des écoles locales de formation généraliste ont ouvert des filières de communication où est enseigné le journalisme, cela sans grande rigueur pédagogique, avec un matériel didactique réduit au minimum et en faisant appel pour leurs enseignements à des professionnels locaux dont l'expérience peut laisser perplexe.* »⁴⁶⁴

⁴⁵⁹BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 87.

⁴⁶⁰TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 90.

⁴⁶¹TUDESQ, André-Jean, (2002), *ibid.*, p. 90.

⁴⁶²BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 94.

⁴⁶³DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *op. cit.*, p. 20.

⁴⁶⁴PERRET, Thierry, (2005), *op. cit.*, p. 29.

Pour cerner la question de qualification des animateurs de radio et comprendre le besoin existant concernant la formation, nous avons adressé un questionnaire à ces hommes de média. Le tableau suivant fait ressortir les réponses obtenues dont l'interprétation permettra de faire le lien entre la qualification et ses influences sur l'efficacité de la pratique radiophonique.

Tableau I : niveau de qualification (formation) des animateurs

Niveau de scolarisation ou d'étude

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Primaire	6	13,3	13,3	13,3
	Secondaire	24	53,3	53,3	66,7
	Universitaire	13	28,9	28,9	95,6
	Autres	2	4,4	4,4	100,0
	Total	45	100,0	100,0	

Dans ce tableau ci-dessus, 13,3 % des animateurs enquêtés sur les 100 affirment avoir atteint le niveau primaire de l'école fondamentale, tandis que 53,3% disent avoir une formation au niveau secondaire. 28,9 % d'animateurs disent avoir suivi des études universitaires et 4,4 % parlent d'autres formations, précisant qu'il s'agit de l'école coranique ou de la *médersa*.

« Le vocable "École" fait référence à l'apprentissage et que le qualificatif " coranique" renvoie à une spécificité qui est celle de l'étude du Qoran et des savoirs qui en découlent : la grammaire arabe, l'art de la récitation et des représentations non figuratives, la métaphysique, les sciences religieuses, en passant par la morale et les conceptions du droit musulman. L'éducation dispensée par cette École est donc essentiellement religieuse. »⁴⁶⁵

La médersa, établissement d'enseignement musulman et religieux⁴⁶⁶ se distingue fondamentalement de l'école coranique par l'enseignement de la langue française et des disciplines littéraires et scientifiques dispensées aussi en Arabe. Cependant, la question se pose sur l'apport de ces écoles dans l'animation radiophonique, priorisant les langues locales.

⁴⁶⁵ PENRAD, Jean-Claude, (2003), « Religieux et profane dans l'École coranique, le cas de l'Afrique orientale et de l'océan Indien occidental », *Cahiers d'Études africaines*, p. 321-336, <https://journals.openedition.org/etudesafricaines/202>, <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.202>, consulté le 15 janvier 2021.

⁴⁶⁶ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/medersa>, consulté le 19 mai 2021.

Ainsi dans ce tableau ci-dessus, les différents niveaux de qualification totalisent un taux de 100 %. Nous constatons que les animateurs ayant atteint l'école secondaire (53,3 %) sont plus nombreux par rapport à d'autres niveaux de scolarisation ou d'étude. Selon le système éducatif malien, l'enseignement secondaire, après des études de deux à quatre ans, donne droit aux diplômes, tels que le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le brevet de technicien (BT) et le baccalauréat.⁴⁶⁷ Cependant, la formation dans les établissements publics d'enseignement technique et professionnel (ETP) n'est pas tout à fait exempte de critiques.

« L'ETP souffre d'une insuffisance notoire de laboratoires et d'ateliers qui, lorsqu'ils existent, sont sous-équipés et peu fonctionnels. En plus, les terrains d'application (lieux de stage) sont rares. »⁴⁶⁸

Certes, le CAP et le BT permettent directement d'accéder au marché de l'emploi, mais son détenteur relèvera de la catégorie inférieure de la fonction publique.⁴⁶⁹ Quant au baccalauréat, il ouvre la voie à d'autres perspectives d'études de qualification. Ainsi, ni sur le plan académique, ni en termes d'employabilité, on ne peut parler de haute qualification pour les animateurs détenteurs du CAP, du BT et du baccalauréat. L'article 4 de la loi n° 00-046 du 07 juillet 2000 cité *supra* exclut de l'appellation « journaliste » tout homme de média sans un diplôme supérieur.

Avec le taux 28,9 %, les animateurs ayant suivi des études supérieures viennent en deuxième position. Ici, aux plans académique et juridique, le niveau de qualification ne peut être mis en cause, mais le faible taux enregistré reste sujet de réflexion.

Les animateurs ayant fréquenté l'école primaire occupent le troisième palier avec un taux de 13,3 %. Au Mali, l'enseignement primaire a une durée de neuf ans et est sanctionné par le diplôme d'études fondamentales (DEF). La vocation principale de l'école primaire est la scolarisation des enfants. Ici, il convient de ne pas parler de qualification, mais de scolarisation, pouvant permettre à l'enfant d'accéder à d'autres niveaux d'apprentissage plus spécifiques tels que les lycées, les centres professionnels et technique.

Avec un taux de 4,4 %, les animateurs bénéficiant de l'enseignement religieux ou coranique se retrouvent en bas de l'échelle. Les émissions à l'antenne étant réali-

⁴⁶⁷ http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/archive/Countries/WDE/2006/SUB-SAHARAN_AFRICA/Mali/Mali.pdf, consulté le 2 décembre 2020.

⁴⁶⁸ http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/archive/Countries/WDE/2006/SUB-SAHARAN_AFRICA/Mali/Mali.pdf, consulté le 2 décembre 2020.

⁴⁶⁹ http://www.fonctionpublique.gouv.ml/docfp/texte_statutaire.pdf, p.5, consulté le 11 juin 2020.

sée principalement en langue locale et en faible proportion en français, il est difficile de faire le lien entre la formation d'origine religieuse et la pratique radiophonique dotée de sa propre technique.

Ainsi, nous pouvons constater que plus de la majorité des animateurs occupe l'antenne de radios sans pour autant bénéficier suffisamment de formation académique ou technique de base y afférant.

Pour améliorer leur niveau de qualification, beaucoup d'animateurs s'inscrivent dans la dynamique de recyclage. La lecture du tableau II aidera à comprendre l'engouement des animateurs pour le recyclage en animation radiophonique. Dans ce tableau, il est question de présenter en fréquence comme en pourcentage le nombre d'animateurs ayant besoin ou non d'un recyclage pour améliorer la pratique radiophonique.

Tableau II : le recyclage en animation

Besoin en recyclage

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	44	97,8	97,8	97,8
	Non	1	2,2	2,2	100,0
Total		45	100,0	100,0	

Dans ce tableau II, 97,8 % des animateurs expriment le besoin de recyclage en animation. 2,2 %, soit un seul animateur, affirme ne pas avoir besoin de recyclage. Ainsi, il est à constater que le nombre d'animateurs exprimant le besoin en recyclage est très élevé. Le besoin ainsi exprimé confirme bien la nécessité de formation des animateurs dans le but d'améliorer la pratique radiophonique.

Le besoin de recyclage des animateurs est aussi souligné par les responsables de radios enquêtés pour cette étude. À Dioila et à Bla par exemple, les responsables des stations *Maradèmè* et *Koumakan* disent attendre des occasions de formation pour inscrire certains de leurs agents se trouvant dans le besoin de recyclage. Pour être précis, ces responsables affirment exprimer leurs besoins de formation auprès de l'URTEL, l'organisation faïtière des radios privées.

La formation des journalistes constitue une des préoccupations de l'Unesco. C'est pourquoi l'organisation onusienne initie des actions pour la formation des hommes de média. Pour relever les défis de la qualification des hommes de média répon-

dant aux attentes du moment, l'Unesco prône l'attractivité de l'enseignement journalistique, voire son innovation. Pour ce faire, l'organisation onusienne met à la disposition des acteurs universitaires son programme appelé *modèle de journalisme*. Le *programme modèle de journalisme*, note Bertrand Cabedoche, « peut être davantage adapté aux contextes locaux. »⁴⁷⁰ La finalité est d'améliorer la qualité des hommes, de promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information et à la connaissance.⁴⁷¹

« [...] la qualité de l'enseignement du journalisme est censée avoir un impact sur la qualité de la citoyenneté et de la société. L'éducation au journalisme forme non seulement les praticiens, mais également le public. »⁴⁷²

L'enseignement proposé prend désormais en compte les questions socio-économiques, politiques et environnementales.⁴⁷³ Pour Bertrand Cabedoche la démarche de l'Unesco en matière de formation prône non seulement l'efficacité, mais appelle aussi à un apprentissage inclusif.⁴⁷⁴

Malgré cette implication au niveau international, le besoin de formation reste toujours d'actualité dans les structures de radio rurale. Le directeur de la radio associative *Koumakan* de Bla, membre de l'URTEL, confirme l'organisation de séances de formations par les partenaires à l'attention des animateurs, mais souligne le besoin toujours non satisfait sur le sujet. A Dioila, la directrice de la radio associative *Maradèmè* précise que les animateurs de sa station auraient toujours besoin de formation en montage de son.

⁴⁷⁰ CABEDOCHÉ Bertrand, « Renforcement des capacités des journalistes et médiateurs de l'information, pour la promotion de l'Agenda 2030. ODD.4 (Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4)©Unesco 2020 », Conception et rédaction du rapport du séminaire-atelier de la sous-région Afrique centrale de Douala (22-24 octobre 2019), diffusé en janvier 2020.

⁴⁷¹ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/model-curricula-for-journalism-education/>, consulté le 14 juillet 2020.

⁴⁷² BANDA, Fackson (2013, (ed.) *Model Curricula for Journalism Education. A compendium of new syllabi*, Paris, Unesco (Unesco Series on "Journalism Education") [en ligne, 2013, July, 5] <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002211/221199E.pdf>, (trad. google.fr), p. 9, consulté le 23 février 2021.

⁴⁷³ BANDA, Fackson 2015, (ed.). *Teaching Journalism for Sustainable Development. New syllabi*, Paris : Unesco (Unesco Series on "Journalism Education"), [en ligne, 2013, July, 5], <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233878>, consulté le 23 février 2021.

⁴⁷⁴ CABEDOCHÉ Bertrand, « Renforcement des capacités des journalistes et médiateurs de l'information, pour la promotion de l'Agenda 2030. ODD.4 ... ».

Pour Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère, l'offre de formation disponible suscite des interrogations, car « *elle n'est ni suffisante, ni appropriée aux besoins, ni en concordance avec les moyens financiers des radiodiffuseurs.* »⁴⁷⁵

La question de l'adaptation des formations proposées aux hommes de média a été retenue dans le questionnaire que nous avons élaboré à l'attention des animateurs de radios. Il s'agit pour nous de connaître l'opinion des animateurs sur l'efficacité des différentes formations organisées à leur attention. Le tableau IV permet d'exposer les résultats de cette enquête. Avant l'analyse de ces résultats, il convient d'identifier la situation concernant la participation aux formations. Le tableau III aide ainsi à faire la lecture sur la participation des animateurs aux formations radiophoniques.

Tableau III : participation aux formations radiophonique

Avez-vous déjà pris part à une formation radiographique

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	38	84,4	84,4	84,4
	Non	7	15,6	15,6	100,0
Total		45	100,0	100,0	

Dans le tableau ci-dessus, 84,4 % des animateurs affirment avoir déjà pris part à une formation visant à améliorer le service radiophonique. 15,6 % des animateurs disent ne pas bénéficier de formation. Ces résultats confirment que, dans le but d'améliorer leur activité radiophonique, beaucoup d'animateurs ont bénéficié de formations. À considérer l'importance accordée aux formations par les responsables de radios, le taux faible de 15,6 % d'animateurs affirmant ne pas bénéficier de formation ne doit pas être occulté.

*« Aujourd'hui, si la formation professionnelle continue est perçue comme un dispositif permettant aux travailleurs d'améliorer leurs compétences, leurs qualifications et leur capacité à produire afin de s'adapter aux nouvelles exigences des mutations technologiques et organisationnelles en cours, cette conception s'apparente à une nouvelle obligation sociale, celle de se former en permanence et de se montrer "employable" [...] ».*⁴⁷⁶

⁴⁷⁵ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 95.

⁴⁷⁶ MONVILLE, Marie, LÉONARD Dimitri, (2008), « La formation professionnelle continue », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, p. 7-67. DOI : 10.3917/cris.1987.0007. URL : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2008-2-page-7.htm>, consulté le 10 mars 2021.

Quant à l'appréciation des formations, les opinions divergent.

Le tableau suivant permet de connaître l'opinion des animateurs sur l'efficacité des formations organisées à leur attention.

Tableau IV : appréciation des formations reçues par les animateurs

Formations radio reçues

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Non satisfaisant/non adaptées	2	4,4	4,4	4,4
	Satisfaisant/adaptées	28	62,2	62,2	66,7
	Très satisfaisant/bien adaptées	9	20,0	20,0	86,7
	Autres	6	13,3	13,3	100,0
	Total	45	100,0	100,0	

Dans le tableau IV, 4,4 %, soit 2 animateurs, expriment leur insatisfaction des formations auxquelles ils ont pris part. 62,2 %, soit 28 personnes, trouvent satisfaisantes les formations suivies, tandis que pour 20,0 % soit 9 animateurs, elles sont très satisfaisantes. 13,3 %, soit 6 animateurs, ont du mal à apprécier les formations dispensées. À la lecture du tableau, plus de la majorité (62,2 %) des animateurs ont ainsi trouvé satisfaction à l'issue des formations obtenues ou trouvent ces dernières adaptées à leur besoin. Cependant, même avec un taux faible, l'opinion des animateurs trouvant les formations non adaptées ou difficilement appréciables ne devrait pas être ignorée, au moment où la satisfaction exprimée par certains agents de radio serait motivée par les *per diem* offerts pour la participation aux rencontres.⁴⁷⁷

C'est dire que la motivation financière pourrait influencer l'appréciation des uns et des autres dans ce paysage radiophonique où les revenus mensuels des animateurs sont effectivement dérisoires.⁴⁷⁸

Dans l'étape suivante de ce travail de thèse, nous allons relater non seulement la disparité de la situation salariale des animateurs de radio, mais aussi leur état de précarité. Cette dernière idée se justifie par les différentes réflexions des auteurs

⁴⁷⁷ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.* p. 97.

⁴⁷⁸ PERRET, Thierry, (2005), *op. cit.* p. 25.

tels qu'André-Jean Tudesq, Marie-Soleil Frère, mais aussi les réactions de vingt responsables de radio au guide d'entretien que nous avons recueillies pour la cause. D'autres précisions seront à apporter dans le développement de cette situation salariale des animateurs de radio.

1.4.2 Le salaire du personnel des stations rurales : un déséquilibre entre le secteur privé et le service public de l'État

Selon l'*Organisation Internationale du Travail* (OIT), est appelé salaire, « *la rémunération ou les gains susceptibles d'être évalués en espèces et fixés par accord ou par la législation nationale, qui sont dus en vertu d'un contrat de louage de services, écrit ou verbal, par un employeur à un travailleur, soit pour le travail effectué ou devant être effectué, soit pour les services rendus ou devant être rendus* ». ⁴⁷⁹

La constitution de 1919 de l'organisation prône le paiement par l'employeur d'un salaire garantissant au travailleur un niveau de vie convenable en fonction des pays et dans le temps. En 1994, l'OIT réaffirme à nouveau son attachement à un salaire minimum vital pour tout travailleur, gage de la paix sociale selon l'organisation. Ce qui explique que le salaire devrait permettre au travailleur d'assurer ses besoins essentiels (alimentation, habillement, logement, transport, soin de santé) et quotidiens. Quelle appellation faut-il retenir dans le cas où le salaire ne permettrait pas à l'agent de subvenir à ses besoins essentiels ? Au Mali, le Décret n° 2015-0363/P-RM du 19 mai 2015 fixe le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) à 40000 francs CF, environ 61€. ⁴⁸⁰

Dans les stations de radio, la signification du mot salaire varie selon les acteurs en fonction de leur responsabilité. Les agents n'ayant pas d'autre fonction que l'animation à l'antenne appellent sans hésitation « salaire » l'argent perçu presque tous les mois pour service rendu à la station. Mais dans les réponses à la question posée sur le montant des salaires de leurs agents lors de nos études de terrain, l'embarras était visible sur les visages de certains responsables de radios. Ces responsables disent préférer l'appellation « motivation » que le terme « salaire ».

Adama Sanogo, directeur de la radio communautaire *Bendougou* de Bla, souligne ainsi que « *les radios au Mali n'ont pas la capacité financière de payer correcte-*

⁴⁷⁹ ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_112477.pdf, consulté le 25 novembre 2020.

⁴⁸⁰ ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=103439&p_count=9&p_classification=12.02, consulté le 10 juin 2020.

ment tous les animateurs de stations. »⁴⁸¹ En lieu et place du mot salaire, le directeur de cette radio cité *supra* dit par exemple préférer utiliser l'expression « somme forfaitaire » donnée à certains animateurs de sa structure. Selon le directeur de la radio *Danaya* de Bla, quinze animateurs occupent l'antenne de la station, mais seul un agent perçoit une somme en guise de motivation pour le travail accompli. À la radio *Banimonotie* de Bougouni, le directeur Sekou Sangaré affirme que seuls les techniciens de la station perçoivent un salaire d'environ 30 000 F CFA. À la radio *Kayira* de Bougouni, l'administrateur de la station souligne qu'aucun animateur de la structure ne perçoit de salaire. Avec ses dix agents régulièrement payés, la radio *Kafo-Kan* de Bougouni se distingue des autres stations enquêtées par le nombre significatif d'agents salariés.

Le salaire des animateurs dans ces stations privées varie de vingt mille à trente mille franc CFA par mois, environ 30,50 à 45,80 €. Pour les journalistes desdites stations, les salaires vont de 25 000 F CFA à 40000F, environ 38,16 à 61€. ⁴⁸² Cela veut dire que le journaliste le mieux payé dans ce secteur privé rural est celui bénéficiant du SMIG. Parlant de salaire, les responsables de radios interrogés soutiennent qu'il faut beaucoup de courage et d'amour pour toute personne souhaitant servir à la radio. Certes, si le courage et l'amour du métier peuvent compter dans l'accomplissement du travail, ces deux valeurs peuvent-elles remplacer le salaire ?

Le salaire étant une garantie pour la sécurité sociale comme le souligne l'OIT, nous pensons que son effectivité dans le paysage radiophonique pourrait rendre plus efficace le service rendu par les hommes de média.

Pour comprendre la corrélation entre salaire et pratique radiophonique dans le milieu rural malien, nous avons élaboré un questionnaire à l'attention des animateurs de radio. L'étude a pour objectif d'appréhender les pratiques salariales dans ce paysage, d'une part et d'identifier les principales motivations des animateurs à servir dans les stations, d'autre part. Il s'agit pour nous de comprendre également l'influence du salaire dans la pratique radiophonique. Pour ladite étude, nous avons mené l'enquête auprès de 45 animateurs des 5 régions du Mali, dont 3 animateurs par radio. Au départ, notre méthodologie prévoyait l'enquête de 50 % de l'effectif de toute station de radio. Cependant, le nombre très réduit du person-

⁴⁸¹ Adama Sanogo, directeur de la radio communautaire Bendougou, entretien du 15 juillet 2020, Bla.

⁴⁸² TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 94.

nel par station et l'hésitation de certains responsables des structures enquêtées à nous fournir une liste exacte de l'effectif de leurs agents nous a conduit à ne retenir que 3 agents par structure, comme nous l'avons déjà signalé précédemment. Par exemple, les stations de radios telles que *Korondougou* de Konan et de *Djigui Sigui* compteraient au total, successivement 3 et 5 animateurs selon les responsables. L'hésitation dans la communication des chiffres par les responsables est liée à l'instabilité du personnel.

Ainsi, le tableau suivant permet d'abord d'appréhender la question d'effectivité des salaires dans le paysage radiophonique, puis de connaître les différentes motivations des animateurs pour servir dans une station de radio.

Tableau V : animateurs salariés et non-salariés

		Etes-vous salarié à la Radio			
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	19	42,2	42,2	42,2
	Non	26	57,8	57,8	100,0
Total		45	100,0	100,0	

Ce tableau fait apparaître que 42,2 %, soit 19 animateurs affirment avoir un salaire pour le service rendu à la radio, contre 57,8 %, soit 26 personnes, qui disent effectuer des activités professionnelles sans aucune rémunération. Ces données montrent que plus de la majorité des animateurs de radios sont sans solde. Quant aux 42,2 % d'animateurs bénéficiant d'une solde, André-Jean Tudesq attire notre attention sur le bas niveau de salaire des animateurs de radio. Ce qui veut dire que les 42,2 %, soit 19 animateurs, affirmant dans l'enquête recevoir un salaire, bénéficieraient d'une modique somme.

Les montants dérisoires du salaire et leur irrégularité dans le paiement font ainsi dire à Thierry Perret que les journalistes sont sans solde et condamnés à vivre d'expédients. Le problème de salaire conduirait aussi certains agents à abandonner le travail à la radio pour des offres plus rentables.

« La presse fait figure de secteur ouvert offrant quelques ressources, quoique sporadiques, et servant parfois de tremplin ou de transition à des jeunes en quête d'emploi stable ; on note, par exemple, qu'à chacune de leurs sessions les concours de la fonction publique peuvent entraîner la fuite de journalistes vers d'autres horizons. »⁴⁸³

⁴⁸³ PERRET, Thierry, (2005), *op. cit.*, p. 26.

Le départ précoce de ces agents peut ainsi créer un vide ou provoquer une situation d'instabilité du personnel,⁴⁸⁴ tout cas de figure qui ne serait pas sans impact dans l'animation radiophonique. Pour André-Jean Tudesq, les bas salaires exposeraient les journalistes à la corruption.

La situation des salaires dans les stations publiques de l'État se présente différemment par rapport à celle des agents des services privés. Dans les stations publiques, une amélioration des montants et la régularité dans le paiement des salaires sont à prendre en considération. Les agents recrutés par l'État sont soumis au même traitement de salaire, en fonction de deux statuts distincts. Il s'agit du statut « général » et celui appelé « particulier ». Les animateurs des stations publiques, tous corps confondus, relèvent du statut général. En termes de traitement salarial, les bénéficiaires du statut général sont moins favorisés que ceux relevant du cadre particulier. Dans le traitement des salaires, le statut général prend aussi en compte les questions de catégorie, corps et cadre. « *Les corps sont répartis en quatre (4) catégories A, B2, B1 et C qui se définissent par les conditions minimales de formation requises pour y accéder.* »⁴⁸⁵ L'article 3 de la loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires fournit des précisions, selon le corps et le cadre.

*« L'ensemble des fonctionnaires soumis aux mêmes conditions de recrutement et ayant vocation aux mêmes grades constitue un corps. Les corps relevant d'une technique administrative commune et entre lesquels sont ménagées des possibilités d'intégration, sont regroupés au sein d'un même cadre. »*⁴⁸⁶

Le salaire des agents de l'État s'établit en fonction d'une grille indiciaire. En tant que journaliste détenteur du diplôme master par exemple, nous avons personnellement été recruté dans la fonction publique de l'État en 2008 avec une grille indiciaire de 401. Les assistants de presse et de réalisations, communément appelés animateurs, avaient une grille indiciaire de 244. Dominique Meurs, économiste, professeure à l'Université Paris Nanterre, précise que « *de cette grille, on passe au salaire de base en multipliant l'indice correspondant par 292,5 francs CFA. [...] Au salaire de base s'ajoutent des primes attribuées par ministère, les deux réunis formant la rémunération globale.* »⁴⁸⁷ Les primes auxquelles Dominique Meurs fait

⁴⁸⁴ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 137.

⁴⁸⁵ http://www.fonctionpublique.gouv.ml/docfp/texte_statutaire.pdf, p.5, consulté le 11 juin 2020.

⁴⁸⁶ http://www.fonctionpublique.gouv.ml/docfp/texte_statutaire.pdf, p.5, consulté le 11 juin 2020.

⁴⁸⁷ http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_decl_wp_5_fr.pdf, consulté le 17 juillet 2020.

ainsi allusion en 2008 ne dépassent pas 61 € pour les animateurs. Le montant des primes pour les journalistes est réduit par rapport à celui des animateurs socio-culturels. Ainsi, il faut s'attendre à un salaire d'environ 170 € pour les animateurs socio-culturels et 228 € pour les journalistes. La situation des salaires dans la fonction publique est évolutive, mais reste toujours en deçà des attentes sociales, d'où les revendications incessantes de l'*Union nationale des travailleurs du Mali*, principale centrale syndicale du pays.

En outre, les stations publiques de l'État ont recours à d'autres compétences, en leur proposant des contrats à durée indéterminée. Des contrats sont aussi proposés aux agents appelés « collaborateurs extérieurs ».

*« Avec les collaborateurs extérieurs, il y a une rémunération mensuelle qu'on ne peut pas appeler salaire, mais c'est un appui financier leur permettant d'assurer leur déplacement. Ils perçoivent cet appui financier tous les mois ».*⁴⁸⁸

Généralement, ces collaborateurs ne travaillent pas à temps plein et sont utilisés pour assurer le maintien de la diversité linguistique à la radio.

En ce qui concerne l'effectif du personnel, leur nombre varie selon les radios. Les stations publiques rurales comptabiliseraient plus d'agents. À ce niveau, une distinction de sens est à faire entre les expressions « comptabiliser plus d'agents » et « avoir suffisamment de personnel ». Les stations publiques comptent plus d'agents, mais l'effectif du personnel reste réduit par rapport au besoin de production et de diffusion radiophoniques. À l'ORTM de Mopti par exemple, un responsable de la radio souligne que l'effectif du personnel animateur de la structure ne permet pas l'efficacité radiophonique.

*« Dans la mise en œuvre de notre grille des programmes, nous constatons beaucoup de vide dû à un manque de personnel au niveau de la structure : personnel d'animation, personnel technique. Le problème est aujourd'hui général. »*⁴⁸⁹

Par rapport aux stations privées, les radios publiques à vocations rurales comptabilisent moins de bénévoles appelés « stagiaires » par le chef de division de la station ORTM de Mopti.

Dans les radios privées, nous avons constaté que certains responsables semblent se satisfaire du nombre réduit du personnel salarié de leur station, car les bénévoles, plus nombreux, assurent la permanence en appliquant la grille des pro-

⁴⁸⁸ KONATÉ, Sekou, chef de division de l'ORTM de Mopti, 12 mars 2020.

⁴⁸⁹ KONATÉ, Sekou, chef de division de l'ORTM de Mopti, 12 mars 2020.

grammes. Pour Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère, il serait difficile dans ce contexte de précarité de maintenir la discipline dans le rang.⁴⁹⁰

1.5 – La grille des programmes : un document de référence d’offres journalières de produits radiophoniques

La grille des programmes apparaît tel un document élaboré pour rendre un double service. Elle constitue un document de référence ou de guide pour les animateurs de radio, mais aussi pour les auditeurs. Elle devrait refléter non seulement les besoins prioritaires des populations en information, mais aussi être la préoccupation essentielle des responsables de radio. « *Certaines radios se veulent attentives à leur public et tâchent d’adapter leur programmation à ses attentes* »⁴⁹¹. André-Jean Tudesq note que l’adaptation des programmes se justifie par les soucis de conserver et d’accroître l’audience.⁴⁹² La grille sert de boussole et de chronomètre pour les animateurs, journalistes et techniciens dans la production et la diffusion des informations. La grille des programmes est le repère pour les auditeurs. Elle permet à ces derniers de connaître les offres de la radio d’une manière générale, mais aussi de savoir à quel moment ils pourraient écouter leurs émissions préférées. Elle facilite la décision des auditeurs d’écouter ou pas la radio en fonction de leur centre d’intérêt.

Cependant, lors de nos différents passages dans les stations, nous avons constaté l’impossibilité de se procurer la grille des programmes dans certaines radios. Malgré l’explication de la dimension scientifique de notre démarche, les responsables de stations concernées nous ont opposé différentes raisons pour ne pas nous fournir de document de référence. « Nous venons de déménager dans ce nouveau local, nous n’avons pas eu le temps de nous organiser », nous confie un responsable. Un autre responsable nous avoue disposer de cette grille des programmes à domicile sur une clé USB. Un directeur nous parle du régisseur de la station détenant la grille, mais absent. Un animateur analphabète en français et assurant l’intérim à la direction au nom de la gérontocratie et de l’expérience radiophonique, nous dit connaître par cœur la grille et ne pas voir la nécessité d’en disposer en version papier. André-Jean Tudesq avait déjà établi le même constat :

⁴⁹⁰ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.92.

⁴⁹¹ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *ibid.*, p. 105.

⁴⁹² TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 133.

« il est assez rare qu'une radio africaine puisse donner avec précision la répartition des programmes. »⁴⁹³

Toutes ces différentes réponses renvoient, soit à la mauvaise organisation des stations, soit à une sorte de méfiance attribuable à la méconnaissance du rôle de la grille pour le monde externe. Méfiance ou pas, nous pensons que la grille des programmes ne devrait pas être une amulette gardée au secret. Elle devrait être disponible et accessible à tout moment pour les animateurs et auditeurs de radio. Dans les stations publiques, la disponibilité de la grille de programme ne fait pas objet de critique. Son élaboration selon le chef de division de l'ORTM de Mopti relève d'un processus local impliquant les animateurs et les communautés.

« Les émissions interactives, les missions de production conduites par les animateurs auprès des populations et d'autres échanges informels nous permettent d'acquérir les propositions des communautés. Ces attentes formulées sont prises en compte lorsque nous actualisons la grille des programmes. Dans ce processus local d'élaboration de grille, nous prenons aussi en compte certaines émissions diffusées depuis Bamako, mais intéressant pour les auditeurs locaux »⁴⁹⁴

Dans les radios rurales publiques comme privées, la grille des programmes priorise des émissions relatives à l'agriculture, l'élevage, la pêche, la santé, l'éducation, la culture, l'information, le prêche et le divertissement. Cependant, Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère constatent que dans les structures privées, par manque de moyens humains et financiers, la programmation « est essentiellement fondée sur les émissions de studio. »⁴⁹⁵ La situation change légèrement avec les stations publiques, plus dotées en personnel mais par manque de moyen financier pour la production d'émissions sur terrain, le respect strict des programmes relève de l'idéal. La programmation des émissions peut être perturbée en cas d'événements majeurs touchant la vie locale, nationale, voire internationale. À la demande expresse des partenaires par exemple, beaucoup de radios rurales accordent un temps significatif à l'antenne aux messages de sensibilisation pour la prévention contre la maladie à coronavirus.

L'utilisation du français est plus fréquente dans l'animation des stations régionales publiques par rapport aux structures privées où les langues étrangères ont tendance à disparaître dans la pratique radiophonique.

« Depuis quelques années, les émissions en langues africaines se sont multipliées, avec les radios locales privées mais aussi les radios inter-

⁴⁹³ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 135.

⁴⁹⁴ KONATÉ, Sekou, chef de division de l'ORTM de Mopti, 12 mars 2020.

⁴⁹⁵ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.106.

nationales, enlevant aux radios nationales publiques le monopole d'utilisation des langues africaines qu'elles avaient longtemps déte- nu. »⁴⁹⁶

Issu de la colonisation, le français est aujourd'hui la langue officielle du Mali, c'est-à-dire utilisée dans l'administration de l'État. Pour autant, certains animateurs des radios rurales privées n'ont aucune notion de cette langue. Le service rendu par ces animateurs s'adapte à la grille des programmes, qui répond aux attentes d'une audience variée, mais principalement à la majorité qui ne comprend que les langues locales.

Quant au processus d'élaboration de la grille, la procédure semble s'uniformiser pour les stations privées. Les initiateurs de la radio s'inspirent de la grille des programmes de stations déjà en fonction et l'accommodent à la réalité locale ou géographique. Selon les responsables des radios *Bendougou* de Bla et *Djiguya* de Kita, les programmes de la *Radio nationale* constituent pour eux une référence-dont ils s'inspirent pour élaborer la grille des programmes pour leurs stations. Pour exemple, le directeur de la radio *Djiguissigui* de Konna a pu élaborer une grille de programmes pour sa station en s'inspirant des propositions faites par l'URTEL. Les populations ou leurs représentations ne sont pas consultées au préalable dans le choix des émissions. Les responsables de stations nous confient que les remarques des populations et des animateurs sur la grille ou les émissions ne sont possibles qu'avec le fonctionnement de la station. Les propositions d'améliorations par les parties sont étudiées au sein de la station par l'ensemble des intervenants au micro, habilité par la direction de la station de radio à délibérer sur la question.

Selon nous, cette manière de se substituer aux populations dans l'élaboration des programmes n'est pas sans risque, car elle peut aboutir à cette *extranéité* dont le chercheur algérien Lotfi Madani a dégagé le concept, pour traduire la situation de décalage entre ce qu'un média propose pour désigner une population et le sentiment de méconnaissance de son identité, de ses vécus et de ses besoins, tels que ressentis par cette même population à la lecture de ce média.⁴⁹⁷

« D'un autre côté, la nécessité de produire un programme de qualité ne doit pas devenir une excuse pour exclure la participation de la communauté au processus de production. Dans certains cas, la production de

⁴⁹⁶ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 134.

⁴⁹⁷ MADANI, Lotfi (1996), « Les télévisions étrangères par satellite en Algérie : formation des audiences et des usages, *Tiers Monde*, n° 146, avril-juin, p. 316- 324.

programmes a été réalisée par des producteurs qualifiés à l'exclusion totale des membres de la communauté. »⁴⁹⁸

Le directeur de la radio *Banimonotié* de Bougouni reconnaît étudier la demande d'auditeurs en émission en langue peulh. Par manque de ressource humaine, le directeur de la radio *Mandé* de Kita nous a fait part de l'impossibilité durant des mois de sa radio d'honorer la demande d'une communauté linguistique souhaitant suivre l'animation dans la langue Mianka.

Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère constatent que dans la programmation, certaines communautés linguistiques sont ignorées par les radios. Se sentant lésées par rapport à d'autres, ces communautés accusent les responsables de certaines radios de pratiques discriminatoires.⁴⁹⁹ Jean Pierre Ilboudo, conseiller régional de l'Unesco en information et communication souligne que ...

« si les politiques de la communication doivent viser la démocratisation de la communication et si, d'autre part, ces politiques ne peuvent être conçues qu'en fonction de leur intégration dans des programmes de développement, il apparaît nécessaire d'associer les intéressés à leur formulation. »⁵⁰⁰

Dans tous les cas, la mise en veilleuse des besoins évoqués çà et là par les auditeurs ou leur non-respect peuvent alimenter le sentiment d'exclusion chez les communautés concernées. Précisément, en œuvrant à la faveur de la promotion pour la diversité culturelle et linguistique, l'Unesco prône l'accès à l'éducation pour tous.

« Les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme interdisent toute exclusion ou limitation des chances d'éducation fondée sur des différences socialement définies ou perçues. »⁵⁰¹

Quant au parachutage de la grille des programmes, il rompt aussi avec l'idéal de la radio rurale qui se veut communautaire, participative, inclusive à tous les niveaux de gestion de la station y compris le processus de création.

« Les agriculteurs impliqués dans la création d'émissions de radio consacrées aux entreprises agricoles étaient presque 50 % plus enclins à

⁴⁹⁸ MTIMDE, Lumko, BONIN, Marie-Hélène, MAPHIRI, Nkopane, NYAMAKU, Kodjo, (1998), "What is Community Radio ? A Resource Guide", (Qu'est-ce que la radio communautaire? Un guide de ressources), trad. Google, AMARC Africa/Panos Southern Africa, http://www.apc.org/apps/img_upload/088c7d3f6ca314446d780a95e03d1957/What_is_CR___Final_edit.doc, consulté le 20 juillet 2020.

⁴⁹⁹ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.108.

⁵⁰⁰ <http://www.fao.org/3/y4336f/y4336f0b.htm>, consulté le 15 août 2021.

⁵⁰¹ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000217073_fre, consulté le 12 novembre 2019.

adopter des pratiques agricoles destinées à améliorer leur sécurité alimentaire que les auditeurs passifs. »⁵⁰²

La démocratisation de la grille des programmes de la radio rurale favorise—ainsi l'appropriation des émissions par les populations et alimente le sentiment d'appartenance à l'aire géographique commune. L'objectif étant d'aboutir à un engagement individuel ou collectif pour un changement de comportement en faveur d'un cadre de vie amélioré. C'est pourquoi Marie-Soleil Frère prévient du risque de toute décision non démocratique dans la gestion des stations.

« Il ne paraît pas concevable que l'on puisse faire marche arrière et retourner à la situation de monopole et d'information verticale qui prédominait il y a vingt-cinq ans. »⁵⁰³

Le parachutage de la grille, les besoins évoqués par les communautés, mais non satisfaits et aboutissant à des sentiments d'exclusion, l'impossibilité de mission de terrain pour la production d'émissions pour faute de moyens humains ou financiers justifient en partie notre deuxième hypothèse. Nous avons effectivement énoncé comme deuxième hypothèse l'idée que le mode d'élaboration des grilles de programmes et l'irrégularité de leur respect ne favorisent pas la démocratisation des émissions et leur diffusion en vue d'influencer les pratiques sociales pour un changement de comportement.

« La communauté desservie par la station doit être impliquée dans l'élaboration du projet et de la mission de la station de radio et dans la conception des programmes futurs. »⁵⁰⁴

Nous procéderons à une analyse complémentaire de cette deuxième hypothèse dans le dernier chapitre de notre travail où il sera question de la diffusion et de la réception des émissions.

Le manque de moyens financiers déjà évoqué *supra* pourrait-il seul justifier les insuffisances en ressources humaines de qualité et en production d'émissions ? Sachant que la radio est un média de proximité à but non lucratif comme le stipule le décret n°2016-0627/P-RM du 25 août 2016, la question suivante se pose à nous : les initiateurs des stations de radio ne devraient-ils pas s'assurer d'abord de la faisabilité de leur projet en étudiant les possibilités de mobilisation des moyens

⁵⁰² <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-radio-day-2013/statistics-on-radio/>, consulté le 21 juillet 2020.

⁵⁰³ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 137-138.

⁵⁰⁴ MTIMDE, Lumko, BONIN, Marie-Hélène, MAPHIRI, Nkopane, NYAMAKU, Kodjo, (1998), "What is Community Radio ? A Resource Guide" Qu'est-ce que la radio communautaire? Un guide de ressources, AMARC Africa/Panos Southern Africa, trad. Google, http://www.apc.org/apps/img_upload/088c7d3f6ca314446d780a95e03d1957/What_is_CR___Final_edit.doc, consulté le 20 juillet 2020.

financiers sur le plan interne et externe ? À partir du moment où l'écoute de la radio par les populations dépend aussi de l'offre proposée, nous pensons que la question des finances pour satisfaire les besoins des auditeurs constitue un questionnement primordial pour les stations.

1.6 Le financement et l'économie des radios rurales : des préoccupations à issue incertaine

À l'instar de leurs statuts distincts, les sources de financement des radios rurales se présentent différemment. La distinction en source de financement peut être faite entre radios privés et stations publiques de l'État d'une part, et entre radios privés d'autre part.

Les stations publiques sont financées par l'État et les ressources propres des radios.

« Le manuel de procédure de l'ORTM, datant de 2004 précise que la structure est un service public non marchand et un service commercial dont il tire ses ressources propres. »⁵⁰⁵

André-Jean Tudesq souligne qu'au Mali, l'État apporte une contribution de 60 % au budget des radios publiques. Ainsi, la contribution au budget en ressources propres issues de l'exécution des services se limite à 40 %.

Quant aux stations privées, le financement relève d'une question complexe, n'échappant pas au dictat de l'économie informelle, difficilement évaluable.⁵⁰⁶ Cependant, les sources de financement des radios rurales et privées reposent sur les promoteurs, les ressources propres issues des prestations, les partenaires (ONG, associations etc.), et à un moindre niveau, l'État à travers l'aide à la presse. La consultante et spécialiste en communication Mary Myer retient cinq possibilités de financement pour la radio à savoir :

« [...] la publicité, les donateurs (aide internationale et prêts), la création de revenus au niveau communautaire (y compris les contributions de la diaspora), le patronage et les aides d'État. »⁵⁰⁷

⁵⁰⁵ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *op. cit.*, p. 57.

⁵⁰⁶ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 101.

⁵⁰⁷ MYERS, Mary, (2011), *Voices from Villages: Community Radio in the Developing World, A Report to the Center for International Media Assistance (Les voix des villages, la radio communautaire dans les pays en développement, Rapport au Centre d'assistance internationale aux médias)*, https://www.cima.ned.org/wp-content/uploads/2015/01/CIMA-Community_Radio-Report_Final-06-30-11.pdf, p. 18,

De par leur statut de radio locale, l'apport individuel ou collectif des communautés dans le financement s'avère incontournable.⁵⁰⁸ Au-delà de la considération financière, la contribution des communautés au financement signifierait aussi l'intérêt que représente le média local pour celles-là. Les auditeurs participent également au financement par la demande de services, tels que les dédicaces payantes.

En outre, la distinction en termes de niveaux de financement peut être également opérée en fonction du statut des stations privées. Par exemple, le financement des radios communautaires ou associatives repose en premier lieu sur les membres de l'organisation.

*« Les cotisations sont l'une des formules les plus utilisées aujourd'hui par les radios communautaires, c'est aussi celle qui fournit la part de ressource la plus faible. »*⁵⁰⁹

Les radios confessionnelles comptent sur le financement des institutions religieuses et des promoteurs.

Les points communs aux stations publiques et privées résident dans les différentes prestations effectuées par les deux types de stations. Il s'agit surtout des revenus générés par la publicité et les annonces. Parmi les différentes prestations, les avis et communiqués et le publi-reportage occupent une place de choix.⁵¹⁰ Le *sponsoring* ou le parrainage constituent aussi une source de revenu pour les radios.

Les différentes sources de financement ici et là soulignées ne doivent pas laisser transparaître l'image d'un média où l'on pourrait facilement faire de bonnes affaires, car les dépenses des stations restent considérables.

*« Lancer une radio communautaire sera toujours un exercice coûteux. Cela nécessitera la mise en place de studios et l'achat de matériel coûteux, même si des solutions à faible coût sont choisies. »*⁵¹¹

Pour résumer, nous retenons les dépenses en électricité, eau, local, personnel, taxe, en transport et équipement. Le dernier point évoqué semble préoccuper beaucoup de responsables de radio avec qui nous nous sommes entretenus lors de nos études de terrain. Tantôt la faible capacité des équipements à émettre,

⁵⁰⁸ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 136.

⁵⁰⁹ DIAGNE, Yacine, (2005), *op. cit.*, p. 40.

⁵¹⁰ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 103.

⁵¹¹ MTIMDE, Lumko, BONIN, Marie-Hélène, MAPHIRI, Nkopane, NYAMAKU, Kodjo, (1998), "What is Community Radio ? A Resource Guide" Qu'est-ce que la radio communautaire? Un guide de ressources, AMARC Africa/Panos Southern Africa, trad. Google, http://www.apc.org/apps/img_upload/088c7d3f6ca314446d780a95e03d1957/What_is_CR___Final_edit.doc, consulté le 20 juillet 2020.

tantôt la vétusté des infrastructures sont signalées par ces responsables. Le service radiophonique est assuré avec les moyens du bord, nous ont-ils confié. Le ton utilisé pour caractériser les limites financières des stations ressemble souvent à celui d'une soumission à la fatalité, dont seule une bonne surprise pourrait changer le sort.

Marie-Soleil Frère confirme cette précarité, observant que beaucoup de radios survivent grâce aux financements extérieurs (ONG, réseaux religieux etc.). Pour l'autrice, cette dépendance conduit souvent à la diffusion d'informations dont l'utilité pour les populations ne fait l'objet d'aucune réflexion. Tout comme Marie-Soleil Frère, Mary Myers constate la dépendance des radios communautaires à leurs sources de financement (ONG, gouvernement, annonceurs, parrainage, mécénat, prêt, organisations internationales, cotisation locale, etc.). Mary Myers trouve elle aussi que cette dépendance n'est pas sans conséquences, car elle contribue à influencer les programmes radiophoniques. La consultante juge ainsi que la durabilité économique constitue un des défis à relever par la radio communautaire.⁵¹² Agents de l'AMARC-Afrique et Panos Afrique Australe, Lumko Mtimde, Nkopane Maphiri, Kodjo Nyamaku et Marie-Hélène Bonin soulignent par exemple qu'au nom de la durabilité économique, des actions sont ainsi conduites par des **lobbys** dans certains pays comme au Mali et au Burkina Faso. Ces actions visent à pousser les gouvernements des pays respectifs à mettre à la disposition des radios les ressources financières nécessaires. Cependant, l'utilisation des fonds de l'État pour des entités publiques ou privées de radiodiffusion signifie que la lutte pour l'autonomisation de ces radios communautaires est loin d'être terminée, comme le somment nos témoins. Tout comme eux, Mary Myers, qui a soutenu sa thèse de doctorat sur le thème *Radio et les femmes rurales en Érythrée*, s'est aussi posée la question de l'impact du financement public sur la radio communautaire.

*« Le danger avec le financement public est, bien sûr, que la radio communautaire peut perdre son indépendance et sa capacité à demander des comptes aux gouvernements locaux et nationaux. »*⁵¹³

L'indépendance peut être garantie dans un environnement politique et juridique favorable au média.⁵¹⁴ Or, cet environnement en question ne constitue pas un ac-

⁵¹² MYERS, Mary, (2011), *op. cit.*, p. 18.

⁵¹³ MYERS, Mary, (2011), *op. cit.*, p. 18.

⁵¹⁴ MTIMDE, Lumko, BONIN, Marie-Hélène, MAPHIRI, Nkopane, NYAMAKU, Kodjo, (1998), "What is Community Radio ? A Resource Guide" Qu'est-ce que la radio communautaire? Un guide de

quis systématique dans un État tel que le Mali où le cadre législatif et réglementaire en matière de la radiodiffusion peut se présenter souvent défaillant ou en pleine reconstruction. Les explications suivantes aident à cerner le caractère volatil et incertain de ce cadre législatif et réglementaire dominé par le sceau politique.

1.7 L'environnement politique et juridique des pratiques radiophoniques : un contexte peu rassurant

Parler du contexte juridique d'exercice des activités radiophoniques, c'est aussi questionner la volonté politique accompagnant la radio dans ses différentes missions d'information et de communication. Ici, notre démarche ne consiste pas à recenser toutes les contraintes juridiques et politiques défavorables aux médias maliens d'une manière générale et la radio en particulier. Il s'agit pour nous déjà de relater un pan des entraves minant la pratique médiatique.

Ainsi, la constitution du 25 février 1992 dans son article 4 garantit la liberté d'expression.

*« Toute personne a droit à la liberté de penser, de conscience, de religion, de culte, d'opinion, d'expression et de création dans le respect de la loi. »*⁵¹⁵

Quant à la presse, sa liberté est garantie par l'article 7 de ladite constitution. Les conditions d'exercice de cette liberté sont déterminées par la loi. En encadrant les activités de la presse, la loi semble limiter cette liberté d'expression. Par exemple, la loi n° 00-046 du 07 juillet 2000 sur le régime de la presse et délit de presse dans plusieurs de ses articles illustre cette limitation de liberté. Pour tout manquement à la loi par les hommes de média, les sanctions prévues vont du paiement d'une amende à de la prison.⁵¹⁶ Cette dernière, pour délit de presse, provoque toujours l'émoi chez beaucoup d'acteurs médiatiques, qui se posent la question de l'opportunité de ladite loi pour leur secteur d'activité.

ressources, AMARC Africa/Panos Southern Africa, trad. Google, http://www.apc.org/apps/img_upload/088c7d3f6ca314446d780a95e03d1957/What_is_CR___Final_edit.doc, consulté le 20 juillet 2020.

⁵¹⁵ <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/51253/114893/F59688688/MLI-51253.pdf>, consulté le 23 juillet 2020.

⁵¹⁶ www.rwi.uzh.ch/dam/jcr:00000000-0c04-fd04-0000-00002a968c2f/loi-00-046-an-rm-regime-de-la-presse-et-delit-de-presse.pdf, consulté le 21 février 2021.

« Elle pénalise les délits de presse au Mali de peine de prison contrairement à plusieurs pays où les peines sont des amendes. Cela constitue un frein à l'exercice du métier de journaliste. »⁵¹⁷

La loi n°2012-019/ du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle limite aussi la liberté d'expression. L'article 2 de cette loi consacre la limitation de la liberté en question.⁵¹⁸

« [...] en démocratie toute libéralisation nécessite, automatiquement, un encadrement de cette liberté, afin de garantir qu'elle bénéficie au plus grand nombre et ne nuit pas, dans son exercice, aux droits individuels et collectifs. »⁵¹⁹

Donc, le souci ici n'est pas la limitation de liberté en tant telle, mais c'est le flou entretenu dans l'application de la loi ouvrant la porte à des abus, qui suscite des interrogations.⁵²⁰ Les journalistes Jean-Marc Chardon et Olivier Samain affirment :

« [...] tous les journalistes qui font leur métier n'échappent pas à une tendance qui conduit les détenteurs d'un pouvoir quelconque à en user auprès des hommes de l'information, voire à en abuser. »⁵²¹

Au Mali par exemple, la prise de décision de fermeture de la radio *Renouveau FM* en Août 2018 par le gouverneur du district de Bamako pour trouble à l'ordre public illustre un cas manifeste d'abus de pouvoir. La décision de fermeture par le gouverneur, qui reprochait à la radio des propos d'incitation à la révolte et à la haine tenus au micro par un « chroniqueur » de la station, a suscité l'incompréhension chez les organisations fédératrices de la presse telles l'URTEL et ASSEP (*association des éditeurs de la presse privée*). Pour les organisations fédératrices de la presse, seule l'organe de régulation des médias, la HAC (*haute autorité de la communication*) est habilitée à prendre une telle décision administrative pour fermer une radio. Pour appuyer cette affirmation, les associations de presse ont pris pour référence le décret n° 2016-0626/P-RM du 25 août 2016 déterminant les conditions de mise en œuvre des sanctions non pénales prononcées par la HAC. En effet, l'article 15 de ladite loi permet à la HAC de suspendre temporairement (3 mois maximum) une station de radio en cas de violation des textes régissant les médias. L'article 18 du décret permet à toute institution de la République, toute autorité administrative, toute association, toute personne physique ou morale de

⁵¹⁷ Baromètre des médias africains, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali, (2016), Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p.15.

⁵¹⁸ <https://sgg-mali.ml/JO/2012/mali-jo-2012-13.pdf>, p. 489, consulté le 24 juillet 2020.

⁵¹⁹ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *Journalismes d'Afrique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 162.

⁵²⁰ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *op. cit.*, p. 47.

⁵²¹ CHARDON, Jean-Marc, SAMAIN, Olivier, (1995), *le journaliste de radio*, Paris, Economica, p.53.

saisir la HAC en cas de besoin. Créée par l'ordonnance n° 2014-006/P-RM et ratifiée par la loi n° 2015-018 du 4 juin 2015, la HAC a pour mission principale la régulation du secteur de la Communication dont le service de l'audiovisuel en fait partie.

« *Les Décisions de la HAC sont des actes administratifs susceptibles de recours devant la Section Administrative de la Cour Suprême.* »⁵²²

En outre, le fait même d'ignorer la HAC dans la prise de décision de fermeture d'une radio par le pouvoir exécutif constitue un biais dans l'appréciation des textes. Ce cas de figure n'offre pas un cadre juridique et politique stable aux médias. Marie-Soleil Frère constate que ...

« [...] *les autorités ont tendance à considérer la radio de la localité comme un outil au service de leur politique et de leur visibilité.* »⁵²³

La violation de la réglementation médiatique par l'autorité déjà citée ne constitue pas un cas isolé. En 2012 par exemple, l'arrestation arbitraire d'un journaliste par la sécurité d'État suscite beaucoup de réactions d'incompréhension de la part des organisations de la presse. Marie-Soleil Frère note que « *l'existence d'une loi n'empêche pas un pouvoir d'entraver l'exercice de la liberté de la presse si bon lui semble.* »⁵²⁴ Les difficultés dans la pratique médiatique existent également dans l'accès à l'information. La loi n° 98-012 du 19 janvier 1998 déterminant les relations entre l'Administration et les usagers des Services publics⁵²⁵, est supposée faciliter l'accès à l'information, mais son opérationnalisation ne se fait pas sans difficulté, « *car elle donne lieu à du clientélisme.* »⁵²⁶ Pour les spécialistes des médias Baba Djourté, ancien journaliste à l'ORTM, Eileen Manka Tabuwe, enseignante au département de journalisme et de communication de masse de l'Université de Buea au Cameroun et Hendrik Bussiek, journaliste allemand, l'accès à l'information dépend en partie de la détermination de la personne se trouvant dans le besoin.⁵²⁷ La carte de presse joue souvent un rôle important dans la pratique médiatique, mais la seule présentation de ce document ne donne pas lieu à un accès automatique à l'information. Il est à noter également que certains animateurs de station radio ne disposent même pas du document.

⁵²² <http://hac.ml/nos-missions/>, consulté le 25 juillet 2020.

⁵²³ FRÈRE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 137.

⁵²⁴ FRÈRE, Marie-Soleil, (2016), *ibid.*, p. 170.

⁵²⁵ <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/51753/80083/F396194076/MLI-51753.pdf>, consulté le 27 juillet 2020.

⁵²⁶ Baromètre des médias africains, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali, (2016), Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p.19.

⁵²⁷ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *op. cit.*, p. 26.

Outre ces exemples témoignant des confusions dans l'interprétation des textes juridiques, la formation de groupes détenant des stations de radios dans plusieurs localités du pays est aussi à signaler. Par exemple, le réseau des radios communautaire de la *Coopérative Jamana* comptabilise dix radios à son actif, *idem* pour le réseau *Kayira*. Le réseau *Finzan Com* et le réseau des radios de l'église protestante détiennent successivement huit et six stations de radio. Les radios rurales développées par l'*Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)*, les radios communautaires opérées par la « FAO » ou « Mali-Sud », la télédiffusion du Mali (TDM) et Klédu présentent également des stations émettant dans différentes localités.⁵²⁸ Pour autant, l'ordonnance n° 2014-006/P-RM et ratifiée par la loi n° 2015-018 du 4 juin 2015 donne mandat à la HAC pour empêcher « *toute constitution de cartels dans le secteurs de la communication les textes interdisant la concentration.* »⁵²⁹ Baba Djourté, Eileen Manka Tabuwe et Hendrik Bussiek pointent le fait que la concentration du média entre les mains des groupes contredit le code de conduite de l'URTEL d'avril 1998.

Pour légitimer les messages radiophoniques et favoriser la réceptivité, le professeur émérite de l'Université d'Amsterdam, Cees Jan Hamelink, invite au maintien de la diversité « informationnelle et linguistique ». En décembre 2003 à Genève, lors du forum mondial sur les droits à la communication, Cees Jan Hamelink lance un appel à la société civile, pour plus d'implication dans la communication médiatique visant la formation citoyenne. L'auteur recommande ainsi ...

« [...] *que les médias ne soient pas tous entre les mêmes mains et que les moyens d'accès aux médias soient divers de manière à ce que tous les secteurs et groupes soient entendus.* »⁵³⁰

Quant aux attentes, elles semblent nombreuses et les regards sont tournés vers le pouvoir politique, sans lequel aucune réforme du paysage médiatique ne serait possible, et vers la HAC pour la régulation.

Par exemple, l'aide à la presse opérée par l'État par an, une somme d'environ 304 000 € pour tous les médias, est imputée au budget présidentiel. Les acteurs médiatiques militent pour que le montant de l'aide soit amélioré et son affectation

⁵²⁸ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *op. cit.*, p.24.

⁵²⁹ Baromètre des médias africains, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali, (2016), Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p.31.

⁵³⁰ <http://www.communicationsansfrontieres.org/l-observatoire/dossiers/droits-communication-point-vue-du-professeur-cees-hamelink/>, consulté le 5 août 2000.

« indexée dans le budget national et inscrite dans la constitution. »⁵³¹ Signalons que l'accès à l'aide en question n'est pas sans condition.

Une station de radio peut bénéficier par an environ 45,60 € de cette aide.

Parmi les chantiers de réformes attendues par les hommes de médias, figure la révision de la loi n° 00-046 du 07 juillet 2000 sur le régime de la presse et délit de presse. La révision devrait permettre aux hommes de médias d'éviter la peine de prison pour des propos tenus par voie de presse. La protection des sources de l'information constitue aussi une demande corporative.⁵³² La convention collective pour garantir un minimum de protection sociale aux agents des structures médiatiques est également au centre des préoccupations.⁵³³

Pour l'autorégulation surtout dans le domaine de la radio, beaucoup d'espoirs sont fondés sur la HAC. Aujourd'hui, l'organe de régulation s'attelle à faire respecter les règles en matière de création de station de radio et de diffusion. C'est dans ce sens que la HAC a sommé plusieurs stations de radio émettant en toute illégalité de se conformer à la loi sous peine de fermeture. Cependant, le travail de l'organe de régulation la HAC ne se fait pas sans difficulté, car au nom de la mission d'utilité publique qu'accomplit la radio, l'URTEL milite pour plus de délais de grâce en faveur des stations émettant dans l'illégalité, c'est-à-dire avec autorisation provisoire ou sans autorisation.

⁵³¹ Baromètre des médias africains, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali, (2016), Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p.32.

⁵³² Baromètre des médias africains, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali, (2016), Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p.18.

⁵³³ PERRET, Thierry, (2005), *op. cit.*, p. 26-27.

Conclusion

« [...] *les espoirs mis dans la radio comme moyen d'éducation populaire pour remplacer l'instituteur, l'animateur ou le conseiller agricole ont été vite déçus* », comme le reconnaît déjà André-Jean Tudesq en 2002⁵³⁴ Les différentes découvertes, surtout techniques des pionniers de la radio, ont sans doute permis de mettre à la disposition des populations un moyen de communication dont l'appropriation par les uns et les autres a suscité beaucoup d'engouement à l'international. En Afrique, l'engouement s'affiche à travers l'installation des stations de radio dans les colonies. Ainsi, ce média apparaît tel un moyen de communication pouvant faciliter la gestion des territoires.⁵³⁵ Mais la tendance historique au contrôle social ne connaît pas de changement avec l'accession des pays africains à l'indépendance.

Au Mali, l'engouement pour la radio connaît un palier supplémentaire avec le changement de régime en mars 1991, car la libéralisation des médias en faveur de la démocratisation du pouvoir aboutit à la prolifération des radios. Cependant, cette prolifération accélérée du média et son appropriation par les populations semblent consacrer un décalage. Les raisons de ce décalage sont à rechercher dans la qualification du personnel, la nature et le niveau de financement des stations, l'élaboration des programmes ou tout simplement leur absence et la confusion entretenue par les pouvoirs publics dans l'application des textes juridiques existants, ainsi que la lenteur des réformes en matière de médias d'une manière générale et du secteur audiovisuel en particulier. Certes, aujourd'hui, la diversité de statuts des radios est théoriquement préétablie, mais dans la pratique, la ressemblance des messages diffusés par les stations rend difficile la distinction entre radios selon ce critère. La quasi uniformisation des messages diffusés pose la question du respect du cahier de charge élaboré par les responsables de stations et adopté par les autorités de régulation des médias, lesquelles, à leur tour, peinent à jouer pleinement leur rôle de veille pour rendre plus efficace la pratique radiophonique elle-même, souvent victime d'abus des pouvoirs politiques et administratifs.

L'impréparation des animateurs de radios, l'environnement juridique et politico-administratif souvent défavorable et une HAC en difficulté pour s'imposer ne facili-

⁵³⁴ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 77.

⁵³⁵ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 68.

tent pas la formation d'un paysage médiatique sans reproche. La situation de terrain ainsi soulignée n'est donc pas sans impact sur la production, la diffusion et la réception des messages radiophoniques.

Dans le chapitre suivant, nous allons évoquer la diffusion des messages radiophoniques et le contexte de leur réception par les communautés rurales. Les études concernant la diffusion et la réception des émissions permettent de comprendre l'influence des pratiques sociales par les messages radiophoniques. Nos enquêtes de terrain auprès des groupes sociaux tels que les communautés rurales, les responsables d'ONG et de services étatiques et les animateurs de radio aideront à mieux cerner l'influence des pratiques sociales par des émissions de radio.

Chapitre II : La diffusion et la réception des productions radiophonique rurales

Introduction

La production, la diffusion et la réception des messages radiophoniques œuvrent à influencer les pratiques sociales des communautés. Sans l'influence de ces pratiques sociales des communautés, quel sens donner à la prolifération effrénée des stations de radio que le Mali connaît aujourd'hui ? L'impact des émissions radiophoniques n'est-il pas tributaire de l'influence des pratiques sociales par les messages radiophoniques ? Ces interrogations posent ainsi la question des fonctions de la radio dans le dispositif pour le changement social. Les fonctions, variées, et les attentes sociales substantielles constituent d'énormes défis pour relever le pari du changement social, censé conduire à l'émancipation et à l'épanouissement des communautés rurales.

Parler de la diffusion et de la réception des émissions radiophoniques invite à l'étude des offres de services faites par les stations de radio à travers l'animation médiatique.

Le respect des offres de services proposées dans la programmation journalière par les radios, mues désormais en promesse de diffusion, ne se fait pas sans difficultés, caractérisées par la rediffusion d'émissions ou l'animation musicale.

Certes, la rediffusion peut se révéler pédagogique, mais sa proposition aux auditeurs hors programmation et sans aucune forme d'annonce préalable peut aussi relever de l'amateurisme dans l'animation radiophonique défavorable à la réceptivité. Outre cette pratique radiophonique défavorable à la réceptivité, il faut signaler la synchronisation des stations locales avec les stations étrangères telles que RFI et VOA Afrique.

Avec cette synchronisation, les radios locales diffusent des émissions produites en langues étrangères inaccessibles pour les communautés rurales dont les charges en termes de dépense dans l'acquisition des transistors et leur entretien ne sont non plus négligeables.

Dans le processus de la réceptivité, à noter que les communautés jouent un rôle de premier plan⁵³⁶ car il leur revient de procéder à leur propre lecture dans l'interprétation des messages diffusés.⁵³⁷ Ce rôle essentiel attribué aux communautés pour l'efficacité dans la réceptivité consacre aussi le changement de paradigme pour le changement social.⁵³⁸ Pour Marc-François Bernier, professeur titulaire au Département de communication de l'Université d'Ottawa, les règles édictées par l'éthique et la déontologie contribuent à relever le défi de la réceptivité.⁵³⁹ Le sociologue français Dominique Wolton met en cause l'efficacité des règles dont le respect est ainsi prôné par Marc-François Bernier. C'est pourquoi Dominique Wolton invite à l'élaboration d'une Convention Internationale à l'observation de laquelle tous les hommes de média seraient appelés.

Dans ce présent chapitre, il est surtout question de l'influence des pratiques sociales des communautés par les émissions radiophoniques. Pour plus d'appréhension de l'influence des pratiques sociales des populations par des émissions radiophoniques, des études de terrains ont été effectuées auprès des communautés rurales, des responsables d'ONG et de services étatiques. Les animateurs de radio sont également concernés par lesdites enquêtes.

Pour ce travail de terrain, nous avons utilisé des questionnaires élaborés à l'attention des populations, des responsables d'ONG et de services étatiques, et des animateurs de radio. Pour ce faire, notre premier questionnaire a été adressé à 300 personnes, soit 60 habitants par régions, âgés de 18 ans ou plus ont constitué notre échantillon. Nous avons fixé cet âge de 18 ans, car nous pensons que ce moment de la jeunesse peut permettre de comprendre et d'apprécier les émissions radiophoniques. C'est aussi un temps important de la socialisation politique, comme l'explique depuis des décennies la politologue Annick Percheron.⁵⁴⁰ Au Mali, 18 ans est aussi l'âge requis pour participer aux élections de responsables locales et nationales.⁵⁴¹ Outre les populations, un autre questionnaire a été adressé aux responsables d'ONG et de services étatiques. Le contenu du questionnaire élaboré à l'attention de ces deux groupes sociaux était identique. 40 res-

⁵³⁶ <http://publicationnaire.huma-num.fr/wp-content/uploads/2016/10/esthetique-de-la-reception.pdf>, consulté le 14 décembre 2020.

⁵³⁷ BERNIER, Marc-François, (2004), *Éthique et déontologie du journalisme*, Édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, préface, p. 15.

⁵³⁸ MISSÉ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 25.

⁵³⁹ BERNIER, Marc-François, (2004), *op. cit.*, p. 12.

⁵⁴⁰ PERCHERON, Annick (1997), *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin (coll. "Sociologie").

⁵⁴¹ <http://www.courconstitutionnelle.ml/wp-content/uploads/2019/02/CE-QUIL-FAUT-SAVOIR-DES-ELECTIONS.pdf>, consulté le 12 avril 2021.

responsables d'ONG ont constitué notre échantillon et autant d'effectif pour les dirigeants de services étatiques. Pour les ONG, avoir une durée d'existence de trois ans au minimum dans sa localité d'intervention était la seule condition pour être retenue par notre enquête. Nous pensons qu'en trois ans d'expérience, une ONG peut avoir assez d'idées concernant les activités des radios rurales et les évaluer.

Dans l'administration des questionnaires, nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures, mais pour remplir le questionnaire certains n'honoraient pas à la lettre les rendez-vous fixés par leur soin. Cette situation occasionna des va-et-vient pour être en possession des fiches de questionnaire. Pour la compilation des données de terrain, le logiciel *SPSS (Statistical Package for the Social Sciences)* a été utilisé, mais pour ce faire, nous avons eu recours au service de tierce personne maîtrisant ce logiciel. L'interprétation des résultats obtenus a conduit à leurs analyses, puis à la comparaison avec les réflexions d'auteurs et acteurs concernant la radio, voire les médias. Les résultats de nos études nous ont permis de constater la convergence de vue entre les responsables d'ONG, les responsables de services étatiques et les animateurs de radio, reconnaissant tous l'influence des pratiques sociales des communautés par les émissions radiophoniques. Cette convergence de vue tranche avec l'opinion des communautés réfutant la proposition de l'influence de la radio sur leurs façons de faire à 45.0 % des personnes interrogées, soit 135 personnes enquêtées. Cependant, les bonnes notes des responsables d'ONG, de services étatiques, attribuées à l'animation radiophonique, ne doivent non plus occulter les améliorations dans la collecte, le traitement et la diffusion des messages radiophoniques, souhaitées par ces chefs de structures.

2.1 La diffusion des émissions : un moment de choix multiple

L'ouverture des stations de radio est marquée pour la plupart des cas par la lecture du programme journalier par les animateurs. Ce temps de lecture est un moment crucial pour les auditeurs, car il leur permet de repérer les émissions les intéressantes pour une éventuelle écoute. La présentation du programme journalier ouvre aussi la voie au choix multiple pour les auditeurs, qui peuvent décider de suivre ou pas telles ou telles émissions. La programmation ainsi diffusée devient une promesse, voire un engagement que l'entité radiophonique est appelée à honorer, au risque de s'exposer aux critiques des auditeurs. Pour autant, les stations de radios s'affranchissent de ces observations d'auditeurs, qui souvent, attendent leurs émissions en temps et en heure, tels qu'indiqués par la programmation, parfois en vain, faute de diffusion. La promesse ainsi non tenue et dont la rupture unilatérale est non expliquée auprès des auditeurs peut favoriser l'instauration d'un climat de méfiance vis-à-vis des programmes diffusés.

2.1.1 La mise à l'antenne et la découverte du programme journalier : la construction d'une promesse

L'ouverture des ondes des stations de radio le matin constitue souvent un temps de rituel spécifique pour les auditeurs. La particularité de ce rendez-vous matinal se manifeste par une forte écoute où l'audience découvre non seulement la programmation journalière des émissions mais aussi les autres informations concernant l'actualité.

« La radio accompagne bien le début de journée. Les émissions dites de services remportent la palme. On a besoin de savoir de quoi la journée sera faite. Que prévoit la météo ? Que dois-je savoir du monde qui m'entoure pour sentir que j'en fais partie ? »⁵⁴²

Ces préoccupations des auditeurs le matin, pareillement soulignées par Dominique Payette, professeure agrégée au Département d'information et de communication de l'Université Laval à Québec et Anne-Marie Brunelle, journaliste et chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal, devraient trouver leurs réponses dans les offres proposées par les stations de radio. Les offres en question

⁵⁴² PAYETTE, Dominique, BRUNELLE, Anne-Marie, (2007), « Le journalisme radiophonique », Presses de l'Université de Montréal, p. 13-22, <http://books.openedition.org/pum/10140>, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pum.10140>, consulté le 21 janvier 2021.

constituent aussi un moment de choix pour l'auditoire, qui décide d'adhérer ou non aux propositions d'émissions faites par les stations de radio. Quelle que soit la décision de l'auditoire, les offres ainsi proposées deviennent une promesse que l'entité radiophonique est tenue d'honorer, sous peine de perdre sa crédibilité.⁵⁴³ Or, pour la réceptivité des messages radiophoniques, la crédibilité demeure une question essentielle.⁵⁴⁴

Ainsi, le programme diffusé devient logiquement une référence pour l'ensemble des auditeurs dans le choix du temps pour l'écoute et des émissions. La découverte de la programmation journalière le matin par l'auditoire constitue aussi un moment privilégié, qui permet de jauger le dynamisme des stations de radio caractérisé par les différentes émissions proposées. L'appréciation de la programmation par l'auditoire est déterminante dans la prise de décision d'écoute des émissions.

« L'essentiel de la démarche de production radiophonique est de conquérir cet auditoire. Il faut aller le chercher, le convaincre de rester et s'assurer d'un minimum de rétention de contenu de sa part. »⁵⁴⁵

La fidélisation de l'auditoire ou de son élargissement dépend en partie de la prise en compte de ses attentes et de la tenue des promesses de diffusion déjà tenue dans la programmation. *« Le succès d'une station de radio repose sur sa capacité à satisfaire les intérêts, les goûts et les désirs de son public. »⁵⁴⁶* Pour autant, la pratique radiophonique est entachée de promesses de diffusion non tenues, aux ruptures du contrat tacite non justifiées, créant ainsi l'écart entre le contenu de la programmation et les émissions diffusées. Notre passage à la radio régionale de Gao relevant de l'ORTM nous a permis de constater ce décalage entre les énoncées matinales retenues par la programmation et les émissions réellement diffusées.

⁵⁴³ JOST, François, (2017), *Comprendre la télévision et ses programmes*, Paris, Armand Colin (coll. "Focus cinéma"), p. 60-62 (3e édition actualisée et augmentée).

⁵⁴⁴ MISSÉ, Missé, (2009), *op. cit.*, p. 28.

⁵⁴⁵ PAYETTE, Dominique, BRUNELLE, Anne-Marie, (2007), « Le journalisme radiophonique », Presses de l'Université de Montréal, <http://books.openedition.org/pum/10140>, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pum.10140>, p. 13-22, consulté le 21 janvier 2021.

⁵⁴⁶ <http://www.changecommunications.org/docs/manuals/gestionsdesradiofre.pdf>, p. 7, consulté le 19 janvier 2021.

2.1.2 Une promesse de diffusion face aux attentes des auditeurs : un décalage significatif

« *C'est le matin, dès le point du jour, que les auditeurs sont les plus nombreux à écouter la radio.* »⁵⁴⁷ Comme souligné *supra*, ce moment d'intense écoute permet à l'auditoire d'apprécier la programmation radiophonique et de définir son choix pour suivre les émissions suivantes lui paraissant intéressantes. Cependant, la promesse de diffusion consignée dans la programmation de certaines stations de radio relève de l'illusion, marquée par l'absence sur l'antenne des émissions déjà annoncées. En lieu et place des émissions promises dans la programmation, retentit la musique. « *Pour occuper des vastes plages d'antenne avec un personnel limité, il faut forcément procéder quelque peu à du " remplissage"* ».⁵⁴⁸ Dans d'autre cas, sans aucune mesure d'annonce préalable, c'est une rediffusion d'émissions, qui est proposée aux auditeurs. La rediffusion d'émissions n'est pas davantage accompagnée d'une quelconque explication, comme si le palliatif constituait une norme en rapport avec les règles édictées par l'éthique et la déontologie.

La promesse de diffusion ainsi non tenue sans plus d'explication provoque un sentiment de frustration de l'auditoire attendant impatiemment la diffusion de son émission, telle qu'annoncée dans le programme journalier. « *On n'est jamais à l'abri d'une erreur, mais si cela arrive, l'erreur doit immédiatement être reconnue et rectifiée.* »⁵⁴⁹ Au début du millénaire, André-Jean Tudesq constatait lui aussi que « *les décalages dans les horaires sont fréquents sauf dans les radios internationales* »⁵⁵⁰. Nous avons effectivement vécu la situation qui par manque de nouvelle production, voit la station proposer à l'antenne une plage musicale, en lieu et place de l'émission annoncée dans la programmation. Nous avons également constaté une promesse non tenue, remplacée par la rediffusion d'émissions, sans plus d'explication à l'antenne.

Dans l'anonymat, lors de nos études de terrain pour ce travail, un responsable de station relevant de l'ORTM nous confie que la rediffusion et la musique servent désormais de remplissage de temps d'antenne pour les émissions dont la produc-

⁵⁴⁷ PAYETTE, Dominique, BRUNELLE, Anne-Marie, (2007), *op. cit.*, p. 13-22.

⁵⁴⁸ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.106.

⁵⁴⁹ <http://www.changecommunications.org/docs/manuals/gestionsdesradiofre.pdf>, p. 23, consulté le 19 janvier 2021.

⁵⁵⁰ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 134.

tion régulière fait défaut. Pour ce responsable, l'irrégularité constatée dans la production d'émission est à mettre au compte d'abord de l'insuffisance de moyens financiers mis à disposition de la station régionale par la structure mère depuis Bamako. Pour ce responsable, la radio régionale où il officie génère sans doute des revenus, mais les fonds récoltés sont versés directement sur le compte de la structure centrale, seule ordnatrice des dépenses pour les productions locales d'envergure. Or, la rupture dans la mise à disposition des fonds trimestriels alloués à l'entité locale par la structure centrale est depuis longtemps consommée, comme il le soutient directement. Notre interlocuteur affirme aussi que l'effectif réduit des animateurs ne permet pas non plus de satisfaire les besoins en production.

Ce témoignage de responsable expose l'état de subordination existant entre l'entité centrale et la radio régionale, posant ainsi la question de liberté politique ou administrative et économique de cette dernière dans la gestion de la station locale.

Quant aux structures privées de radiodiffusion, elles ne sont non plus exemptes de ces considérations financières constituant une entrave à la production des émissions. « *L'indépendance de ces radios est liée au problème de leur financement.* »⁵⁵¹

Dans ce contexte de précarité créée par le décalage entre la programmation annoncée et les émissions diffusées, l'efficacité du service radiophonique pour le changement social semble être reléguée au second plan.

Il est à noter que toutes les pratiques de rediffusion d'émissions peuvent ne pas être imputables qu'à la seule politique d'occupation d'antenne par faute de production nouvelle à proposer. Certaines pratiques de rediffusion d'émissions peuvent relever d'une question de choix basé sur l'actualité et la consistance du sujet abordé ou encore la demande d'un nombre élevé d'auditeurs.

⁵⁵¹ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 76.

2.1.3 La pratique de rediffusion des produits : une question de pédagogie

Le choix de rediffusion d'émissions peut être motivé par un certain nombre de variants, parmi lesquels le contenu (sujet traité) de la production par rapport à l'actualité, la demande expresse de rediffusion formulée par un nombre remarquable d'auditeurs ou les annonceurs (clientèle).

Le premier cas souligné est consécutif au constat par les animateurs, qui s'assurent de l'importance d'une rediffusion d'émission pour des raisons que nous avons appelées pédagogiques, car elles servent de rappel pour les auditeurs ayant déjà suivi les messages et offrent l'opportunité d'écoute à ceux qui n'avaient pas reçu les informations données par le média. Le recours à la pédagogie se justifie par la question d'actualité traitée dans l'émission faisant objet de rediffusion. Cette rediffusion découle de la volonté des animateurs de la station, consistant à mettre en évidence une pratique sociale nécessitant un changement de comportement. Ici, il s'agit de maximiser la rentabilité sociale de l'émission en question par une large diffusion.

« Pour s'assurer qu'une émission soit écoutée autant par les hommes que les femmes, il est recommandé d'assurer une rediffusion (ou plusieurs rediffusions) à des heures différentes et adaptées à chaque groupe. »⁵⁵²

Une émission peut aussi bénéficier d'une rediffusion à la demande des auditeurs. À travers des contacts téléphoniques ou des rencontres spontanées avec les animateurs de radio, les auditeurs peuvent manifester leur intérêt pour les messages suivis et recommander une rediffusion de l'émission en question. La radio rurale étant une station de proximité ne peut déroger à la demande d'un nombre important d'auditeurs.

« La radio doit être crédible et utile, attentive à son public afin que ses auditeurs (ce n'est qu'une minorité de ruraux, le plus souvent, qui disposent d'une radio de proximité) soient intéressés à son existence et à son maintien. »⁵⁵³

André-Jean Tudesq note aussi que l'implantation et l'intégration de la radio rurale dans les sociétés cibles ont nécessité la participation au moins partiellement des communautés desservies.

⁵⁵² <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>, consulté le 22 janvier 2021.

⁵⁵³ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 87.

Le troisième exemple justifiant la rediffusion d'émission est relatif à l'exécution de contrat existant entre la radio et sa clientèle. Cette rediffusion est faite par la radio pour honorer les engagements pris vis-à-vis de sa clientèle en campagne auprès de ses cibles.

Le choix de ces différentes diffusions est motivé par la volonté d'un large partage des messages proposés pour aboutir à ses impacts sociaux. C'est dans le respect de ces dernières idées que des stations de radios en synchronisation assurent parfois la diffusion de certaines émissions.

2.2 La synchronisation : un moment de communion entre radios et auditeur

Pour atteindre un public plus large, les stations de radios décident ensemble une mutualisation des efforts en proposant la diffusion de certaines émissions sur l'ensemble des antennes de radios retenues. En langues locales, les émissions diffusées en synchronisation sont relatives aux activités du monde rural et aux informations traitant surtout l'actualité locale ou nationale. En guise d'illustration, sur la proposition de la *Radio rurale* de l'ORTM, la *chaîne nationale* de ladite structure diffuse tous les vendredis l'émission dénommée *Poikan Poi*, en synchronisation avec toutes les stations régionales de l'Office. À la demande des acteurs politiques, le directeur de la radio *Mandé* de Kita, Fousseyni Keita, témoigne qu'il arrive souvent aux radios locales de se synchroniser entre elles. Les synchronisations par les radios locales sont faites avec certaines stations émettant à partir de Bamako la capitale ou des capitales régionales.

Les radios internationales telles RFI, VOA Afrique informent désormais en langues locales (Bambara et Fulfulde). En synchronisation avec ces radios internationales, certaines stations locales telles que *Arc-en-ciel* à Bougouni et *Maradèmè* de Doila proposent la diffusion des émissions de ces radios étrangères. Il est à signaler que la synchronisation se faisait bien avant la proposition de diffusion d'éditions en langues locales par RFI. « *RFI envoie aussi des émissions directement aux radios africaines qui les diffusent à leur convenance sur leurs antennes [...].* »⁵⁵⁴

Trois fois par jour, les grandes éditions d'informations sur l'actualité de la *Radio Nationale* sont aussi diffusées en synchronisation avec les stations régionales de l'ORTM, mais cette fois-ci, la langue choisie est le français. En synchronisation avec *Radio Nationale*, les stations de radios comme *Mandé*, *Bendougou* de Bla, *Kafo Kan* de Bougouni proposent les mêmes informations en français à leurs auditeurs. C'est pourquoi il y a lieu de se poser la question sur la portée réelle de ces diffusions pour la communauté rurale, dans un pays où le taux national d'alphabétisation annoncé en 2002 était de 29,6 %.⁵⁵⁵

⁵⁵⁴ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 173.

⁵⁵⁵ <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/Mali.pdf>, p. 5, consulté le 30 décembre 2020.

L'écoute radiophonique impliquerait l'acquisition des accessoires (piles) pour les transistors, donc des dépenses importantes pour la communauté rurale.

La question que l'on se pose alors est la suivante : la diffusion des émissions en langue étrangère et les dépenses signalées n'impacteraient-elles pas l'écoute radiophonique, ne fût-ce que peu de temps ?

2.3 Les outils de réception : des dispositifs privilégiés

Dans le monde rural, le transistor constitue l'appareil principal pour capter les émissions radiophoniques. Les évolutions de la technologie offrent aussi la possibilité de capter les émissions radiophoniques à travers plusieurs dispositifs techniques, tels que les postes téléviseurs à abonnement satellitaire, les ordinateurs et téléphone connectés à l'internet. Cependant, compte tenu de l'instabilité de la connexion internet ou de l'insuffisance de la couverture géographique par les réseaux de télécommunication et le coût des services, les populations rurales semblent moyennement profiter de ces avantages offerts par les évolutions technologiques.

Ainsi devenu l'outil central pour capter les émissions radiophoniques, le poste récepteur ou le transistor entraîne aussi des dépenses non négligeables pour des populations rurales à faible revenu.

Les explications complémentaires ci-dessous permettent de mieux comprendre le contexte d'acquisition de ces appareils de réception d'émissions radiophoniques, leur accessibilité pour les communautés rurales.

2.3.1 Les postes récepteurs : le trait d'union entre offre radiophonique et auditeurs

Appelés « radio » en confusion avec la « station », les postes récepteurs ou transistors constituent l'appareil essentiel permettant d'accéder aux émissions de radio. André-Jean Tudesq note qu'en décembre 1997 à Ségou, une région du Mali, sur un échantillon de 210 personnes, 201 possédaient un poste récepteur.⁵⁵⁶ Les spécialistes en média et communication Baba Djourté, Eileen Manka Tabuwe et Hendrik Bussiek parlent d'une proportion élevée de 80 % de Maliens qui posséderaient un poste radio.⁵⁵⁷ Le recours à ces appareils se justifierait par un certain nombre de facilités d'acquisition et d'usage. Cependant, André-Jean Tudesq constate :

« L'évaluation des parcs récepteurs reste toujours approximative ; les différentes sources (par les douanes ou par les revendeurs) ne sont que très partiellement fiables en raison de l'économie informelle et des acquisitions apportées d'Europe par les parents ou amis. »⁵⁵⁸

L'auteur ajoute que les enquêtes et sondages réalisés sur le sujet ne sont valables que pour les localités concernées par ces études.

L'acquisition des transistors par les populations serait facilitée par le développement technologique et leur prix relativement abordable. Les appareils permettraient aussi à son détenteur de se déplacer sans encombre. Les batteries de recharge ou piles pour les appareils constitueraient les charges les plus récurrentes. Cependant, Serge Théophile Balima et Marie-Soleil Frère constatent que...

« [...] pour les utilisateurs vivant en dessous du seuil de pauvreté, ces dépenses apparaissent comme non négligeables du fait de l'utilisation continue de la radio durant la journée »⁵⁵⁹

Il est à noter que selon les occasions de retrouvaille, l'écoute des émissions ou des informations radiophoniques se ferait d'une manière collégiale. Cela signifierait qu'au village, un seul poste récepteur pourrait servir à la fois plusieurs personnes dans le suivi des émissions. Avec le développement de la technologie, même à défaut de données statistiques, le recours aux téléphones par certaines personnes pour écouter directement les émissions radiophoniques serait perma-

⁵⁵⁶ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 204.

⁵⁵⁷ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *Les organes audiovisuels publics en Afrique*, Mali, Dakar, Initiative de la société ouverte pour l'Afrique Occidentale (OSIWA), p. 7.

⁵⁵⁸ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 111.

⁵⁵⁹ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p.189.

ment. Pour l'écoute les émissions par téléphone, deux possibilités s'offrent au citoyen. Il s'agit de la possibilité d'écoute sans connexion internet et avec connexion.

2.3.2. Le téléphone et l'ordinateur : deux offres complexes pour le monde rural

Dans la nomenclature des outils permettant l'écoute des émissions de radio figure ainsi l'internet. Étienne Damome, maître de conférences, HDR à l'Université de Bordeaux Montaigne, note que beaucoup de radios profitent de l'internet pour diffuser des émissions en streaming ou par des podcasts. Pour Étienne Damome, ici, il est question pour les radios « communautaires », « associatives », « commerciales », « religieuses », « éducatives », « communales », etc. « *d'élargir leur zone d'influence, mais également de toucher des publics plus spécifiques parmi les usagers d'Internet.* »⁵⁶⁰

Cependant, les difficultés d'accès à l'internet lié au manque d'infrastructures adéquates de télécommunication, le coût des services pour la connexion et leur faible performance favoriseraient-ils le recours à ce moyen d'information et de communication par le monde rural pour écouter les émissions radiophoniques ? Au-delà de ces obstacles cités rendant difficile l'accès à l'internet, il faut ajouter aussi les frais supplémentaires liés aux recharges des batteries pour les téléphones dans une zone réputée pour son manque d'infrastructures en électricité.

*« Si le pluralisme existe en termes d'émission, il n'est pas toujours effectif du point de vue du récepteur, beaucoup d'auditeurs situés hors des principales agglomérations n'ayant en définitive que peu de choix. »*⁵⁶¹

Quant à la question de recours aux ordinateurs pour écouter la radio, elle semble être écartée de la pratique communautaire de réception des émissions. Cette affirmation se justifie par le coût élevé de l'appareil et de la connexion internet pour un monde rural dont les moyens financiers suscitent réflexion. « *Pour un usager individuel, les coûts d'accès aux nouvelles technologies de l'information restent prohibitifs.* »⁵⁶² À ce constat s'ajoute la méfiance à l'égard de cet outil informatique

⁵⁶⁰ DAMOME, Étienne, (2015/6 n° 194), « Pratiques radiophoniques et dynamiques communautaires des jeunes à l'ère du numérique », Réseaux, p. 229-263. DOI : 10.3917/res.194.0229. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2015-6-page-229.htm>, consulté le 19 janvier 2021.

⁵⁶¹ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, pp. 279-280.

⁵⁶² BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 313.

en partie imputable à l'analphabétisme, renforçant l'ancrage oral et l'intérêt des communautés pour la diffusion des émissions dans les langues locales favorisant ainsi la réceptivité des messages radiophoniques. C'est ce constat en termes de compétences et d'appréhension qui fait évoluer le recours au terme de « fracture numérique » chez certains auteurs, au-delà du seul questionnement de l'accès.⁵⁶³ Marquée par l'adhésion, le rejet ou l'indifférence, la réceptivité des émissions radiophoniques apparaît tel un moment important dans le processus de communication pour le changement social visant l'émancipation et l'épanouissement des populations.

*« Ce grand public ne s'interroge pas sur l'élaboration de la matière sonore, il se contente de recevoir le message qui lui est transmis. Et de le recevoir avec des réactions très différentes, étant donné que chaque auditeur est déterminé par sa situation d'écoute, par sa disponibilité, son état d'esprit, sa culture. »*⁵⁶⁴

Dans la suite de ce travail, nous allons évoquer ce moment de réceptivité des communautés rurales. Nous soulignons aussi le lien existant entre réceptivité, éthique et déontologie.

2.4. La réceptivité : un moment de reconnaissance, d'indifférence ou de rejet

La réception du message radiophonique par les populations se présente comme un processus complexe. Les caractéristiques de cette complexité sont d'abord liées à la rareté des données statistiques relatives aux publics des médias. Liée à cette insuffisance d'études statistiques soulignée par Sylvie Capitant, se pose la question de la compréhension du rôle que pourrait jouer le public dans le processus de réception des messages radiophonique.

La *Théorie esthétique de la réception* développée par l'École de Constance en Allemagne dont Hans Robert Jauss apparaît une des figures emblématiques, accorde une importance significative au récepteur (lecteur) par rapport à l'émetteur. Pour faciliter la réceptivité, Missè Missè et Bertrand Cabedoche préconisent une approche participative de la communication basée sur le dialogue. Une approche, qui trancherait avec la diffusion linéaire des informations telle que prônée par Ha-

⁵⁶³ VAN DIJK, Jan, VAN DEURSEN, Alexander (2010), "Internet skills and the digital divide", *New Media and Society*, 13(6), p. 893-911.

⁵⁶⁴ RICHARD, Lionel, (2007), « De la radio et de l'écriture radiophonique », *Semen*, p. 1-2, URL : <http://journals.openedition.org/semen/3733> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.3733>, consulté le 13 avril 2021.

rold D. Lasswell. Outre le rôle du public dans la réception des messages radiophoniques que nous allons expliquer dans le développement de cette étude de thèse, il sera aussi question de l'éthique et de la déontologie dont le respect par les animateurs de radio peut faciliter l'interprétation des messages radiophoniques par les communautés, voire la réceptivité. Pour rappel, convaincu de l'influence de l'éthique et de la déontologie dans la réceptivité des communautés, Marc-François Bernier appelle au renforcement des règles édictées pour la corporation médiatique.

Prônant « une convention internationale » sur l'information et l'image, sociologue français, professeur titulaire au Département de communication de l'Université d'Ottawa, Dominique Wolton invite à sanctionner tout contrevenant des règles médiatiques.

Ainsi, dans le processus de réception des messages radiophoniques, le public (audience) et l'émetteur (la radio) joueraient un rôle significatif comme introduit par l'École de Constance en Allemagne. Pour plus de compréhension, nous notons que l'École de Constance est un mouvement littéraire des années soixante-dix en Allemagne, qui met le lecteur (public) au cœur du processus de réception des messages émis.

« *Ce mouvement constitua sans doute la plus importante « école » de critique littéraire des années soixante-dix en Allemagne.* »⁵⁶⁵

L'explication suivante concernant la réceptivité permet de mieux appréhender la théorie esthétique de la réception développée par cette école.

⁵⁶⁵ PILLET, Fabien, (2011/3 n° 263) « Que reste-t-il de l'École de Constance ? », *Études Germaniques*, p. 763-781 ; <https://www.cairn.info/revue-etudes-germaniques-2011-3-page-763.htm>, consulté le 18 décembre 2020.

2.4.1. La réceptivité : un moment d'interprétation du message par le public

La rareté des études sur le public des médias d'une manière générale et la radio en particulier rend complexe la question de la réceptivité des émissions radiophoniques et leur impact social en faveur du changement.⁵⁶⁶ Pour Sylvie Capitant, le déficit d'information sur les publics des médias conduirait à des questionnements relatifs aux attentes et pratiques des populations auxquelles les messages radiophoniques sont destinés. L'autrice ajoute que le peu de visibilité des publics dans les dites études rend difficile la tâche, lorsqu'il s'agit de cerner le mode de réception des messages radiophoniques et le poids de ces derniers dans le quotidien des populations.

« Les approches en termes de réception n'ont été menées que très récemment et de manière très modeste, la place des médias dans la construction des problèmes publics n'a été envisagée que brièvement dans les années 90 sur la question de la démocratie mais n'a pas été renouvelée dans la cadre du fonctionnement quotidien du gouvernement. »⁵⁶⁷

André-Jean Tudesq note une évolution dans l'étude de l'audience favorisée par la publicité, les radios rurales et internationales.⁵⁶⁸

Pour Philippe Breton, professeur des universités, enseignant au Centre universitaire d'enseignement du journalisme à l'Université de Strasbourg et Serge Proulx, sociologue québécois, spécialiste de la communication et des médias et professeur émérite, *« les travaux orientés vers l'étude de la réception individuelle ou collective des médias se sont multipliés en particulier depuis les années 1980. »⁵⁶⁹* Cependant, comme le dit le dicton, *« l'arbre ne doit pas cacher la forêt »*. La rareté des références directement liées aux publics dans l'étude des médias dont Sylvie Capitant fait cas ne saurait être un alibi pour occulter le rôle tant significatif joué par l'audience dans le processus de réception des émissions radiophoniques.

⁵⁶⁶ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 199.

⁵⁶⁷ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 199.

⁵⁶⁸ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 198.

⁵⁶⁹ BRETON, Philippe, PROULX, Serge, (2012), « 10/ Approches de la réception », dans : Philippe Breton éd., *L'explosion de la communication*, Introduction aux théories et aux pratiques de la communication. Paris, La Découverte, « Repères », p. 235-261. URL : <https://www.cairn.info/l-explosion-de-la-communication--9782707173829-page-235.htm>, consulté le 19 janvier 2021.

Pour cerner ledit rôle joué par le public dans la réception des émissions radiophoniques, il serait loisible dans ce travail de convoquer la *Théorie esthétique de la réception* développée dans les années 70 par l'*École de Constance en Allemagne*. Il ne s'agit pas pour nous d'apprécier tous les aspects de cette théorie, qui ne manque pas d'objets de discussion.⁵⁷⁰ Il est plutôt question ici de faire le lien entre l'idée maîtresse de la théorie mettant le lecteur au centre du processus de réception ou d'interprétation. Pour cette école, le texte devrait être considéré « *comme un "potentiel d'action", et le processus de réception comme une actualisation performative et créative de ce potentiel.* »⁵⁷¹ En précurseurs de ladite théorie, et en rupture avec diverses approches des critiques littéraires dominantes privilégiant les relations texte et auteur pour la lecture, Hans Robert Jauss et Wolfgang Iser proposaient dans les années 70 un « changement de paradigme »⁵⁷²

« *Alors que la critique littéraire, dans ses diverses approches, se concentrait essentiellement sur la relation texte/auteur, laissant ostensiblement de côté le destinataire ou récepteur, Jauss et Iser proposaient de pratiquer de manière inverse en mettant le lecteur (plus particulièrement la relation texte/lecteur) au cœur de leurs recherches.* »⁵⁷³

Il s'agit désormais de reconsidérer le paradigme de la lecture où le lecteur ne figurerait plus comme un simple spectateur passif. Dans le changement prôné par l'*École de Constance*, le récepteur qu'est le lecteur joue un rôle actif dans l'interprétation des messages. Le paradigme *constancien* ouvre ainsi la voie à une lecture des textes et à leurs interprétations, indépendantes par rapport à l'auteur de l'œuvre.

« *L'information ne crée plus la communication. Il y a d'une part le message et d'autre part la relation, la communication. S'il ne faut pas informer en fonction du récepteur, il faut aussi admettre l'autonomie du récepteur.* »⁵⁷⁴

La mise en évidence du lecteur dans la réception ou l'interprétation du texte peut-être transposée au rôle que joue l'audience, cible des émissions radiophoniques. Pour Missè Missè, « *les médiations de communication, les identités et la subjecti-*

⁵⁷⁰ PILLET, Fabien, (2011/3 n° 263), *op. cit.*, p. 763-781.

⁵⁷¹ <http://publictionnaire.huma-num.fr/wp-content/uploads/2016/10/esthetique-de-la-reception.pdf>, consulté le 14 décembre 2020.

⁵⁷² CHATEAU, Dominique, (2017), « JAUSS, Hans Robert. 1921-1997 », dans : Carole Talon-Hugon éd., *Les théoriciens de l'art*, Paris, Presses Universitaires de France, (Hors coll.), p. 355-358 ; <https://www.cairn.info/les-theoriciens-de-l-art--9782130789871-page-355.htm>, consulté le 18 décembre 2020.

⁵⁷³ PILLET, Fabien, (2011/3 n° 263), *op. cit.*, p. 763-781.

⁵⁷⁴ BERNIER, Marc-François, (2004), *Éthique et déontologie du journalisme*, Édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, préface, p. 15.

tivité des populations sont indépendantes des modèles de masse technologiquement diffusés. »⁵⁷⁵ C'est pourquoi Missè Missè propose « *une vision holiste et résolument dialogique* » pour toute approche de changement social. Quant à Bertrand Cabedoche, l'auteur rappelle qu'en Sciences de l'Information et de la Communication, toute analyse de communication pour le changement social doit désormais s'inscrire « *dans le champ de la culture, de la subjectivité, de la croyance* »⁵⁷⁶, conformément aux idées prônées par les auteurs critiques de la discipline.

Ainsi, à la lecture du paradigme de l'*École de Constance* et des préconisations des auteurs critiques en Sciences de l'Information et de la Communication, nous retiendrons que le public joue un rôle significatif dans la réception des messages radiophoniques. Donc, pour faciliter la réception et permettre à la communication de jouir de tout le sens espéré par le l'émetteur, une attention particulière devrait être accordée aux récepteurs, public cible de la radio rurale. Ce qui illustre aussi que la réceptivité est tributaire en partie des attentes du public et de son état d'esprit. Ici, au nom de l'efficacité dans la réceptivité, il est question de rompre avec la diffusion linéaire de l'information et de la communication telle que préconisée par Lasswell. Il s'agit ainsi de privilégier la communication participative dont le public apparaît l'élément essentiel pouvant conduire au changement.

« *Ces êtres humains refusent probablement d'être traités comme de simples consommateurs d'idées, de modèles et de pratiques "importées" qui leur paraissent destinés à mettre leur culture en péril, à nier leur existence en tant que personnes.* »⁵⁷⁷

Pour Bertrand Cabedoche, aucun « *acteur social, journaliste compris [...] n'opère dans un désert de sens* ». ⁵⁷⁸ Alors, la question qui se pose à nous est la suivante. Quel cadre de référence s'impose particulièrement pour les animateurs de radio, afin de prendre en compte les questions de culture, de subjectivité ou de croyance d'un quelconque public pour aplanir ou minimiser toute méfiance, indifférence ou rejet des messages radiophoniques ? Dans le processus de production et diffusion des messages, des éléments de réponse à la question posée pourraient- être re-

⁵⁷⁵ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 25.

⁵⁷⁶ CABEDOCHÉ, Bertrand (2019), « Une recherche de plus en plus structurante depuis l'Afrique sur la relation entre Technologies de l'Information et de la Communication et changement social au 3e millénaire », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, p.21 ; <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02021534/document>, consulté le 19 décembre 2020.

⁵⁷⁷ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 26.

⁵⁷⁸ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *op. cit.*, p. 66.

trouvés en partie dans la prise en compte de la loi de la proximité⁵⁷⁹. Loi elle-même appelée à contribuer à asseoir les éléments de crédibilité et de légitimité sociale des services radiophoniques facilitant la réceptivité.

*« La réception par le public, comme toujours, dépendra en grande partie de la confiance que lui inspire l'auteur du message et de la crédibilité de l'argumentation, de la cartographie de la vulnérabilité de la formation sociale mais surtout du prix à payer. »*⁵⁸⁰

L'idée de crédibilité ou de légitimité sociale soulignée *supra* pose ainsi à son tour la question du cadre normatif d'exercice des missions radiophoniques, érigé en règle corporatiste appelée éthique et déontologie dont le respect pourrait faciliter la réceptivité.

2.4.2 L'éthique et la déontologie : une contribution pour relever le défi de la réceptivité

*« Les piliers normatifs du journalisme sont les éléments essentiels et fondamentaux qui garantissent en quelque sorte la qualité de l'information [...] »*⁵⁸¹ À lire cette affirmation, pour aboutir à la diffusion des informations où les uns et les autres s'y retrouveront, Marc-François Bernier, professeur titulaire au Département de communication de l'Université d'Ottawa défend la nécessité de respecter certaines règles inhérentes à la pratique médiatique. Pour Marc-François Bernier, la crédibilité et la légitimité sociale permettraient aux médias et animateurs (journalistes) de bénéficier le titre de « représentant » social reconnu par le public. Pour faciliter la compréhension, Marc-François Bernier établit une distinction entre crédibilité et légitimité sociale. Selon cette distinction : ...

*« [...] la légitimité est la reconnaissance sociale de l'utilité du journalisme dans le cadre d'une société pluraliste et démocratique. [...] La crédibilité relève davantage du niveau de confiance que ce même public témoigne à l'égard des informations diffusées par les journalistes. »*⁵⁸²

Ici, il est question d'un contrat social implicite existant entre le journaliste et le public des médias. Dans son approche, Marc-François Bernier ajoute que les notions de représentativité et de contrat social impliquent les concepts tels que libertés et

⁵⁷⁹ RINGOOT, Roselyne, ROCHARD, Yvon, (2008), « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots, Les langages du politique*, URL : <http://journals.openedition.org/mots/162>, pp. 73-74, consulté le 21 décembre 2020.

⁵⁸⁰ MISSÉ, Missé (2009), op. cit., p. 28.

⁵⁸¹ BERNIER, Marc-François, (2004), *Éthique et déontologie du journalisme*, Édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 5.

⁵⁸² BERNIER, Marc-François, (2004), *ibid.*, p. 15.

responsabilités, imputabilité, éthique et déontologie.⁵⁸³ Roselyne Ringoot et Yvon Rochard soulignent qu'en journalisme, la proximité « est érigée en loi ». Pour les deux chercheurs, se dit loi de la proximité, « *l'ensemble des mécanismes discursifs créant de la proximité entre le journal et son lecteur.* »⁵⁸⁴ Le choix des sujets à traiter et des informations à diffuser par les rédactions serait guidé par l'esprit de ladite loi dont la considération pourrait se confondre aux attentes du public. La considération (prise en compte) de la loi implique donc la connaissance du public, sa culture, son environnement, ses attentes. Il s'agit là de connaître non seulement les attentes du consommateur vis-à-vis des produits radiophoniques, mais aussi de les rendre accessibles et compréhensibles, afin de faciliter leur acceptation sur un terrain où la crédibilité et la légitimité sociale des médias jouent un rôle considérable.

Nous avons déjà souligné dans le chapitre 1 de cette partie les caractéristiques de l'offre médiatique défavorables à l'écoute et à la réceptivité des messages radiophoniques. Ainsi, nous avons mis en exergue la question complexe du respect des règles d'éthique et de déontologie par les animateurs, suscitant ainsi interrogations et incompréhensions d'auditeurs. Selon nous, les manquements à l'éthique et la déontologie entâchent sérieusement la crédibilité des messages radiophoniques, qui s'exposent ainsi aux critiques des populations, voire à leur rejet. Ce qui veut dire que les manquements aux règles édictées par l'éthique et la déontologie entâchent la réceptivité des messages radiophoniques.

Deux exemples nous permettent d'illustrer la dépendance de cette crédibilité des messages radiophoniques et le respect des règles édictées par l'éthique et la déontologie, en termes d'audience.

Notre premier exemple concerne la crise socio-économique, politique et sécuritaire que traverse le Mali depuis 2012, commentée par l'ensemble des médias dont les radios. Cette crise résulte de l'intervention de l'ONU sous couvert de la *Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali* (MINUSMAN). Malgré cette présence de la communauté dite internationale, la gouvernance du pays reste entâchée par plusieurs dénonciations pour corruption et mauvaise gestion des questions sécuritaires, éducatives, électorales, etc. Vers la fin de l'année 2020, les tensions socio-politiques et sécuritaires aboutis-

⁵⁸³ BERNIER, Marc-François, (2004), *op. cit.*, p. 21.

⁵⁸⁴ RINGOOT, Roselyne, ROCHARD, Yvon, (2008), *op. cit.*, p. 73.

sent à une situation presque insurrectionnelle, dite de « désobéissance civile », qui paralyse la ville de Bamako où une dizaine de personnes a déjà été tuée. Les contestataires de 2020 demandent au début la démission du président de la République, pour y renoncer finalement, sous la pression de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À défaut d'obtenir la démission du président, les contestataires demandent ensuite la démission du premier Ministre, accusé principalement d'avoir privé les scolaires d'école durant des mois, d'avoir les mains sales pour les tueries déjà mentionnées et de faire preuve d'incompétence pour détérioration de la situation sécuritaire. Rappelons que la crise scolaire est partie du refus par le gouvernement d'appliquer l'article 39 du statut du personnel de l'enseignement primaire, secondaire et de l'éducation préscolaire. Cet article prévoit d'accorder des avantages pour ce personnel enseignant. Pour soutenir le premier Ministre contesté, un animateur de radio entreprend alors de défendre le bilan du chef du gouvernement, alors que cet animateur impliqué avait jadis gagné sa popularité pour ses critiques contre les dirigeants, précisément pour des faits repris dans leurs dénonciations par les contestataires et même par certains de la majorité présidentielle. Le soutien partisan de l'animateur provoque aussitôt l'incompréhension chez beaucoup de citoyens.

Le décalage entre le bilan gouvernemental qualifié de succès par l'animateur et le vécu des populations conduit ainsi certains citoyens à se poser la question de savoir si l'animateur ne succomberait pas à la tentation pécuniaire. Plus tard, pour justifier son soutien au gouvernement déjà déchu à la suite d'un coup de force perpétré par les militaires en août 2020, l'animateur en question dit tenir à travers l'antenne une promesse prise auprès d'un leader politico-religieux. Ce dernier, selon l'animateur aurait expressément demandé son service radiophonique pour accompagner le premier Ministre dans ses activités.

« Érigés à l'origine comme des porte-voix de la contestation, les médias maliens restent marqués par cette genèse ; ils conservent un profil militant et leur extrême politisation est souvent dénoncée. »⁵⁸⁵

Le deuxième exemple pour parler de la corrélation entre le respect de l'éthique, la déontologie et les messages radiophoniques, est relatif aux informations diffusées en langue locale, consistant en une traduction des textes extraits des journaux ou

⁵⁸⁵ PERRET, Thierry, (2005), « Médias et démocratie au Mali. Le journalisme dans son milieu, *Politique africaine*/1 (N° 97), p. 23, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-1-page-18.htm>, consulté le 12 janvier 2019.

de la presse en ligne. Ce faisant, pour attirer plus d'audience, le sens est parsemé de formules humoristiques dans leurs traductions. Mais souvent, cet humour est apparu comme autant d'attaques ciblées et personnelles. Ces excès ont été vécus comme des ruptures avec le sens de justice, l'équité et les règles élémentaires de la courtoisie.

Pour Thierry Perret, au Mali, les entorses aux règles d'éthique et de déontologie sont imputables à certains défauts accumulés par la radio : « faible maîtrise technique, absence de journalistes formés, fonctionnement empirique reposant sur la bonne volonté de jeunes animateurs bénévoles, tentés de marchander une antenne volontiers « louée » à des particuliers, à des associations (notamment religieuses) et, bien sûr, aux partis politiques qui diffusent leurs messages sans contrôle. »⁵⁸⁶ Dans leur production collective, François Jost, Patrick Eveno, Joëlle Farchy, Michèle Lagny, Thierry Lefebvre et Sébastien Rouquette soulignent l'importance de la « maîtrise d'antenne » par les animateurs et aussi par les auditeurs appelés à s'exprimer sur les ondes.

Ainsi, l'antenne ne pourrait être assignée à un détournement sous forme de règlements de compte personnel au détriment de l'ensemble de l'audience.

*« Les opérateurs radiophoniques doivent prohiber tout propos contraire à la sauvegarde de l'ordre public ou incitant à des pratiques et comportement délinquant ou inciviques. Sont également prohibés les propos discriminatoires ou susceptibles de porter atteinte à la dignité de la personne humaine, ainsi que ceux incitant à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe, de mœurs, de religion ou de nationalité. »*⁵⁸⁷

Selon le sociologue français, Dominique Wolton, la liberté d'informer est une des valeurs démocratiques dont l'entretien ne devrait pas faire défaut. Pour préserver les valeurs démocratiques, qui ne sont exemptes de menace, ce chercheur en sociologie trouve que les règles d'éthique et de déontologie ne suffisent plus. C'est pourquoi comme nous l'avons déjà évoqué *supra*, l'auteur invite à établir une Convention Internationale sur l'information et l'image. « *Il faut une règle assortie de sanctions pour stipuler les règles et la responsabilité des uns et des autres [...]* »⁵⁸⁸

Le sociologue ajoute que ladite convention aiderait à consolider les valeurs démo-

⁵⁸⁶ PERRET, Thierry, (2005), *op. cit.*, p. 18-32.

⁵⁸⁷ JOST, François, EVENO, Patrick, FARCHY, Joëlle, LAGNY, Michèle, LEFEBVRE, Thierry, ROUQUETTE, Sébastien, (2012), 50 fiches pour comprendre les médias, 2ème édition, Paris, Bréal, p. 51.

⁵⁸⁸ BERNIER, Marc-François, (2004), *op. cit.*, préface, p. 16.

cratique et contribuerait aussi à rompre la digue de méfiance existant entre médias et public (récepteur), le but étant de parvenir à influencer les pratiques sociales et favoriser le changement profitable à toutes les communautés et de façon individuelle.

Mais l'évaluation de l'influence des radios sur les pratiques sociales s'avère un sujet complexe.

2.5. Les émissions radiophoniques : la complexité d'évaluation de l'influence de la radio sur le quotidien des populations

« Le suivi et évaluation de l'impact des émissions est un outil de gestion important pour chaque radio communautaire, lui permettant à tout moment d'analyser la performance des émissions conçues et diffusées et d'effectuer à temps les améliorations ou rectifications d'ordre conceptuel ou technique, si cela s'avère nécessaire. »⁵⁸⁹

Parler de l'impact des émissions radiophoniques dans le monde rural en général et au Mali en particulier s'avère être un exercice périlleux. Cette difficulté découle de l'inconstance des études sur l'impact social des émissions radiophoniques.

« Les radios communautaires ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour effectuer un suivi et une évaluation de l'impact des émissions de façon systématique ou à large échelle. »⁵⁹⁰

Cependant, la rareté des données statistiques sur l'impact des médias ne constitue pas un frein en soi pour aborder la question d'influence des radios rurales sur le quotidien des populations. Marie-Soleil Frère identifie trois types de travaux soulignant la question d'impact social des médias à savoir :

« [...] les sondages d'audience et d'opinion, les études d'impact visant à cerner les changements de comportement imputables aux médias et les études d'anthropologie de la réception qui identifient les usagers. »⁵⁹¹

Les types de travaux ainsi identifiés par Marie-Soleil Frère nous permettent de mieux aborder le sujet par rapport à nos propres études de terrain, quant à l'appréciation de l'animation radiophonique par des groupes sociaux.

⁵⁸⁹ <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>, consulté le 22 janvier 2021.

⁵⁹⁰ <http://www.fao.org/3/aq230f/aq230f.pdf>, p. 9, consulté le 22 janvier 2021.

⁵⁹¹ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 303.

Ainsi, pour parler de l'influence des services radiophoniques sur le quotidien des communautés, nous avons adressé des questionnaires à des groupes sociaux. Il s'agit de l'auditoire des radios, des représentants d'ONG et des services d'État et des animateurs de radio. Pour ce faire, un questionnaire a été adressé à 300 personnes des cinq régions administratives du Mali concernées par nos études, soit 60 habitants par région enquêtée. Nous pensons que les points de vue de 60 habitants du monde rural permettent de cerner les opinions de cette cible concernant l'influence des messages radiophoniques. Un autre questionnaire élaboré a été adressé à 40 responsables d'ONG, soit huit responsables par région, autant d'effectif a été retenu pour l'enquête impliquant des dirigeants des services étatiques. Pour les ONG, une durée d'existence minimum de trois était nécessaire pour prendre part à nos études de terrain. Comme déjà évoqué précédemment, nous pensons que cette durée d'existence peut permettre à une ONG d'appréhender les services radiophoniques et les apprécier. Quant aux animateurs de radio, ils sont au nombre de 45 à prendre part à l'enquête, soit neuf personnes par région. Les appréhensions de ces groupes sociaux sur le rôle joué par le média de proximité dans le processus de lutte pour le changement, aussi discutables qu'elles soient, permettent cependant d'avoir des idées sur l'influence de la radio sur le quotidien des populations rurales. Les points de vue exprimés peuvent aussi constituer d'éléments de comparaison entre opinions soutenues par les différents groupes sociaux enquêtés.

2.5.1 L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des communautés rurales

« Les sondages d'audience et d'opinion » sont des termes utilisés par Marie-Soleil Frère pour parler de l'appréciation des médias engagée par les communautés desservies. Pour l'autrice, les pratiques de sondage étant limitées constituent une entrave pour cerner les relations existant entre les médias et le public. Marie-Soleil Frère note que les rares études de sondages en Afrique francophones sont réalisées à la demande des entreprises multinationales et des médias internationaux, redevables envers leurs bailleurs de fonds. La chercheuse et chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles constate l'inaccessibilité des résultats de ces études commanditées par ces organismes internationaux. Pour autant, Marie-Soleil Frère reconnaît l'existence d'enquêtes quantitatives réalisées individuellement dans le cadre des travaux de thèse de doctorat ou d'autres études académiques. Les études réalisées ne permettent pas de résoudre la problématique posée en termes de sondages d'audience et d'opinion, car...

*« elles portent souvent sur des groupes très limités, dont la représentativité peut être interrogée, et leurs résultats ne sont pas non plus largement accessibles. »*⁵⁹²

Les remarques de Marie-Soleil Frère sur la rareté des sondages d'audience et d'opinion nous permettent de comprendre l'importance de l'appréciation des émissions radiophoniques par les communautés.

*« [...] Évaluer des acquis revient à construire un point de vue sur des performances censées représenter des acquis. Toute opération d'évaluation dépend donc du « sujet pensant », à chacune de ses étapes d'ailleurs. »*⁵⁹³

Rappelons que l'opinion de l'audience sur les services rendus par la radio peut contribuer à améliorer les émissions radiophoniques ou rassurer les animateurs sur le bien-fondé de leur travail.

Pour connaître l'opinion des communautés sur les pratiques radiophoniques, nous avons élaboré des questionnaires à l'attention de 300 habitants des régions, cibles de nos études. Les modèles de ces questionnaires figurent en annexes. Ces questionnaires adressés à ces populations ont permis de recueillir les différentes

⁵⁹² FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 303.

⁵⁹³ ROMAINVILLE, Marc, (2011), « Objectivité versus subjectivité dans l'évaluation des acquis des étudiants », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, URL : <http://journals.openedition.org/ripes/499> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ripes.499>, p. 2, consulté le 27 janvier 2021.

appréciations des enquêtés sur l'influence de l'animation radiophonique. Bien avant de parler de l'influence proprement dite de l'animation, nous avons voulu interroger l'effectivité d'écoute dont bénéficie la radio rurale. Cette caractéristique nous intéresse, car nous pensons qu'elle peut être un des signes annonciateurs de l'importance accordée à la radio par les populations rurales. Le tableau suivant nous en donne une idée.

Tableau VI : effectivité d'écoute de la radio

Ecoutez-vous la radio ?				
	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage va- lide	Pourcentage cu- mulé
	Oui	275	91.7	91.7
Valide	Non	25	8.3	100.0
	Total	300	100.0	100.0

Dans le tableau ci-dessus, 91,7 %, soit 275 de personnes, disent écouter les émissions de radio. 8,3 %, soit 25 personnes enquêtées, affirment ne pas écouter la radio. Les 275 et 25 personnes enquêtées donnent un total de 300 citoyens concernés par notre étude. Dans le tableau, nous constatons le taux élevé (91,7 %) d'habitants qui écoutent la radio. Ce taux nous permet de dire que la radio est beaucoup écoutée par les communautés rurales. André-Jean Tudesq ajoute que la radio « est le seul média largement reçu par les ruraux ». ⁵⁹⁴ Ce qui veut dire aussi que les émissions radiophoniques suscitent l'intérêt des communautés.

« Avec les progrès continus de sa pénétration dans les campagnes et l'usage croissant des langues africaines, la radio s'impose de plus en plus comme le premier média africain. » ⁵⁹⁵

Cependant, le taux de 8,3 %, soit 25 personnes affirmant ne pas écouter la radio bien que faible, ne doit pas être négligé. Ce taux, à notre avis, doit susciter des interrogations sur les raisons qui font qu'une minorité non négligeable de nos enquêtés n'écoutent pas la radio. Les tableaux suivants VII, VIII, IX, X et les commentaires permettent de lever l'équivoque soulevée par le nombre de personnes n'écoutant pas la radio. Dans ces tableaux, il est question de ce que les émissions radiophoniques apportent aux communautés rurales du point de vue de ces dernières.

⁵⁹⁴ TUDESQ, André-Jean, (2002), *op. cit.*, p. 16.

⁵⁹⁵ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 197.

Le tableau VII représente l'influence de la radio sur la façon de voir des communautés du point de vue de ces dernières.

Tableau VII : influence des émissions radiophoniques sur la façon de voir des communautés

Qu'apportent ces émissions dans votre quotidien (Améliore ma façon de voir les choses)					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	220	73.3	73.3	73.3
	Non	80	26.7	26.7	100.0
	Total	300	100.0	100.0	

Dans le tableau VII, 73.3 % des personnes enquêtées, soit 220, pensent que les émissions radiophoniques ont de l'influence sur leur façon de voir les choses. Pour 26.7 % personnes, soit 80 habitants, les émissions radiophoniques n'ont pas d'influence sur leur façon de voir les choses. Les 220 et 80 habitants totalisent 300 enquêtés. À lire le tableau, le taux de 73.3 % de personnes, reconnaissant l'influence des émissions radiophoniques sur leur façon de voir les choses, illustre le fait que les stations de radio contribuent à orienter le choix des citoyens dans leur vie quotidienne. Le taux de 26.7 % d'habitants, soit 80, ne reconnaissant pas l'influence de la radio sur leur façon de voir les choses, est en nombre considérablement réduit. Ce qui montre, ici, que la radio a beaucoup d'influence dans la façon de voir des populations.

« La radio, dans ce contexte, tend à devenir, pour les publics, une compagne de tous les instants dont la mission est de proposer une communication d'information. »⁵⁹⁶

L'influence des émissions sur la façon de voir des populations peut-elle être dissociée de la pratique quotidienne des communautés ? « [...] *la pensée guide le comportement : on fait parce qu'on a voulu faire conformément à ce que l'on pense.* »⁵⁹⁷

Cette affirmation venant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de France fait ainsi le lien entre la façon de voir des individus et leurs

⁵⁹⁶ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 221.

⁵⁹⁷ ADEME, (2016), *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité, L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir*, Angers, ADEME Éditions, p. 40, <https://media.xpair.com/pdf/basse-consommation/changer-les-comportements.pdf>, consulté le 30 janvier 2021.

pratiques quotidiennes, tandis qu'au contraire, les travaux des *Cultural studies*, en particulier de Stuart Hall, ont montré que les audiences ont la compétence de développer des attitudes de négociation, voire de rejet et pas seulement d'adoption vis-à-vis des prescriptions et proscriptions médiatiques⁵⁹⁸.

Pour cerner l'influence de la radio sur la façon de faire des communautés rurales, nous avons aussi adressé un questionnaire à 300 habitants. Les réponses fournies par ces enquêtés permettent de comprendre l'influence des émissions radiophoniques sur la façon de faire des populations rurales. Le tableau ci-dessous représente l'influence des émissions sur la façon de faire des communautés rurales du point de vue de ces dernières.

Tableau VIII : influence des émissions radiophoniques sur la façon de faire des communautés

Qu'apportent ces émissions dans votre quotidien (Améliore ma façon de faire les choses)					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	165	55.0	55.0	55.0
	Non	135	45.0	45.0	100.0
	Total	300	100.0	100.0	

Le tableau VIII indique que la façon de faire des choses (la pratique des populations, activités) de 55.0 % de personnes enquêtées, soit 165 citoyens, est influencée par la radio. 45.0 % de personnes, soit 135 enquêtées, disent ne pas reconnaître une quelconque influence de la radio sur leur façon de faire les choses. Les 165 et 135 personnes enquêtées totalisent 300 habitants concernés par notre étude. À lire le tableau, les personnes reconnaissant l'influence de la radio dans leur façon de faire les choses (55.0 %) sont plus nombreuses. Le taux 45.0 % de personnes réfutant l'influence de la radio dans leur façon de faire les choses est plus réduit par rapport à celui de 55.0 % personnes reconnaissant cette influence de la radio. Il est à constater que l'écart entre ces deux taux n'est pas grand, comme c'est le cas dans le tableau VII où 73.3 % de personnes enquêtées, soit 220, pensent que

⁵⁹⁸ HALL, Stuart (1980), « Encoding/Decoding », p. 128-138, in Stuart Hall et alii (dir.), *Culture, Media, Langage*, Londres, Hutchison, [publication originale : « Encoding and decoding in the television discourse », Stencilled Occasional Paper, CCCS, Birmingham, 1974 ; traduction française : « Codage-décodage », *Réseaux*, n° 68, 1994, p. 27-39].

les émissions radiophoniques ont de l'influence sur leur façon de voir les choses, contre 26.7 % personnes, soit 80, réfutant l'influence des émissions radiophoniques sur leur façon de voir les choses.

À comparer les deux tableaux (VII et VIII), nous constatons que le taux (73.3 %) de personnes affirmant l'influence de la radio dans leur façon de voir les choses ne s'applique pas automatiquement au taux (55.0 %) de citoyens reconnaissant l'influence de la radio sur leur façon de faire les choses.

Un décalage manifeste donc entre l'influence en termes de perception et l'influence en termes de comportement. Dans ce contexte, nous comprenons mieux Missè Missè lorsqu'il dit : ...

« [...] on s'est progressivement rendu compte, d'un projet de "développement" à l'autre, que l'information diffusée par les médias de masse a peu d'effets sur le changement de comportements en faveur du "développement". La performance des différents supports utilisés est donc remise en cause sur le terrain du "développement" »⁵⁹⁹

Ce constat aboutit à d'autre. Avec un taux de 73.3 % de réponses positives, nous pouvons considérer que les émissions radiophoniques influencent beaucoup la façon de voir des populations. Mais cette influence devient moindre (55.0 %) quand il s'agit des pratiques sociales au quotidien. Il s'agit ici, de l'écart existant entre théorie et pratique. La première idée est ici incarnée par l'influence de la radio sur la façon de voir des populations et la seconde par leur façon de faire.

Malgré cette distinction d'écart souligné, Jean-Francis Gréhaigne, professeur émérite en sciences et techniques des activités physiques et sportives de l'Université Bourgogne Franche-Comté note la présence constante de la théorie dans la pratique. *« [...] la pratique reste saturée de données théoriques qu'elles soient conscientes ou non. »⁶⁰⁰* À cet instant, nous comprenons André-Jean Tudesq lorsqu'il parle des espoirs non comblés par la radio.⁶⁰¹ Tout comme André-Jean Tudesq, Missè Missè constate que pour le changement social, ...

« [...] l'accent est mis sur l'utilisation systématique de techniques de communication appropriées susceptibles de favoriser la participation des communautés de base au développement et la prise de décisions responsables. »⁶⁰²

⁵⁹⁹ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 23.

⁶⁰⁰ GREHAIGNE, Jean-Francis, (2018), « Pratique et théorie : le rôle des connaissances et des modèles », eJRIEPS, URL : <http://journals.openedition.org/ejrieps/504> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ejrieps.504>, p. 20, consulté le 31 janvier 2021.

⁶⁰¹ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 77.

⁶⁰² MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 16.

L'auteur camerounais prévient des risques d'échecs d'une croyance messianique aux techniques de communication pour le changement social. Dès lors, nous sommes moins surpris par le taux 45.0 % de personnes réfutant l'influence de la radio dans leur façon de faire les choses.

Au-delà des différentes influences exercées sur les façons de voir et de faire des populations par la radio notées *supra*, il faut aussi souligner que la radio constitue aussi une source de distraction, comme l'avaient noté les théoriciens de l'école empirico-fonctionnaliste, complétant ainsi le catalogue des trois fonctions classiques des médias révélées par Harold Lasswell par la référence à l'*escapism*. Mais avec le mot distraction, il faut non seulement comprendre divertissement mais aussi dépendance si l'on observe les enseignements développés depuis l'École de Francfort par Herbert Marcuse autour du concept d'*aliénation*. La thèse est encore développée par des auteurs au XXI^e siècle : « *Plus que tout autre média, la radio suscite chez l'auditeur la création d'un lien de dépendance, voire d'exclusivité.* »⁶⁰³

Cependant, au sein des communautés, cette fonction de distraction ne fait pas l'unanimité. Le tableau suivant permet de situer les différentes appréciations des populations portant sur la radio en tant que source de distraction.

Tableau IX : la radio un moyen de distraction

Qu'apportent ces émissions dans votre quotidien (Me distraient)					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	129	43.0	43.0	43.0
	Non	171	57.0	57.0	100.0
	Total	300	100.0	100.0	

Dans le tableau ci-dessus, 43.0 % de personnes, soit 129 habitants, trouvent que la radio les distrait, contre 57.0 %, soit 171 d'enquêtés réfutant la radio comme moyen de distraction. Les 129 et 171 enquêtés totalisent les 300 habitants qui composent notre échantillon. Ici, nous constatons que les habitants affirmant que

⁶⁰³ CAVELIER, Patrice, MOREL-MAROGER, Olivier, (2008), « Éduquer, informer, distraire », La radio, URL : <https://www.cairn.info/la-radio--9782130566250-page-99.htm>, p. 99-102, consulté le 2 février 2021.

la radio ne les distrait pas (57.0 %) sont plus nombreux par rapport aux personnes reconnaissant la radio comme un moyen pour leur distraction. Le résultat de cette étude nous permet de constater que la radio ne constitue pas un moyen de distraction pour plus de la majorité de nos personnes enquêtées. Pour Adré-Jean Tudesq, la fonction relative à la distraction assurée par la radio se confond souvent à d'autres de ses missions telles que les missions d'éducation et d'information.

*« La fonction éducative et culturelle n'est pas seulement remplie par les émissions dites éducatives et culturelles ; les informations pratiques et spécialisées y participent. Mais c'est aussi le cas d'émissions de divertissements, des petits sketches, parfois des chansons sont d'autres moyens utilisés pour faire passer des conseils de santé ou pour sensibiliser des populations. »*⁶⁰⁴

Par cette affirmation, Adré-Jean Tudesq souligne l'importance des émissions de divertissement dans la programmation radiophonique en complément des autres fonctions. Au moment où le divertissement peut servir de cadre pour remplir plusieurs fonctions de la radio, le taux élevé 57.0 %, soit 171 d'enquêtés réfutant la radio comme un moyen leur permettant de se distraire, suscite des interrogations sur l'efficacité des émissions proposées pour le changement social. De même, pour juger de l'efficacité des services radiophoniques, Bertrand Cabedoche invite au dépassement des fonctions classiques empirico-fonctionnaliste du journaliste réduit en agent de propagande au service du politique.⁶⁰⁵ En mettant en doute la performance des appareils de communications pour le changement, Missè Missè complète l'approche comme nous l'avons déjà relevé. *« L'approche du changement consiste donc en une vision holiste et résolument dialogique. »*⁶⁰⁶ Abondant dans le même sens, dans ses travaux de mémoire, Yacine Diagne soutient l'implication des communautés dans la production des émissions et la gestion des stations de radios.⁶⁰⁷ Pour Marie-Soleil Frère,

« [...] La communication communautaire repose sur l'implication de la communauté non seulement dans la production des programmes, mais également

⁶⁰⁴ TUDESQ, Adré-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 169.

⁶⁰⁵ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), « « Communication Internationale » et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information - communication en France », Les Enjeux de l'information et de la communication, GRESEC, <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2016-2-page-55.htm>, article mis en ligne en Octobre 2016, p. 58, consulté le 18 avril 2021.

⁶⁰⁶ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 25.

⁶⁰⁷ DIAGNE, Yacine, (2005), Radios communautaires : outils de développement au Sénégal, mémoire, DEA (diplôme d'étude approfondie), sous la direction de Caroline Ulmann, Université Paris 13(Villetaneuse), p. 37.

*dans la prise de décision stratégique relative aux orientations et priorité que doit avoir la radio [...] ; un idéal rarement atteint. »*⁶⁰⁸

Nous pensons que la fonction relative à la distraction ne doit pas être ignorée, surtout au moment où elle se confond souvent à d'autres telles qu'éducative et informative.

À notre sens, la prise en compte de ces préconisations d'auteurs cités *supra* peut aider à réduire le taux 57.0 %, soit 171 d'enquêtés réfutant la radio comme un moyen leur permettant de se distraire.

Outre ce sujet de distraction évoquée, lors de nos études de terrain, la question de la désorientation des communautés par la radio était aussi au centre de nos préoccupations.

Par désorientation, il faut comprendre désinformation,⁶⁰⁹ perturbation de pratiques culturelles ou déstabilisation des croyances établies, le tout résumé par le sentiment d'extranéité dont Lotfi Madani fait cas.⁶¹⁰

Ainsi, lors de l'administration de notre questionnaire, à la question de désorientation posée, une quadragénaire répond en disant ne pas apprécier favorablement les émissions radiophoniques dans lesquelles les animateurs font fi de des mœurs. Pour exemple, la quadragénaire cite l'écoute collective pendant laquelle certaines expressions moralement inacceptables utilisées par les animateurs en présence des enfants. La désorientation des populations ne cadrant pas avec la mission primaire de la radio, sa pratique à notre sens peut nuire à la pratique radiophonique. « [...] *Les médias doivent être des guides pour la vie sociale.* »⁶¹¹ La question de désorientation des communautés par la radio nous intéresse, car elle permet de cerner les opinions des communautés sur la question. Les opinions des populations sur la question ainsi posée sont aussi divergentes. Le tableau X nous situe sur ces divergences d'appréciations faites par 300 personnes constituant notre échantillon.

⁶⁰⁸ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 308.

⁶⁰⁹ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 303.

⁶¹⁰ MADANI, Lotfi, (1996), « Les télévisions étrangères par satellite en Algérie : formation des audiences et des usages », *Tiers-Monde*, tome 37, n°146, pp. 319, DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1996.5103>, www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1996_num_37_146_5103, consulté le 26 janvier 2021.

⁶¹¹ BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *op. cit.*, p. 215.

Tableau X : désorientation des communautés par les émissions radiophoniques

Qu'apportent ces émissions dans votre quotidien (Me désorientent)				
	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Oui	13	4.3	4.3	4.3
Non	287	95.7	95.7	100.0
Total	300	100.0	100.0	

Dans le tableau ci-dessus, 4.3 % de personnes, soit 13 habitants pensent que les émissions radiophoniques les désorientent tandis que 95.7 %, soit 287 personnes, affirment ne pas être désorientées par la radio. Les 13 et 287 personnes totalisent un échantillon de 300 habitants. De ces deux taux, nous constatons une large infériorité en nombre (4.3 %) de ceux affirmant être désorientés par les émissions radiophoniques par rapport aux habitants disant le contraire (95.7 %). Bien qu'inférieure en nombre, l'opinion des 13 personnes affirmant être désorientées par les émissions radiophoniques ne doit pas être occultée.

Lors de nos études de terrain, sollicité par nos soins pour remplir le questionnaire, un citoyen nous confie avoir cessé d'écouter la radio, car selon lui ce média est source de désinformation. Constatant notre détermination pour comprendre d'avantage les motivations de son opinion, l'enquête conclut que les animateurs en tant que tels ne désorientent pas, mais par contre le décalage entre ce qui se dit à la radio par certaines représentations sociales et les pratiques communautaires ou extra-communautaires existe, souligne notre interlocuteur. Ce doute ne doit non plus occulter la question de désinformation à laquelle la radio n'échappe pas.

« Les contenus ont évolué vers un journalisme d'opinion, le commentaire et les éditoriaux évacuant l'information factuelle vérifiée et crédible. La presse est devenue essentiellement le véhicule de la rumeur. »⁶¹²

Or, pour Claire Gauzente, maître de conférences à l'Université d'Angers, « la rumeur est majoritairement considérée comme un phénomène négatif, porteur de

⁶¹² FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 303.

risques »⁶¹³ Marie-Soleil Frère précise que dans le domaine de la radio, les désinformations et dérapages peuvent nuire à l'ensemble de la programmation radiophonique.

Parmi nos préoccupations retenues dans cette étude figure la question de l'indifférence aux émissions radiophoniques. Par indifférence, à comprendre le manque d'intérêt pour les émissions de radio. Cette question peut aider à situer le sentiment d'indifférence existant ou pas entre radio et population. Faire preuve d'indifférence à l'encontre des émissions radiophoniques signifie-t-il être désintéressé par les messages radiophoniques ? Le cas d'indifférence aux émissions de radio renvoie au manque d'intérêt et à l'absence d'influence du média sur le citoyen concerné.

Le tableau suivant représente la situation d'exposition ou non aux émissions radiophoniques du point de vue des 300 personnes composant notre échantillon.

Tableau XI : état de manque d'intérêt des communautés pour les émissions radiophoniques

Qu'apportent ces émissions dans votre quotidien (Ne me disent rien)				
	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	24	8.0	8.0
	Non	276	92.0	100.0
	Total	300	100.0	100.0

Dans le tableau XI, seulement 8.0 % des personnes enquêtées, soit 24 habitants, affirment que les émissions de radio ne leur disent rien en termes de connaissance de l'émission, ce qui signifierait qu'elles ne s'exposent pas au message radio à plus forte raison de se laisser influencer par le média. 92.0 % de personnes, soit 276 habitants enquêtés disent trouver d'intérêt dans les émissions radiophoniques, ce qui implique une possibilité pour cette cible d'être influencée par la radio. Les 24 et 276 habitants enquêtés fournissent un total de 300 personnes constituant notre échantillon. Dans ce tableau, les personnes affirmant que les émissions de radio ne leur disent rien 8.0 % d'habitants, soit 24 enquêtés sont large-

⁶¹³ GAUZENTE, Claire, (2005), « Chapitre 3. Les rumeurs : sources de risque ? », Alerte marketing, p. 49-61. URL : <https://www.cairn.info/alerte-marketing--9782804149352-page-49.htm>, consulté le 2 février 2021.

ment inférieures par rapport à celles reconnaissant leur intérêt pour les messages radiophoniques. Le taux 8.0 % des personnes affirmant que les émissions de radio ne leur disent rien, bien que largement bas, suscite des interrogations. André-Jean Tudesq note que « *La radio remplit des fonctions tout autant sinon plus diversifiées que la parole [...].* »⁶¹⁴ Le manque d'intérêt pour les émissions ainsi exprimé par ces habitants ne veut-il pas dire que cette frange de la population ne trouve pas suffisamment son compte dans la programmation radiophonique ?

« [...] *Malgré leur ancrage local et la proximité linguistique, les radios communautaires connaissent parfois mal le public qu'elles sont censées servir et sensibiliser, dont elles sont supposées porter la voix. Cela a pour conséquence que les programmes élaborés en fonction d'un public présumé, dont les recherches peuvent montrer qu'il ne correspond pas au public réel.* »⁶¹⁵

Pour prévenir contre l'exclusion et bénéficier d'une large audience, l'UNESCO invite les stations de radio à la diversité à tous les niveaux de l'animation radiophonique.

« *Les stations de radios sont invitées à refléter la diversité au niveau de leur organisation, de leurs opérations, de leurs contenus et de leurs publics en variant leurs programmes, en offrant des échanges de points de vue, en intégrant des professionnels de tous horizons, en représentant et en s'adressant à toutes les communautés.* »⁶¹⁶

Ainsi, les réactions des populations au questionnaire présentées dans les tableaux VII, VIII, IX et X ont permis de constater que les émissions radiophoniques sont différemment appréciées par les communautés rurales. Dans le tableau VII, 73.3 % des personnes enquêtées, soit 220, pensent que les émissions radiophoniques ont de l'influence sur leur façon de voir les choses. Dans le tableau VIII, c'est 55.0 % de personnes enquêtées, soit 165 de citoyens, qui reconnaissent l'influence des émissions radiophoniques sur leur façon de faire des choses. Dans les tableaux VII, VIII, nous constatons l'écart entre les taux 73.3 % et 55.0 % de personnes affirmant l'influence des émissions radiophoniques, mais de façons différentes. Ici, les personnes reconnaissant l'influence des émissions radiophoniques sur leur façon de voir sont plus nombreuses par rapport à celles reconnaissant l'effet des messages radiophoniques sur leur façon de faire des choses. Ainsi peut-on retenir que les émissions radiophoniques influencent plus la façon de voir des populations que la façon de faire, caractérisée par les pratiques quotidiennes

⁶¹⁴ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 197.

⁶¹⁵ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 309.

⁶¹⁶ https://en.unesco.org/sites/default/files/world_radio_day_2020_themes_fr.pdf, consulté le 3 février 2021.

des communautés. C'est-à-dire que les personnes adhérant aux messages radiophoniques sont plus nombreuses que celles mettant en pratique les informations pour le changement.

Dans le tableau IX, 57.0 % de personnes, soit 171 d'enquêtées réfutent la radio comme moyen de distraction. Or, André-Jean Tudesq note que les émissions de divertissement dont le but principal est de distraire, contribuent aussi aux fonctions éducatives et culturelles de la radio. C'est pourquoi nous interrogeons l'efficacité de ces émissions radiophoniques distrayant que 43.0 % de personnes enquêtées, soit 129 d'habitants.

Dans le tableau X, 4.3 % de personnes enquêtées, soit 13 habitants pensent que les émissions radiophoniques les désorientent. Par désorientation, à comprendre désinformation, perturbation de pratiques culturelles ou déstabilisation des croyances établies comme nous avons souligné *supra*. Certes minoritaire, l'opinion de ces personnes affirmant être désorientées par les messages radiophoniques mérite réflexion, surtout lorsque le paysage médiatique porte incessamment l'étiquette de la désinformation. André-Jean Tudesq note que les « *dérives entraînent un très grand nombre de diffamation ou de fausses nouvelles [...].* »⁶¹⁷

La prise en compte des différentes opinions exprimées dans les tableaux VII, VIII, IX et X par les populations, caractérisant l'influence des émissions radiophoniques dans les pratiques sociales du point de vue des enquêtées, peut à notre avis permettre l'amélioration du service rendu par la radio dans le processus du changement social. Dans le tableau VII, 26.7 % personnes enquêtées, soit 80 de citoyens affirment que les émissions radiophoniques n'ont pas d'influence sur leur façon de voir les choses, contre 73.3 % des personnes enquêtées, soit 220, pensant le contraire. Dans le tableau VIII, 55.0 % de personnes enquêtées, soit 165 de citoyens, reconnaissent l'influence de la radio dans leurs pratiques quotidiennes. 45.0 % de personnes, soit 135 enquêtées, disent ne pas reconnaître une quelconque influence de la radio sur leur façon de faire les choses. Dans le tableau IX, 43.0 % de personnes, soit 129 habitants, trouvent que la radio les distrait, contre 57.0 %, soit 171 d'enquêtés réfutant la radio comme moyen de distraction. Dans le tableau X, 4.3 % de personnes, soit 13 habitants pensent que les émissions radiopho-

⁶¹⁷ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 95.

niques les désinforment et perturbent leurs pratiques culturelles tandis que 95.7 %, soit 287 personnes, affirment le contraire. La prise en compte des opinions exprimées dans le tableau XI, peut aussi aider à réduire aussi le de taux 8.0 % de citoyens affirmant que les messages venant des radios ne leur disent rien. Il s'agit là d'une possibilité d'amélioration de la programmation quotidienne pouvant répondre aux attentes de toutes les composantes de la communauté rurales.

Ces différents points de vue des communautés rurales sur la radio autorisent l'étude d'autres opinions sur le même média. Les ONG présentant comme acteurs pour le changement social, leur appréciation des émissions radiophoniques permet aussi de cerner l'influence du média selon le point de vue exprimé. En tant que groupe social, nous n'accordons pas un chèque à blanc aux propos parfois discutables des responsables d'ONG⁶¹⁸, mais nous pensons que leurs opinions peuvent aussi constituer des propositions permettant la comparaison avec d'autres avis sur la même question, relative à l'influence des pratiques sociales par les émissions radiophoniques.

Pour le moment, il est question pour nous d'aborder dans la suite de ce travail, l'appréciation des émissions radiophoniques par les ONG. Il s'agit surtout pour nous de relater entre autres le recours au service radiophonique fait par les ONG, le niveau de satisfaction des offres et les propositions d'améliorations de l'animation radiophonique.

⁶¹⁸ DAKOURÉ, Évariste (2011), « Promotion du multimédia dans le monde associatif africain : le cas d'acteurs burkinabè », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, supplément mis en ligne le 15 janvier 2011, à partir du colloque *Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes 2*, Grenoble, 2010, <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2010-supplementA/Dakoure/index.html>.

2.5.2 L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des représentants d'ONG

Conduisant des actions au nom du changement, les ONG constituent un groupe d'opinion non négligeable. Marie-Soleil Frère rappelle qu'en Afrique francophone, des études d'impact sont réalisées à la demande des ONG. Dans ce cas, les études réalisées visent à évaluer l'efficacité des projets et programmes initiés par ces organisations à l'attention des communautés. En tout état de cause, les ONG sont censées avoir des idées relatives au poids de la radio rurale dans le processus du changement social au bénéfice des communautés.

Pour recueillir l'opinion des ONG sur les services radiophoniques, nous avons adressé un questionnaire à 40 ONG réparties entre les cinq régions administratives du Mali, objet de notre terrain d'enquête. Le seul critère retenu dans le choix de ces ONG pour nos études est la durée d'existence de ces organisations. Pour rappel, nous avons considéré qu'une durée d'existence égale ou supérieure à trois ans est significative, car la période permet à une ONG d'apprécier le rôle joué par la radio rurale dans le processus visant le changement social. Les réponses aux questions posées dans le tableau suivant permettent de connaître l'intérêt accordé aux radios par les ONG dans leurs activités quotidiennes.

Tableau XII : recourt aux services radiophoniques par les ONG

Faites-vous recours aux radios pour vos activités ?					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	38	95,0	95,0	95,0
	Non	2	5,0	5,0	100,0
Total		40	100,0	100,0	

Dans ce tableau ci-dessus, pour mener leurs activités, 95,0 % de responsables d'ONG, soit 38, affirment solliciter les services radiophoniques. 5,0 % de responsables d'ONG, soit deux personnes, disent ne pas avoir recours à la radio pour mener des activités au compte de leurs structures. Les 38 et 2 donnent le total de 40 ONG constituant notre échantillon. Parmi nos enquêtées, seulement 2 ONG disent ne pas avoir recours à la radio dans le cadre de l'exécution de leurs activités. Le taux élevé 95,0 % de responsables d'ONG affirmant recourir aux services radiophoniques pour mener leurs activités nous fait dire que les stations de radio

sont beaucoup sollicitées par ces organisations. C'est dire aussi que les radios sont fortement impliquées dans les activités de ces organisations. Appréciée en tant que partenaire socio-professionnel par les responsables d'ONG enquêtés, l'implication du média en faveur desdites structures est jugée satisfaisant par les unes tandis que d'autres la trouvent très satisfaisant. Le tableau suivant fait référence à ces jugements.

Tableau XIII : niveau de satisfaction des services radiophoniques

Les services rendus par les radios sont-ils ?					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Satisfaisants	24	60,0	60,0	60,0
	Très satisfaisants	16	40,0	40,0	100,0
	Total	40	100,0	100,0	

Dans le tableau XIII, 60,0 % de responsables d'ONG, soit 24 personnes, trouvent satisfaisants les services radiophoniques. 40 % de responsables d'ONG, soit 16 personnes, pensent que les services radiophoniques sont très satisfaisants. Les 24 et 16 enquêtés donnent le total de 40 responsables d'ONG, constituant notre échantillon. À lire le tableau, les enquêtés affirmant leur satisfaction des services radiophoniques sont plus nombreux que ceux notant très satisfaisantes les offres du média.

L'appréciation des 60,0 % de responsables d'ONG trouvant satisfaisants les services radiophoniques suscite des interrogations relatives à ce taux élevé par rapport à la deuxième opinion affirmée (40 %).

À lire Missè Missè, la question ici posée est celle relative à l'impact du « développement » évalué en temps court et long.

« Le temps court est celui du causalisme et des habiletés techniques et instrumentales à transférer ; temps de l'actualité, il est caractérisé par des évaluations à la va vite, commandées par des bailleurs de fonds à fin de bilan et de levée des ressources financières nouvelles. »⁶¹⁹

Quant au temps long, il se résume à l'implication effective des populations aux actions de changement individuel, collectif et organisationnel. Soutenant cette dernière approche Missè Missè invite les ONG à s'inscrire dans

⁶¹⁹ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 24.

cette dynamique, centrée sur la concertation et le dialogue avec les communautés.

Dans notre étude de terrain les responsables d'ONG semblent mettre l'accent sur le temps court expliqué par Missè Missè. Ainsi, nous interrogeons les obstacles à la notation « très satisfaisant » par un nombre plus élevé d'enquêtés. Nous rappelons que dans le tableau VII, pour mener leurs activités, 95,0 % de responsables d'ONG, soit 38, affirment sollicités les services radiophoniques. Seulement 5,0 % de responsables d'ONG, soit deux personnes, disent ne pas avoir recours à la radio pour mener des activités au compte de leurs structures. Le taux élevé 95,0 % de responsables d'ONG affirmant recourir aux services radiophoniques pour mener leurs activités nous fait dire que les stations de radio sont beaucoup sollicitées par ces organisations. C'est dire que les ONG enquêtées attendent beaucoup de la radio.⁶²⁰

Cependant, les obstacles à notre avis ne peuvent être dissociés des émissions radiophoniques et les attentes de ces responsables d'ONG affirmant satisfaits des services radiophoniques. Les obstacles empêchant la notation « très satisfaisant » trouvent leurs explications dans l'évolution suivante de notre travail où il est question de propositions d'amélioration de l'animation radiophonique faites par les responsables d'ONG enquêtés. La prise en compte des propositions à notre avis contribuera à croître le taux de ces responsables d'ONG affirmant leur très grande satisfaction à l'égard des services radiophoniques.

Le tableau suivant permet de comprendre les attentes des ONG dont la prise en compte dans la pratique radiophonique peut influencer sur les différents taux déjà soulignés. Dans ledit tableau, il est question d'améliorations de l'animation radiophonique affirmées par 40 responsables d'ONG.

⁶²⁰ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 77.

Tableau XIV : proposition d'améliorations de l'animation radiophonique

Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation radiophonique ?				
		Réponses		Pourcentage d'observations
		N	Pourcentage	
Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation radiophonique ?	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Voix	2	2,1 %	5,0 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Expression linguistique	11	11,6 %	27,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Connaissance des sujets	17	17,9 %	42,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Capacité rédactionnelle	9	9,5 %	22,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Capacité d'analyse	9	9,5 %	22,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Règle de politesse	4	4,2 %	10,0 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Manière de vérification des informations	13	13,7 %	32,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Programmation (heures des émissions)	11	11,6 %	27,5 %

	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Accessibilité	17	17,9 %	42,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Autres	2	2,1 %	5,0 %
Total		95	100,0 %	237,5 %
a. Groupe de dichotomies mis en tableau à la valeur 1.				

Dans le tableau ci-dessus, nous avons choisi pour notre analyse de prendre en compte les propositions d'améliorations faites par neuf ou plus de personnes. Nous pensons qu'une attention particulière doit être accordée à des propositions récurrentes d'amélioration d'émissions radiophoniques. C'est pourquoi nous retenons toute proposition faite par un nombre de personnes atteignant le nombre neuf. Des 95 réponses accueillies auprès des 40 enquêtés constitutifs de notre échantillon, les responsables attendant des améliorations relatives à la connaissance des sujets et à l'accessibilité des émissions sont les plus nombreux. Dans le tableau XIV, nous constatons que 11,6 % de personnes enquêtées, soit 11 responsables d'ONG, proposent l'amélioration de l'expression linguistique des animateurs de radio. Pour 17,9 % des responsables, soit 17 personnes, les animateurs doivent améliorer leur niveau de connaissance concernant les sujets abordés à l'antenne. 9,5 % de responsables enquêtés, soit 9, trouvent que c'est la capacité rédactionnelle des animateurs qui doit être améliorée. Quantitativement autant de responsables d'ONG pensent que c'est la capacité d'analyse des animateurs qui doit évoluer. 13,7 % d'enquêtés, soit 13 personnes, trouvent que la manière de vérification des informations par les animateurs doit être améliorée. 11,6 % de responsables, soit 11 personnes, proposent le réajustement de la programmation radiophonique (heures des émissions). 17,9 % d'enquêtés, soit 17 personnes, mettent en cause l'accessibilité des émissions radiophoniques par les populations. Par accessibilité, il faut comprendre la barrière linguistique. Pour ces enquêtés, certains messages proposés par les radios méritent d'être diffusés dans plusieurs langues du terroir afin d'atteindre différentes communautés. Au moment où la radio apparaît tel un média de proximité, nous pensons que cette situation d'inaccessibilité ne devrait pas exister.

« [...] la radio est le média le plus accessible. Tout d'abord du fait de deux éléments souvent avancés et qui seront donc peu développés : son oralité et son plus grand usage des langues nationales. »⁶²¹

En s'engageant en faveur de l'éducation pour tous, l'Unesco encourage la promotion de la diversité culturelle et linguistique.⁶²² Pour autant, lors de nos études de terrain, les responsables, avec lesquels nous avons échangé sur le sujet relatif à l'accessibilité des émissions, trouvent que la radio n'arrive pas à rendre ce service à l'attention de toutes les communautés linguistiques. Pour ces responsables d'ONG, la radio remplissant à la fois plusieurs fonctions doit se donner les moyens pour atteindre les cibles de communication potentiellement identifiées. Effectivement, la question de fonctions auxquelles répondent les radios constitue un élément retenu par notre questionnaire adressé aux ONG. À la question posée : à quelles fonctions les radios répondent ? Différentes réponses à la question posée sont présentées dans le tableau suivant.

⁶²¹ CAPITANT, Sylvie (2008), *op. cit.*, p. 206.

⁶²² <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/linguistic-diversity-in-unesco-normative-texts/#:~:text=%2D%20promouvoir%20la%20diversit%C3%A9%20linguistique%20dans,qui%20rel%C3%A8vent%20du%20domaine%20public.&text=La%20Convention%20de%202003%20reconn a%C3%AEt,la%20transmission%20du%20patrimoine%20vivant>, consulté le 19 avril 2021.

Tableau XV : fonctions des radios, point de vue des ONG

À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?				
		Réponses		Pourcentage d'observations
		N	Pourcentage	
À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Education	36	41,9 %	90,0 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Critique	6	7,0 %	15,0 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Désinformation	1	1,2 %	2,5 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?- Distraction	12	14,0 %	30,0 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?- Propagande	1	1,2 %	2,5 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?- Publicité	29	33,7 %	72,5 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?- Autres	1	1,2%	2,5%
	Total		86	100,0%

a. Groupe de dichotomies mis en tableau à la valeur 1.

Dans ce tableau XV, parmi les 40 responsables d'ONG sondés, 41,9 %, soit 36 personnes, trouvent que la radio répond plus à la fonction éducative tandis que 6 enquêtés affirment que le média sert davantage à critiquer. Pour 14,0 % d'enquêtés, soit 12 responsables d'ONG, la distraction des communautés est le rôle le plus rempli par la radio. 33,7 % d'enquêtés, soit 29 personnes, pensent que la publicité est la fonction la plus exercée par les stations de radio. Quelle que soit la réponse obtenue, nous constatons que les enquêtés reconnaissant l'utilité et l'influence de la radio dans les pratiques sociales sont largement plus nombreux par rapport à ceux attribuant d'autres fonctions à ce média.

De manière générale, les opinions des ONG sur la radio varient selon les questions posées. Plus de la majorité à hauteur de 95,0 % des responsables d'ONG,

soit 38 personnes, reconnaissent recourir aux services radiophoniques pour les activités de leurs structures. Seulement 40 % de responsables d'ONG, soit 16 personnes, pensent que les services radiophoniques sont très satisfaisants. La prise en compte des propositions d'améliorations de l'animation radiophonique faites par les responsables d'ONG enquêtées peut à notre avis influencer le taux 40 % de personnes jugeant les services radiophoniques très satisfaisants.

Outre les ONG, les opinions des responsables de services étatiques sur la radio nous intéressent, car elles peuvent permettre de comprendre l'influence des émissions radiophoniques sur les pratiques sociales du point de vue de ce groupe.

2. 5. 3 L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des représentants des services d'État

À l'instar des ONG, les services de l'administration publique de l'État prennent part au processus de changement social. Pour contribuer au processus de changement, les services étatiques ne sollicitent-ils pas d'une manière générale l'accompagnement des radios rurales ? Les travaux avec les médias ou hors médias permettent à ces services étatiques d'apprécier l'influence des radios auprès des communautés rurales. Ces acteurs publics dans le domaine des services constituent ainsi un groupe social dont les opinions peuvent être comparées à celles des ONG.

Pour ce faire, comme le cas des ONG, nous avons adressé un questionnaire à 40 responsables de services. Donc, au total, 40 responsables repartis entre les cinq régions administratives du Mali, soit 8 personnes par région sont concernées par notre enquête. Nous n'avons pas expressément retenu de critère de durée de trois ans d'existence comme le cas des ONG. Mais sur le terrain, la durée d'existence de tous les services étatiques enquêtés dépasse trois ans. Le repérage et l'accès aux services étatiques ont été facilités par les correspondants locaux de l'ORM, ce qui veut dire qu'à ce niveau, nous n'avons pas eu de difficulté majeure dans l'administration de notre questionnaire. Ainsi, pour parler de l'influence des émissions radiophoniques du point de vue des responsables de services étatique, nous avons d'abord voulu savoir si dans le cadre de leurs activités, la radio est sollicitée par les enquêtés. Pour nous, les réponses à la question posée permettent de comprendre l'importance de la radio pour les responsables enquêtés, dans leurs activités ciblant les populations locales. L'importance accordée à la radio par les-

ditions responsables aide à faire le lien avec l'influence des pratiques sociales par le média du point de vue des opinions exprimées. Les explications concernant l'influence des pratiques sociales par la radio conduisent aussi à la question d'efficacité du média, toujours du point de vue des opinions exprimées. Dans la suite de ces études, nous relatons les recours faits à la radio rurale par les responsables de services étatiques pour expliquer l'importance du média du point de vue des opinions exprimées. Le tableau suivant permet d'évoquer les sollicitations des services radiophoniques faites par les responsables travaillant au compte de l'État.

Tableau XVI : recourt aux services radiophoniques par les responsables des services étatiques

Faites-vous recours aux radios pour vos activités ?					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	36	90,0	90,0	90,0
	Non	4	10,0	10,0	100,0
	Total	40	100,0	100,0	

Dans le tableau XVI, 90,0 % de responsables de services, soit 36 enquêtés, disent solliciter les services des stations de radio en faveur des activités menées par leurs structures. 10,0 % de responsables, soit quatre personnes, affirment ne pas solliciter les services radiophoniques pour leurs structures. Les 36 enquêtés répondant affirmativement et les 4 répondants négativement forment le total de 40 responsables constitutifs de notre échantillon. Dans ce tableau, nous constatons que les enquêtés ne sollicitant pas les services radiophoniques pour mener leurs activités sont très peu (10,0 %), par rapport à ceux affirmant recourir au média dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

Le constat autorise à affirmer que les services radiophoniques sont prisés par les représentations étatiques, mais le taux de 95,0 % de sollicitation par les ONG, soit 38 enquêtés, reste plus élevé. Ce qui veut dire que les ONG ayant recours aux services radiophoniques sont plus nombreuses que les structures d'État. Dans la notation des services radiophoniques, les responsables de services étatiques sont aussi moins nombreux à être très satisfaits par rapport aux responsables d'ONG. Le tableau suivant présente cet état de satisfaction.

Tableau XVII : niveau de satisfaction des services radiophoniques

Les services rendus par les radios sont-ils ?					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Satisfaisant	25	62,5	62,5	62,5
	Très satisfaisant	15	37,5	37,5	100,0
	Total	40	100,0	100,0	

Dans ce tableau ci-dessus, 62,5 % de responsables de services, soit 25 enquêtés, affirment être satisfaits des services radiophoniques. 37,5 % de responsables, soit 15 personnes, disent être très satisfaits des messages radiophoniques. Les 25 enquêtés et les 15 totalisent 40 constitutifs de notre échantillon. À lire ce tableau, les responsables disant être très satisfaits sont moins nombreux par rapport à ceux affirmant une simple satisfaction des messages radiophoniques. Pour rappel, concernant la même question, la tendance ne varie pas dans l'enquête menée auprès des responsables d'ONG. Dans les résultats des études, 60,0 % de responsables d'ONG, soit 24 personnes, trouvent satisfaisants les services radiophoniques. 40 % de responsables d'ONG, soit 16 personnes, pensent que les services radiophoniques sont très satisfaisants. Cependant, seule une voix fait la différence de nombre entre les responsables d'ONG (16 enquêtés) et de services d'État (15) notant les services radiophoniques très satisfaisants.

Quant aux améliorations souhaitées par les représentants de services d'État, elles sont diverses. Le tableau XVIII nous permettra d'apprécier les améliorations les plus récurrentes souhaitées par ces responsables.

Tableau XVIII : proposition d'améliorations de l'animation radiophonique

\$Q9. Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation radiophonique ?				
		Réponses		Pourcentage d'observations
		N	Pourcentage	
Quelles améliorations souhaitez-vous ?	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Voix	9	8,9%	22,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Expression linguistique	11	10,9%	27,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Connaissance des sujets	23	22,8%	57,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Capacité rédactionnelle	10	9,9%	25,0 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Capacité d'analyse	14	13,9%	35,0 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Règle de politesse	5	5,0%	12,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Manière de vérification des informations	7	6,9%	17,5 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? – Programmation (heures des émissions)	10	9,9%	25,0 %

	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Accessibilité	10	9,9%	25,0 %
	Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ? - Autres	2	2,0%	5,0 %
Total		101	100,0%	252,5 %
a. Groupe de dichotomies mis en tableau à la valeur 1.				

Dans ce tableau ci-dessus, pour notre analyse, nous avons choisi de prendre en compte les propositions d'améliorations faites par 9 ou plus de personnes. Nous pensons qu'une attention particulière doit être accordée à des propositions récurrentes d'amélioration d'émissions radiophoniques. C'est pourquoi nous retenons toute proposition faite par un nombre de personnes atteignant le nombre 9. Il faut noter que dans le tableau ci-dessus, à la question posée, 101 réponses ont été données par les 40 enquêtés.

Dans ces réponses, 22,8 % d'enquêtés, soit 23 personnes, demandent aux animateurs des émissions radiophoniques l'amélioration de la connaissance des sujets. 35,0 % d'enquêtés, soit 14 responsables, proposent l'amélioration de la capacité d'analyse des animateurs. Pour 10,9 % d'enquêtés, soit 11 personnes, c'est l'expression linguistique des animateurs, qui est à améliorer. 25,0 % de responsables enquêtés, soit 10 personnes, trouvent que la capacité rédactionnelle des animateurs est à améliorer. Le même nombre d'enquêtés recommandent le changement dans la programmation (heures des émissions) et l'accessibilité des populations aux émissions radiophoniques. Par accessibilité, il faut comprendre large diffusion en différentes langues et compréhension des messages radiophoniques par toutes les composantes de la société. 8,9 % d'enquêtés, soit 9 responsables, demandent aux animateurs l'amélioration de leur voix. À partir du tableau XVIII, nous constatons que les demandes d'améliorations d'émissions radiophoniques relatives à la capacité d'analyse (35,0 %), à la connaissance des sujets (22,8 %) et à l'expression linguistique (10,9 %) recueillent le plus de voix. Ces enquêtés invitent ainsi les animateurs de radio à plus de capacité d'analyse, de connaissance de sujets abordés et d'expression linguistique.

À comparer les opinions exprimées par les responsables d'ONG et de services d'État concernant la question d'améliorations des émissions radiophoniques, nous constatons que la connaissance des sujets constitue la préoccupation la plus partagée par ces représentations sociales. À notre sens, cette convergence de vue concernant la connaissance des sujets par les animateurs pose la question de qualification de ces derniers. André-Jean Tudesq note que ...

« [...] le micro est utilisé par une très grande variété de personnes. Outre les journalistes, beaucoup d'enseignants, d'étudiants ou d'hommes politiques se sont improvisés journalistes dans les radios privées. »⁶²³

Dans ce contexte, quelle efficacité faut-il attendre d'un homme de vocation différente de celle de la radio ? Pour Thierry Perret, beaucoup de journalistes maliens sont formés sur le tas et rares sont ceux bénéficiant d'un encadrement de confrères chevronnés dans des rédactions bien structurées.

« Ainsi est-il fréquent de voir de jeunes recrues être amenées, sans préparation aucune, à réaliser une enquête ou rédiger un commentaire politique. La situation n'est pas plus enviable dans le domaine de la radio, où des animateurs sans aucune base professionnelle, parfois illettrés en français, assurent des tâches d'information. »⁶²⁴

Dans tous les cas, le manque de qualification dans le domaine radiophonique ne peut favoriser le processus de préparation des émissions aboutissant un rendement indiscutable du point de vue maîtrise de sujets par les animateurs. Outre les insuffisances dans la connaissance de sujets par les animateurs constatée par les responsables d'ONG et de services d'État et discutée par nos soins, les opinions des chefs de services concernant les fonctions de la radio nous intéressent. Les points de vue des responsables des services étatiques nous intéressent pour cerner les attentes des personnes enquêtées. Les réponses accueillies auprès des responsables de services d'État concernant les fonctions des radios permettront d'établir une autre comparaison relative à ce sujet. Cette comparaison concerne les fonctions des radios. Cependant, André-Jean Tudesq nous prévient que...

« [...] les objectifs recherchés, socioculturels (développer l'éducation), économiques (favorise les nouvelles techniques et productions agricoles), politiques (renforcer l'intégration des ruraux dans les États) n'ont été que très médiocrement atteints. »⁶²⁵

⁶²³ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 95.

⁶²⁴ PERRET, Thierry, (2005), « Médias et démocratie au Mali. Le journalisme dans son milieu, Politique africaine/1 (N° 97), p. 18-32., <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-1-page-18.htm>, consulté le 12 janvier 2019.

⁶²⁵ TUDESQ, André-Jean, (1999), *op. cit.*, p. 77.

L'auteur constate que cet échec est moins imputable à la radio qu'à « *l'ambiguïté des politiques dites de développement.* » Dans la suite de notre travail, nous présentons les différentes fonctions de la radio selon les responsables de services étatiques. Le tableau suivant permet de connaître les fonctions attribuées à la radio par les personnes enquêtées. La connaissance des fonctions attribuées à la radio par les responsables de services étatiques aide à comprendre le rôle de ce média dans le processus de changement social.

Tableau XVIII : fonctions des radios, point de vue des responsables des services étatiques

\$Q10. À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?				
		Réponses		Pourcentage d'observations
		N	Pourcentage	
À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Education	35	35,7 %	87,5 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Critique	6	6,1 %	15,0 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Désinformation	1	1,0 %	2,5 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Distraction	22	22,4 %	55,0 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Propagande	1	1,0 %	2,5 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Publicité	28	28,6 %	70,0 %
	À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ? - Autres	5	5,1 %	12,5 %
	Total	98	100,0 %	245,0 %
a. Groupe de dichotomies mis en tableau à la valeur 1.				

À la question relative aux fonctions des radios posée aux 40 responsables de services étatiques, nous avons pu recueillir 98 réponses auprès de ces enquêtés.

35,7 % des responsables, soit 35 personnes, pensent que la radio remplit essentiellement une fonction éducative, contre 28,6 % enquêtés, soit 28 agents, affirmant que la publicité constitue la mission du média. 22,4 % d'enquêtés, soit 22 personnes, disent que la distraction est la fonction à laquelle la radio répond le plus.

L'éducation, la publicité, la distraction soulignées par les responsables de services étatiques pour désigner les fonctions auxquelles répond la radio se confondent aux données recueillies auprès des responsables d'ONG. Les seules distinctions à établir sont à retrouver au niveau des nombres de personnes optant pour telle ou telle réponse. Par exemple, 41,9 % de responsables d'ONG, soit 36 personnes, trouvent que la radio répond plus à la fonction éducative. 33,7 % de responsables d'ONG, soit 29 personnes, pensent que la publicité est la fonction la plus exercée par les stations de radio. Pour 14,0 % d'enquêtés d'ONG, soit 12 responsables, la distraction des communautés est le rôle le plus rempli par la radio.

L'analyse des opinions affirmées par les responsables d'ONG et de services étatiques a permis de constater que l'influence des émissions radiophoniques est différemment appréciée par les deux groupes sociaux. Malgré ce constat, la reconnaissance de l'influence des pratiques sociales par les émissions radiophoniques constitue de loin l'idée la plus partagée par ces enquêtés, qui ne manquent pas de propositions pour l'amélioration de l'animation d'antenne.

Outre ces représentations sociales, nous avons également conduit des études auprès des animateurs de radio pour connaître leur opinion de l'influence que les émissions radiophoniques exercent sur les pratiques sociales des communautés. En tant qu'acteurs de changement, les avis des animateurs concernant l'influence des émissions diffusées comptent pour nous, car leurs points de vue peuvent aider à comprendre les convergences ou divergences d'idées déjà exprimées sur la même question. Cette comparaison s'en suit lorsque nous aurons tout d'abord relaté les propos des animateurs concernant leurs motivations et ses objectifs pour le service radiophonique. Notre démarche ci-dessous aide à expliquer les motivations des animateurs visant à servir dans les stations de radio selon les opinions exprimées. Il est aussi question pour nous de cueillir ces opinions abordant l'influence des pratiques sociales par leurs propres activités radiophoniques.

2.5.4 L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des animateurs de radio

Se trouvant au cœur de la pratique radiophonique, les animateurs des stations de radio ne peuvent pas ignorer l'importance de leur travail dans le processus de changement social. Cependant, Lotfi Madani prévient du risque de décalage entre la perception des hommes de médias sur les pratiques sociales faussement présentées comme vraie et la réalité vécue l'audience.⁶²⁶ Adamou Mahamane, journaliste et expert en communication du Niger, Fatouma Déla Sidi, experte nationale en genre du même pays et Alice Van der Elstraeten, spécialiste en gestion de l'information à la FAO notent que ...

« [...] les informations fournies dans les sujets traités par les radios à travers leurs émissions ne répondent pas toujours aux besoins des populations, et la voix de celles-ci sont rarement au cœur même des informations »⁶²⁷

Pour corriger les décalages soulignés entre les réalités vécues par les populations et les opinions affirmées par les hommes de média pour désigner les pratiques sociales, ces experts internationaux invitent aux suivis et évaluations de l'influence des émissions diffusées.

« Les radios communautaires doivent disposer d'outils de suivi et d'évaluation en vue de mesurer, dans le temps et dans l'espace, l'impact (positif et/ou négatif) que l'émission a auprès des populations: impact sur les attitudes, les comportements, les savoirs, ainsi que sur l'environnement socio-économique de la région d'implantation de la radio. »⁶²⁸

Les travaux de suivi et d'évaluation des émissions par les radios communautaires nécessitent des fonds dont la mobilisation n'est pas sans difficulté pour les médias de proximité. Pour rendre l'accès facile à l'appréciation des émissions par les auditeurs, nos experts proposent aux responsables et animateurs de radios plusieurs recours, à savoir le courrier, les appels téléphoniques, les SMS et les structures communautaires. Les études de suivi et d'évaluation servent ainsi de référence pour les hommes de média dans le soutien de leurs opinions sur les pratiques sociales. Comme évoqué *supra*, en tant que représentation sociale, l'opinion des animateurs de média sur l'influence des pratiques radiophoniques dans le quoti-

⁶²⁶ MADANI, Lotfi, (1996), « Les télévisions étrangères par satellite en Algérie : formation des audiences et des usages », Tiers-Monde, tome 37, n°146, pp. 319, DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1996.5103>,
www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1996_num_37_146_5103, consulté le 26 janvier 2021.

⁶²⁷ <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>, consulté le 22 janvier 2021.

⁶²⁸ <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>, consulté le 22 janvier 2021.

dien des communautés nous intéresse, car elle peut permettre une comparaison avec celles des auditeurs (populations), des responsables d'ONG et de services étatiques. Même si elles ne sont pas exemptes de critiques et peuvent aussi paraître subjectives, les appréciations des émissions par ces différents groupes sociaux permettent de déceler les cohérences et décalages entre opinions exprimées.

« Pour la docimologie, l'évaluation des acquis souffre de deux défauts majeurs. D'une part, sa fidélité n'est pas toujours assurée : des études empiriques ont montré que l'évaluation, quelle que soit la discipline, n'aboutit pas à des résultats similaires si elle est reproduite à un autre moment ou si elle est réalisée par une autre personne. »⁶²⁹

Ainsi, le tableau suivant représente l'opinion des animateurs de radio sur l'influence des émissions sur les pratiques communautaires. Pour cette étude, nous avons adressé un questionnaire à quarante-cinq animateurs de radios des cinq régions du Mali concernées par notre travail. Pour connaître le point de vue de ces animateurs sur l'efficacité des activités radiophoniques dans le quotidien des communautés, nous leur avons d'abord posé de question relative à leurs motivations pour le service radiophonique. À notre avis, la connaissance des motivations peut déjà permettre d'avoir des idées de ce que ces animateurs pensent pouvoir apporter aux communautés en vue d'un changement social. Nous pensons aussi que l'efficacité dans l'animation radiophonique est tributaire des motivations des agents du micro. « [...] *Qu'est-ce qui peut pousser les jeunes Maliens à devenir journalistes dans un contexte matériel si peu stimulant ? "Le chômage !" Assurent sans hésiter les journalistes interrogés.* »⁶³⁰ Dans tous les cas, le tableau suivant permet d'avoir des informations concernant les différentes motivations soutenues par les animateurs enquêtés.

⁶²⁹ ROMAINVILLE, Marc, (2011), *op. cit.*, p. 3.

⁶³⁰ PERRET, Thierry, (2005), *op. cit.*, p. 27.

Tableau XX : motivations des animateurs pour le service radiophoniques

Motivations pour servir à la radio				
		Réponses		Pourcentage d'observations
		N	Pourcentage	
Avez-vous choisi de servir dans la radio pour :	Eviter le chômage	12	14,8 %	26,7 %
	Avoir de l'argent	3	3,7 %	6,7 %
	Etre célèbre	13	16,0 %	28,9 %
	Change la vie de vos proches	19	23,5 %	42,2 %
	Changer la manière de faire les choses	22	27,2 %	48,9 %
	Voyager	3	3,7 %	6,7 %
	Prendre sa revanche	2	2,5 %	4,4 %
	Connaitre les gens	7	8,6 %	15,6 %
Total		81	100,0 %	180,0 %

a. Groupe de dichotomies mis en tableau à la valeur 1.

Dans ce tableau ci-dessus, 14,8 % d'animateurs, soit 12 enquêtés, disent servir à la radio pour éviter le chômage. Pour 3,7 % d'animateurs, soit trois, avoir de l'argent constitue la source de leur motivation pour le service radiophonique. Selon 16,0 % d'animateurs, soit 13 personnes, être célèbre fait partie de leurs motivations pour service radiophonique. Par les émissions radiophoniques, 23,5 % d'animateurs, soit 19 agents, disent vouloir changer la vie de leurs proches. 27,2 % d'animateurs, soit 22 enquêtés, pensent pouvoir contribuer à changer la manière de faire les choses des communautés. Pouvoir voyager constitue une source de motivation pour 3,7 % d'animateurs, soit trois agents. Pour 2,5 % animateurs, soit deux enquêtés, prendre leur revanche est une de leurs motivations pour rendre service à la radio. 8,6 % animateurs, soit sept personnes, affirment avoir fait le choix de la radio pour pouvoir connaître les gens. Des 45 animateurs constituant notre échantillon, nous avons pu avoir 81 réponses sur les différentes motivations pour le service radiophonique. De ce tableau, nous constatons que les animateurs ayant fait le choix de servir à la radio pour changer la manière de faire les choses (27,2 %) et changer la vie de leurs proches (23,5 %) sont plus nombreux. Ce qui veut dire que pour ces animateurs, les émissions radiophoniques permettent d'influencer les pratiques sociales. Ce dernier point de vue se consolide, lorsque se pose la question de la mise en pratiques des informations radiophoniques par les communautés. Le tableau suivant permet de constater cette dernière idée.

Tableau XXI : mise en pratique des messages radiophoniques

Pensez-vous que les auditeurs mettent en pratiques les informations reçues ?					
		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	41	91,1	91,1	91,1
	Non	4	8,9	8,9	100,0
Total		45	100,0	100,0	

Dans ce tableau XXI, 91,1 % d'animateurs, soit 41 enquêtés, pensent que les communautés mettent en pratique les informations diffusées par la radio, contre 8,9 % d'agents, soit 4 personnes, affirmant le contraire. Les 41 animateurs et 4 fournissent un total de 45 personnes enquêtées. Nous constatons qu'à part 4 animateurs, tous les autres enquêtés pensent que les émissions radiophoniques influencent les pratiques sociales des communautés. Nous rappelons que l'opinion ainsi exprimée ne peut être exempte de toute discussion, surtout lorsque la radio se fait distinguer par la rareté d'études d'impact des émissions dans le processus de changement. « *Les sondages d'audience sont d'un intérêt certain, mais limité, pour comprendre la relation qu'entretiennent les publics avec les médias* »⁶³¹ Cependant, même discutable, les opinions des animateurs peuvent permettre de comprendre ce que ces acteurs pensent de l'influence des émissions dans les pratiques communautaires. Les opinions exprimées par les animateurs peuvent servir d'élément de comparaison avec d'autres points de vue (population, ONG, services étatiques).

Ainsi, dans le tableau XX, nous avons noté que les animateurs ayant fait le choix de servir à la radio pour changer la manière de faire les choses (27,2 %) et changer la vie de leurs proches (23,5 %) sont plus nombreux. Ces résultats d'enquête montrent qu'influencer les pratiques sociales des communautés constitue l'idée la plus partagée par les animateurs. Ces affirmations se confirment davantage dans le tableau XXI dans lequel 91,1 % d'animateurs, soit 41 enquêtés, pensent que les communautés mettent en pratique les informations diffusées par la radio. Ce qui veut dire que du point de vue de ces 41 animateurs, les émissions radiophoniques influencent beaucoup les pratiques sociales des communautés. Pour autant, Missè Missè prévient de l'incertitude à laquelle le déterminisme technologique peut conduire.

⁶³¹ FRERE, Marie-Soleil, (2016), *op. cit.*, p. 303.

« Communiquer dans notre champ de problématisation vise alors, avant tout, à rechercher et à obtenir auprès des populations un point d'accord préalable relativement aux innovations technologiques et sociales que l'on souhaite les voir adopter, abandonner ou conserver. Sans cette entente il est difficile de construire et de mettre en œuvre des activités de communication pertinentes. »⁶³²

L'idée de l'influence des émissions radiophoniques sur les pratiques sociales des communautés semble être largement partagée par les animateurs, les responsables d'ONG et de services étatiques. Cependant, une distinction apparaît entre opinions exprimées par ces groupes sociaux et les communautés rurales. Cette distinction se situe surtout au niveau du tableau VIII. Dans ce tableau, des 300 personnes constitutives de notre échantillon, seulement 55 % de populations, soit 165 de citoyens, reconnaissent l'influence des émissions radiophonique sur leur façon de faire les choses. 45 % de personnes, soit 135 enquêtées, réfutent l'influence de la radio sur leur façon de faire. Ce dernier taux de citoyens réfutant l'influence de la radio sur leur façon de faire selon l'opinion exprimée nous semble être élevé, au moment où les services radiophoniques sont beaucoup sollicités par les responsables d'ONG (95 %, soit 38) et de services étatiques (90 %, soit 36). 91,1 % d'animateurs, soit 41 enquêtés, pensent que les communautés mettent en pratique les informations diffusées par la radio. À lire les différentes opinions, un décalage semble apparaître dans les appréciations de l'influence des émissions radiophoniques. Les appréciations des populations à notre avis mettent en doute l'efficacité des émissions radiophoniques dans les pratiques quotidiennes des communautés. Ce doute met ainsi en cause la solidité des affirmations faites par les autres groupes sociaux (responsables d'ONG, de services étatiques et animateurs de radio) pour caractériser l'influence des émissions radiophoniques dans la vie des communautés.

Ainsi, l'enquête quantitative a permis de comparer les opinions exprimées dans l'appréciation de l'influence des pratiques sociales par les émissions radiophoniques. L'enquête a aussi servi d'éléments permettant la comparaison avec l'étude qualitative menée auprès des responsables de stations de radios.

Pour mettre en avant la démarche scientifique de notre travail, nous avons élaboré un guide d'entretien adressé à 20 responsables de radios et un questionnaire à l'attention des communautés (300 personnes). Les résultats issus de nos en-

⁶³² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 31.

quêtes ont permis de vérifier nos hypothèses, les propos d'auteurs et d'acteurs concernant le fonctionnement de la radio rurale et ses influences dans le processus la communication pour le changement social. Éclairant les résultats de données quantitatives, les études qualitatives ont permis une comparaison entre propos et avis exprimés.

2.5.5 Les données de terrain éclairées par l'analyse qualitative des réponses des responsables de stations radiophoniques

Pour ce travail de thèse, l'utilisation de la méthode qualitative a permis des entretiens avec vingt responsables de radios (quatre responsables par région enquêtée). Le choix de cette méthode se justifie par la démarche constructive du sujet, à savoir le fonctionnement de la radio rurale dans les régions enquêtées. La méthode utilisée a permis d'appréhender le fonctionnement des radios rurales enquêtées (personnel, salaire), le processus d'élaboration de la grille des programmes, leur application et les difficultés de productions et de diffusion des émissions.

L'administration de notre guide d'entretien aux responsables de stations a révélé que l'animation des radios rurales est assurée par un personnel à qualification diverse, dont le salaire varie en fonction des structures. Les animateurs des structures publiques relevant de l'État plus stables, bénéficient d'un traitement de salaire avantageux par rapport à ceux évoluant dans les stations privées. La préférence pour l'appellation « rémunération », soulignée par les responsables de radios privée pour parler de salaire des animateurs, illustre la situation de précarité dans laquelle se trouvent les stations de radio. La situation de précarité vécue et l'impréparation des acteurs radiophoniques justifient notre première hypothèse. Dans cette partie de notre travail, nous affirmons que « la libéralisation des ondes de radios à elle seule ne peut aboutir à un changement social, car elle ne prend pas en compte la réalité des animateurs du média, qui, dans leur majorité, manquent de maîtrise des connaissances théoriques de base et de motivation salariale. Elle ne tient pas compte non plus des enjeux de pouvoir locaux. »

Quant à l'effectif du personnel animateur et technique, le chef de division de la station de l'ORTM de Mopti affirme qu'il ne permet pas de garantir la production et la diffusion des émissions radiophoniques consignées dans la grille des programmes. Dans les stations de radios privées, l'animation d'antenne étant assurée

en grande partie par les bénévoles, la question relative à l'effectif du personnel ne se présente pas comme un sujet de préoccupations des responsables. Concernant la grille des programmes, d'une manière générale, l'implication des communautés pour son élaboration semble être reléguée au second plan. Certes, certains responsables disent prendre en compte les propositions des communautés dans l'élaboration dudit document, mais l'absence d'un cadre d'échange, programmé et régulier entre populations et responsables radiophoniques sur la question, fragilise le processus censé être démocratique. Cette dernière idée tranche avec notre deuxième hypothèse selon laquelle « le mode d'élaboration des grilles de programme et leur respect irrégulier ne favorisent pas la démocratisation des émissions et leur diffusion en vue d'influencer les pratiques sociales résultant à un changement de comportement ».

L'étude qualitative a aussi permis d'une part de vérifier les propos d'auteurs, tels que Francis Balle, André-Jean Tudesq, Marie-Soleil Frère, Serge Théophile Balima, Sylvie Capitant, Yacine Diagne. Ces auteurs soulignent dans leurs propos des situations défavorables à la production et à la réceptivité des émissions radiophoniques : le manque de qualification des animateurs, leurs conditions de travail précaires et les difficultés financières des stations de radio. Des propos similaires tenus par les acteurs comme Thierry Perret, Lumko Mtimde, Nkopane Maphiri, Kodjo Nyamaku, Marie-Hélène Bonin, Baba Djourté, Eileen Manka Tabuwe et Hendrik Bussiek ont pu être vérifiés à travers nos études de données qualitatives.

Les propos de ces auteurs et de ces acteurs sont ainsi confirmés par nos études de données qualitatives même si les responsables de stations de radio privées interrogés lors de nos enquêtes semblent adopter un registre nuancé dans les affirmations. Par exemple, le salaire des agents, le service d'antenne assurée par les bénévoles, l'instabilité des animateurs et l'implication directe des communautés dans l'élaboration de la grille des programmes, ne sont pas fondamentalement vus par ces responsables de stations privées comme difficultés majeures pouvant impacter la production, la diffusion et la réceptivité des messages radiophoniques.

Les données de l'enquête qualitative ont également éclairé les résultats des données quantitatives obtenues et facilité leurs interprétations et analyses. Cependant, un décalage apparaît entre les résultats des deux données (qualitatives et quantitatives) concernant les attentes des populations. Dans les données qualita-

tives, les responsables de stations de radio disent par exemple prendre en compte les attentes des populations dans l'élaboration de la grille des programmes. Or, ces populations sondées (300 personnes constitutives de notre échantillon) : 55 %, soit 165 de citoyens, reconnaissent l'influence des émissions radiophonique sur leur façon de faire les choses. 45 % de personnes, soit 135 enquêtées, réfutent l'influence de la radio sur leur façon de faire. Ce dernier taux 45 % de personnes, soit 135 enquêtées, réfutant l'idée de l'influence de la radio sur leur façon de faire suscite des interrogations par rapport aux attentes des populations que la grille des programmes est censée incarner. Pour autant, les responsables de stations interrogés affirment ne pas constater de difficulté majeure dans l'animation pouvant nuire à la réceptivité. Dans ce cas, nous interrogeons la solidité de ces attentes dont la satisfaction influence la façon de faire des choses de seulement 55 % de personnes, soit 165 de citoyens.

« Loin d'être des moyens ou des techniques parfaitement neutres, les médias agissent sur la culture et sur l'ordre social, après avoir exercé leur influence, subreptice et irrésistible, sur nos façons d'appréhender le monde sensible. »⁶³³

L'inefficacité des messages radiophoniques constatée à travers l'opinion des populations n'est-elle pas annonciatrice des difficultés d'adhésion de ces dernières aux émissions diffusées ? Pour éviter tout doute dans l'appropriation des messages radiophonique, l'implication et la participation directe des communautés dans le processus pour le changement s'avèrent incontournables.⁶³⁴

⁶³³ BALLE, Francis, (2004), *op. cit.*, p. 85.

⁶³⁴ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 31.

Conclusion

Le dernier chapitre de notre étude, nous a permis d'aborder les questions relatives à la diffusion et à la réceptivité des émissions radiophoniques.

Les matins, l'ouverture d'antenne est surtout caractérisée par la soumission aux auditeurs de la programmation journalière des services radiophoniques. La mise en application de ladite programmation mue en promesse ne se fait pas sans difficultés. Parmi les difficultés, nous notons la rediffusion d'émissions non retenue par la programmation, mais aussi effectuée sans préavis ni justification auprès des auditeurs. À cela s'ajoute le remplissage d'antenne par la musique, souvent non prévu par la programmation. Ici, il n'est nullement question de mettre en cause les fonctions culturelles et divertissantes reconnues à la musique, ni de contester la dimension pédagogique de la rediffusion d'émissions. Il s'agit plutôt de pointer l'entorse faite ainsi à la programmation dans la diffusion des émissions, posant ainsi directement la question relative à la satisfaction des attentes des auditeurs. La question indirectement posée est relative à l'efficacité d'influence des pratiques sociales des communautés par les offres ainsi faites hors programmation.

La diffusion des émissions se caractérise également par la synchronisation entre stations. Le but recherché de la synchronisation est de partager suffisamment les informations auprès d'un large public. Cependant, nous interrogeons l'utilité des émissions radiophoniques en langues étrangères diffusées en synchronisation avec des stations comme RFI et VOA Afrique pour les communautés rurales, dans un pays où le taux national d'alphabétisation (29,6 % en 2002) est en deçà des attentes. Dans ce contexte, se pose alors la question d'accessibilité et de réceptivité des émissions radiophoniques par ces communautés, désormais identifiées comme acteurs actifs sans lesquelles les actions de changement social sont vouées à l'échec.⁶³⁵ Ce qui veut dire que l'efficacité des émissions radiophoniques se mesure aussi au niveau de l'effectivité de la prise en compte des attentes de ces communautés, d'où le nécessaire respect de la loi de proximité dans la production et la diffusion des informations. Missè Missè note que la confiance portée à l'émetteur par le public facilite la réceptivité des messages.⁶³⁶ Pour Marc-François Bernier, professeur titulaire au Département de communication de l'Uni-

⁶³⁵ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 26.

⁶³⁶ MISSÈ, Missé (2009), *op. cit.*, p. 28.

versité d'Ottawa, la réceptivité est indissociable des règles édictées par l'éthique et la déontologie auxquelles les hommes de média sont appelés au respect. Réfutant l'efficacité de ces règles d'éthique et de déontologie, le sociologue français, Dominique Wolton invite à la réflexion aboutissant à l'établissement d'une convention internationale sur l'information et l'image. Dans la convention ainsi proposée, l'auteur insiste sur la nécessité de la prise en compte d'un régime de sanctions pour tout acteur médiatique non respectueux des nouvelles règles internationales en matière d'éthique et de déontologie. Ces différentes préconisations visent à faciliter la réceptivité des messages médiatiques et influencer éventuellement les pratiques sociales des communautés.

Question aux équations multiples, l'influence des pratiques sociales des communautés par les émissions radiophoniques constitue un sujet de réflexion. L'invite à réflexion est motivée par la rareté des études d'impact social des émissions radiophoniques et les points de vue mitigés des groupes sociaux (communautés, responsables d'ONG, de services étatiques et animateurs de radio) enquêtés sur la question dans les cinq régions administratives du Mali. Dans les résultats de nos enquêtes, les opinions convergentes des responsables d'ONG, des responsables de services étatiques et des animateurs reconnaissant l'influence des pratiques sociales des communautés par les émissions radiophoniques sont mises en doute par les points de vue des populations. Pour rappel, sur les 300 citoyens enquêtés constitutifs de notre échantillon, 55 % de personnes enquêtées, soit 165 de citoyens, affirment que les émissions radiophoniques influencent leur façon de faire les choses. 45 % de personnes, soit 135 enquêtées, réfutent l'influence de la radio sur leur façon de faire les choses. Certes, les responsables d'ONG et de services étatiques reconnaissent l'influence des pratiques sociales des communautés par les messages radiophoniques, mais ils demandent l'amélioration des services radiophoniques à plusieurs niveaux. Les propositions d'améliorations concernent essentiellement l'accessibilité des populations aux émissions radiophoniques, la manière de vérification des informations par les animateurs, leur capacité d'analyse et de rédaction. À ces propositions s'ajoutent les demandes d'améliorations de la connaissance des sujets abordés par les animateurs de radio, de l'expression linguistique et de voix radiophonique. Le doute ainsi constaté confirme ce que nous avons exprimé dans notre première hypothèse. Dans cette hypothèse, nous affirmons que « la libéralisation des ondes de radios à elle seule ne

peut aboutir à un changement social, car elle ne prend pas en compte la réalité des animateurs du média, qui, dans leur majorité, manquent de maîtrise des connaissances théoriques de base et de motivation salariale. Elle ne tient pas compte non plus des enjeux de pouvoir locaux. » Le taux de 45 % de personnes, soit 135 enquêtées, réfutant l'influence de la radio sur leur façon de faire et les propositions d'améliorations des émissions radiophoniques faites par les responsables d'ONG, de services étatiques, à notre avis traduisent le contraste existant entre la prolifération des radios et l'efficacité radiophonique visant le changement social. Au-delà de cette confirmation, nous avons pu vérifier cette même hypothèse tout au long des deux derniers chapitres de notre étude. Dans ces chapitres, nous avons souligné les difficultés de l'animation radiophonique, surtout l'impréparation des acteurs médiatiques et l'environnement politico-juridique défavorable constituant ainsi un frein pour la réceptivité effective des messages, voire pour le changement social visé par la prolifération des radios.

CONCLUSION GÉNÉRALE

P arler de la radio rurale dans la communication pour le développement au Mali a nécessité d'abord la compréhension de la question complexe du « développement ». Appellation sans contestation à l'origine, la question de la référence au « développement » suscitera progressivement débat et rejet⁶³⁷ dans sa perception en termes idéologiques. Cette dernière se présente très rapidement à partir du constat de promesse discursive non tenue. La référence est ici faite aux promesses de transfert de savoirs technique, technologie et de fonds formulée par le président Harry S. Truman dans les années soixante caractérisées par la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. « *Forte du succès de l'expérimentation du plan Marshall, la Maison Blanche prône la lutte contre le sous-développement.* »⁶³⁸ Cependant, les échecs récurrents constatés de l'idéologie développementaliste vont donner lieu à des débats à fleurets non mouchetés entre l'*École de la modernisation* et l'*École de la dépendance*. Les tentatives de rapprochement de positions incarnées par le *rapport Meadows*, les *Sommets de la terre*, le *rapport Brundtland* et le *rapport McBride* n'ont pas permis de dissiper l'équivoque.

Pour Serge Latouche, économiste promoteur de la « décroissance », « *toutes ces innovations conceptuelles visent à faire entrer une part de rêve dans la dure réalité de la croissance économique.* »⁶³⁹

C'est dans ce contexte d'échec de l'idéologie développementaliste que les regards se tournent vers l'information et la communication pour corriger les insuffisances du paradigme et inverser la tendance de rejet. Le paradigme est surtout porté par Daniel Lerner, Wilbur Schramm et Everett Rogers. Bertrand Cabedoche note que la modernité tant évoquée par ces auteurs du développement n'est que prétexte visant à susciter l'espoir sans fin d'une émancipation générale.⁶⁴⁰ Dans le même esprit, pour Missè Missè,

« [...] la faute principale de ces auteurs est d'avoir pensé ou au moins implicitement cautionné l'idée que la seule diffusion des innovations dans les pays tiers pouvait y provoquer le "développement" durable, au

⁶³⁷ PELACHAUD, Guy, (2008), *op. cit.*, p. 3.

⁶³⁸ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *loc. cit.*, p. 65.

⁶³⁹ LATOUCHE, Serge, (2003), *loc. cit.*, p.23.

⁶⁴⁰ CABEDOCHÉ, Bertrand, (2016), *loc. cit.*, p. 70.

mépris de nombreuses dynamiques sociales du "dedans et du dehors" ». ⁶⁴¹

Pour le changement social, Missè Missè et Bertrand Cabedoche proposent une rupture avec le postulat développementaliste calqué sur la transmission linéaire de l'information. Selon Missè Missè, la rupture prônée passe d'abord par la conceptualisation du champ du « développement », sans laquelle il ne saurait y avoir de changement social. ⁶⁴² Dans cette conceptualisation, les communautés bénéficiaires du progrès reléguées en simple consommatrices d'informations deviennent désormais des acteurs clés et actifs pour le changement. Il s'agit là de la requalification des forces internes du changement, c'est-à-dire les communautés locales. Dans cette requalification des rôles, la priorité est accordée au dialogue, à la participation inclusive des communautés dans tout le processus de changement. Ce recadrage pour le changement social n'épargne pas non plus les médias d'une manière générale, et la radio en particulier, appelés à la rescousse de l'idéologie développementaliste. « *S'ils se libèrent de la logique du lit de Procuste, les médias peuvent alors accompagner le changement social durable.* » ⁶⁴³

Effectivement, le rôle joué par les médias, particulièrement la radio rurale dans le changement social, constitue l'essentiel de notre travail. Notre intérêt pour le sujet découle de la prolifération accélérée des radios au Mali, consécutive à la libéralisation du média débutée en 1992 par les pouvoirs politiques à la faveur de la démocratisation de la gouvernance du pays, faisant ainsi croire que les techniques et appareils de communication peuvent conduire au changement social. Pour autant, la recherche en sciences de l'information et de la communication nous prévient contre tout déterminisme technologique, lequel, en l'occurrence, érigerait la radio comme facteur, en soi, du changement social. De fait, l'utilité des techniques ou appareils de communication dépend de leur appropriation par les communautés que ces dispositifs sont censés représenter. « *L'enthousiasme vis-vis de la liberté d'expression qui s'était réveillé et développé chez les citoyens il y a une vingtaine d'années, semble être retombé.* » ⁶⁴⁴

⁶⁴¹ MISSÈ, Missè (2009), *loc. cit.*, p. 20.

⁶⁴² MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 19.

⁶⁴³ MISSÈ, Missè (2009), *op. cit.*, p. 29.

⁶⁴⁴ DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *Les organes audiovisuels publics en Afrique, Mali*, Dakar, Initiative de la société ouverte pour l'Afrique Occidentale (OSIWA), p.19.

Déjà dans nos hypothèses, nous exposons que la libéralisation des ondes de radios à elle seule ne peut aboutir à un changement social, car elle ne prend pas en compte la réalité des animateurs du média, qui, dans leur majorité, manquent de maîtrise des connaissances théoriques de base et de motivation salariale. Elle ne tient pas compte non plus des enjeux de pouvoir locaux. Dans cette partie de la formulation de nos hypothèses, nous disions aussi que le mode d'élaboration des grilles de programme et leur respect irrégulier ne favorisent pas la démocratisation des émissions et leur diffusion en vue d'influencer les pratiques sociales résultant à un changement de comportement.

La problématisation de notre sujet « le rôle de la radio rurale dans la communication pour le développement au Mali » a permis de confirmer ces hypothèses. La problématisation de notre sujet et son développement dans les différents chapitres de ce travail ont permis de constater les insuffisances dans l'organisation des stations de radio et dans l'animation radiophonique. Cette dernière idée se caractérise surtout par l'impréparation des acteurs radiophoniques. Le paysage politico-juridique défavorable et la passivité des organes d'autorégulation ne contribuent pas à l'efficacité radiophonique pour le changement social.

Dans le dernier chapitre de ce travail, nos études de terrain ont permis de constater le décalage de point de vue entre les communautés enquêtées et les responsables d'ONG, de services étatiques et des animateurs concernant l'influence des émissions radiophoniques. Le décalage dont il est question s'illustre par les opinions convergentes des responsables d'ONG, des responsables de services étatiques et des animateurs, reconnaissant tous d'une manière générale l'influence des pratiques sociales des communautés par les émissions radiophoniques. Ces opinions convergentes contredisent les points de vue des populations, qui à 45 % de personnes, soit 135 enquêtées, réfutent l'influence de la radio sur leur façon de faire les choses. Le taux élevé d'enquêtés (45 %) réfutant l'influence de la radio sur leur façon de faire les choses permet de mettre en doute l'efficacité effective des émissions radiophoniques sur les pratiques sociales des communautés.

Les propositions d'améliorations des services radiophoniques formulées par les responsables d'ONG et de services étatiques (l'accessibilité des populations aux émissions radiophoniques, la manière de vérifier des informations par les animateurs, leur capacité d'analyse et de rédaction etc.), le respect des règles édictées

par l'éthique et la déontologie, constituent un ensemble d'éléments pouvant permettre aux émissions radiophoniques d'influencer d'avantage les pratiques sociales des populations. À ceux-ci s'ajoute l'implication des communautés dans tout le processus de création, d'organisation des stations de radio et leur participation à la production.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Bibliographie générale

N.B : Pour plus de clarté, cette bibliographie est organisée selon la nature des documents utilisés dans le cadre de ce travail doctoral.

1. Ouvrages référencés

- ACHS, Ignacy, (1997), *L'écodéveloppement, stratégie pour le XXIe siècle*, Paris, La découverte, p. 20.
- ACUNZO, Mario PAFUMI, Marzia, TORRES, Cleoffe, STELLA TIROL, Maria (2017), *Guide de référence, la communication pour le développement rural*, Rome, FAO, p. 12.
- ADEME, (2016), *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité, L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir*, Angers, ADEME Éditions, p. 40.
- AMIN, Samir, (1985), *La déconnexion, pour sortir du système mondial*, Paris, La Découverte, p. 17-18.
- AUBERT, Jean-Marie, (1965), *Philosophie de la nature, propédeutique à la vision chrétienne du monde, nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Beauchesne et ses fils, p.124.
- BALIMA, Serge Théophile, FRERE, Marie-Soleil, (2003), *Médias et communications sociales au Burkina Faso, approche socio-économique de la circulation de l'information*, Paris, L'Harmattan, p. 97.
- BALLE, Francis, (2004), *Les médias*, Paris, Presses Universitaires de France (collection "Que sais-je ?"), p. 3-4.
- BANDA, Fackson (2013, (ed.) *Model Curricula for Journalism Education. A compendium of new syllabi*, Paris, Unesco (Unesco Series on "Journalism Education") [en ligne, 2013, July, 5] <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002211/221199E.pdf>, (trad. google.fr), p. 9
- Baromètre des médias africains, première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, Mali*, (2016), Windhoek, Namibia, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) fesmedia Africa, p. 26.
- BAUMAN, Zygmunt (2000), *Liquid Modernity*, Cambridge: Polity Press; Malden: Blackwell Publishers Inc.
- BÉNÉTON, Philippe, 1975, *Histoire de mots. Culture et civilisation*, Paris, Presses de la FNSP (coll. "Travaux et recherches de sciences politiques"), n° 35.
- BERNIER, Marc-François, (2004), *Éthique et déontologie du journalisme*, Édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, préface, p. 15.
- BREDA, Pavlic, CEES, J. Hamelink, (1985), *Le Nouvel ordre économique international: économie et communication*, Paris, les ateliers de l'Unesco, p. 16.
- CABEDOUCHE, Bertrand (1990), *Les chrétiens et le tiers-monde. Une fidélité critique*, Paris, Khartala.
- CABEDOUCHE, Bertrand (2003), *Ce nucléaire qu'on nous montre. Construire la socialité dans le débat sur les énergies*, Paris, L'Harmattan, en particulier le chapitre « Les enjeux supranationaux du débat », pp. 441-534.
- CABEDOUCHE, Bertrand (2018), « TIC et RSE, des dispositifs techniques, rétiologiques et idéo-logiques réifiés pour le report de la charge de l'incertitude sur la ressource humaine, à l'heure de la mondialisation et de la "société de l'information" », préface pp. 7-21, à l'ouvrage de Farid Toumi, Khadija Youssoufi (coord.), *L'organisation au prisme des TICS et de la RSE*, Agadir, Maroc, Publications de LARLACO, Faculté des Lettres

et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr et Association Marocaine des SIC (AMSIC).

- CÉSAIRE, Aimé (1955-2004), *Discours sur le colonialisme, suivi du discours sur la négritude*, Paris, Présence africaine, p.25.
- CHARDON, Jean-Marc, SAMAIN, Olivier, (1995), *Le journaliste de radio*, Paris, Economica, p.53.
- COMTE, Auguste (rééd. 1972), *La science sociale*, Paris, Gallimard (Coll. "Idées, nrf", n° 261).
- De CASTRO, Josué (1949, rééd. 1952), *Géographie de la faim*, Paris, éditions ouvrières.
- DEBRAY, Régis, (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard, p. 77.
- DJOURTÉ, Baba, TABUWE, Eileen Manka, BUSSIEK, Hendrik, (2013), *Les organes audiovisuels publics en Afrique, Mali*, Dakar, Initiative de la société ouverte pour l'Afrique Occidentale (OSIWA), p. 10.
- FRERE, Marie-Soleil, (2016), *Journalismes d'Afrique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 22.
- GEERTZ, Clifford (2002), *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, PUF (collection "Sociologie d'aujourd'hui").
- HOUÉE, Paul (1989), *Les politiques de développement rural : Des années de croissance au temps d'incertitude, 2e édition revue et augmentée*, (1996), Paris, éditions INRA Economica, p. 22.
- JOST, François, (2017), *Comprendre la télévision et ses programmes*, Paris, Armand Colin (coll. "Focus cinéma"), p. 60-62 (3e édition actualisée et augmentée).
- JOST, François, EVENO, Patrick, FARCHY, Joëlle, LAGNY, Michèle, LEFEBVRE, Thierry, ROUQUETTE, Sébastien, (2012), *50 fiches pour comprendre les médias*, 2ème édition, Paris, Bréal, p. 45.
- KABOU, Axelle, (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan, p.13.
- KEYNES, John Maynard, (2019), *Un traité sur la monnaie*, Paris, Classiques Garnier, p. 3-6.
- KI-ZERBO, Joseph (1972), *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier.
- KOJÈVE, Alexandre, 1947, *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris, Gallimard, [Trans.: Kojève (1969), *The Reading of Hegel*, New York: Basic Books].
- LATOUCHE, Serge, (2004), *Survivre au développement*, Paris, Mille et une nuits, (département de la librairie Arthème Fayard), p.11.
- LATOUCHE, Serge, (2010), *Le pari de la décroissance*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, p. 22.
- LATOUCHE, Serge, (2016), « *Les précurseurs de la décroissance* » une anthologie, Neuvy-en-champagne, Le passager clandestin, p. 9.
- LERNER, Daniel (1958), *The passing of traditional Society: Modernizing the Middle East*, Glencoe, The Free Press.
- MARCUSE, Herbert, 1964, *One-dimensional Man. Studies in the ideology of Advanced industrial society*, Boston, Beacon (trad. française MARCUSE, Herbert (1964), *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Éditions de Minuit.
- MATTELART, Armand (1991), *La communication-monde*, Paris, La Découverte.
- MATTELART, Armand et Michèle, (2004), *Histoire des théories de la communication*, Paris, éditions La Découverte, p. 3.

- MATTELART, Armand, MATTELART, Michèle, DELCOURT, Xavier (1984), *La culture contre la démocratie ? L'audiovisuel à l'heure transnationale*, Paris, éditions La Découverte, p. 52.
- MAX-NEEF, Manfred A., ELIZALDE, Antonio, HOPENHAYN, Martín (1993), *Desarrollo a Escala Humana*, Montevideo, Nodan-Comunidad/REDES (coll. "Ecotera").
- MEMMI, Albert, (1957), *Portait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Buschet-ChaStel, Correa, p. 199.
- MTIMDE, Lumko, BONIN, Marie-Hélène, MAPHIRI, Nkopane, NYAMAKU, Kodjo, (1998), *"What is Community Radio ? A Resource Guide" Qu'est-ce que la radio communautaire ? Un guide de ressources*, AMARC Africa/Panos Southern Africa.
- MYERS, Mary, (2011), *Voices from Villages: Community Radio in the Developing World*, Washington, Center for International Media Assistance, p. 26.
- PERCHERON, Annick (1997), *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin (coll. "Sociologie").
- PERROUX, François (1957), *Théorie générale du Progrès économique. I – Les mesures des progrès économiques et l'idée d'économie progressive. II – Les composants : 1 – La création ; 2 – La propagation. Les Cahiers de l'ISEA, (série 1 "Le Progrès économique")*, n° 1, 2, 3. PERROUX, François (1962), *L'économie des jeunes nations*, Paris, PUF. PERROUX, François (1964), *L'économie du XXe siècle*, Paris, PUF ; PERROUX, François (1976), « Critique de la raison économique et de la raison statistique », *Économie appliquée*, XL (2), pp. 303-323.
- PERROUX, François (1957), *Théorie générale du Progrès économique. I – Les mesures des progrès économiques et l'idée d'économie progressive. II – Les composants : 1 – La création ; 2 – La propagation. Les Cahiers de l'ISEA, (série 1 "Le Progrès économique"*, n° 1, 2, 3).
- PERROUX, François (1962), *L'économie des jeunes nations*, Paris, PUF. PERROUX, François (1964), *L'économie du XXe siècle*, Paris, PUF.
- PROULX, Serge, MILLETTE, Mélanie, HEATON, Lorna, (2011) (dir.), *Médias sociaux, enjeux pour la communication*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.13.
- REBOUL, Olivier (1980), *Langage et idéologie*, Paris, PUF, introduction.
- ROSTOW, Walt Witman, (1960), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil (collection "Points", n° 16).
- SACHS, Ignacy, (1993), *L'écodéveloppement*, Paris, Syros, p. 56-57.
- SAILLARD, Yves, (2008), *Éléments d'une analyse économique des normes*, Grenoble, Maison des Sciences de l'Homme-Alpes, p.21.
- SARTRE, Jean-Paul (1964), *Situations, V. Colonialisme et néo-colonialisme*, Paris, Gallimard, (trans. Azzedine Haddour, Steve Brewer and Terry McWilliams, 2001, *Colonialism and Neocolonialism*, New York: Routledge).
- SEN, Amartya Kumar (2005), *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot et Rivages (coll. "Manuels Payot"), p. 12-25.
- SERVAES, Jan, JACOBSON, Tom L., WHITE, Shirley A. (eds) (1996), *Participatory Communication for Social Change*, London, Sage.
- TUDESQ, André-Jean, (2002), *L'Afrique parle, l'Afrique écoute, les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, p. 94.
- VIVIEN, Franck-Dominique, (2005), *Le Développement soutenable*, Paris, la Découverte, p. 59.

ZÉMOR, Pierre, (1995), *Que sais-je ? La communication publique*, Paris, Presse Universitaire de France, (coll. "Que sais-je ?"), p. 3.

2. Chapitres d'ouvrage

COLSON, Jean-Philippe, (1972), « Le « groupe des 77 » et le problème de l'unité des pays du Tiers Monde. » *Tiers-Monde*, tome 13, n°52, pp. 813-830.

3. Articles scientifiques

AMIN, Samir, (1992). « Capitalisme et système-monde. », *Sociologie et sociétés*, p. 182

AZAM, Geneviève, (2003), « Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? » *La Découverte, Revue du MAUSS*, n°21, p.153

BARBER, Nicholas, (2014), « Marginalized Communities and ICTs : The Case of Bagyeli Participatory Video and Mapping », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°15/2B, p. 123-133

BECQUEMONT, Daniel, (2005), « Darwinisme social et eugénisme anglo-saxons », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2005/2 (N° 183), p. 143-158.

BLÉ, Raoul Germain, (2005), « Radio et animation rurale en Côte-d'Ivoire », *Communication*. (Vol. 23/2) p. 3.

BRETON, Philippe, PROULX, Serge, (2012), « 10/ Approches de la réception », dans : Philippe Breton éd., *L'explosion de la communication, Introduction aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, La Découverte, (collection "Repères"), p. 235-261.

CABEDOUCHE, Bertrand (2009), « Confondre les représentations stéréotypées de l'Afrique dans les médias transnationaux ? Une démarche épistémologiquement problématique », pp. 213-234, in Alain Kiyindou, Jean-Christien Ekambo, Ludovic-Robert Miyouna (dir.), *Communication et dynamiques de globalisation culturelle*, Paris, L'Harmattan.

CABEDOUCHE, Bertrand (2011), « Le rapport MacBride, conférence du consensus avant l'heure ? L'expérimentation refoulée d'une médiation politique originale, porteuse d'un espace public sociétal et des valeurs fondatrices de l'Unesco », *Les Enjeux de l'information et de la Communication*, 1/2011 (Vol. 2011), pp. 69-82.

CABEDOUCHE, Bertrand (2014), « Culture du chiffre et responsabilité sociale : le déplacement de la charge de l'incertitude sur le facteur humain à France Télécom », pp. 21-40, in Valérie Lépine, Fabienne Martin-Juchat, Chrystelle Millet-Fourrier, (dir), *Acteurs de la communication des entre-prises et des organisations. Pratiques et perspectives*, Grenoble, PUG, (Coll. "Communication, médias et sociétés").

CABEDOUCHE, Bertrand (2019), « Une recherche de plus en plus structurante depuis l'Afrique sur la relation entre Technologies de l'Information et de la Communication et changement social au 3e millénaire », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, p.21

CABEDOUCHE, Bertrand, (2016), « « Communication Internationale » et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information - communication en France », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, p. 55-77.

CABEDOUCHE, Bertrand, (2021), *Lire la communication-monde, De l'éclosion au décentrement*, Ottawa, Presses Universitaires d'Ottawa (hors collection), (Publication en cours).

CABEDOUCHE, Bertrand, ALEMANNI P., Sylvie (2011), « Suicide as the ultimate response to the effects of globalisation. France Télécom, psychosocial risks and communicational implementation of the global workplace », (avec Sylvie Alemanni P.), *Intercultural Communication Studies Journal* (International Association for Intercultural Communica-

tion Studies). Guangzhou and Macao Polytechnic University (China) and University of Rhode Island, Kingston, USA, Vol. XX, Issue 2, august 2011, p. 24-40.

- CAPITANT, Sylvie (2008), « La radio en Afrique de l'Ouest, un « média carrefour » sous-estimé ? L'exemple du Burkina Faso », *Réseaux*, vol. 150, n° 4, p. 192.
- Capra, Paula, (2007), « L'originalité de la communication participative en Amérique Latine », *Hermès*, n° 48, p. 135-144.
- CAVELIER, Patrice, MOREL-MAROGER, Olivier, (2008), « Éduquer, informer, distraire », *La radio*, p. 99-102.
- CHATEAU, Dominique, (2017), « JAUSS, Hans Robert. 1921-1997 », dans : Carole Talon-Hugon éd., *Les théoriciens de l'art*, Paris, Presses Universitaires de France, (Hors coll.), p. 355-358.
- COLSON, Jean-Philippe, (1972), « Le « groupe des 77 » et le problème de l'unité des pays du Tiers Monde. » *Tiers-Monde*, tome 13, n°52, pp. 813-830.
- DAMOME, Étienne, (2015/6 n° 194), « Pratiques radiophoniques et dynamiques communautaires des jeunes à l'ère du numérique », *Réseaux*, p. 229-263.
- FOSSAERT, Robert, (2003), « Le système mondial, vu des débuts du XXI^e siècle », *Hérodote*, N°108, p. 9.
- GAUZENTE, Claire, (2005), « Chapitre 3. Les rumeurs : sources de risque ? », *Alerte marketing*, p. 49-61.
- GREHAIGNE, Jean-François, (2018), « Pratique et théorie : le rôle des connaissances et des modèles », *eJRIEPS*, p. 20.
- HADDAD, Saïd, (2012), « La fin de l'État des masses ou les incertitudes libyennes », *L'Année du Maghreb*, p. 2.
- HARRIBEY, Jean-Marie, (2013), « Antoine Missemer - Nicholas Georgescu-Roegen, pour une révolution bioéconomique suivi de la science économique à la bioéconomie de Nicholas Georgescu-Roegen. » *Économie rurale*, p. 125.
- KAMARA, Oumar, (2019, n°4), « Lieux de diffusion et de promotion des arts comme tentative d'accommodation aux enjeux des industries créatives au Mali, la culture de l'innovation, une identité des industries créatives », *Toussour*, Bamako, Institut culturel afro-arabe, p. 11.
- KHERAD, Rahim, (2013), « Réflexions sur les conflits libyen et malien au regard des droits de l'homme et du droit humanitaire », *Civitas Europa*, p. 89-107.
- KODJO-GRANDVAUX, Séverine (2017), « L'Afrique est le berceau de l'écologie », *Le Monde*, p. 1.
- LAÏDI Zaki, (2003/10 Tome 399) « Vers un monde multipolaire », *Études*, p. 297-310.
- LATOUCHE, Serge (2001), « Les mirages de l'occidentalisation du monde. En finir une fois pour toutes avec le développement », *Le Monde Diplomatique*.
- LATOUCHE, Serge, (2003), « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, n° 121 p. 23.
- LÉVY, Pierre, (2003), « Le jeu de l'intelligence collective », *Sociétés*, p. 105-122.
- MADANI, Lotfi (1996), « Les télévisions étrangères par satellite en Algérie : formation des audiences et des usages », *Tiers Monde*, n° 146, avril-juin, p. 316- 324.
- MATTELART, Armand (1995) « Nouvelles utopies, grandes inquiétudes. Une éternelle promesse : les paradis de la communication », *Le Monde Diplomatique*.

- MERLO-MORAT, Philippe, (2013), « Il – Le modernisme », *Littérature espagnole contemporaine*, p. 21-28.
- MISSÈ, Missé (2009), « La communication stratégique : de l'appui au développement à la promotion du changement social : une communication de connivence ? », *Les Enjeux de l'Information et de la communication*, p. 24.
- MISSE, Misse, (2014) « Les théories critiques en communication pour le changement social : regard critique », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, p. 6.
- MISSÈ, Misse, KIYINDOU, Alain (2009), « Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes : bilan et perspectives », *Les Enjeux de l'Information et de la communication*, p. 9
- MONVILLE, Marie, LÉONARD Dimitri, (2008), « La formation professionnelle continue », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, p. 7-67.
- PAYETTE, Dominique, BRUNELLE, Anne-Marie, (2007), « Le journalisme radiophonique », *Presses de l'Université de Montréal*, p. 13-22.
- PELACHAUD, Guy, (2008), « Jean-Paul LAFRANCE, Anne-Marie LAULAN et Carmen RICO DE SOTELO (dir.), Place et rôle de la communication dans le développement international », *Communication*, p. 3.
- PENRAD, Jean-Claude, (2003), « Religieux et profane dans l'École coranique, le cas de l'Afrique orientale et de l'océan Indien occidental », *Cahiers d'Études africaines*, p. 321-336.
- PERRET, Thierry, (2005), « Médias et démocratie au Mali. Le journalisme dans son milieu », *Politique africaine*, N° 97, p. 18-32.
- PERROUX, François (1976), « Critique de la raison éco-nomique et de la raison statistique », *Économie appliquée*, XL (2), pp. 303-323.
- PILLET, Fabien, (2011/3 n° 263) « Que reste-t-il de l'École de Constance ? », *Études Germaniques*, p. 763-781.
- PUMAIN, Denise (2009) « Cumulativité des connaissances », *Revue européenne des sciences sociales*, p. 5-10.
- RICHARD, Lionel, (2007), « De la radio et de l'écriture radiophonique », *Semen*, p. 1-2.
- RINGOOT, Roselyne, ROCHARD, Yvon, (2008), « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots, Les langages du politique*, pp. 73-74
- ROMAINVILLE, Marc, (2011), « Objectivité versus subjectivité dans l'évaluation des acquis des étudiants », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, p. 2.
- SÉBASTIEN, Léa, BRODHAG, Christian, (dossier 3/2004), « À la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Développement durable et territoires*, p. 4.
- SERVET, Jean-Michel, (2010), « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non-dits », *La Revue de la régulation*, p. 6.
- VAN DIJK, Jan, VAN DEURSEN, Alexander (2010), "Internet skills and the digital divide", *New Media and Society*, 13(6), p. 893-911.
- VETTRAINO, Jean, (2018), « Arnaud Parienty, Le mythe de la théorie du ruissellement », *Revue Projet, La Découverte*, (N° 368), p. 92-93.
- VOIROL, Olivier, (2012), « Quel est l'avenir de la théorie critique ? », *Questions de communication*, p. 107-122.

4. Communications scientifiques et actes de colloque

CABEDOUCHE, Bertrand (2017), « "Note about common sense and academic knowledge" », pp. 201-205, in Simone Tosoni, Nico Carpentier, Fausto Co-lombo and all. (ed.), *Media Practice and Everyday Agency in Europe. Inter-ventions and Intersections*, Milano, Università Cattolica del Sacro Cuore Press, 2017.

5. Rapports scientifiques

Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4)©Unesco 2020", rapport du sémi-naire-atelier de la sous-région Afrique centrale de Douala (22-24 octobre 2019), Paris, Unesco, janvier 2020.

CABEDOUCHE Bertrand, « Renforcement des capacités des journalistes et médiateurs de l'info-communication, pour la promotion de l'Agenda 2030. ODD.4 (Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4)©Unesco 2020 », Conception et rédaction du rapport du séminaire-atelier de la sous-région Afrique centrale de Douala (22-24 octobre 2019), diffusé en janvier 2020.

CABEDOUCHE, Bertrand (2020), Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4, Paris, Unesco 2020 (dit rapport Cabedoche, sous-région Afrique centrale de Douala, 22-24 octobre 2019).

CABEDOUCHE, Bertrand, (2020), « "Éco-développement", "croissance zéro", "décroissance", "a-croissance", "objectifs du millénaire pour le développement", "objectifs pour le développement durable"... Les décalages et convergences entre discours politiques et discours scientifiques sur les enjeux planétaires à l'horizon 2030 », in Bertrand Cabedoche, "Capacity building workshop for journalists, information-communication specialists and Media professionals of the sub region on 2010 Agenda and the revitalization of journalists networks for ODD.4)©Unesco 2020", rapport du séminaire-atelier de la sous-région Afrique centrale de Douala (22-24 octobre 2019), Paris, Unesco, janvier 2020.

PERRIN, Michel, (2006), le développement est-il source de progrès ? Essai de restitution du débat du cafés-philo de Chevilly-Larue, Cafes-philo.

6. Mémoires, thèses et Habilitations à diriger des recherches

CABEDOUCHE, Bertrand (1987), *Conscience chrétienne et tiers-mondisme. Itiné-raire d'une revue spécialisée, Croissance des jeunes Nations, dans le pay-sage politique et intellectuel en France, 1961-1986*, thèse pour l'obtention du doctorat d'état en sciences politiques, 1987, Université Rennes1, publiée par CRAP, Rennes, 1327 pages.

KONÉ, Soumana, (2017), *Communication pour le développement (cas du Mali)*, thèse (sous la co-direction de Jean Pierre ILBOUDO, Issaka BAGAYOGO), Ins-titut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako, p. 71.

MOMO, Hubert Etienne, (2011), *Perspective herméneutique de la "communication pour le développement" : une analyse des stratégies communicationnelles du Programme National de Vulgari-sation et de Recherche Agricoles dans l'Ouest Cameroun*, thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication (sous la direction de

Bertrand Cabedoche), Université Sten-dhal Grenoble 3, École doctorale N° 50, Langues, Littératures et Sciences humaines, GRESEC (Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication), p.50 ; www.theses.fr/2011GRENL031/abes, p. 35, consulté le 24 juin 2019.

7. Textes et documents administratifs

Décret n° 2016-0626/P-RM du 25 août 2016 déterminant les conditions de mise en œuvre des sanctions non pénales prononcées par la Haute Autorité de la Communication.

Décret n°2016-0627/P-RM du 25 août 2016 fixant le cahier des charges des services privés de radiodiffusion sonore non commerciale.

Décret n° 2015-0363/P-RM du 19 mai 2015 fixant le salaire minimum interprofessionnel garanti.

8. Sitographie

N.B : Les dates et heures de consultation des sites internet sont indiquées en notes de bas de pages dans le présent document.

Lien : <https://media.xpair.com/pdf/basse-consommation/changer-les-comportements.pdf>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2016-2-page-55.htm>

Lien : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2009-supplement/pdf/Actes%20de%20Douala-Misse-pp14-35.html>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-1-page-18.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-1-page-23.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2008-4-page-189.htm>

Lien : http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/037/article_20103.asp

Lien : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-press-freedom-day/previous-celebrations/worldpressfreedomday2009001/themes/the-role-of-community-media/>

Lien : <http://journals.openedition.org/communication/4153>

Lien : <http://www.communicationsansfrontieres.org/l-observatoire/dossiers/droits-communication-point-vue-du-professeur-cees-hamelink/>

Lien : https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=POLAF_097_0018

Lien : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000217073_fre

Lien : http://www.apc.org/apps/img_upload/088c7d3f6ca314446d780a95e03d1957/What_is_CR_Final_edit.doc

Lien : <http://www.marysophiamyers.org/pdfs%20of%20my%20publications/1%20Voices.pdf>

Lien : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/11-Barber/index.html>

Lien : http://subsol.c3.hu/subsol_2/contributors3/alberttext.html

Lien : <http://journals.openedition.org/communication/515>,

Lien : <https://doi.org/10.4000/communication.515>

Lien : <http://journals.openedition.org/ress/357>, DOI : 10.4000/ress.357

Lien : <https://docplayer.fr/84395365-Introduction-misse-misse-alain-kiyindou.html>

Lien : <https://journals.openedition.org/sociologies/2623?lang=en>

Lien : <https://docplayer.fr/84395365-Introduction-misse-misse-alain-kiyindou.html>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-151.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2005-2-page-143.htm>, DOI : 10.3917/rhsho.183.0143

Lien : <http://journals.openedition.org/rfsic/931>

Lien : <https://journals.openedition.org/regulation/7813>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-1-page-7.htm>

Lien : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/1992-v24-n2-socsoc88/001008ar.pdf>

Lien : <https://doi.org/10.3406/tiers.1972.1887>

Lien : www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1972_num_13_52_1887

Lien : <https://www.contretemps.eu/mai-68-espoirs-tricontinentale/>

Lien : http://w3.u-grenoble3.fr/les_jeux/2011/Cabedoche/index.html

Lien : www.cairn.info/revue-les_jeux-de-l-information-et-de-la-communication-2011-1-page-56.htm

Lien : <https://reporterre.net/Le-rapport-au-Club-de-Rome-stopper-la-croissance-mais-pourquoi>

Lien : <http://www.journaldumauss.net/?Jacques-Ellul-ou-l-impasse-de-la>

Lien : <https://www.cairn.info/strategies-de-l-ecodeveloppement--9782708220492-page-11.htm>

Lien : https://www.canalu.tv/video/canal_uedv/3_origine_et_histoire_d_ecodeveloppement.19061

Lien : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1133>,

DOI : 10.4000/developpementdurable.1133

Lien :

https://www.canalu.tv/video/canal_ued/5_le_developpement_durable_au_sommet_les_grandes_conferences_internationales_de_stockholm_a_rio_20.19063

Lien : https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/12/13/serge-latouche-la-decroissance-vise-le-travailler-moins-pour-travailler-mieux_5397115_1652612.html

Lien : https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpementdurable/files/5/rapport_brundtland.pdf

Lien : <http://questionsdecommunication.revues.org/276>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-projet-2019-1-page-92.htm>

Lien : <https://www.senat.fr/rap/r03-233/r03-23333.html>

Lien : <https://journals.openedition.org/sociologies/2623?lang=en>

Lien : <https://docplayer.fr/84395365-Introduction-misse-misse-alain-kiyindou.html>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-151.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2005-2-page-143.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-1-page-7.htm>

Lien : <https://doi.org/10.3406/tiers.1972.1887>

Lien : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/1519>

Lien : <https://reporterre.net/Le-rapport-au-Club-de-Rome-stopper-la-croissance-mais-pourquoi>

Lien : <http://www.journaldumauss.net/?Jacques-Ellul-ou-l-impasse-de-la>

Lien :

https://www.canalu.tv/video/canal_ued/3_origine_et_histoire_du_concept_d_ecodeveloppement.19061

Lien :

https://www.canalu.tv/video/canal_ued/5_le_developpement_durable_au_sommet_les_grandes_conferences_internationales_de_stockholm_a_rio_20.19063

Lien : https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/12/13/serge-latouche-la-decroissance-vise-le-travailler-moins-pour-travailler-mieux_5397115_1652612.html

Lien : https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

Lien : https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

Lien : <http://questionsdecommunication.revues.org/276>

Lien : <http://journals.openedition.org/economierurale/4413>

Lien : <http://www.uri.edu/iaics/content/2011v20n2/04SylvieP.AlemannoBertrandCabedoche.pdf>

Lien : http://www.oce.global/sites/default/files/2019-04/1.5degree_FR_final_LR.pdf

Lien : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/wp-content/uploads/2019/02/Enjeux-SupplA2009-Actes-de-Douala.pdf>

Lien : <https://cafes-philos.org/2011/03/le-developpement-est-il-source-de-progres/>

Lien : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000192110>

Lien : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/6601>

Lien : https://www.monde-diplomatique.fr/publications/manuel_d_histoire_critique/a53274

Lien : <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/mouvementdesnonalignes>

Lien : <https://www.futura-sciences.com/sciences/questions-reponses/epoque-contemporaine-vient-expression-pays-tiers-monde-5496/>

Lien : <https://docplayer.fr/49060834-Le-nouvel-ordre-economique-international-economie-et-communication-par-breda-pavlic-et-cees-j-hamelink.html>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2003-10-page-297.htm>

Lien : <http://www.fao.org/3/t3870f/t3870f01.htm#avant>

Lien : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000192110>

Lien : <http://www.fao.org/3/a1476f/a1476f00.pdf>

Lien : <http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/ar/libros/edicion/media/09Chapter5.pdf>

Lien : <http://www.fao.org/3/a1476f/a1476f00.pdf>

Lien : <http://hac.ml/>

Lien : www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2013/07/Etude_Urtel_Final_juin_11_2013.pdf

Lien : <https://amarc.radio/fr/quest-ce-que-la-radio-communautaire/>

Lien : www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2013/07/Etude_Urtel_Final_juin_11_2013.pdf

Lien : <https://journals.openedition.org/etudesafricaines/202>

Lien : <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.202>

Lien : [ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_112477.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_112477.pdf)

Lien : http://www.fonctionpublique.gouv.ml/docfp/texte_statutaire.pdf

Lien : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000217073_fre

Lien : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-radio-day-2013/statistics-on-radio/>

Lien : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/51253/114893/F59688688/MLI-51253.pdf>

Lien : www.rwi.uzh.ch/dam/jcr:00000000-0c04-fd04-0000-00002a968c2f/loi-00-046-an-rm-regime-de-la-presse-et-delit-de-presse.pdf

Lien : <http://www.communicationsansfrontieres.org/l-observatoire/dossiers/droits-communication-point-vue-du-professeur-cees-hamelink/>

Lien : http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/archive/Countries/WDE/2006/SUB-SAHARAN_AFRICA/Mali/Mali.pdf

Lien : <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/model-curricula-for-journalism-education/>

Lien : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000217073_fre

Lien : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-radio-day-2013/statistics-on-radio/>

Lien : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/51253/114893/F59688688/MLI-51253.pdf>

Lien : www.rwi.uzh.ch/dam/jcr:00000000-0c04-fd04-0000-00002a968c2f/loi-00-046-an-rm-regime-de-la-presse-et-delit-de-presse.pdf

Lien : <http://www.communicationsansfrontieres.org/l-observatoire/dossiers/droits-communication-point-vue-du-professeur-cees-hamelink/>

Lien : <http://publictionnaire.huma-num.fr/wp-content/uploads/2016/10/esthetique-de-la-reception.pdf>

Lien : <http://books.openedition.org/pum/10140>

Lien : <https://doi.org/10.4000/books.pum.10140>

Lien : <http://www.changecommunications.org/docs/manuals/gestionsdesradiofre.pdf>

Lien : <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>

Lien : <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/Mali.pdf>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2015-6-page-229.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/l-explosion-de-la-communication--9782707173829-page-235.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-etudes-germaniques-2011-3-page-763.htm>

Lien : <http://publictionnaire.huma-num.fr/wp-content/uploads/2016/10/esthetique-de-la-reception.pdf>

Lien : <https://www.cairn.info/les-theoriciens-de-l-art--9782130789871-page-355.htm>

Lien : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02021534/document>

Lien : <http://journals.openedition.org/mots/162>

Lien : <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>

Lien : <http://journals.openedition.org/ripes/499>

Lien : <https://media.xpair.com/pdf/basse-consommation/changer-les-comportements.pdf>

Lien : <http://journals.openedition.org/ejriepps/504>

Lien : <https://www.cairn.info/la-radio--9782130566250-page-99.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/alerte-marketing--9782804149352-page-49.htm>

Lien : https://en.unesco.org/sites/default/files/world_radio_day_2020_themes_fr.pdf

Lien : <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>

Lien : <http://www.fao.org/3/a-aq230f.pdf>

Lien : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170417-mali-dizaines-radios-pirates-libres-collimateur-hac-urtel>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2008-2-page-7.htm>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-89.htm>

Lien : <http://jacques-tourtaux-over-blog-com.over-blog.com/article-libye-l-heure-d-un-bilan-critique-82703220.html>

Lien : <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2011/08/Libye-l%E2%80%99heure-d%E2%80%99un-bilan-critique.pdf>

Lien : <https://www.cairn.info/revue-societes-2003-1-page-105.htm>, DOI : 10.3917/soc.079.0105. URL

Lien : https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/59483321/Literary_Theory_-_An_Anthology_Blackwell20190601-94544-fbkrbp.pdf?1559451927=&response-content-disposition=inline%3B+filename%3DSECOND_EDITION.pdf&Expires=1617900992&Signature=egpia2BA4Phxsuqc6a8vgzJqhfSx1-gWfwmEalt4ahtWO6zyP3PI6PyMu7qu9lwEbXoJOivhjsnk~rTDWV1nsVaQ92t4ilUWU7OROMOmoQ5Y6sXZQwnrdO-l6qU077~8VW51pxqbxYg-d6GXmVvDVHhowNa0Fw4Gzh4ttfJ30dWhky-3SFTu1IJRolxx4JRMkLBhKN0RhMP0eT7oo1Is2jdF1C5F9uO~30URVjmduYZqilu5ndBqvwQ-KaVO9eNuY0w1pVJWxYwnBsLqLGqslJMqiuPJPUxNKabMXDuINS-9xCGJcGL9EI-ObbFhSNMWPv6hgkK0zjKjOiwW6y~dsrYA_&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA#page=374

Lien : <https://www.monde-diplomatique.fr/1999/08/DEBRAY/3178>

Lien : https://mediologie.org/ancien-site/cahiers-de-mediologie/06_mediologues/debray.pdf

Lien : <https://www.cairn.info/litterature-espagnole-contemporaine--9782130621317-page-21.htm>

Lien : <http://excerpts.numilog.com/books/9782707115881.pdf>

Lien : <http://www.courconstitutionnelle.ml/wp-content/uploads/2019/02/CE-QUIL-FAUT-SAVOIR-DES-ELECTIONS.pdf>

Lien : <http://journals.openedition.org/semen/3733>

Lien : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/linguistic-diversity-in-unesco-normative-texts/#:~:text=%2D%20promouvoir%20la%20diversit%C3%A9%20linguistique%20dans,qui%20rel%C3%A8vent%20du%20domaine%20public.&text=La%20Convention%20de%202003%20reconnait%20la%20transmission%20du%20patrimoine%20vivant>

Lien : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/medersa>

Lien : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/17/l-afrique-berceau-de-l-ecologie_5230953_3232.html

Lien : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2007-2-page-135.htm>

Lien : <http://www.fao.org/3/x6721f/x6721f38.htm>

ANNEXES

Annexes 1 : Abréviations

€	: Euro
°C	: degré Celsius
ORTM	: Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
ADEME	: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMARC	: Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires
AMRTP	: autorité Malienne de Régulation des Télécommunication/ technologie de l'information et de la communication et Poste
ASSEP	: association des éditeurs de la presse privée
CMED	: commission mondiale sur l'environnement et le développement
CO2	: le dioxyde de carbone aussi appelé gaz carbonique
Cop 21	: 21ème conférence des parties
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FM	: modulation de fréquence
GIEC	: groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HAC	: Haute autorité de communication
HDR	: Habilitation à Diriger les Recherches
IUT	: Institut universitaire de technologie
NBC	: National Broadcasting Corporation
NOEI	: Nouvel ordre économique international
Nomic	: Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: organisation non gouvernementale
ONU	: organisation des Nations-Unies
OSPAA	: Organisation de Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques
PNCD	: Politique nationale de communication pour le développement
PNUD	: programme des Nations unies pour le développement
PNUE	: programme des Nations-Unis pour l'environnement
RFI	: Radio France International
RTM	: Radiodiffusion Télévision du Mali
SMIG	: salaire minimum interprofessionnel garanti

SPSS : Statistical Package for the Social Sciences

TIC : technologie de l'information et de la communication

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture

UNTM : l'Union national des travailleurs du Mali

URTEL : Union des Radios et Télévisions libres du Mali

USB : Universal Serial Bus

UVED : université virtuelle environnement et développement durable

VOA : Voice of America.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU MALI

SOMMAIRE

DECRET N°2016-0586/PM-RM DU 12 AOUT 2016 FIXANT LE CAHIER DES CHARGES DES SERVICES PRIVES DE RADIODIFFUSION SONORE COMMERCIALE.....page 03

DECRET N° 2016-0626/P-RM DU 25 AOUT 2016 DETERMINANT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS NON PENALES PRONONCEES PAR LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION page 09

DECRET N°2016-0627/P-RM DU 25 AOUT 2016 FIXANT LE CAHIER DES CHARGES DES SERVICES PRIVES DE RADIODIFFUSION SONORE NON COMMERCIALE.....page 14

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**DECRET N°2016-0586/PM-RM DU 12 AOUT 2016
FIXANT LE CAHIER DES CHARGES DES
SERVICES PRIVES DE RADIODIFFUSION
SONORE COMMERCIALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2012-019 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle ;

Vu l'Ordonnance n°2014-006/P-RM du 21 janvier 2014 portant création de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le Décret n°2014-0951/P-RM du 31 décembre 2014 déterminant les conditions d'établissement, d'exploitation et de distribution des services privés de radiodiffusion télévisuelle ;

Vu le Décret n°2015-0605/P-RM du 25 septembre 2015 portant nomination des membres de la haute autorité de la communication ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES

DECRETE :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le présent décret fixe le cahier des charges et précise les règles relatives :

- à l'établissement, l'exploitation, la distribution, l'organisation et au fonctionnement des services privés de radiodiffusion sonore commerciale (radio commerciale) ;
- à la promotion et à la diffusion des programmes de radio commerciale ;
- à l'exploitation de la publicité par la radio commerciale.

TITRE II : DU REGIME JURIDIQUE

Article 2 : La radio commerciale a pour vocation principale la production et la vente de prestations de communications radiophoniques.

L'établissement et l'exploitation de la radio commerciale sont soumis à une autorisation préalable de la Haute Autorité de la Communication, HAC.

Article 3 : L'exploitation de la radio commerciale est spécifiquement réservée aux personnes physiques de nationalité malienne ou morales de droit malien.

Article 4 : Conformément à l'article 28 de la Loi n° 2012- 019AN-RM du 12 mars 2012, la participation étrangère au capital d'une radio commerciale est limitée à 20%.

Sont considérées comme personnes de nationalité étrangère, les personnes physiques ou morales visées à l'alinéa 2 de l'article 28 de la Loi n° 2012- 019 AN-RM du

12 mars 2012.

Article 5 : Nul ne peut être majoritaire dans le capital de plus d'une radio commerciale.

Article 6 : Nul ne peut être titulaire de deux autorisations relatives chacune à un service privé de radiodiffusion sonore diffusé par voie hertzienne terrestre dans la même zone de service.

Article 7 : Aucun parti politique, **association et groupement de partis politiques** ne peut exploiter ni directement, ni par personne interposée une radio commerciale.

TITRE III : DE L'AUTORISATION ET DE LA CONVENTION

CHAPITRE I : DE L'AUTORISATION

Article 8 : L'établissement et l'exploitation de la radio commerciale sont soumis à la délivrance d'une autorisation préalable de la HAC.

L'autorisation d'une radio commerciale est octroyée après appel à candidatures. L'appel à candidature précise la zone géographique concernée, la typologie de la radio, les conditions techniques de diffusion du service et la date limite de dépôt de candidatures.

Article 9 : Le dossier de candidature est adressé à la HAC.

La composition du dossier de candidature est définie par la HAC

Article 10 : L'autorisation d'exploitation est subordonnée à la conclusion d'une Convention entre la HAC et le candidat retenu.

Article 11 : L'autorisation doit comporter les mentions suivantes :

- la dénomination du service ;
- l'identité du bénéficiaire de l'autorisation ;
- l'adresse du siège social du bénéficiaire de l'autorisation ;
- la radiofréquence assignée ;
- les coordonnées en latitude et en longitude du ou des sites d'antennes ;
- la valeur maximale de la ou des puissances apparentes rayonnées et les atténuations imposées ;
- la hauteur de la ou des antennes par rapport au sol ;
- la date d'entrée en vigueur de l'autorisation.
- Au titre de l'autorisation est annexée une fiche technique. Celle-ci mentionne notamment :
- l'adresse des sièges d'exploitation et des studios ;

la puissance maximale à la sortie de ou des émetteurs ;

- le type et les caractéristiques de la ou des antennes, y compris le gain, le diagramme directionnel ainsi que le détail de sa composition (nombre de dipôles, nombre et nature des éléments) ;
- le type et la longueur du câble d'antenne utilisé ;
- le type de tout équipement inséré entre l'émetteur et l'antenne ;
- la perte de puissance globale dans le système d'alimentation de l'antenne.
- la zone de service.

Lorsque le bénéficiaire de l'autorisation souhaite modifier un ou des éléments de la fiche technique, il en informe préalablement la HAC qui délivre une nouvelle fiche.

Article 12 : La durée de l'autorisation est de cinq (05) ans.

Elle peut être renouvelée.

Article 13 : L'autorisation est renouvelée dans les conditions fixées par la Convention.

Article 14 : La HAC informe la radio commerciale de l'expiration de la Convention six (06) mois avant son échéance.

La demande de renouvellement est adressée à la HAC trois (03) mois avant l'expiration de la Convention.

Passé ce délai, la demande de renouvellement n'est plus recevable.

Le titulaire de l'autorisation ne sera plus admis à postuler à un appel à candidatures pour une radio commerciale.

Article 15 : La composition du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation est fixée par la HAC

Article 16 : L'autorisation n'est pas renouvelée si sa reconduction est de nature à porter atteinte à l'impératif du pluralisme d'expression.

L'autorisation n'est également pas renouvelée dans les cas suivants :

- liquidation judiciaire de la radio ;
- fermeture définitive de la radio par la HAC
- non-conformité aux normes techniques ;
- modification par l'Etat de la destination de la fréquence assignée.

Dans ce dernier cas une nouvelle fréquence est attribuée au service hors appel à candidatures.

Dans tous les cas la Décision de non renouvellement doit être motivée.

Le non renouvellement ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 17 : L'autorisation peut être retirée dans les cas suivants :

- l'impossibilité pour la radio commerciale de poursuivre ses activités ;
- la non-observation des dispositions de la Convention et de la réglementation en vigueur ;
- le détournement de l'usage de la fréquence à des fins illicites ou à des fins autres que celles définies par la convention.

Le retrait fait l'objet d'une Décision de la HAC.

Article 18 : Lorsque l'autorisation est retirée ou arrive à expiration sans être renouvelée, son détenteur doit procéder au démantèlement de ses installations. La HAC s'assure du respect de cette disposition.

La HAC peut procéder au démantèlement aux frais de la radio défaillante sans préjudice des sanctions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Article 19 : L'autorisation est incessible.

Elle ne peut être transférée à un tiers que sous le contrôle et avec l'accord de la HAC.

CHAPITRE II : DE LA CONVENTION

Article 20 : L'autorisation d'exploitation est subordonnée à la conclusion d'une Convention entre la HAC et le candidat retenu.

La Convention fixe les règles particulières applicables à la radio commerciale, compte tenu du/de :

- mode de diffusion retenu ;
- l'étendue de la zone de service ;
- la ligne éditoriale du service ;
- la part réservée aux programmes publicitaires.

La Convention doit garantir l'égalité de traitement entre les différents candidats.

Les clauses de la Convention sont définies par la HAC.

Article 21 : L'exploitation de la fréquence octroyée à la radio commerciale doit commencer de manière effective dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de signature de la Convention. Un (01) mois avant le début des émissions, la radio est tenue d'informer la HAC.

A défaut, la HAC peut :

- accorder un nouveau délai qui ne peut excéder un mois ;
- retirer l'autorisation.

La Décision de retrait de l'autorisation doit être motivée. Le retrait de l'autorisation, dans ce cas, ne donne lieu à aucun dédommagement.

TITRE IV : DES CONDITIONS TECHNIQUES D'USAGE DES FREQUENCES

Article 22 : Pendant toute la durée de l'exploitation, la radio commerciale n'utilise que la fréquence radioélectrique octroyée par l'autorisation qui lui a été délivrée.

Article 23 : La radio commerciale est tenue au respect des conditions techniques annexées à son autorisation, notamment :

- les caractéristiques du signal émis et des équipements de transmission et de diffusion utilisés ;
- les conditions techniques de multiplexage et les caractéristiques des équipements utilisés ;
- la qualité des filtres ;
- les limiteurs à la sortie des équipements (0 à 12DB)
- le site d'émission ;
- la limite supérieure de la puissance apparente rayonnée ;
- la protection contre les interférences possibles avec l'usage des autres techniques de télécommunications (brouillages préjudiciables) ;
- la hauteur du pylône ;
- la hauteur de l'antenne
- la zone de couverture.

Article 24 : Les caractéristiques du signal émis doivent être conformes aux règles générales définies par les institutions nationales et internationales en matière de télécommunication.

Article 25 : La Haute Autorité de la Communication peut soumettre l'utilisateur d'un site d'émission à des obligations particulières, en fonction notamment de la rareté des sites d'émission dans une région. Elle peut en particulier imposer le regroupement de plusieurs utilisateurs sur un même site.

Article 26 : La Haute Autorité de la Communication, en mode numérique, peut regrouper sur une ou plusieurs fréquences les programmes de plusieurs radios.

Article 27 : La radio commerciale ne doit pas :

- émettre de signal en dehors de la fréquence qui lui a été allouée ;
- violer les dispositions concernant la puissance ou le lieu de l'implantation de l'émetteur ;
- perturber les émissions ou liaisons d'un service public ou d'un service privé autorisé.

Elle doit utiliser des filtres adéquats à la sortie des équipements.

Article 28 : La radio commerciale doit disposer d'équipements techniques appropriés et conformes aux normes de radiodiffusion sonore homologuées par la HAC.

Article 29 : Toute modification d'un paramètre annexé à l'autorisation, notamment les changements de site d'émission, de fréquence radioélectrique, de puissance de sortie et de hauteur de l'antenne, doit être soumise à l'autorisation préalable de la HAC, délivrée après étude de la compatibilité technique de la demande.

Article 30 : La Haute Autorité de la Communication a accès aux locaux et à toutes les installations techniques de la radio.

Article 31 : L'usage de la ou des fréquences radioélectriques et des services liés à leur gestion est soumis au paiement d'une redevance annuelle, de frais, droits et taxes.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 14 de la loi n° 2012-019/AN- RM du 12 mars 2012, le montant de la redevance, des frais, droits et taxes est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la Communication et des Finances sur proposition de la HAC.

Article 32 : L'établissement et l'exploitation d'une radio commerciale sont soumis au dépôt d'un cautionnement dont le montant est fixé par Décision de la HAC.

TITRE V : DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Article 33 : La radio commerciale est responsable de la totalité des programmes diffusés sur son antenne.

Article 34 : La radio commerciale, par ses programmes, participe à l'information, à l'éducation et à la distraction du public.

Elle contribue à la mise en valeur du patrimoine national. Elle contribue également à l'équilibre et au pluralisme de l'information dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

Article 35 : Les programmes de la radio commerciale doivent respecter :

- la dignité de la personne humaine ;
- l'unité nationale et l'intégrité terri-

toriale. Ils doivent également contri-

buer :

- à la sauvegarde de la défense et de la sécurité nationale ;
- à la sauvegarde de l'identité culturelle ;
- à la protection, la promotion et au développement du patrimoine culturel national et de l'industrie nationale de production audiovisuelle ;
- à la protection de l'enfance, de l'adolescence et du jeune public de manière générale ;
- au respect de l'ordre public.

Article 36 : Les programmes destinés aux enfants doivent être diffusés à des moments appropriés.

Article 37 : La radio commerciale ne doit pas diffuser d'opinions qui constituent une menace pour les libertés fondamentales et la sécurité publique.

Article 38 : La radio commerciale ne doit pas diffuser d'informations pouvant nuire à des enquêtes en cours.

Article 39 : La radio commerciale est tenue de diffuser, sans délai et à leur demande, les alertes émanant des pouvoirs publics en cas de catastrophe naturelle, accident industriel ou pollution grave ou tout autre événement assimilé et les communiqués urgents destinés à sauvegarder l'ordre public. Elle est tenue de les rediffuser autant de fois que nécessaire sur simple demande desdits pouvoirs.

La radio commerciale informe sans délai la HAC de la réception de pareilles demandes.

La radio commerciale est tenue de diffuser sur simple demande les messages, annonces, avis et communiqués de la HAC.

L'autorité qui a ordonné la diffusion des messages en assume la responsabilité.

L'obligation de diffuser s'étend aux distributeurs de services qui diffusent les programmes de la radio.

Article 40 : La radio commerciale doit conserver une copie intégrale de ses programmes pendant une durée de trois mois à compter de leur diffusion. Le programme est mis à la disposition de la HAC dès qu'elle le demande.

La HAC peut prolonger ce délai chaque fois qu'elle le juge nécessaire.

Article 41 : La radio commerciale s'engage à prendre toutes les mesures relatives à l'exercice du droit de réponse et du droit de rectification dans les conditions fixées par la Convention.

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GENRES D'EMISSION

Article 42 : La radio commerciale conçoit ses programmes conformément à son genre.

Article 43 : La radio commerciale doit consacrer un minimum de 70 % de son temps d'antenne à ses productions.

La radio œuvre à la promotion des œuvres artistiques maliennes.

Elle réserve aux créations de compositeurs, artistes-interprètes, ou producteurs nationaux, un minimum de

55 % dans ses programmes de variétés musicales.

Article 44 : Les programmes destinés aux enfants et aux adolescents doivent s'attacher à faciliter leur entrée dans la vie active et à cultiver chez eux un esprit civique.

CHAPITRE II : DU REGIME DE DIFFUSION DES ŒUVRES RADIOPHONIQUES

Article 45 : La radio commerciale doit s'acquitter des droits relatifs aux œuvres qu'elle diffuse.

Article 46 : La radio commerciale veille à la production et à la diffusion d'œuvres d'auteurs-compositeurs, réalisateurs et interprètes maliens.

La radio commerciale peut diffuser toutes adaptations originales d'œuvres classiques et contemporaines.

Elle doit prévoir des programmes en langues nationales.

CHAPITRE III : LA COMMUNICATION

PUBLICITAIRE SECTION I : REGLES

GENERALES

Article 47 : La radio commerciale est autorisée à faire de la publicité conformément à la loi et à la réglementation en vigueur.

Elle reçoit les messages dûment signés qu'elle programme et diffuse contre rémunération.

Article 48 : La communication publicitaire doit éviter de :

- porter atteinte à la dignité humaine ;
- comporter des discriminations basées sur la race, le genre ou sur la nationalité ;
- attenter à des convictions religieuses, philosophiques ou politiques ;
- encourager des comportements préjudiciables à la santé ou à la sécurité ;
- encourager des comportements préjudiciables à la protection de l'environnement ;
- contrevir aux règles relatives à la propriété littéraire, artistique et industrielle et aux droits de la personne sur son image ;
- faire référence à une personne ou une institution, sans son autorisation ou celle de ses ayants droit.

Article 49 : La radio commerciale est autorisée à mettre à titre onéreux un temps d'antenne à la disposition de tiers.

Ces émissions sont programmées et diffusées sous forme de publiportages et sont identifiées comme tels.

La diffusion des spots publicitaires sur les produits et les articles n'est pas autorisée dans les émissions de publi-reportage.

Article 50 : Les messages publicitaires ou les séquences de messages publicitaires doivent être aisément identifiables et nettement séparés du reste du programme, avant et après leur diffusion, par des jingles et/ou des bandes annonces.

article 51 : la durée cumulée consacrée à la diffusion de messages publicitaires et de messages d'autopromotion ne peut dépasser 25% des programmes diffusés.

Article 52 : Le contenu des messages publicitaires doit être conforme aux exigences de véracité, de décence et de respect de la personne humaine.

Sont interdits les messages publicitaires relatifs aux traitements médicaux, aux armes à feu, aux munitions, aux tabacs et produits du tabac.

Article 53 : La communication publicitaire ne doit pas porter atteinte à l'équilibre moral ou psychique des mineurs et des adolescents. Elle ne doit pas présenter sans motif les mineurs en situation difficile.

Article 54 : La publicité clandestine est interdite.

Est considérée comme publicité clandestine la présentation verbale ou visuelle de marchandises, de services, du nom, de la marque ou des activités d'un producteur de marchandises ou d'un prestataire de services dans des programmes, lorsque cette présentation est faite dans un but publicitaire.

SECTION II : REGLES APPLICABLES AU PARRAINAGE

Article 55 : Les personnes physiques ou morales et les entreprises peuvent parrainer des programmes dans les conditions suivantes :

- le contenu et la programmation d'un programme parrainé ne doivent pas être influencés par le parrain de manière à porter atteinte à la responsabilité et à l'indépendance éditoriales de l'éditeur de services ;
- les programmes parrainés doivent être clairement identifiés par l'annonce du nom du parrain au début et à la fin des programmes ;
- l'annonce du parrainage contient le nom du parrain, sa dénomination sociale ou commerciale ou l'indication des marques de ses produits et services ;
- les programmes parrainés ne doivent pas inciter à l'achat ou à la location des produits ou services du parrain ou d'un tiers, en particulier en faisant des références promotionnelles spécifiques à ces produits ou services ;
- le parrainage est annoncé dans les génériques diffusés avant et après le programme parrainé, au début et à la fin d'une séquence clairement distincte d'un même programme ainsi que dans les bandes annonces qui assurent la promotion du dit programme.
- la durée de l'annonce du parrainage ne peut excéder trente(30) secondes avec un maximum de trois (3) annonces par heure ;
- les programmes ne peuvent être parrainés par des personnes physiques ou morales ou des entreprises qui ont pour activité principale la fabrication ou la vente de produits ou la fourniture des services dont la publicité est interdite ;
- les journaux parlés ne peuvent pas être parrainés ;

- les programmes d'une seule et même journée ne peuvent avoir un seul et même parrain.

Article 56 : A l'occasion de la retransmission en direct ou en différé d'événements sportifs, des mentions occasionnelles de parrainage peuvent intervenir en cours de reportage.

La durée de chaque mention ne peut excéder trente (30) secondes avec une mention toutes les quinze(15) minutes.

TITRE VI : DES RESSOURCES FINANCIERES

Article 57 : Les ressources de la radio commerciale sont constituées principalement :

- du produit de la publicité ;
- des produits de la commercialisation de services en rapport avec son objet ;
- des subventions, dons et legs.

Article 58 : Est interdite toute aide en numéraire, en nature ou en industrie provenant de partis politiques.

Article 59 : Les charges d'exploitation comportent entre autres :

- les charges de personnel ;
- les charges de fonctionnement ;
- les charges d'amortissement et les provisions.

Article 60 : La radio commerciale doit rendre publique la tarification de ses prestations et tenir une comptabilité régulière.

Article 61 : La radio commerciale doit s'acquitter des redevances, taxes et impôts auxquels elle est assujettie.

TITRE VII : DES OBLIGATIONS DIVERSES ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

Article 62 : La radio commerciale est tenue de respecter la législation en vigueur en matière de droit d'auteur.

Article 63 : La radio commerciale communique à la HAC les grilles de ses programmes et leurs contenus deux (02) semaines avant leur mise en application.

La HAC statue dans le délai d'une (1) semaine.

Les modifications des grilles de programmes sont traitées dans les mêmes conditions.

Article 64 : La radio commerciale fournit chaque année à la HAC son rapport d'activités et le bilan de ses comptes d'exploitation.

TITRE VIII : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 65 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'Arrêté Interministériel n° 92-1604 /MCC /MAT /CTSP /ASS /MSCPJ/ MDSI du 07 avril 1992 fixant Cahier de Charges des services privés de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence et les articles 6 al2, 14, 15 al1, 68.4 et 70 du Décret n° 2014-0952/P-RM du 31 décembre 2014 déterminant les conditions d'établissement, d'exploitation et de distribution des services privés de radiodiffusion sonore.

Articles 66 : Le ministre de l'Economie numérique et de la Communication, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Article 67 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 août 2016

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,

Modibo KEITA

Le ministre de l'Economie numérique et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement,
Maître Mountaga TALL

Le ministre de l'Economie et des Finances,

Dr Boubou CISSE

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux,

Maître Mamadou Ismaël KONATE

**DECRET N° 2016-0626/P-RM DU 25 AOUT 2016
DETERMINANT LES CONDITIONS DE MISE EN
ŒUVRE DES SANCTIONS NON PENALES
PRONONCEES PAR LA HAUTE AUTORITE DE
LA COMMUNICATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2012-019 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle ;

Vu l'Ordonnance n°2014-006/P-RM du 21 janvier 2014 portant création de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le Décret n°2014-095/P-RM du 31 décembre 2014 déterminant les conditions d'établissement, d'exploitation et de distribution des services privés de radiodiffusion télévisuelle ;

Vu le Décret n°2015-0605/P-RM du 25 septembre 2015 portant nomination des membres de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le présent décret détermine les conditions de mise en œuvre des sanctions non pénales prononcées par la Haute Autorité de la Communication.

Article 2 : Conformément à l'article 64 de la Loi n° 2012-19 du 12 mars 2012 et à l'article 19 de l'Ordonnance n°2014-06/P-RM du 21 janvier 2014, la Haute Autorité de la Communication peut prononcer à l'encontre des contrevenants aux dispositions de la loi et de la réglementation en vigueur des sanctions non pénales.

Article 3 : La Haute Autorité de la Communication, en cas de violation de la loi, de la réglementation en vigueur et de la Convention d'autorisation, peut prononcer, après mise en demeure et dans les conditions définies ci-dessous, l'une des sanctions suivantes :

- l'avertissement ;
- la suspension du service incriminé ;
- le retrait du service incriminé ;
- la suspension de l'autorisation ;
- le retrait de l'autorisation.

Article 4 : Conformément à l'article 16 alinéa 3 de l'Ordonnance n°2014-006/P-RM du 21 janvier 2014, la Haute Autorité de la Communication peut effectuer d'office ou suite à des dénonciations ou requêtes, des visites de contrôle dans les services de communication audiovisuelle.

Elle peut faire les recommandations et les mises en demeure qu'elle juge utiles lorsqu'elle relève des irrégularités.

Article 5 : La Haute Autorité de la Communication statue sur les récriminations et les griefs dont elle est saisie et prononce les sanctions conséquentes.

Article 6 : Les sanctions prononcées par la Haute Autorité de la Communication font l'objet de Décisions prises à la majorité des 2/3 des Membres du Collège présents.

TITRE II : DE LA MISE EN DEMEURE ET DES SANCTIONS

CHAPITRE I : DE LA MISE EN DEMEURE

Article 7 : La Haute Autorité de la Communication peut faire des recommandations lorsqu'elle constate des irrégularités ou des violations lors des visites de contrôle qu'elle effectue.

Elle peut aussi adresser au service contrevenant une mise en demeure ou un avertissement afin qu'il corrige lesdites irrégularités.

Article 8 : La mise en demeure est toute injonction écrite donnée par la HAC au service contrôlé aux fins de corriger, sous peine de sanction, les irrégularités relevées.

Elle est assortie d'un délai au bout duquel il est procédé à la vérification des corrections et des redressements demandés.

Article 9 : La mise en demeure doit comporter les mentions suivantes :

- la date de la visite de contrôle et/ou de la requête ;
- les qualités de l'autorité de contrôle et/ou les renseignements complets du requérant ;
- l'indication du service incriminé ;
- les irrégularités relevées et/ou les récriminations ou griefs dénoncés ;
- les injonctions précises ;
- le délai dans lequel les corrections et redressements doivent être apportés.

La mise en demeure doit être faite dans **les cinq (05) jours ouvrables** suivant la visite de contrôle.

Article 10 : En cas d'inobservation de la mise en demeure, la HAC peut prononcer à l'encontre du service contrevenant l'une des sanctions visées à l'article 3 ci-dessus du présent décret.

CHAPITRE II : DE L'AVERTISSEMENT

Article 11 : L'avertissement consiste dans un rappel à l'ordre donné à un service contrevenant à fin de corriger, sous peine de sanction plus grave, les irrégularités relevées.

Article 12 : L'avertissement doit comporter les mentions suivantes :

- la date de la visite de contrôle et/ou de la requête ;
- les qualités de l'autorité de contrôle et/ou les renseignements complets du requérant ;
- l'indication du service incriminé ;
- les irrégularités relevées et/ou les récriminations ou griefs dénoncés ;
- le rappel des injonctions précises ;
- le rappel du délai dans lequel les corrections et redressements auraient dû être apportés ;
- la date d'expiration de l'avertissement ;
- la sanction encourue en cas de persistance des irrégularités à l'expiration du délai de l'avertissement.

Article 13 : La mise en demeure et l'avertissement sont remis au service concerné et/ou au requérant dans les trois

(3) jours ouvrables par le Secrétaire Permanent. La remise est présentée en deux (2) exemplaires. Elle est faite contre décharge.

CHAPITRE III : DES SANCTIONS

Article 14 : La Haute Autorité de la Communication peut être saisie de griefs et de récriminations contre les services de communication audiovisuelle. Elle statue suivant la procédure ci-dessous. Outre l'avertissement visé ci-dessus, elle peut prononcer l'une des sanctions prévues à l'article 3 ci-dessus du présent décret.

Article 15 : La suspension du service incriminé s'entend de la :

- suspension temporaire de tout ou partie d'un ou plusieurs programmes du service incriminé pour une durée maximum de trois (3) mois ;
- suspension définitive d'un ou plusieurs programmes du service incriminé ;
- suspension temporaire du service incriminé pour une durée maximum de trois (3) mois.

Article 16 : Le retrait du service incriminé consiste dans l'arrêt définitif de tous les programmes dudit service. Le retrait du service s'entend également de l'arrêt de tous les programmes d'une radio, d'une télévision ou d'un distributeur de services qui émet, diffuse ou distribue sans autorisation.

Article 17 : L'autorisation d'établissement et d'exploitation peut faire l'objet de suspension ou de retrait.

La suspension de l'autorisation d'établissement et d'exploitation est temporaire. Elle ne peut excéder trois

(3) mois.

Le retrait de l'autorisation est définitif. Il est prononcé dans les conditions définies au titre III ci-dessous.

TITRE III :**DE LA PROCEDURE ET DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS****CHAPITRE I : DE LA SAISINE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION**

Article 18 : La Haute Autorité de la Communication peut être saisie par toute Institution de la République, toute autorité administrative, toute association, toute personne physique ou morale.

Elle est saisie par simple correspondance comportant :

- les renseignements complets du requérant ;
- les références de l'autorisation d'établissement du requérant ;
- le service ou le programme incriminé ;
- les dates et heures de diffusion du programme incriminé ;
- les récriminations et les griefs précis soulevés contre ledit service ou ledit programme.

La HAC peut, en outre, s'autosaisir de toutes questions relatives aux violations des lois, des règlements et de la convention.

Les faits incriminés ne doivent pas dater de plus de trois

(3) mois.

Le requérant doit saisir la HAC trente (30) jours avant l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent.

Article 19 : La requête est présentée et reçue en trois exemplaires contre décharge. La décharge comporte :

- les renseignements du requérant ;
- la date et l'origine de la correspondance ;
- la date et le numéro d'enregistrement ;
- l'indication sommaire du service incriminé.

Article 20 : Dès qu'elle est saisie, la Haute Autorité de la Communication veille à la sauvegarde du programme incriminé. Elle demande à son Antenne Régionale ou à son Bureau Subrégional ou au service incriminé la mise à sa disposition du programme incriminé.

CHAPITRE II : DE L'EXAMEN DES REQUETES

Article 21 : Les requêtes sont imputées par le Président de la Haute Autorité de la Communication à la Commission permanente de travail compétente de la HAC qui doit les examiner, toutes les parties entendues, dans **les quinze (15) jours ouvrables** suivant la date de sa saisine.

Article 22 : La Commission saisie peut examiner les requêtes en relation avec toute autre Commission de la HAC.

Elle peut faire recours à toute personne ressource ou à toute expertise qu'elle jugera utile.

Article 23 : Le rapport de la Commission est communiqué aux parties qui doivent lui faire parvenir leurs observations dans **les trois (3) jours ouvrables**.

Les rapports des Commissions sont transmis au Président de la HAC qui les soumet au Collège des membres.

CHAPITRE III : DE LA PRISE DES SANCTIONS

Article 24 : Les sanctions sont prononcées par le Collège des Membres qui est l'organe délibérant de la HAC.

Il statue sur les rapports qui lui sont soumis dans le délai d'un mois à compter de la saisine de la HAC.

Le Collège des Membres peut prononcer l'une des sanctions définies à l'article 3 ci-dessus et dans les conditions décrites aux articles 25 et suivants ci-dessous du présent décret.

Article 25 : Le Collège se réunit, une fois tous les quinze jours, sur convocation de son Président ou à la demande des 2/3 de ses Membres.

Lorsque le Collège statue sur des irrégularités constatées lors de ses visites de contrôle, il peut faire des recommandations. Si celles-ci ne sont pas suivies d'effet, il peut adresser une mise en demeure au service concerné.

Lorsque le contrevenant n'observe pas la mise en demeure, le Collège lui adresse un avertissement.

Article 26 : En cas de persistance des irrégularités malgré l'avertissement, en cas de violation des articles 2, 4, 26, 28, 29, 37, 45 et 48 alinéa 2 de la Loi n° 2012-019 du 12 mars 2012 et des dispositions de la Convention prévue à l'article 7 de l'Ordonnance n° 2014-006 du 21 janvier 2014, le Collège des Membres statue dans le délai prescrit à l'alinéa 2 de l'article 24 ci-dessus. Il peut prendre l'une des sanctions suivantes :

1. la suspension de tout ou partie du programme incriminé pour une durée de trois (3) mois ;
2. le retrait définitif de tout ou partie du programme incriminé ;
3. le retrait du service ;
4. la suspension temporaire de l'autorisation pour une durée maximum de trois (3) mois ;
5. le retrait définitif de l'autorisation.

Article 27 : Le Collège des Membres peut également prononcer l'une des sanctions visées à l'article 26 ci-dessus, en cas :

- de cession ou acquisition frauduleuse de fréquence ;
- d'émission à partir d'une fréquence non attribuée ;
- d'émission au-delà de la puissance autorisée ou en dehors du lieu d'implantation de l'émetteur ;
- de perturbation des émissions ou des liaisons d'un service public ou d'un service privé autorisé ;
- d'émission ou mise à disposition du public de services ou de programmes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle sans autorisation.

Article 28 : Les sanctions visées aux points 1 et 4 de l'article 26 ci-dessus sont prononcées en cas :

- d'inobservation des recommandations, mises en demeure et avertissements ;
- de non respect du rappel à l'ordre contenu dans l'avertissement ;
- de persistance des irrégularités ;
- de persistance des violations des textes en vigueur, notamment les articles 28, 37, 45 et 48 alinéa 2 de la Loi n°2012-19 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle ;
- de violation de la Convention, considérée non substantielle par la HAC.

Article 29 : Les sanctions portant retrait définitif de tout ou partie du programme incriminé, retrait du service ou retrait définitif de l'autorisation peuvent être prononcées en cas :

- de non acquittement de la redevance annuelle ;
- de violation des textes en vigueur, considérée grave par la HAC ;
- de violation de la Convention d'autorisation, considérée substantielle par la HAC ;
- de violation des articles 2, 4, 26 et 29 de la Loi n°2012-19 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle.

Article 30 : Les sanctions ci-dessus visées sont prises par une Décision du Collège des Membres.

La Décision doit comporter les mentions suivantes :

- la date de la visite de contrôle ou de la requête ;
- les qualités de l'autorité de contrôle et/ou les renseignements complets du requérant ;
- les irrégularités relevées et/ou les récriminations ou griefs dénoncés ;
- la synthèse des observations éventuelles des parties ;
- la synthèse des conclusions de la Commission ;
- les motifs de la sanction ;
- la sanction prononcée.

CHAPITRE IV : DES NOTIFICATIONS ET DES RECOURS

Article 31 : La Décision est notifiée au requérant et/ou au service sanctionné par le Secrétaire Permanent dans les trois (3) jours.

Article 32 : L'acte de notification doit mentionner :

- les dates et heures de l'acte de notification ;
- les qualités de l'autorité chargée de la notification ;
- les qualités de la personne qui a reçu la notification ;
- les références de la décision à notifier ;
- la sanction prononcée ;
- les pénalités encourues ;
- l'indication des possibilités de recours contre la Décision ;
- les délais desdits recours.

Un exemplaire de la Décision est joint à l'acte de notification.

Article 33 : Les Décisions de la Haute Autorité de la Communication sont des actes administratifs.

Elles sont susceptibles de recours.

Article 34 : Les Décisions relatives aux sanctions prévues aux points 1 et 4 de l'article 26 ci-dessus peuvent faire l'objet de recours devant la HAC dans les trois (3) jours ouvrables de leur notification.

Article 35 : Le recours est adressé à la HAC sous forme de simple correspondance, comportant :

- les renseignements précis du service ou de la personne qui porte le recours ;
- les références de la décision contre laquelle le recours est porté ;
- les observations du service ou de la personne qui porte le recours ;
- les énumérations des mesures prises en vue d'observer les recommandations et les mises en demeure ou de procéder aux corrections et redressements demandés par la HAC ;
- le délai proposé pour la mise en œuvre des dites mesures.

Article 36 : Le recours est reçu et examiné conformément aux dispositions des articles 21, 22 et 23 ci-dessus.

Article 37 : Le Collège des Membres examine les recours et statue dans le délai d'un (1) mois, à compter de la saisine de la HAC. Il peut lever les sanctions ou les maintenir.

Les sanctions sont levées en cas d'absence de Décision de la HAC dans le délai ci-dessus, et/ou en cas de cessation constatée ou prouvée des griefs, des récriminations, des irrégularités ou des violations.

Les sanctions sont maintenues en cas de persistance des irrégularités ou des violations, en cas d'inobservation des recommandations et de non respect du rappel à l'ordre contenu dans l'avertissement.

Dans les cas visés à l'alinéa précédent, le Collège des Membres peut, devant la résistance du service aux injonctions répétées de la HAC, infliger au contrevenant une des sanctions visées à l'article 29 ci-dessus.

Article 38 : Les Décisions relatives au maintien de sanctions et aux sanctions prévues aux points 2, 3 et 5 de l'article 26 ci-dessus peuvent faire l'objet de recours devant la Section Administrative de la Cour Suprême.

La Cour est saisie et elle statue conformément à la procédure suivie devant elle.

Article 39 : Les recours ne sont pas suspensifs.

TITRE IV : DES PENALITES

Article 40 : Outre les sanctions qu'elle prononce, la HAC peut infliger au contrevenant des pénalités dans les conditions définies au présent titre.

Le montant des pénalités est fonction de la nature du service et de la sanction.

CHAPITRE I : DES PENALITES APPLICABLES AUX SERVICES DE RADIODIFFUSION SONORE

Article 41 : Le montant des pénalités applicables au service de radiodiffusion sonore non commerciale est fixé comme suit :

√ Vingt cinq mille (25.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

√ Cent mille (100.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

√ Deux cent mille (200.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service émis sans autorisation ;

√ Deux cent mille (200.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait définitif de l'autorisation.

Article 42 : Le montant des pénalités applicables au service de radiodiffusion sonore commerciale est fixé comme suit :

√ Cinquante mille (50.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

√ Deux cent mille (200.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

√ Cinq cent mille (500.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service émis sans autorisation ;

√ Cinq cent mille (500.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait définitif de l'autorisation.

CHAPITRE II : DES PENALITES APPLICABLES AUX SERVICES DE RADIODIFFUSION, TELEVISUELLE ET AUX DISTRIBUTEURS

Article 43 : Le montant des pénalités applicables au service de radiodiffusion télévisuelle non commerciale est fixé comme suit :

√ Cent cinquante mille (150.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

√ Cinq cent mille (500.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

√ Huit cent mille (800.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service diffusé sans autorisation ;

√ Huit cent mille (800.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service.

Article 44 : Le montant des pénalités applicables au service radiodiffusion télévisuelle commerciale et au distributeur de services est fixé comme suit :

√ Deux cent cinquante mille (250.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

√ Un million (1.000.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

√ Cinq millions (5.000.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service diffusé ou distribué sans autorisation ;

√ Cinq millions (5.000.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait définitif de l'autorisation.

CHAPITRE III : DE LA LIQUIDATION ET DU PAIEMENT DES PENALITES

Article 45 : La pénalité infligée en cas de suspension temporaire de programme ou de service commence à courir à compter du jour où la radio, la télévision, ou le distributeur de services a continué d'émettre, de diffuser ou de distribuer en violation de la décision.

Article 46 : La pénalité infligée en cas de retrait de service commence à courir à compter :

1. du jour où la radio, la télévision, ou le distributeur de services a commencé d'émettre, de diffuser ou de distribuer sans autorisation. Dans ce cas, le service ne peut prétendre à une autorisation que lorsqu'elle s'acquitte des pénalités ;

2. du jour où le service a continué d'émettre, de diffuser ou de distribuer après la Décision de retrait du service autorisé.

Article 47 : La pénalité infligée en cas de retrait définitif de l'autorisation s'applique à compter du jour où le service a continué d'émettre, de diffuser ou de distribuer après la décision.

Article 48 : La violation de la Décision est constatée par la HAC.

Article 49 : Les pénalités sont libérées contre reçu à la HAC dans les délais et selon les modalités fixées par la Décision qui les a prononcées.

Article 50 : La pénalité peut faire l'objet de transaction à la demande du service contrevenant.

La transaction ne pourra, en aucun cas, réduire la pénalité en dessous de la moitié du montant fixé.

Article 51 : Devant la résistance d'un service contrevenant, la HAC peut procéder au démantèlement du réseau, à la confiscation et/ ou à la vente aux enchères du matériel au profit de l'Etat.

Article 52 : La HAC peut faire recours à la force publique pour l'exécution de ses Décisions.

TITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 53 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 82. 4 du Décret n°0951/P-RM du 31 décembre 2014 et l'article 68. 4 du Décret n°0952/P-RM du 31 décembre 2014.

Article 54 : Le ministre de l'Economie numérique et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 août 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Modibo KEITA**

**Le ministre de l'Economie numérique et de la
Communication, Porte-parole du Gouvernement,
Maître Mountaga TALL**

**Le ministre de l'Economie et des Fi-
nances, Dr Boubou CISSE**

**Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,
Garde des Sceaux,
Maître Mamadou Ismaël KONATE**

**DECRET N°2016-0627/P-RM DU 25 AOUT 2016
FIXANT LE CAHIER DES CHARGES DES
SERVICES PRIVÉS DE RADIODIFFUSION
SONORE NON COMMERCIALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2012-019 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle ;

Vu l'Ordonnance n°2014-006/P-RM du 21 janvier 2014 portant création de la Haute Autorité de la Communication

;

Vu le Décret n°2014-0952/P-RM du 31 décembre 2014 déterminant les conditions d'établissement, d'exploitation et de distribution des services privés de radiodiffusion sonore ;

Vu le Décret n°2015-0605/P-RM du 25 septembre 2015 portant nomination des membres de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le présent décret fixe le cahier des charges et précise les règles relatives :

- à l'établissement, l'exploitation, la distribution, l'organisation et le fonctionnement des services privés de radiodiffusion sonore non commerciale (radio non commerciale) ;
- à la promotion et à la diffusion des émissions des services privés de radiodiffusion sonore non commerciale.

TITRE II : DU REGIME JURIDIQUE

Article 2 : La radio non commerciale s'entend des radios associative, communautaire ou confessionnelle.

L'établissement et l'exploitation de la radio non commerciale sont soumis à une autorisation préalable de la Haute Autorité de la Communication, HAC.

Article 3 : L'exploitation de la radio non commerciale est spécifiquement réservée aux associations et groupements d'associations de droit malien ainsi qu'aux communautés nationales.

Article 4 : Nul ne peut être titulaire de deux autorisations relatives chacune à une radio non commerciale diffusant par voie hertzienne terrestre dans une même zone.

Article 5 : Aucun parti politique, association et groupement de partis politiques ne peut exploiter ni directement, ni par personne interposée une radio non commerciale

TITRE III : DE L'AUTORISATION ET DE LA CONVENTION

CHAPITRE I : DE L'AUTORISATION

Article 6 : L'établissement et l'exploitation de la radio non commerciale sont soumis à la délivrance d'une autorisation préalable par la HAC.

L'autorisation de la radio non commerciale est octroyée après appel à candidatures. L'appel à candidatures précise la zone géographique concernée, la typologie de la radio, les conditions techniques de diffusion du service et la date limite de dépôt de candidatures.

Article 7 : le dossier de candidature est adressé à la HAC.

La composition du dossier de candidature est définie par la HAC.

Article 8 : L'autorisation d'exploitation d'une radio non commerciale est subordonnée à la conclusion d'une Convention entre la HAC et le candidat retenu.

Article 9 : L'autorisation doit comporter les mentions suivantes :

- la dénomination du service ;
- l'identité du bénéficiaire de l'autorisation ;
- l'adresse du siège social du bénéficiaire de l'autorisation ;
- la radiofréquence assignée ;
- les coordonnées en latitude et en longitude du ou des sites d'antennes ;
- la valeur maximale de la ou des puissances apparentes rayonnées et les atténuations imposées ;
- la hauteur de la ou des antennes par rapport au sol ;
- la date d'entrée en vigueur de l'autorisation.

Au titre de l'autorisation est annexée une fiche technique. Celle-ci mentionne notamment :

- l'adresse des sièges d'exploitation et des studios ;
- la puissance maximale à la sortie de ou des émetteurs ;
- le type et les caractéristiques de la ou des antennes, y compris le gain, le diagramme directionnel ainsi que le détail de sa composition (nombre de dipôles, nombre et nature des éléments) ;
- le type et la longueur du câble d'antenne utilisé ;
- le type de tout équipement inséré entre l'émetteur et l'antenne ;
- la perte de puissance globale dans le système d'alimentation de l'antenne ;
- la zone de service.

Lorsque le bénéficiaire de l'autorisation souhaite modifier un ou des éléments de la fiche technique, il en informe préalablement la HAC qui délivre une nouvelle fiche.

Article 10 : La durée de l'autorisation est de cinq (05) ans.

Elle peut être renouvelée.

Article 11 : L'autorisation est renouvelée dans les conditions fixées par la Convention.

La HAC informe la radio non commerciale de l'expiration de la Convention six (06) mois avant son échéance.

Article 12 : La demande de renouvellement est adressée à la HAC trois (03) mois avant l'expiration de la Convention.

Passé ce délai, la demande de renouvellement n'est plus recevable.

Le titulaire de l'autorisation ne sera plus admis à postuler à un appel à candidatures pour une radio non commerciale.

Article 13 : La composition du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation est fixée par la HAC.

Article 14 : L'autorisation n'est pas renouvelée si sa reconduction est de nature à porter atteinte à l'impératif du pluralisme d'expression.

L'autorisation n'est également pas renouvelée dans les cas suivants :

- fermeture définitive de la radio non commerciale par la HAC ;
- non-conformité aux normes techniques ;
- modification par l'Etat de la destination de la fréquence attribuée.

Dans ce dernier cas, une nouvelle fréquence est attribuée à la radio non commerciale hors appel à candidatures.

Dans tous les cas la Décision de non renouvellement doit être motivée.

Le non renouvellement ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 15 : L'autorisation peut être retirée dans les cas suivants :

- l'impossibilité pour la radio non commerciale de poursuivre ses activités ;
- la non-observation des dispositions de la Convention et de la réglementation en vigueur ;
- le détournement de l'usage de la fréquence à des fins illicites ou à des fins autres que celles définies par la Convention.

Le retrait fait l'objet d'une Décision de la HAC.

Article 16 : Lorsque l'autorisation est retirée ou arrive à expiration sans être renouvelée, son détenteur doit procéder au démantèlement de ses installations. La HAC s'assure du respect de cette disposition.

La HAC peut procéder au démantèlement aux frais la radio défaillante sans préjudice des sanctions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Article 17 : L'autorisation est incessible.

Elle ne peut être transférée à un tiers que sous le contrôle et avec l'accord de la HAC.

CHAPITRE II : DE LA CONVENTION

Article 18 : L'autorisation d'exploitation est subordonnée à la conclusion d'une Convention entre la HAC et le candidat retenu.

La Convention fixe les règles particulières applicables la radio non commerciale compte tenu :

- du mode de diffusion retenu ;
- de l'étendue de la zone de service ;
- de la ligne éditoriale du service ;
- de la part réservée aux programmes publicitaires.

La Convention doit garantir l'égalité de traitement entre les différents candidats.

Les clauses de la Convention sont définies par la HAC.

Article 19 : L'exploitation de la fréquence octroyée à la radio non commerciale doit commencer de manière effective dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de signature de la Convention. Un (1) mois avant le début des émissions, la radio est tenue d'informer la HAC.

A défaut, la HAC peut :

- accorder un nouveau délai qui ne peut excéder un mois ;
- retirer l'autorisation.

La Décision de retrait de l'autorisation doit être motivée. Le retrait de l'autorisation, dans ce cas, ne donne lieu à aucun dédommagement.

TITRE IV : DES CONDITIONS TECHNIQUES D'USAGE DES FREQUENCES

Article 20 : Pendant toute la durée de l'exploitation, la radio non commerciale n'utilise que la fréquence radioélectrique octroyée par l'autorisation qui lui a été délivrée.

Article 21 : La radio non commerciale est tenue au respect des conditions techniques annexées à son autorisation, notamment :

- les caractéristiques du signal émis et des équipements de transmission et de diffusion utilisés ;
- les conditions techniques de multiplexage et les caractéristiques des équipements utilisés ;
- la qualité des filtres ;
- les limiteurs à la sortie des équipements (0 à 12 DB)
- le site d'émission ;
- la limite supérieure de la puissance apparente rayonnée ;
- la protection contre les interférences possibles avec l'usage des autres techniques de télécommunications (brouillages préjudiciables) ;
- la hauteur du pylône ;
- la hauteur de l'antenne ;
- la zone de couverture.

Article 22 : Les caractéristiques du signal émis doivent être conformes aux règles générales définies par les institutions nationales et internationales en matière de télécommunication.

Article 23 : La Haute Autorité de la Communication peut soumettre l'utilisateur d'un site d'émission à des obligations particulières, en fonction notamment de la rareté des sites d'émission dans une région. Elle peut en particulier imposer le regroupement de plusieurs utilisateurs sur un même site.

Article 24 : La Haute Autorité de la Communication, en mode numérique, peut regrouper sur une ou plusieurs fréquences les programmes de plusieurs radios.

Article 25 : La radio non commerciale ne doit pas :

- émettre de signal en dehors de la fréquence qui lui a été assignée ;
- violer les dispositions concernant la puissance ou le lieu de l'implantation de l'émetteur ;
- perturber les émissions ou liaisons d'un service public ou d'un service autorisé.

Elle doit utiliser des filtres adéquats à la sortie des équipements.

Article 26 : La radio non commerciale doit disposer d'équipements techniques appropriés et conformes aux normes de radiodiffusion sonore homologuées par la HAC.

Article 27 : Toute modification d'un paramètre annexé à l'autorisation, notamment les changements de site d'émission, de fréquence radioélectrique, de puissance de sortie et de hauteur de l'antenne, doit être soumise à l'autorisation préalable de la HAC, délivrée après étude de la compatibilité technique de la demande.

Article 28 : La Haute Autorité de la Communication a accès aux locaux et à toutes les installations techniques de la radio.

Article 29 : L'usage de la ou des fréquences radioélectriques et des services liés à leur gestion est soumis au paiement d'une redevance annuelle, de frais, droits et taxes.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 14 de la loi n° 2012- 019/AN-RM du 12 mars 2012, le montant de la redevance, des frais, droits et taxes est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la Communication et des Finances sur proposition de la HAC.

Article 30 : L'établissement et l'exploitation d'une radio non commerciale sont soumis au dépôt d'un cautionnement dont le montant est fixé par décision de la HAC.

TITRE V : DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

CHAPITRE I : DES REGLES COMMUNES

Article 31 : La radio non commerciale est responsable de la totalité des programmes qu'elle diffuse.

Article 32 : La radio non commerciale, par ses programmes, participe à l'information, à l'éducation et à la distraction du public.

Elle contribue à la mise en valeur du patrimoine national. Elle diffuse des programmes liés aux préoccupations réelles des populations locales afin de les aider à améliorer leurs conditions de vie.

Elle contribue également à l'équilibre et au pluralisme de l'information dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

Article 33 : Les programmes de la radio non commerciale doivent respecter :

- la dignité de la personne humaine ;
- l'unité nationale et l'intégrité

territoriale. Ils doivent également

contribuer :

- à la sauvegarde de la défense et de la sécurité nationale ;
- à la sauvegarde de l'identité culturelle ;
- à la protection, la promotion et le développement du patrimoine culturel national et de l'industrie nationale de production audiovisuelle ;
- à la protection de l'enfance, de l'adolescence et du jeune public de manière générale ;
- au respect de l'ordre public.

Article 34 : Les programmes destinés aux enfants doivent être diffusés à des moments appropriés.

Article 35 : La radio non commerciale ne doit pas diffuser d'opinions qui constituent une menace pour les libertés fondamentales et la sécurité publique.

Article 36 : La radio non commerciale ne doit pas diffuser d'informations pouvant nuire à des enquêtes en cours.

Article 37 : La radio non commerciale est tenue de diffuser, sans délai et à leur demande, les alertes émanant des pouvoirs publics en cas de catastrophe naturelle, accident industriel ou pollution grave ou tout autre événement assimilé et les communiqués urgents destinés à sauvegarder l'ordre public. Elle est tenue de les rediffuser autant de fois que nécessaire, sur simple demande desdits pouvoirs.

La radio non commerciale informe sans délai la HAC de la réception de pareilles demandes.

Elle est tenue de diffuser sur simple demande les messages, annonces, avis et communiqués de la HAC.

L'autorité qui a ordonné la diffusion des messages en assure la responsabilité.

L'obligation de diffuser s'étend aux distributeurs de services qui diffusent les programmes de la radio.

Article 38 : La radio non commerciale doit conserver une copie intégrale de ses programmes pendant une durée de trois (03) mois à compter de leur diffusion. Le programme est mis à la disposition de la HAC dès qu'elle le demande.

La HAC peut prolonger ce délai chaque fois qu'elle le juge nécessaire.

Article 39 : La radio non commerciale s'engage à prendre toutes les mesures relatives à l'exercice du droit de réponse et du droit de rectification dans les conditions fixées par la Convention.

CHAPITRE II : DES REGLES PARTICULIERES A LA RADIO CONFESIONNELLE

Article 40 : La radio confessionnelle diffuse des programmes d'intérêt religieux s'articulant essentiellement autour des domaines suivants :

- informations et enseignements religieux ;
- activités confessionnelles ;
- cérémonies et activités culturelles, éducatives et sociales ;
- cultes, liturgies, prières, veillées et chants religieux ;
- histoire de la religion.

Article 41 : La radio confessionnelle diffuse également des programmes d'information générale.

Les émissions non religieuses doivent contribuer à l'information, à l'éducation du public, au développement socio-économique du pays.

La grille des programmes de la radio confessionnelle doit comporter au moins 30% d'émissions non religieuses.

La radio confessionnelle est autorisée à faire des échanges de programmes avec les radios qui ont la même vocation dans les conditions définies par la Convention qu'elle signe avec la HAC.

Article 42 : La radio confessionnelle, à travers ses programmes, s'engage à respecter le caractère laïc de l'Etat, accepter la différence, prêcher la tolérance et la fraternité. Elle doit éviter de diffuser tout programme de nature à dégrader ou avilir toute personne et toute communauté.

Tout propos relevant de l'extrémisme, de l'intégrisme et de l'exclusion doit être proscrit.

Les radios confessionnelles doivent éviter d'entretenir entre elles un climat polémique pouvant nuire à la paix, la cohésion sociale et à la sécurité.

Article 43 : La radio confessionnelle doit:

- s'abstenir de concevoir, de produire et de diffuser des programmes pour tout mouvement ou organisation politique ou syndicale ;
- s'interdire de produire et de diffuser tout programme susceptible de mettre en péril l'ordre public, l'unité de la nation et la paix sociale.

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GENRES D'EMISSION

Article 44 : La radio non commerciale conçoit ses programmes conformément à sa typologie.

Article 45 : La radio non commerciale doit consacrer un minimum de 70 % de son temps d'antenne à ses productions.

La radio non commerciale œuvre à la promotion des œuvres artistiques maliennes.

La radio non commerciale réserve aux créations de compositeurs, artistes-interprètes, ou producteurs nationaux, un minimum de 55 % dans ses programmes de variétés musicales.

Article 46 : Les radios communautaires doivent accorder une place prépondérante à la chanson et à la musique locales.

Article 47 : Les programmes destinés aux enfants et aux adolescents doivent s'attacher à faciliter leur entrée dans la vie active et à cultiver chez eux un esprit civique.

2 CHAPITRE II : DU REGIME DE DIFFUSION DES ŒUVRES RADIOPHONIQUES

Article 48 : La radio non commerciale doit s'acquitter des droits relatifs aux œuvres qu'elle diffuse.

Elle peut diffuser toutes adaptations originales d'œuvres classiques et contemporaines.

Elle doit prévoir des émissions en langues nationales.

CHAPITRE III : LA COMMUNICATION PUBLICITAIRE**SECTION I : REGLES GENERALES**

Article 49 : La radio non commerciale n'est pas autorisée à exploiter la publicité commerciale au-delà de 5 % de son temps d'antenne.

Article 50 : La radio non commerciale reçoit les messages dûment signés qu'elle programme et diffuse contre rémunération.

Elle ne peut offrir ni parrainage, ni mise à disposition de temps d'antenne à titre onéreux.

Article 51 : La communication publicitaire doit éviter :

- de porter atteinte à la dignité humaine ;
- de comporter des discriminations fondées sur la race, le genre ou la nationalité ;
- d'attenter à des convictions religieuses, philosophiques ou politiques ;
- d'encourager des comportements préjudiciables à la santé ou à la sécurité, notamment par la mise en valeur de comportements violents ;
- d'encourager des comportements préjudiciables à la protection de l'environnement ;
- de contrevenir aux règles relatives à la propriété littéraire, artistique et industrielle et aux droits de la personne sur son image ;
- de contenir des références à une personne ou une institution sans leur autorisation ou celle de leurs ayants droit.

Article 52 : La publicité clandestine est interdite.

Est considérée comme publicité clandestine la présentation verbale ou visuelle de marchandises, de services, du nom, de la marque ou des activités d'un producteur de marchandises ou d'un prestataire de services dans des programmes, lorsque cette présentation est faite dans un but publicitaire.

TITRE VI : DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Article 53 : Les organes d'administration et de gestion de la radio non commerciale comprennent :

- le Comité de Gestion ;
- la Direction.

Article 54 : Le Comité de Gestion a pour mission :

- d'élaborer la grille des programmes ;
- de préparer le budget, le programme annuel, le bilan financier et moral, le plan de développement institutionnel et le programme d'équipement et d'investissement de la radio ;

- de recruter le personnel conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'acquérir les équipements de la station.

Article 55 : La radio non commerciale est dirigée par un Directeur nommé par le Comité de Gestion après avis de l'Assemblée Générale de l'association ou de la communauté.

Le Directeur de la station est chargé de la gestion éditoriale, administrative et financière de la radio.

TITRE VII : DES RESSOURCES FINANCIERES

Article 56 : Les ressources d'une radio non commerciale sont constituées principalement :

- des cotisations des membres de l'association ou de la communauté ;
- des recettes spécifiques provenant de la diffusion d'émissions de sensibilisation, de messages, annonces et communiqués ;
- de l'aide de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires ;
- des subventions, dons et legs.

Article 57 : Est interdite toute aide en numéraire, en nature ou en industrie provenant d'un parti politique.

Article 58 : La radio non commerciale doit rendre publique la tarification de ses prestations et tenir une comptabilité régulière.

Article 59 : La radio non commerciale doit s'acquitter des redevances, taxes et impôts auxquels elle est assujettie.

TITRE VIII : DES OBLIGATIONS DIVERSES ET DISPOSITIONS SPECIALES

Article 60 : La radio non commerciale communique à la Haute Autorité de la Communication les grilles de ses programmes et leurs contenus dans un délai de deux (2) semaines avant leur mise en application.

La Haute Autorité de la Communication statue dans le délai d'une (1) semaine.

Les modifications des grilles de programmes sont traitées dans les mêmes conditions.

Article 61 : La radio non commerciale fournit chaque année à la Haute Autorité de la Communication son rapport d'activités et le bilan de ses comptes d'exploitation.

3 TITRE IX : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES.

Article 62 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment :

- celles du Décret n°2014-0952/P-RM du 31 décembre 2014 déterminant les conditions d'établissement, d'exploitation et de distribution des services privés de radiodiffusion sonore ;

- et le Décret n°2016-0587/P-RM du 12 août 2016 fixant le cahier des charges des services privés de radiodiffusion télévisuelle non commerciale.

Articles 63 : Le ministre de l'Economie numérique et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 août 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Modibo KEITA**

**Le ministre de l'Economie numérique
et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement,
Maître Mountaga TALL**

**Le ministre de l'économie et des Finances,
Dr Boubou CISSE**

**Le ministre de la Justice
et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux,
Maître Mamadou Ismaël KONATE**

DECRET N° 2016 - 06626/P-RM DU 25 AOUT 2016

DETERMINANT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS NON
PENALES PRONONCEES PAR LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2012-019 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle ;

Vu l'Ordonnance n° 2014-006/P-RM du 21 janvier 2014 portant création de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le Décret n° 2014-095/P-RM du 31 décembre 2014 déterminant les conditions d'établissement, d'exploitation et de distribution des services privés de radi diffusion télévisuelle ;

Vu le Décret n° 2015 - 06 05/P-RM du 25 septembre 2015 portant nomination des membres de la Haute Autorité de la Communication ;

Vu le Décret n° 2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}: Le présent décret détermine les conditions de mise en œuvre des sanctions non pénales prononcées par la Haute Autorité de la Communication.

Article 2 : Conformément à l'article 64 de la Loi n°2012-19 du 12 mars 2012 et à l'article 19 de l'Ordonnance n°2014-16/P-RM du 21 janvier 2014, la Haute Autorité de la Communication peut prononcer à l'encontre des contrevenants aux dispositions de la loi et de la réglementation en vigueur des sanctions non pénales.

Article 3 : La Haute Autorité de la Communication, en cas de violation de la loi, de la réglementation en vigueur et de la Convention d'autorisation, peut prononcer, après mise en demeure et dans les conditions définies ci-dessous, l'une des sanctions suivantes :

l'avertissement ;
la suspension du service incriminé ;
le retrait du service incriminé ;
la suspension de l'autorisation ; le retrait de l'autorisation.

Article 4 : Conformément à l'article 16 alinéa 3 de l'Ordonnance n°2014-006/P-RM du 21 janvier 2014, la Haute Autorité de la Communication peut effectuer d'office ou suite à des dénonciations ou requêtes, des visites de contrôle dans les services de communication audiovisuelle.

Elle peut faire des recommandations et les mises en demeure qu'elle juge utiles lorsqu'elle relève des irrégularités.

Article 5 : La Haute Autorité de la Communication statue sur les récriminations et les griefs dont elle est saisie et prononce les sanctions conséquentes.

Article 6 : Les sanctions prononcées par la Haute Autorité de la Communication font l'objet de Décisions prises à la majorité des 2/3 des Membres du Collège présents.

TITRE II: DE LA MISE EN DEMEURE ET DES SANCTIONS

CHAPITRE I : DE LA MISE EN DEMEURE

Article 7 : La Haute Autorité de la Communication peut faire des recommandations lorsqu'elle constate des irrégularités ou violations lors des visites de contrôle qu'elle effectue.

Elle peut aussi adresser au service contrevenant une mise en demeure ou un avertissement afin qu'il corrige lesdites irrégularités.

Article 8 : La mise en demeure est toute injonction écrite donnée par la HAC au service contrôlé aux fins de corriger, sous peine de sanction, les irrégularités relevées :

Elle est assortie d'un délai au bout duquel il est procédé à la vérification des corrections et des redressements demandés.

Article 9 : La mise en demeure doit comporter les mentions suivantes :

la date de la visite de contrôle et/ou de la requête ;
les qualités de l'autorité de contrôle et/ou les renseignements complets du requérant ;
l'indication du service incriminé ;
les irrégularités relevées et/ou les récriminations ou griefs dénoncés ; les
injonctions précises ;
le délai dans lequel les connections et redressements doivent être apportés.

La mise en demeure doit être faite dans les cinq (05) jours ouvrables suivant la visite de contrôle.

Article 10: En cas d'inobservation de la mise en demeure, la HAC peut prononcer à l'encontre du service contrevenant l'une des sanctions visées à l'article 3 ci-dessus du présent décret.

4 CHAPITRE II : DE L'AVERTISSEMENT

Article 11 : L'avertissement consiste dans un rappel à l'ordre donné à un service contrevenant à fin de corriger, sous peine de sanction plus grave, les irrégularités relevées.

Article 12 : L'avertissement doit comporter les mentions suivantes :

la date de la visite de contrôle et/ou de la requête ;
les qualités de l'autorité de contrôle et/ou les renseignements complets du requérant ;
l'indication du service incriminé ;
les irrégularités relevées et/ou les récriminations ou griefs dénoncés ; le
rappel des injonctions précises ;
le rappel du délai dans lequel les corrections et redressements auraient dû être apportés ;
la date d'expiration de l'avertissement ;
la sanction encourue en cas de persistance des irrégularités à l'expiration du délai de l'avertissement.

Article 13 : La mise en demeure et l'avertissement sont remis au service concerné et/ou au requérant dans les trois (3) jours ouvrables par le Secrétaire Permanent. La remise est présentée en deux (2) exemplaires. Elle est faite contre décharge.

5 CHAPITRE III: DES SANCTIONS

Article 14 : La Haute Autorité de la Communication peut être saisie de griefs et de récriminations contre les services de communication audiovisuelle. Elle statue suivant la procédure ci-dessous. Outre l'avertissement visé ci-dessus, elle peut prononcer l'une des actions prévues à l'article 3 ci-dessus du présent décret.

Article 15 : La suspension du service incriminé s'entend de la :

suspension temporaire de tout ou partie d'un ou plusieurs programmes du service incriminé pour une durée maximum de trois (3) mois ;
suspension définitive d'un ou plusieurs programmes du service incriminé ;
suspension temporaire du service incriminé pour une durée maximum de trois (3) mois.

Article 16 : Le retrait du service incriminé consiste dans l'arrêt définitif de tous les programmes dudit service.

Le retrait du service s'entend également de l'arrêt de tous les programmes d'une radio, d'une télévision ou d'un distributeur de services qui émet, diffuse ou distribue sans autorisation.

Article 17 : L'autorisation d'établissement et d'exploitation peut faire l'objet de suspension ou de retrait.

La suspension de l'autorisation d'établissement et l'exploitation est temporaire. Elle ne peut excéder trois (3) mois.

Le retrait de l'autorisation est définitif. Il est prononcé dans les conditions définies au titre III ci-dessous.

TITRE III : DE LA PROCEDURE ET DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS

CHAPITRE I: DE LA SAISINE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

Article 18 : La Haute Autorité de la Communication peut être saisie par toute Institution de la République, toute autorité administrative, toute association, toute personne physique ou morale.

Elle est saisie par simple correspondance comportant :

Les renseignements complets du requérant ;
les références de l'autorisation d'établissement du requérant ;
le service ou le programme incriminé ;
les dates et heures de diffusion du programme incriminé ;
les récriminations et les griefs précis soulevés contre ledit service ou ledit programme.

La HAC peut, en outre, s'autosaisir de toutes questions relatives aux violations des lois, des règlements et de la convention.

Les faits incriminés ne doivent pas dater de plus de trois (3) mois.

Le requérant doit saisir la HAC trente (30) jours avant l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent.

Article 19 : La requête est présentée et reçue en trois exemplaires contre décharge. La décharge comporte :

Les renseignements du requérant ;

La date et l'origine de la correspondance ; la date et le numéro d'enregistrement ;

Indication sommaire du service incriminé.

Article 20 : Dès qu'elle est saisie, la Haute Autorité de la Communication veille à la sauvegarde du programme incriminé. Elle demande à son Antenne Régionale ou à son Bureau Subrégional ou au service incriminé la mise à sa disposition du programme incriminé.

CHAPITRE II : DE L'EXAMEN DES REQUETES

Article 21 : Les requêtes sont imputées par le Président de la Haute Autorité de la Communication à la Commission permanente de travail compétente de la HAC qui doit les examiner, toutes les parties entendues, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la date de sa saisine.

Article 22 : La Commission saisie peut examiner les requêtes en relation avec toute autre Commission de la HAC.

Elle peut faire recours à toute personne ressource ou à toute expertise qu'elle jugera utile.

Article 23 : Le rapport de la Commission est communiqué aux parties qui doivent lui faire parvenir leurs observations dans les trois (3) jours ouvrables.

Les rapports des commissions sont transmis au Président de la HAC qui les soumet au Collège des membres.

CHAPITRE III : DE LA PRISE DES SANCTIONS

Article 24 : Les sanctions sont prononcées par le Collège des Membres qui est l'organe délibérant de la HAC.

Il statue sur les rapports qui lui sont soumis dans le délai d'un mois à compter de la saisine de la HAC.

Le Collège des Membres peut prononcer l'une des sanctions définies à l'article 3 ci-dessus et dans les conditions décrites aux articles 25 et suivants ci-dessous du présent décret.

Article 25 : Le Collège se réunit, une fois tous les quinze jours, sur convocation de son Président ou à la demande des 2/3 de ses Membres.

Lorsque le Collège statue sur des irrégularités constatées lors de ses visites de contrôle, il peut faire des recommandations. Si celles-ci ne sont pas suivies d'effet, il peut adresser une mise en demeure au service concerné.

Lorsque le contrevenant n'observe pas la mise en demeure, le Collège lui adresse un avertissement.

DETERMINANT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS NON PENALES PRONONCEES PAR LA
HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

Article 26 : En cas de persistance des irrégularités malgré l'avertissement, en cas de violation des articles 2, 4, 26, 28, 29, 37, 45 et 48 alinéa 2 de la Loi n°2012-019 du 12 mars 2012 et des dispositions de la Convention prévue à l'article 7 de l'Ordonnance n° 2014-006 du 21 janvier 2014, le Collège des Membres statue dans le délai prescrit à l'alinéa 2 de l'article 24 ci-dessus. Il peut prendre l'une des sanctions suivantes :

1. la suspension de tout ou partie du programme incriminé pour une durée de trois (3) mois ;
2. le retrait définitif de tout ou partie du programme incriminé ;
3. le retrait du service ;
4. la suspension temporaire de l'autorisation pour une durée maximum de trois (3) mois ;
5. le retrait définitif de l'autorisation.

Article 27 : Le Collège des Membres peut également prononcer l'une des sanctions visées à l'article 26 ci-dessus, en cas :

de cession ou acquisition frauduleuse de fréquence ; d'émission à partir d'une fréquence non attribuée ; d'émission au-delà de la puissance autorisée ou en dehors du lieu d'implantation de l'émetteur ; de perturbation des émissions ou des liaisons d'un service public ou d'un service privé autorisé ; d'émission ou mise à disposition du public de services ou de programmes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle sans autorisation.

Article 28 : Les sanctions visées aux points 1 et 4 de l'article 26 ci-dessus sont prononcées en cas :

D'inobservation des recommandations, mises en demeure et avertissements ; de non-respect du rappel à l'ordre contenu dans l'avertissement ; de persistance des irrégularités ; de persistance des violations des textes en vigueur, notamment les articles 28, 37, 45 et 48 alinéa 2 de la Loi n°2012-19 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle ; de violation de la Convention, considérée non substantielle par la HAC.

Article 29 : Les sanctions portant retrait définitif de tout ou partie du programme incriminé, retrait du service ou retrait définitif de l'autorisation, peuvent être prononcées en cas :

de non acquittement de la redevance annuelle ; de violation des textes en vigueur, considérée grave par la HAC ; de violation de la Convention d'autorisation, considérée substantielle par la HAC ; de violation des articles 2, 4, 26 et 29 de la Loi n°2012 - 19 du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle.

Article 30 Les sanctions ci-dessus visées sont prises par une Décision du Collège des Membres.

La Décision doit comporter les mentions suivantes :

la date de la visite de contrôle ou de la requête ;
le qualité de l'autorité de contrôle et/ou les renseignements complets du requérant ;
les irrégularités relevées et /ou les récriminations ou griefs dénoncés ;

la synthèse des observations éventuelles des parties ; la synthèse des conclusions de la Commission ;
les motifs de la sanction ;
la sanction prononcée.

CHAPITRE IV : DES NOTIFICATIONS ET DES RECOURS

Article 31 : La Décision est notifiée au requérant et/ou au service sanctionné par le Secrétaire Permanent dans les trois (3) jours.

Article 32 : L'acte de notification doit mentionner :

les dates et heures de l'acte de notification ;
les qualités de l'autorité chargée de la notification ; les qualités de la personne qui a reçu la notification ; les références de la décision à notifier ;
la sanction prononcée ; les pénalités encourues ;
l'indication des possibilités de recours contre la Décision ;
les délais desdits recours.

Un exemplaire de la Décision est joint à l'acte de notification.

Article 33 : Les Décisions de la Haute Autorité de la Communication sont des actes administratifs.

Elles sont susceptibles de recours.

Article 34 : Les Décisions relatives aux sanctions prévues aux points 1 et 4 de l'article 26 ci-dessus peuvent faire l'objet de recours devant la HAC dans les trois (3) jours ouvrables de leur notification.

Article 35 : Le recours est adressé à la HAC sous forme de simple correspondance, comportant :

les renseignements précis du service ou de la personne qui porte le recours ; les références de la décision contre laquelle le recours est porté ;
les observations du service ou de la personne qui porte le recours ;
les énumérations des mesures prises en vue d'observer les recommandations et les mises en demeure ou de procéder aux corrections et redressements demandés par la HAC ;
le délai proposé pour la mise en œuvre desdites mesures.

Article 36 : le recours est reçu et examiné conformément aux dispositions de l'article 21, 22 et 23 ci-dessus.

Article 37 : Le Collège des Membres examine les recours et statue dans le délai d'un (1) mois, à compter de la saisine de la HAC. Il peut lever les sanctions ou les maintenir.

Les sanctions sont levées en cas d'absence de Décision de la HAC dans le délai ci-dessus et/ou en cas de cessation constatée ou prouvée des griefs, des récriminations des irrégularités ou des violations.

Les sanctions sont maintenues en cas de persistance des irrégularités ou des violations, en cas d'inobservation des recommandations et de non-respect du rappel à l'ordre contenu dans l'avertissement.

Dans les cas visés à l'alinéa précédent, le Collège des Membres peut, devant la résistance du service aux injonctions répétées de la HAC, infliger au contrevenant une des sanctions visées à l'article 29 ci-dessus.

Article 38 : Les Décisions relatives au maintien de sanctions et aux sanctions prévues aux points 2, 3 et 5 de l'article 26 ci-dessus peuvent faire l'objet de recours devant la Section Administrative de la Cour Suprême.

La Cour est saisie et elle statue conformément à la procédure suivie devant elle.

Article 39 : Les recours ne sont pas suspensifs.

7 TITRE IV: DES PENALITES

Article 40 : Outre les sanctions qu'elle prononce, la HAC peut infliger au contrevenant des pénalités dans les conditions définies au présent titre.

Le montant des pénalités est fonction de la nature du service et de la sanction.

8 CHAPITRE I: DES PENALITES APPLI CABLES AUX SERVICES DE RADIODIFFUSION SONORE

Article 41 : Le montant des pénalités applicables au service de radiodiffusion sonore non commerciale est fixé comme suit :

Vingt-cinq mille (25.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

Cent mille (100.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

Deux cent mille (200.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service émis sans autorisation ;

Deux cent mille (200.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait définitif de l'autorisation.

DETERMINANT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS NON PENALES PRONONCEES PAR LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

Article 42 : Le montant des pénalités applicables au service de radiodiffusion sonore commerciale est fixé comme suit :

Cinquante mille (50.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

Deux cent mille (200.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

Cinq cent mille (500.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service émis sans autorisation ;

Cinq cent mille (500.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait définitif de l'autorisation.

CHAPITRE II : DES PENALITES APPLICABLES AUX SERVICES DE RADIODIFFUSION, TELEVISUELLE ET AUX DISTRIBUTEURS

Article 43 : Le montant des pénalités applicables au service de radiodiffusion télévisuelle non commerciale est fixé comme suit :

Cent cinquante mille (150.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

Cinq cent mille (500.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

Huit cent mille (800.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service diffusé sans autorisation ;

Huit cent mille (800.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service.

Article 44 : Le montant des pénalités applicables au service radiodiffusion télévisuelle commerciale et au distributeur de services est fixé comme suit :

Deux cent cinquante mille (250.000) F CFA par jour pour les sanctions de suspension temporaire de programme ou de retrait temporaire de l'autorisation ;

Un million (1.000.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service autorisé ;

Cinq millions (5.000.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait de service diffusé ou distribué sans autorisation ;

Cinq millions (5.000.000) F CFA par jour pour les sanctions de retrait définitif de l'autorisation.

CHAPITRE III : DE LA LIQUIDATION ET DU PAIEMENT DES PENALITES

Article 45 : La pénalité infligée en cas de suspension temporaire de programme ou de service commence à courir à compter du jour où la radio, la télévision, ou le distributeur de services a continué d'émettre, de diffuser ou de distribuer en violation de la décision.

Article 46: La pénalité infligée en cas de retrait de service commence à courir à compter :

1. du jour où la radio, la télévision, ou le distributeur de services a commencé d'émettre, de diffuser ou de distribuer sans autorisation. Dans ce cas, le service ne peut prétendre à une autorisation que lorsqu'elle s'acquitte des pénalités ;

2. du jour où le service a continué d'émettre, de diffuser ou de distribuer après la Décision de retrait du service autorisé.

Article 47: La pénalité infligée en cas de retrait définitif de l'autorisation s'applique à compter du jour où le service a continué d'émettre, de diffuser ou de distribuer après la décision.

Article 48 : La violation de la Décision est constatée par la HAC.

Article 49 : Les pénalités sont libérées contre reçu à la HAC dans les délais et selon les modalités fixées par la Décision qui les a prononcées.

Article 50: La pénalité peut faire l'objet de transaction à la demande du service contrevenant.

La transaction ne pourra, en aucun cas, réduire la pénalité en dessous de la moitié du montant fixé.

Article 51 : Devant la résistance d'un service contrevenant, la HAC peut procéder au démantèlement du réseau, à la confiscation et/ ou à la vente aux enchères du matériel au profit de l'Etat.

Article 52 : La HAC peut faire recours à la force publique pour l'exécution de ses Décisions.

TITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 53 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 82. 4 du Décret n°0951/P-RM du 31 décembre 2014 et l'article 68. 4 du Décret n°0952/P-RM du 31 décembre 2014.

Article 54 : Le ministre de l' Economie numérique et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, le ministre de l' Economie et des Finances et le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l' exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 AOUT 2016

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le ministre de l'Economie numérique et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement,

Maître Mountaga TALL

Le ministre de l'Economie et des Finances,

Dr Boubou CISSE

Le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Garde des Sceaux,

Maître Mamadou Ismaël KONATE

Annexe 3 : décision de fermeture de la radio Renouveau par le gouverneur du district de Bamako et réactions des associations de presse.

DECISION N° 0214 /GDB.CAB.

**PORTANT FERMETURE DE LA RADIO RENOUVEAU TV 98.1 SISE A
MISSABOUGOU EN COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO**

LE GOUVERNEUR DU DISTRICT DE BAMAKO

VU la Constitution ;
VU la loi n°2017-051 du 02 Octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales
VU la loi N°2017-052 du 02 Octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
VU la Loi N°2017-053 du 02 Octobre 2017 portant Statut Particulier du District de Bamako ;
VU le Décret N°2018-0454/P-RM du 28 Juin 2018 portant Nomination du Gouverneur du District de Bamako
VU les propos d'incitation à la révolte et à la haine tenue par le chroniqueur Youssouf Mohamed BATHILY dit Rast BATH lors de son émission dans la nuit du 31 Juillet au 01^{er} Août 2018
VU la lettre n°0331/MCVI-DB du 01^{er} Août 2018 du Maire de la Commune VI du District de Bamako
VU la nécessité de maintien de l'ordre public .

DECIDE

ARTICLE 1er: Est fermée jusqu'à nouvel ordre la Radio Renouveau TV émettant sur les 98.1 sise à Missabougou en Commune VI du District de Bamako en vue de préserver l'ordre public et la tranquillité dans le District de Bamako.

ARTICLE 2 : Le Maire de la Commune VI du District de Bamako, le Directeur Régional de la Police Nationale du District de Bamako sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution correcte de la présente décision.

Article 3 : La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 01 AOUT 2018
LE GOUVERNEUR

AMPLIATIONS :

MATD..... 1 P/CR
MSPC.....1/P CR
ME.Numérique.....1 /PCR
HAC.....1/P info
Procureur CVI-DB.....1/P info
Maire C-VI-DB.....1
Chrono.....1

Colonel Déhérékoua SOARA
Chevalier de l'Ordre National





URTEL

Union
des Radiodiffusions
et Télévisions Libres
du Mali

Communiqué de l'URTEL suite à la fermeture de la radio renouveau FM de Bamako par le gouverneur du District de Bamako

C'est avec stupéfaction et inquiétude que l'Union des Radiodiffusion et Télévision Libres du Mali a appris la fermeture de la Radio Renouveau FM de Bamako par le gouverneur du district de Bamako.

L'URTEL invite les autorités administratives à observer les mécanismes que les acteurs des médias de notre pays et les pouvoirs publics se sont librement donnés, à savoir le respect des prérogatives de la Haute Autorité de la Communication.

Par ailleurs l'URTEL se félicite des démarches en cours avec les autorités compétentes pour une réouverture rapide de la radio Renouveau FM de Bamako.

Enfin, l'URTEL invite l'ensemble de ses membres à la retenue et à inscrire toutes leurs actions dans le cadre des Recommandations du bureau national de l'URTEL.

Bamako le 02 août 2018

Le Président de l'URTEL

Bandiougou



DANTE



ASSEP

Association des Editeurs de Presse Privée .
LIBERTE - RESPONSABILITE

COMMUNIQUE DE L'ASSEP

FERMETURE DE LA RADIO RENOUVEAU FM

L'Association des Editeurs de la Presse Privée (ASSEP) a appris avec stupeur la fermeture de la radio Renouveau FM 98.1 FM, le jeudi 2 août 2018 par le Gouverneur du District de Bamako.

L'ASSEP condamne la manière, la forme et le fond, car la Haute Autorité de la Communication (HAC) est le seul organe habilité à faire une telle régulation.

L'ASSEP dénonce cette procédure qu'elle juge anti démocratique et exige la réouverture immédiate et sans conditions de la radio Renouveau FM. Elle manifeste sa solidarité sans faille à l'URTEL et la radio Renouveau FM.

Enfin, l'ASSEP invite l'ensemble des associations faitières à rester mobilisées pour gagner le combat de la liberté d'expression consignée dans la déclaration universelle de droit de l'homme.

Bamako, le 03 aout 2018


Le président
Le Président
Bassidiki TOURE

Association des Editeurs de la Presse Privée
ASSEP

Annexe 4 : questionnaire d'enquête

Protocole d'enquête adressé aux populations

Identité et statut social

- 1- Nom de l'enquêté :
- 2- Sexe : Masculin Féminin
- 3- Age :ans
- 4- Profession :
- 5- Niveau de scolarisation :
- Néant
 - Primaire :
 - Secondaire :
 - Universitaire :
 - Autres (à préciser) :

6- Ecoutez-vous la radio ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....

7- Quel genre d'émission écoutez-vous ?

Actualité agriculture élevage pêche politique économie éducation

Santé confession culture musique animation musicale environnement Artisanat conte gastronomie horoscope

Autres (à préciser).....

8- Qu'apportent ces émissions dans votre quotidien ?

Améliorent ma façon de voir les choses

Améliorent ma façon de faire les choses

Me distraient

Me désorientent souvent

Ne me disent rien

9- Avez-vous la possibilité de contacter les animateurs de radio

Oui Non

10- Quels sont les moyens que vous utilisez pour le contact ?

Téléphone lettre tête à tête personne interposée autres (à préciser)

11- Il vous est arrivé de faire des propositions aux animateurs de radio ?

Oui Non

12- Si oui, vos propositions ont été prises en compte ?

Oui Non

13- Qu'est-ce qui vous plaît le plus sur les ondes des radios ?.....

14- Qu'est-ce que vous détestez dans la pratique radiophonique ?.....

Merci de votre disponibilité.

Protocole d'enquête adressé aux ONG et services d'État

Identité et statut social

- 1- Nom de l'enquêté :
- 2- Sexe : Masculin Féminin
- 3- Age :ans
- 4- Profession :
- 5- Nom du service:.....Durée
d'existante.....ans

6- Faites-vous recours aux radios pour vos activités ?

- Oui Non

7- Sur quels critères le choix des radios est fait pour vos activités ?

- Proximité
- Capacité technique de couverture
- Réputation
- Prix
- Ligne éditoriale
- Audience
- Autres (à préciser).....

8- Les services rendus par les radios sont-ils :

- Non satisfaisant
- Satisfaisant
- Très satisfaisant
- Autres (à préciser)

9- Quelles améliorations souhaitez-vous dans l'animation des émissions radiophoniques ?

- Voix
- Expression linguistique
- Connaissance des sujets
- Capacité rédactionnelle

- Capacité d'analyse
- Règles de politesse
- Manière de vérification des informations
- Programme (heures des émissions)
- Accessibilité
- Autres (à préciser)

10- À quelles fonctions les radios répondent-elles le plus selon vous ?

- Education
- Critique
- Calomnie
- Désinformation
- Distraction
- Extorsion financière
- Délation
- Propagande
- Publicité
- Insulte
- Autres (à préciser)

11- Autres observations.....

Merci pour la disponibilité

- Les annonceurs
- Les autorités
- Autres (à préciser)

15- Vous arrive-t-il de faire des propositions de productions ?

- Oui Non

16- Sont-elles prises en compte ?

- Oui Non

Autres (à préciser)

17- Qu'est-ce qui vous manque pour faire correctement votre travail ?

- Salaire
- Prime
- Équipement
- Moyen de transport
- Infrastructure (salle)
- Autres (à préciser)

18- Pensez-vous que les auditeurs mettent en pratiques les informations reçues ?

- Oui Non

11- Autres contributions.....

Merci pour la disponibilité

Annexe 5 : guide d'entretien

Bonjour M./Mme/mle....., merci pour le temps que vous m'accordez pour cet entretien sur le fonctionnement de votre radio, la grille des programmes et leur application aboutissant à la diffusion des émissions.

Rubriques	Questions
Thème 1	<p>Quel est le processus que vous avez adopté pour élaborer la grille de programme ?</p> <p>Est-ce que les populations cibles de la radio sont suffisamment impliquées dans l'élaboration des programmes de la radio ?</p> <p>Vous arrive-t-il de modifier votre programme à la demande des auditeurs ? Comment ?</p>
Thème 2	<p>Quelles sont des remarques les plus courantes faites par les auditeurs sur les services proposés (émissions) par la radio ?</p>
Thème 3	<p>Avez-vous du personnel nécessaire pour la mise en œuvre des programmes de la radio ?</p> <p>Qui sont-ils ces animateurs de votre radio ? Des bénévoles ou des gens qui sont payé tous les mois ?</p>
Thème 4	<p>Avez-vous des difficultés en équipement (quantité ou qualité)?</p>

Merci encore pour les réponses à nos différentes questions.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	13
ABSTRACT	15
SOMMAIRE	17
Introduction générale	19
PREMIÈRE PARTIE : Développement et communication, une complexité paradigmatique et une subordination relationnelle 47	
CHAPITRE I – Le développement, une notion à ramifications multiples.....	53
1.1. Le développement, une notion encombrée d'instrumentalisations réductrices.....	55
1.1.1. Une origine significative.....	55
1.1.2. Le développement et le social, un essai de définition et d'interprétation.....	59
1.2. Le « sous-développement », une lutte de positionnement, une stratégie interventionniste et de légitimation politique	63
1.2.1. Le sous-développement, la conquête d'une hégémonie par l'aide.....	64
1.2.2. Les résonances de la désignation d'un état de sous-développement dans les territoires ainsi ciblés	67
1.3. Les premières confrontations du dialogue international, entre promoteurs inconditionnels et contradicteurs de l' <i>École de la modernisation</i>	74
1.3.1. Les oppositions doctrinales entre développement et environnement autour du <i>rapport Meadows</i>	76
1.3.2. La « décroissance », un slogan politique à implications théoriques.....	79
1.4. Un premier concept critique : l' <i>éco-développement</i> , inspirateur de la dynamique des <i>Sommets de la terre</i>	81
1.4.1. « Éco-développement », un concept mort-né	81
1.4.2. Les Sommets de la terre, une « boîte à réflexion, porteuse de conceptions ambiguës	86
1.5. Le <i>rapport Brundtland</i> , des réponses transversales pour un développement durable étendu à la planète avec les <i>Objectifs Mondiaux de Développement (OMD)</i>	91
1.5.1. L'institutionnalisation du développement pour la planète tout entière	92
1.5.2. Une institutionnalisation liant développement et environnement	93
1.6. La montée des controverses théoriques et activistes autour du <i>développement durable</i>	95
1.6.1. Le procès en imposture théorique et conceptuelle.....	95
1.6.2. La critique sociale du <i>rapport Brundtland</i>	99
1.6.3. Le renvoi aux interprétations keynisiennes et néo-classiques de l'économie	101
1.6.4. Le constat de l'échec de la régulation par la croissance	104
1.6.5. Le renouveau de l'activisme militant, au-delà des débats d'auteurs	108
Conclusion : « Développement, progrès », la nécessaire déconstruction terminologique	111
CHAPITRE II – La communication pour le développement : l'antidote de conjuration des échecs de développement.....	118
2.1. La communication pour le développement : une origine éclairée et des définitions multiples.....	121
2.1.1. La <i>Communication pour le développement</i> : à la source du paradigme.....	122
2.1.2. Une esquisse de définition de la <i>communication pour le développement</i>	127
2.2. La communication pour le « développement » : une référence discutée	130
2.2.1. Le poids de l' <i>École de la modernisation</i>	132
2.2.2. La <i>Théorie critique de la culture</i> : une distanciation radicale.....	134
2.2.3. Les <i>non-alignés</i> : la critique du rôle attribué aux médias par l' <i>École de la modernisation</i>	137

2.2.4. Le rapport McBride : un document de controverse mort-né.....	141
2.2.5. Le document de Politique nationale de communication pour le « développement » du Mali : une référence insaisissable.....	146
2.3. La communication pour le changement social : le nouveau champ de conceptualisation du « développement ».....	149
2.3.1. La communication pour le changement : les références pour la conceptualisation...	150
2.3.2. Les médias dans le processus de changement.....	153
2.3.3. Les « médias participatifs » ou « alternatifs » : une possibilité de communication sur mesure.....	156
Conclusion	158

DEUXIÈME PARTIE : Développement et communication, une complexité paradigmatique et une subordination relationnelle

160

CHAPITRE I : La radio rurale : un média de production audio et de diffusion par et pour le monde rural.....

1.1. La découverte de la radio.....	167
1.1.1. Les expériences techniques des pionniers de la radio.....	167
1.1.2. La radiodiffusion : un début prometteur pour une consommation de masse à l'international et en Afrique.....	169
1.1.3. La voie du Mali dans l'histoire de la radio.....	170
1.1.4. La radio : un essai de définition pour la compréhension du média.....	171
1.1.5. La radio : une diversité radiophonique de plus en plus soulignée.....	173
1.1.5.1. La radio publique.....	174
1.1.5.2. La radio privée.....	176
1.2. La radio rurale : une identité remarquable dans la communication pour le changement.....	181
1.2.1. La radio rurale : une définition de compréhension.....	181
1.2.2. La radio rurale : une mission rendue par et pour la population rurale.....	182
1.2.3. L'audience de la radio rurale.....	183
1.3. Le fonctionnement de la radio rurale.....	185
1.4. Le personnel des stations de radios rurales.....	187
1.4.1. Le personnel des stations rurales : des équipes aux formations et qualifications disparates.....	187
1.4.2. Le salaire du personnel des stations rurales : un déséquilibre entre le secteur privé et le service public de l'État.....	195
1.5. La grille des programmes : un document de référence d'offres journalières de produits radiophoniques.....	200
1.6. Le financement et l'économie des radios rurales : des préoccupations à issue incertaine...	205
1.7. L'environnement politique et juridique des pratiques radiophoniques : un contexte peu rassurant.....	208
Conclusion	213

CHAPITRE II : La diffusion et la réception des productions radiophonique rurales.....

2.1. La diffusion des émissions : un moment de choix multiple.....	218
2.1.1. La mise à l'antenne et l'audition du programme journalier : la construction de la promesse	218
2.1.2. La promesse de diffusion et les attentes des auditeurs : un décalage significatif...	220
2.1.3. La pratique de rediffusion des produits : une question de pédagogie.....	222
2.2. La synchronisation : un moment de communion entre radios et auditeur.....	224
2.3. Les outils de réception : des dispositifs privilégiés.....	225
2.3.1. Les postes récepteurs : le trait d'union entre offre radiophonique et auditeurs.....	226
2.3.2. Le téléphone et l'ordinateur : deux offres complexe pour le monde rural.....	227
2.4. La réceptivité : un moment de reconnaissance, d'indifférence ou de rejet.....	228
2.4.1. La réceptivité : un moment d'interprétation du message par le public.....	230
2.4.2. L'éthique et la déontologie : une contribution pour relever le défi de la réceptivité	233
2.5. Les émissions radiophoniques : la complexité d'évaluation de l'influence de la radio sur le quotidien des populations.....	237
2.5.1. L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des communautés rurales.....	239
2.5.2. L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des représentants d'ONG.....	252
2.5.3. L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des re-présentants des services d'État.....	259

2.5.4. L'influence des émissions radiophoniques : le point de vue des animateurs de radio.....	267
2.5.5. Les données de terrain éclairées par l'analyse qualitative des réponses des responsables de stations radiophoniques.....	272
Conclusion.....	275
CONCLUSION GÉNÉRALE	278
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	285
ANNEXES	301
TABLE DES MATIÈRES	348